

COLLECTION DES RaPPORTS

DÉCEMBRE 1994



N°156

**Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"
Vague de fin 1993**

PRESTATIONS FAMILIALES,
MODES DE GARDE ET
RELATIONS PARENTS / GRANDS ENFANTS

**Catherine DUFLOS
Ariane DUFOUR
Anne-Delphine KOWALSKI**

sous la direction de

Georges HATCHUEL
Directeur adjoint du CRÉDOC

CRÉDOC
L'ENTREPRISE DE RECHERCHE

Prestations familiales, modes de garde et relations parents/grands enfants

Note de synthèse

Parmi les diverses évolutions qui se sont produites dans les structures familiales, il en est une qui reste encore relativement peu étudiée : celle concernant la cohabitation des jeunes adultes avec leurs parents et les liens qui existent entre eux. Les enfants vivent, en effet, de plus en plus longtemps au domicile parental. Le départ plus tardif des enfants du foyer familial se constate d'ailleurs aussi bien pour les jeunes gens que pour les jeunes filles, même si l'indépendance des filles reste plus précoce. Il s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs : allongement de la durée des études, périodes de chômage rencontrées dès l'entrée dans la vie active, atténuation des "conflits entre générations".

De nouvelles relations s'instaurent donc entre les parents et leurs "grands enfants". Les familles sont aujourd'hui, par contrecoup, davantage sollicitées : elles doivent apporter à leurs enfants un soutien non seulement financier, mais aussi psychologique, affectif et matériel. Dans ce contexte, quelle est, selon les Français, l'attitude que les parents doivent adopter envers leurs grands enfants ? Quelle aide doivent-ils leur apporter ? Jusqu'à quel âge les jeunes adultes doivent-ils ouvrir droit aux allocations familiales, en particulier quand ils sont étudiants ou chômeurs ? Faut-il, d'autre part, continuer à verser des prestations aux parents dont les enfants, non autonomes financièrement, ont déjà quitté le domicile parental ?

C'est pour disposer d'un éclairage sur ces sujets que la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) a fait insérer une série de questions dans l'enquête du CREDOC sur "les Conditions de vie et les Aspirations des Français", qui s'est déroulée en Décembre 1993-Janvier 1994. Leur exploitation permet de dégager deux types d'enseignements, le premier sur la façon dont les Français perçoivent l'attitude des parents à l'égard de leurs grands enfants, le second sur leur opinion concernant le rôle de l'Etat et de la famille envers les jeunes à la recherche d'un emploi. Cependant, outre ces nouvelles investigations, la CNAF a souhaité poursuivre l'analyse de certains thèmes qui relèvent de ses domaines habituels. Il s'agit notamment des

préférences de la population en matière de modes de garde des jeunes enfants et des problèmes de conciliation "vie familiale/vie professionnelle" ; cela concerne aussi, bien sûr, les opinions des Français sur les prestations familiales et sociales.

Une forte solidarité des parents envers leurs grands enfants

Pour l'opinion publique, **les parents doivent faire preuve d'une forte solidarité envers leurs grands enfants** (ceux âgés de plus de 16 ans). Les Français attribuent en effet un rôle très important à la famille quand il s'agit d'aider, tant financièrement que matériellement ou psychologiquement, les enfants arrivés à l'aube de leur vie d'adulte. Ainsi, plus des deux tiers (68 %) de nos concitoyens repoussent l'idée qu'au-delà d'un certain âge, il ne faut plus aider son enfant sous peine de le déresponsabiliser ; 60 % ne croient pas qu'un jeune qui quitte le domicile familial doive se débrouiller seul, et 86 % sont favorables à l'utilisation des relations des parents pour aider un enfant à décrocher un travail ou un stage. D'ailleurs, les faibles écarts entre les opinions des chargés de famille et celles des personnes sans enfants montrent l'étendue de l'accord des Français sur la solidarité nécessaire entre les parents et leurs grands enfants.

Cette solidarité familiale s'avère légèrement plus forte dans les milieux populaires et modestes (ouvriers, non-diplômés) que dans les milieux aisés, mais les différences sur ce point dépendent beaucoup de l'idée que chacun se fait de la responsabilisation nécessaire du jeune : en tout état de cause, pour nos concitoyens, la notion de solidarité passe, le plus souvent, avant celle de responsabilisation de l'enfant.

Mais parallèlement, si les Français reconnaissent que les parents doivent aider leurs enfants tant qu'ils en ont besoin, ils jugent également nécessaire que s'instaure **une relation réciproque d'entraide** lorsqu'un enfant actif vit encore au domicile parental. Il paraît naturel, en effet, pour les trois quarts de nos concitoyens que ces jeunes participent financièrement à la vie familiale, et pour 90 % d'entre eux qu'ils prennent en charge une partie des tâches ménagères : pas question que le foyer parental fasse office d' "hôtel/restaurant" gratuit.

Les participations financières des jeunes actifs vivant chez leurs parents (paiement d'une partie du loyer, prise en charge d'une partie des frais de nourriture) sont plus souvent souhaitées par les personnes les plus âgées et par celles ayant un niveau de vie moins élevé que la moyenne ; à l'inverse, la participation aux tâches ménagères est davantage perçue comme un devoir, une "règle de vie" indispensable, par les personnes les plus aisées.

Ainsi, les relations parents/grands enfants semblent fonctionner sur le principe de l'échange dès lors que le jeune est actif. Ainsi s'exprime clairement, au travers de ces résultats, une vraie solidarité de fait entre les générations. Cette solidarité se manifeste aussi dans un autre type d'attitude : 56% des Français trouvent normal que les parents acceptent sous leur toit le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer.

Les attentes des Français en matière d'aide aux jeunes à la recherche d'un emploi : l'aide nationale est autant sollicitée que la solidarité familiale

Devant l'ampleur de la crise économique, qui rend l'entrée dans le monde du travail de plus en plus difficile, la société "adulte" se déclare prête à soutenir et à aider les jeunes à la recherche d'un emploi. Affirmation de cette solidarité parentale, très nombreux sont les Français qui considèrent que les parents doivent avoir recours à leurs relations pour trouver un travail ou un stage à leurs enfants. Mais il existe d'autres formes d'appuis à apporter aux jeunes à la recherche d'un emploi. De ce point de vue, deux idées se dégagent des réponses fournies par la population :

- **Les Français estiment plutôt que, dans la conjoncture actuelle, les parents doivent inciter leurs enfants à acquérir rapidement une expérience professionnelle** : 62% pensent, en effet, que ce conseil est préférable à celui de faire les études le plus longues possible. L'incitation aux études longues est davantage préconisée par des groupes de population bien spécifiques : les jeunes, les diplômés, les cadres et les personnes ayant elles-mêmes des enfants à charge. Mais il peut paraître étonnant que même dans ces groupes, une majorité (55% environ) estime que les parents doivent inciter à acquérir une expérience professionnelle le plus tôt possible. Comme si, face à la situation actuelle de l'emploi, les diplômés étaient en quelque sorte moins sûrs aujourd'hui de la nécessité pour leurs enfants de suivre des études longues. Toujours est-il que le fait d'inciter les jeunes à acquérir le plus tôt possible une expérience professionnelle, solution davantage souhaitée par les personnes les plus âgées, apparaît aussi pour certains comme un moyen pour les parents de limiter leur aide envers leurs enfants en les engageant à se confronter le plus tôt possible au marché du travail.
- D'autre part, certes, les Français sont partagés sur la question de l'origine de l'aide à apporter aux jeunes à la recherche d'un emploi ; mais **53% attendent d'abord un effort de la collectivité pour permettre à ces jeunes de subvenir à leurs besoins** ; par contre, 46% confient ce rôle d'abord à la solidarité familiale. Autrement dit, particulièrement attachés à l'action solidaire de principe que les

parents doivent avoir envers leurs grands enfants, les Français attendent également une aide de la collectivité. Cette contribution, ils la souhaitent en premier lieu quand l'enfant est à la recherche d'un emploi. Cette demande est d'ailleurs encore plus aiguë chez les jeunes eux-mêmes, mais aussi chez les employés, les ouvriers et les cadres moyens. Et pour les quatre cinquièmes des Français, cette aide doit plutôt être versée directement au jeune, plutôt qu'à ses parents.

Mais ce soutien de la collectivité, les Français l'attendent autant pour les enfants chômeurs que pour les enfants étudiants : 81 % de la population considèrent en effet que les prestations familiales sont insuffisantes pour les familles ayant des enfants étudiants et au chômage. D'ailleurs, contrairement aux opinions d'il y a quelques années, les Français considèrent maintenant que l'âge limite de versement des allocations familiales devrait être en moyenne le même pour les enfants étudiants ou au chômage : dans les deux cas, nos concitoyens attendent un allongement de la durée de versement de ces allocations jusqu'à près de 22 ans.

Enfin, cette attente des Français concerne tous les grands enfants, **quel que soit leur lieu d'habitation**. Pour nos concitoyens, le versement des allocations familiales doit en effet moins tenir compte du lieu de logement de l'enfant que de la charge effective supportée par ses parents : sept Français sur dix estiment que les allocations familiales devraient continuer à être versées aux parents d'un enfant qui ne vit pas sous le même toit qu'eux, mais est encore à leur charge.

Ainsi, la population considère de plus en plus que les familles ont un rôle à jouer dans l'aide et l'entretien des jeunes sans emploi, qu'ils soient étudiants ou chômeurs. Mais elle estime aussi qu'en contrepartie, **la collectivité doit également reconnaître ce rôle accru des parents**. Cette reconnaissance passe pour les Français par le désir de voir la collectivité - à travers, notamment, les prestations familiales, mais pas seulement ces allocations - davantage soutenir les foyers ayant des grands enfants à charge. Finalement, ne doit-on pas considérer qu'émerge ainsi, dans les jugements exprimés, l'expression d'une forte demande de prise en charge collective des jeunes que l'on dira "en situation intermédiaire", c'est-à-dire ceux, de plus en plus nombreux, qui se trouvent entre scolarité obligatoire et vie active ?

La garde des enfants en bas âge : une préférence pour les modes de garde individuels. Une persistance des décalages entre les souhaits et les pratiques

Les **préférences de la population** en matière de modes de garde ont peu évolué depuis 1987 : les Français continuent d'exprimer très majoritairement **leur préférence pour un mode de garde individuel** lorsque la mère travaille. La solution d'accueil considérée comme la plus satisfaisante quand la mère est active est, en effet, la **nourrice agréée** (ou assistante maternelle) : 29% de nos concitoyens la citent, auxquelles s'ajoutent les 6% de partisans de la nourrice non agréée. Quant aux autres solutions individuelles, les grands-parents recueillent 27% des suffrages et la garde à domicile rémunérée, 8%.

La crèche collective elle-même est préférée par moins d'un cinquième de la population, tandis que la crèche familiale est citée par 5% des Français et la halte-garderie par 2%. On relève même un certain recul, en trois ans, des préférences envers la crèche collective. Ces résultats varient d'ailleurs peu selon qu'ils concernent les préférences de l'ensemble de la population, des femmes actives ou des parents de jeunes enfants : simplement les femmes actives optent plus pour l'assistante maternelle agréée et désirent moins recourir aux grands-parents. Cette prédominance des préférences envers la nourrice agréée n'a d'ailleurs cessé de croître depuis six ans.

Mais ce n'est pas pour autant que les Français ne sont pas demandeurs d'équipements collectifs de garde. D'ailleurs, les trois quarts d'entre eux dénoncent la carence de ce type d'installations, même s'ils sont moins nombreux à le faire qu'il y a trois ans. En tout état de cause, il existe toujours dans le domaine, des décalages importants entre les préférences exprimées et les pratiques réelles : malgré une légère amélioration, encore **un tiers des parents obligés de faire garder leur enfant en bas âge adoptent une solution qui n'est pas celle pour laquelle ils expriment leur préférence**. Ainsi, une grande partie des demandes potentielles de crèche collective ne sont pas satisfaites : 55% des parents préférant ce système de garde n'ont pu y avoir recours. A l'inverse, les utilisateurs de la nourrice non agréée n'en sont guère satisfaits : les deux tiers des parents qui ont eu recours à cette solution ne la citent pas comme le mode de garde le plus satisfaisant. C'est bien moins le cas pour les utilisateurs de la nourrice agréée, qui apparaissent aujourd'hui bien plus satisfaits de cette solution qu'il y a cinq ans.

La conciliation "vie familiale/vie professionnelle" : un net regain de faveur pour les aides financières incitant à l'arrêt temporaire d'activité de la mère

Les Français restent, dans l'ensemble, très attachés (à 89%) à l'idée que les parents de jeunes enfants, et surtout les mères elles-mêmes, puissent avoir la possibilité d'adapter ou de moduler leurs horaires de travail pour accorder activité professionnelle et vie familiale. Selon eux, la meilleure solution pour les couples bi-actifs ayant de jeunes enfants est **l'arrêt temporaire d'activité de l'un des deux parents, surtout de la mère**. Cette solution (56% des suffrages) est d'ailleurs, cette année, nettement préférée à celle qui consiste à aménager son temps de travail (temps partiel, par exemple). Cependant, les femmes actives elles-mêmes optent encore un peu plus souvent pour la réduction du temps de travail (à 47%) que pour la cessation temporaire d'activité (à 41%), surtout quand elles ont des enfants à charge.

Il reste que **l'incitation, par une aide financière, à l'arrêt temporaire d'activité de la mère** a cette année regagné beaucoup de terrain : 71% des Français y sont favorables, contre 59% il y a un an. La solution visant à favoriser la poursuite de l'activité de la mère grâce à une offre accrue d'équipements de garde est donc en net recul cette année. Ce phénomène est d'autant plus remarquable qu'il concerne l'ensemble de la population, et toutes les couches sociales, y compris les femmes actives : ce mouvement, par son ampleur, peut ainsi être assimilé à un "mouvement de fond". Sans pour autant minimiser l'importance de cette progression, il faut cependant noter que l'enquête s'est déroulée au moment même où s'engageait un débat public sur l'élargissement de l'Allocation Parentale d'Education (APE) et sur la création d'une éventuelle "allocation parentale de libre choix". Peut-être ce débat a-t-il favorisé cette évolution en rendant davantage "plausible", dans les esprits, la possibilité de création d'une aide financière pour la cessation temporaire d'activité.

Les prestations sociales : le souhait d'une plus grande redistribution verticale s'accompagne de craintes d'éventuels effets pervers

Enfin, les opinions exprimées par les Français sur les prestations sociales en général conduisent à une double conclusion qui peut sembler quelque peu paradoxale. D'un côté, nos concitoyens souhaitent fortement voir les prestations sociales exercer un rôle accru de redistribution verticale des revenus : ils préféreraient que les allocations familiales soient calculées de façon inversement proportionnelle aux ressources; ils désirent de plus en plus qu'on augmente en priorité le RMI ou les prestations de chômage; ils font preuve d'une exigence humanitaire accrue, par exemple en

considérant que la prise en charge des familles aux ressources insuffisantes "leur permet de vivre". Mais, d'un autre côté, les "effets pervers" des politiques sociales sont plus souvent dénoncés par la population : davantage de Français pensent que beaucoup de gens font de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales et plus nombreux sont ceux qui voient dans le RMI un risque de ne pas inciter ses bénéficiaires à chercher un emploi. Ces éléments, apparemment contradictoires, tiennent à deux phénomènes :

- D'une part, la montée du sentiment que, compte tenu de la croissance du chômage et de la précarisation qu'il peut entraîner, il est nécessaire que la société puisse permettre à chacun de disposer d'un minimum qui lui permette "de vivre" (l'exigence humanitaire).
- D'autre part, la volonté exprimée par une partie de la population d'éviter de favoriser toute forme "d'assistanat" par le développement d'aides ou de prestations qui pourraient inciter les bénéficiaires à s'en contenter (les effets pervers).

En réalité, ce paradoxe tient au fait que chaque groupe social met plus ou moins l'accent, en fonction de ses sensibilités propres, sur chacun de ces deux phénomènes : en deux ans, le premier phénomène a davantage attiré les employés, les parisiens et les femmes actives, tandis que le second a surtout touché les travailleurs indépendants, voire une partie des ouvriers.

En tout état de cause, **l'attachement de la population aux prestations familiales reste fort** puisque les Français placent ces prestations, cette année encore, en tête des aides à augmenter en priorité, devant le RMI et les prestations-vieillesse. Certes, les arbitrages effectués par les Français entre les différentes prestations sociales restent pour une bonne part, comme les années précédentes, le reflet des intérêts personnels ou catégoriels. De fait, l'âge est à l'origine de variations sensibles dans les préférences, puisque les attentes ne sont évidemment pas les mêmes aux différentes étapes du cycle de vie.

Mais il reste que cet attachement des Français à la politique familiale est relativement fort, même chez ceux qui n'ont pas d'enfants à charge. Il est vrai que cet attachement transparait tout au long du rapport : la population n'attend-elle pas plus de prestations familiales pour les familles ayant de grands enfants ? N'attend-elle pas des aides financières accrues pour mieux permettre de concilier vie professionnelle et vie familiale ? N'attend-elle pas, encore, un effort significatif en matière d'accueil de la petite enfance ?



Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français"

Vague de fin 1993

**PRESTATIONS FAMILIALES,
MODES DE GARDE ET
RELATIONS PARENTS/GRANDS ENFANTS**

**Catherine Duflos
Ariane Dufour
Anne-Delphine Kowalski**

**Sous la direction de Georges Hatchuel
Directeur adjoint du CREDOC**

Secrétariat : Lucette Laurent

Etude réalisée à la demande de la
Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)

DECEMBRE 1994

142, rue du Chevaleret
7 5 0 1 3 - P A R I S

CONDITIONS DE VIE ET ASPIRATIONS DES FRANCAIS

Etude réalisée à la demande de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)

Le département "Conditions de vie et Aspirations des Français" est composé de :

- . Georges Hatchuel (Directeur adjoint du CREDOC)
- . Franck Berthuit, Catherine Duflos, Ariane Dufour, Françoise Gros, Yves Hulot, Anne-Delphine Kowalski, Lucette Laurent.

C R E D O C

Président : Bernard Schaefer
Directeur : Robert Rochefort

SOMMAIRE

	Pages
Introduction	1
PREMIERE PARTIE La garde des jeunes enfants - Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle	5
CHAPITRE I La garde des jeunes enfants	9
1 Pour les Français, les équipements de garde collectifs sont en nombre insuffisant	9
2 Les Français continuent de préférer les modes de garde individuels	17
3 La mère au foyer est toujours le mode de garde majoritairement adopté	24
4 L'inadéquation entre les préférences et les pratiques persiste	29
CHAPITRE II La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle	35
1 L'incitation à l'arrêt temporaire d'activité de la mère regagne du terrain	35
2 Les solutions souhaitables pour les couples bi-actifs ayant de jeunes enfants	44
DEUXIEME PARTIE Opinions sur les prestations familiales et sur les prestations sociales	55
CHAPITRE I Les prestations familiales et sociales	59
1 Les bénéficiaires de prestations familiales et de logement	61
2 Pour les Français, les allocations familiales devraient être calculées en fonction inverse du revenu	63
3 Une majorité de Français pensent que beaucoup de gens font de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales	68
4 Les aides aux familles : des prestations en espèces ou en nature ?	73
5 Le Revenu Minimum d'Insertion : "un coup de pouce pour s'en sortir"	78
6 Les prestations sociales à augmenter en priorité	91
CHAPITRE II Les allocations familiales pour les jeunes adultes	103
1 Un souhait : continuer à servir les allocations familiales aux parents dont les enfants à charge ne vivent plus sous leur toit	104
2 L'âge limite du droit aux allocations familiales	108
3 Une attente d'allocations familiales plus importantes pour les enfants étudiants ou chômeurs	117

TROISIEME PARTIE Les opinions des Français sur quelques aspects des relations parents/grands enfants	119
CHAPITRE I Les opinions générales des Français sur les relations entre parents et grands enfants	123
1 La responsabilité des parents envers leurs "grands enfants" : un véritable consensus	123
2 La vie en couple des jeunes ne disposant pas de ressources régulières	138
3 La participation des jeunes actifs qui habitent au domicile de leurs parents	145
CHAPITRE II Le rôle des parents et de l'Etat envers les jeunes adultes à la recherche d'un emploi	153
1 Les parents doivent inciter leurs enfants à acquérir très tôt une expérience professionnelle	155
2 Qui doit avant tout aider un jeune à la recherche d'un emploi ? La collectivité ou la famille ?	162
3 Dans tous les cas, il paraît aux Français préférable d'aider le jeune plutôt que ses parents	168
CHAPITRE III Une synthèse des opinions sur les relations parents/grands enfants	171
A Une présentation synthétique des opinions des Français	171
1 L'espace des opinions sur les relations parents/grands enfants (premier plan factoriel)	173
2 Projection des caractéristiques socio-démographiques dans l'espace des opinions	177
3 Projection de diverses autres variables dans l'espace des opinions sur les relations parents/grands enfants	180
B Une classification en six groupes	182
Conclusion	197
Annexes :	
Annexe 1 Tableau complémentaire	203
Annexe 2 Questions posées à la demande de la Caisse Nationale des Allocations Familiales	205

INTRODUCTION

Parmi les diverses évolutions qui se sont produites dans les structures familiales, il en est une qui reste encore relativement peu étudiée : celle concernant la cohabitation des jeunes adultes avec leurs parents et les liens qui existent entre eux. Les enfants ont, en effet, de plus en plus tendance à prolonger la cohabitation avec leurs parents. Le départ plus tardif des enfants du foyer familial se constate d'ailleurs aussi bien pour les jeunes gens que pour les jeunes filles, même si l'indépendance des filles reste plus précoce : ainsi, en 1990, 65 % des jeunes gens de 20 à 24 ans et 47 % des jeunes filles du même âge vivent encore chez leurs parents, contre respectivement 60 % et 38 % en 1982¹. Le maintien prolongé des grands enfants au domicile des parents s'explique par la conjonction de plusieurs facteurs. Retenons-en ici les trois principaux :

- Tout d'abord, la durée des études s'allonge. Or, comme le départ du foyer familial implique un minimum d'indépendance financière, il est plus facile pour les étudiants de continuer à habiter chez leurs parents. De plus, l'importance accordée au diplôme, en tant qu'instrument de promotion sociale, pousse les parents à subvenir plus longtemps aux besoins matériels de leurs enfants.
- Les périodes de chômage rencontrées dès l'entrée dans la vie active, y compris par ceux qui ont fait des études assez poussées, conduisent de plus en plus de jeunes adultes à quitter plus tardivement le domicile parental. La crise actuelle a probablement resserré les liens économiques qui lient les enfants à leurs parents.
- Enfin, il faut également rappeler qu'au cours de ces vingt dernières années, l'autorité parentale s'est progressivement atténuée. Parallèlement, les "conflits entre générations" des années 60-70 ont plutôt fait place, pourrait-on dire, à une certaine solidarité accrue entre les parents et leurs enfants. N'arrive-t-il pas même que le premier domicile des jeunes couples en union libre soit le logement des parents de l'un des deux jeunes ?

¹ Cf. Données Sociales 1993, INSEE.

De nouvelles relations s'instaurent donc entre les parents et leurs "grands enfants". D'ailleurs, force est de constater que les familles sont aujourd'hui, par contrecoup, davantage sollicitées : elles doivent assumer des charges de plus en plus lourdes, apporter un soutien non seulement financier, mais aussi psychologique, affectif et matériel (le logement) à leurs enfants. Dans ce contexte, quelle est, selon les Français, l'attitude que les parents doivent adopter vis-à-vis de leurs grands enfants ? Quelle aide doivent-ils leur apporter ? Jusqu'à quel âge les jeunes adultes doivent-ils ouvrir droit aux allocations familiales, en particulier quand ils sont étudiants ou chômeurs ? Faut-il, d'autre part, continuer à verser des prestations aux parents dont les enfants, non autonomes financièrement, ont déjà quitté le domicile parental ? Voilà quelques-unes des questions qui, parmi d'autres, se posent quand on aborde ces sujets.

C'est aux réponses que les Français peuvent apporter à ces quelques interrogations que la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF) a souhaité s'intéresser cette année. Des questions sur ces sujets ont donc été insérées dans la vague de fin 1993 - début 1994 de l'enquête du CREDOC sur les "*Conditions de vie et les Aspirations des Français*". Il reste que la CNAF a souhaité également poursuivre cette année l'analyse de certains thèmes qui relèvent de ses domaines habituels d'intervention, sujets déjà étudiés les années précédentes par le CREDOC. Il s'agit notamment des préférences de la population en matière des modes de garde des jeunes enfants et des problèmes de conciliation "vie familiale/vie professionnelle" ; cela concerne aussi, bien sûr, les opinions des Français sur les prestations familiales et sur les prestations sociales. Les questions intégrées sur ces sujets dans l'enquête de fin 1993, identiques à certaines déjà posées dans le passé, permettent donc de mettre en évidence quelques évolutions ou inflexions récentes de l'opinion.

La **première partie** du rapport est consacrée aux problèmes de garde des jeunes enfants lorsque les parents travaillent et à la question de la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle. Des questions déjà posées dans le passé sur ces deux points ont été reprises cette année afin d'observer les évolutions qui ont pu se produire. Rappelons de quelles interrogations il s'agit : Faut-il ou non inciter les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler ? Les équipements de garde sont-ils en nombre suffisant ? Quel est le mode de garde jugé le plus satisfaisant par les Français ? Observe-t-on des décalages entre le mode de garde "idéal" et celui adopté par les parents pour l'accueil de leur dernier enfant en bas âge ?

La **deuxième partie** traite, d'une part, des opinions générales sur les prestations familiales et sociales. Quelles prestations sociales faut-il, selon les Français, augmenter en priorité ? Au détriment de quelles autres ? Quels sont les jugements de la population sur les allocations familiales ? Mais cette partie concerne aussi, d'autre part, quelques-unes des questions soulevées à propos des prestations familiales qui peuvent être versées en cas de présence de jeunes adultes dans le foyer parental : Quel est l'âge considéré limite par les Français pour qu'un enfant étudiant ouvre droit aux allocations familiales ? Et pour un enfant chômeur ? Les prestations familiales aident-elles suffisamment les familles qui ont des enfants étudiants ou chômeurs ?

Enfin, la **troisième partie** du rapport est consacrée aux opinions de la population sur les types de relations qui peuvent s'instaurer entre les parents et leurs grands enfants, notamment lorsqu'ils sont actifs et vivent au domicile parental. Ceux-ci doivent-ils participer aux charges familiales ? Quel type d'aide, de soutien, les parents doivent-ils apporter à leurs grands enfants ? Que peuvent-ils en attendre en échange ? Qui doit, selon les Français, avant tout soutenir les jeunes à la recherche d'un emploi : la solidarité nationale ou familiale ? Faut-il aider directement les jeunes ou les parents de ces jeunes ?

La troisième partie du rapport vise ainsi à fournir la réponse des Français à ces différentes questions. Elle se termine par une tentative de synthèse de l'ensemble des opinions recueillies sur ces sujets.

Rappelons, enfin, que l'enquête a été réalisée en Décembre 1993 - Janvier 1994, en face à face auprès d'un échantillon représentatif de 2001 personnes, âgées de 18 ans et plus, sélectionnées selon la méthode des quotas. Ceux-ci (région, taille d'agglomération, âge, sexe, PCS) ont été calculés d'après le recensement de 1990. Afin d'assurer la représentativité par rapport à la population nationale, un redressement a été effectué à partir des variables suivantes : âge, sexe, PCS et taille d'agglomération.

PREMIERE PARTIE

**La garde des jeunes enfants -
Conciliation entre vie familiale et vie professionnelle**

Cette première partie du rapport se compose de deux chapitres :

- Le premier est consacré **aux problèmes de garde des jeunes enfants**. Les équipements d'accueil sont-ils, selon les Français, en nombre suffisant ou insuffisant ? Quel est le mode de garde jugé, par nos concitoyens, comme le plus satisfaisant ? Quel est celui que les parents ont adopté principalement pour la garde de leur dernier enfant en bas âge ?
- Le second chapitre s'intéresse **aux opinions des Français sur la conciliation entre vie familiale et vie professionnelle**. Faut-il plutôt aider les mères de jeunes enfants à poursuivre leur activité professionnelle en leur offrant davantage de services et d'équipements de garde, ou faut-il les encourager à cesser temporairement de travailler ? Quelle est, selon nos concitoyens, la solution préférable lorsque les parents de jeunes enfants exercent une activité professionnelle ? Les réponses à ces questions, déjà abordées il y a un an, mettent en évidence une certaine inflexion des opinions. Les grandes conclusions que l'on peut en tirer restent cependant assez proches de celles mises en évidence l'an dernier¹.

*

*

*

¹ Cf. F. Berthuit, A. Dufour, sous la direction de G. Hatchuel : *"Opinions sur les prestations familiales et sur la conciliation vie professionnelle-vie familiale"*, Collection des rapports du CREDOC, N° 141, Décembre 1993.

CHAPITRE I

La garde des jeunes enfants

Lorsque les parents travaillent, ils doivent faire garder leurs enfants en bas âge. Se pose donc, pour eux, le problème difficile du choix entre les différentes possibilités de garde : crèche collective, assistante maternelle, nourrice, personne à domicile, etc. Choix "difficile", car tout un chacun, et chaque parent en particulier, a bien, en la matière, des préférences plus ou moins nettement affirmées. Mais ces préférences ne peuvent toujours, il faut bien le constater, se concrétiser. Car s'il est un domaine où l'inadéquation entre l'offre et la demande est indéniable, c'est bien celui de l'accueil de la petite enfance : les structures organisées (crèches collectives et familiales, assistantes maternelles agréées) ne sont en effet en mesure de répondre aujourd'hui qu'à environ la moitié des besoins des parents¹, même si des efforts importants ont conduit à des améliorations en ce domaine au cours des dernières années.

Les Français ont-ils eux-mêmes le sentiment que les équipements de garde sont en nombre insuffisant ? Comparé au sentiment exprimé par nos concitoyens sur ce même sujet il y a trois ans, observe-t-on cette année des inflexions particulières ? Voilà les deux premières questions auxquelles nous allons d'abord tenter de répondre.

1. Pour les Français, les équipements de garde collectifs sont en nombre insuffisant

Pour avoir une idée globale de l'image, dans l'opinion publique, de la politique menée en matière d'accueil de la petite enfance, la question a été posée à l'ensemble de la population, et non pas aux seuls parents confrontés au problème de garde de leurs enfants en bas âge.

¹ D'après une étude réalisée en 1989 - Cf. G. Hatchuel, "*Accueil de la petite enfance et activité féminine*", Collection des rapports du Crédoc, n° 61, mai 1989 -, les structures organisées étaient alors en mesure de ne couvrir qu'environ la moitié des besoins des parents actifs obligés de faire garder leurs enfants en bas âge. Cf. également : "*Faire garder son enfant ou la course à la débrouille*", in l'Etat de la France 1992, CREDOC, La Découverte.

En fin 1993, un peu moins des trois quarts des Français (73%) considèrent que les équipements de garde sont en **nombre insuffisant**. Cette proportion, pourtant très élevée, est néanmoins en recul par rapport à ce qu'elle était il y a trois ans : en fin 1990, 80% de la population étaient critiques sur le nombre d'équipements collectifs de garde disponibles (tableau 1).

Tableau 1

Les opinions des Français sur le nombre des équipements de garde des jeunes enfants
- Fin 1990 et Fin 1993 -

(en %)

Lorsque les parents travaillent, il faut faire garder les enfants en bas âge. Estimez-vous que les équipements de garde (crèches, halte-garderie, ...) sont en nombre suffisant ou insuffisant ?		
	Fin 1990	Fin 1993
Suffisant	16,8	23,7
Insuffisant	79,9	72,9
Ne sait pas	3,3	3,4
Ensemble	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes Conditions de vie et Aspirations des Français.

De 1987 à 1989, une question quasiment identique avait été posée, mais avec des modalités de réponses différentes ("oui/non" à la place de "suffisant/insuffisant", cf. tableau 2). Entre ces deux dates, et même jusqu'en 1990, les appréciations négatives n'avaient cessé de prendre de l'ampleur : la proportion d'individus estimant insuffisants les dispositifs d'accueil était passée de 71% à 80%. **On constate donc cette année un début d'amélioration**, même si le niveau d'insatisfaction reste élevé.

Tableau 2

Les opinions des Français sur le nombre des équipements de garde des jeunes enfants
- Fin 1987 à Fin 1989 -

(en %)

Lorsque les parents travaillent, il faut faire garder les enfants en bas âge. Estimez-vous que les équipements de garde (crèches, halte-garderie, ...) sont en nombre suffisant ?			
	Fin 1987	Fin 1988	Fin 1989
Oui	23,2	23,0	19,4
Non	71,1	73,9	77,2
Ne sait pas	5,7	3,1	3,4
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes Conditions de vie et Aspirations des Français.

Un "mieux" quasi généralisé

On constate que même si le manque de places d'accueil reste très majoritairement ressenti dans toutes les catégories de la population, il l'est moins dans la plupart des cas qu'il y a trois ans. Le sentiment d'un "mieux" apparaît même sensible dans les groupes a priori directement concernés par le problème de la garde des jeunes enfants : les personnes de 25 à 39 ans (le pourcentage de celles qui pensent que le nombre d'équipements est suffisant est en hausse de 7 points par rapport à 1990), les femmes actives (+ 8 points), les parents d'enfants de moins de trois ans (+ 13 points, cf. tableau 3).

Tableau 3

**Les opinions sur le nombre des équipements de garde
dans quelques catégories de la population
- Comparaison 1990-1993 -**

<i>Les équipements de garde sont en nombre :</i>	Personne de 25 à 39 ans		Femme active		A au moins un enfant de moins de 3 ans		Ensemble des Français	
	%	Ecart/90	%	Ecart/90	%	Ecart/90	%	Ecart/90
Suffisant	20	+ 7	20	+ 8	26	+ 13	24	+ 7
Insuffisant	78	- 7	78	- 9	74	- 12	73	- 7
Total (yc nsp)	100		100		100		100	

Source : Enquêtes Conditions de vie et Aspirations des Français.

Exemple de lecture : 20% des personnes de 25 à 39 ans estiment que le nombre d'équipements de garde est suffisant, soit 7 points de plus qu'en 1990.

Par contre, pour deux catégories, les cadres supérieurs et les habitants de l'agglomération parisienne, c'est au contraire l'insatisfaction qui a progressé dans la période : en fin 1993, 80% des premiers et 81% des seconds critiquent la carence de places d'accueil, contre 75% et 79% en fin 1990. On remarquera à cet effet que ce sont toujours les habitants de la "petite couronne" parisienne qui se montrent le plus critiques : 86% d'entre eux déplorent l'insuffisance d'équipements de garde des enfants, soit quatre points de plus qu'en 1990. En revanche, le sentiment d'un "mieux" a gagné chez les provinciaux : un quart d'entre eux estime maintenant suffisant le nombre des places d'accueil, contre 16% en fin 1990.

Ce début d'amélioration peut être, par ailleurs, constaté dans tous les autres groupes sociaux. Autrement dit, à l'exception des habitants de la région parisienne et des cadres supérieurs, les Français semblent un peu mieux apprécier qu'il y a trois ans la politique menée en matière d'accueil des jeunes enfants.

Il n'en reste pas moins que la carence d'équipements continue d'être largement reconnue et que certaines catégories sont plus insatisfaites que d'autres. C'est d'ailleurs au sein des groupes le plus privilégiés socialement que la critique reste la plus vive.

Les catégories le plus élevées socialement sont le plus critiques

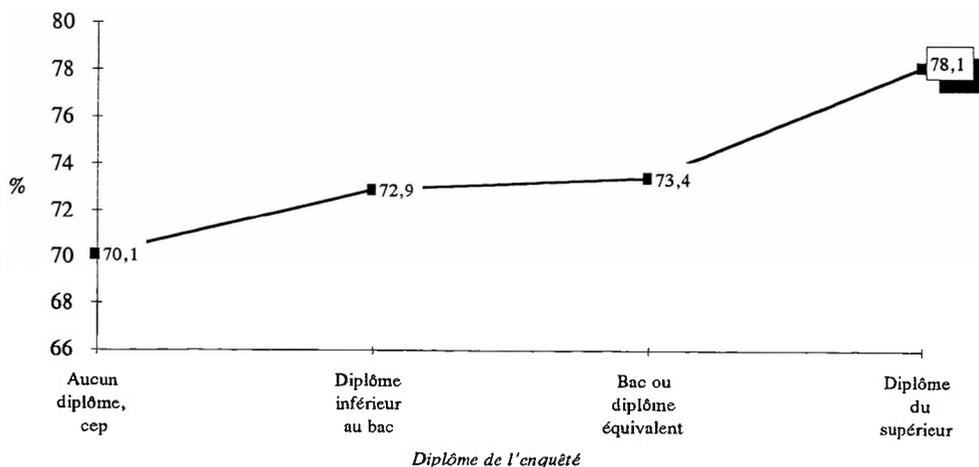
Comme on a déjà pu le mettre en évidence¹, ce sont les couches le plus privilégiées, tant au niveau financier que culturel, qui se montrent le plus critiques. Ainsi, plus le diplôme de l'enquêté est important, plus le taux de ceux qui déplorent le manque d'équipements s'accroît, passant de 70% pour les personnes les moins instruites à 78% pour les diplômés du supérieur (graphique 1).

De même, le sentiment d'insatisfaction est plus fort dans les foyers bénéficiant d'une certaine aisance financière. Ainsi, 75% des personnes dont le foyer dispose de revenus mensuels supérieurs à 15 000 Francs jugent insuffisantes les places d'accueil, contre 70% de celles disposant d'un revenu inférieur à 8 000 Francs par mois. C'est dans la tranche de revenus compris entre 12 000 Francs et 15 000 Francs mensuels que le manque d'équipements apparaît le plus ressenti (à hauteur de 79%).

Graphique 1

L'insatisfaction croît avec le diplôme

- Pourcentage de personnes qui estiment que les équipements de garde sont en nombre "insuffisant" -



Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français fin 1993.

¹ Cf. en particulier : *"La garde des jeunes enfants : entre les souhaits et les pratiques"*, par V. Payet-Thouvenot, Crédoc, Collection des rapports, n° 106, octobre 1991.

En partie lié aux effets du diplôme et des revenus, le sentiment d'insatisfaction varie aussi selon la catégorie socio-professionnelle de l'enquêté. Les cadres et professions libérales sont bien plus critiques que les employés et les ouvriers (tableau 4).

Tableau 4

**Les opinions sur le nombre des équipements de garde,
selon la catégorie professionnelle de l'enquêté (fin 1993)**

(en %)

	Le nombre des équipements est :		
	Insuffisant	Suffisant	Total (yc nsp)
Cadre supérieur, prof. libérale	80	17	100
Profession intermédiaire	77	19	100
Employé	72	27	100
Ouvrier	70	27	100
Indépendant (hors prof. libérale)	66	28	100
Ensemble des Français	73	24	100

Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, fin 1993.

Exemple de lecture : 80% des cadres supérieurs considèrent que le nombre d'équipements est insuffisant. C'est l'avis de 70% des ouvriers et de 73% de l'ensemble des Français.

Ce sont donc les cadres supérieurs qui font le constat le plus sévère en matière de nombre de places d'accueil et les indépendants qui sont le moins critiques.

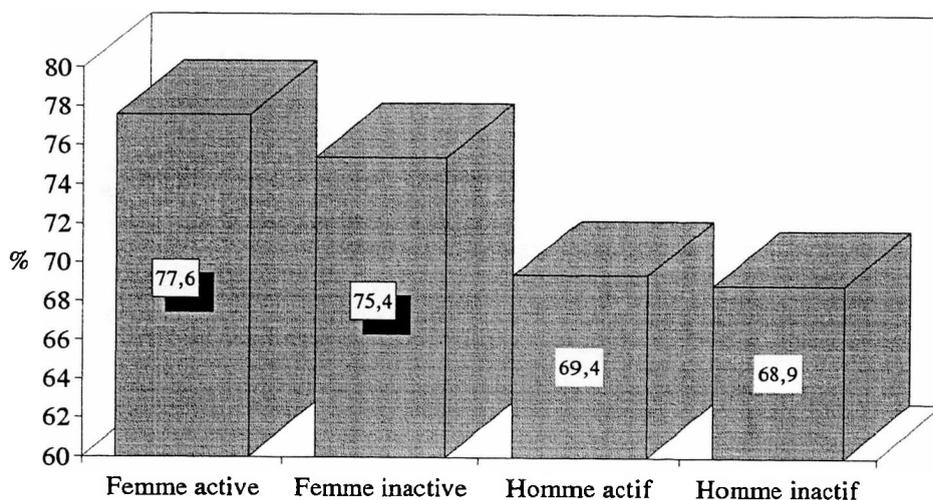
Les femmes sont plus sensibles à la carence d'équipements

Les femmes dans leur ensemble font une analyse plus critique que les hommes du nombre de places disponibles pour faire garder les jeunes enfants : 76% d'entre elles considèrent que le nombre d'équipements d'accueil est insuffisant, contre 69% des hommes. Les femmes actives y sont encore plus sensibles que les inactives (respectivement 78% et 75%), tandis que chez les hommes, la part des insatisfaits est la même, qu'ils exercent ou non une activité professionnelle (graphique 2).

Graphique 2

Les femmes sont plus sensibles que les hommes à la carence des équipements de garde

- Pourcentage de personnes qui estiment que les équipements sont en nombre "insuffisant" -



Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, fin 1993.

Si les femmes déplorent plus que les hommes le manque d'équipements, les hommes divorcés, quoique peu nombreux dans l'échantillon, se montrent à 84% critiques ; ils le sont davantage que les femmes célibataires (77%) ou mariées (76%). Ceci tendrait à montrer que si, d'une façon générale, les femmes sont ou se sentent plus concernées que les hommes par la garde des enfants, ces derniers sont tout aussi sensibilisés lorsqu'ils se retrouvent seuls. Autrement dit, la carence d'équipements serait davantage ressentie par les personnes qui sont ou qui ont été, effectivement, confrontées au problème. On citera, à ce propos, deux résultats :

- 74% des enquêtés ayant eu des enfants déplorent l'insuffisance des places d'accueil, contre 68% de ceux qui n'en ont pas eus ;
- chez les divorcés qui ont eu des enfants, plus de 80% des hommes comme des femmes adoptent la même attitude critique.

Les "25-39 ans" sont le plus sévères

Les personnes de 25 à 39 ans, celles qui sont le plus fortement susceptibles de solliciter ou d'avoir sollicité récemment une place dans les équipements de garde, sont le plus sévères à l'encontre des services offerts, même si là aussi, elles le sont moins qu'il y a trois ans. En fin 1993, 78% d'entre elles jugent insuffisant le nombre de places proposées (- 7 points par rapport à fin 1990), alors que 64% "seulement" des moins de 25 ans sont dans ce cas. Chez ces derniers, le sentiment d'un mieux s'est d'ailleurs très sensiblement développé entre la fin 1990 et la fin 1993 : un tiers d'entre eux estiment maintenant que les équipements sont en nombre suffisant, soit 15 points de plus qu'il y a trois ans. L'évolution n'a pas été aussi marquante dans les autres classes d'âge (tableau 5).

L'analyse des réponses en fonction du sexe et de l'âge confirme d'ailleurs l'influence des deux critères : à âge égal, les femmes sont plus convaincues que les hommes du manque de places disponibles et ce sont celles de 25 à 39 ans qui en sont le plus persuadées (à 84%).

Notons aussi que l'évolution des opinions des jeunes vers une meilleure appréciation des services offerts concerne aussi bien les hommes que les femmes, même si les secondes restent, en fin 1993, plus critiques que les premiers.

Tableau 5
Les opinions sur le nombre des équipements de garde,
selon l'âge de l'enquêté (fin 1993)

	Les équipements sont en nombre :				(en %)
	Insuffisant		Suffisant		Total (yc nsp)
		Ecart/90		Ecart/90	
Moins de 25 ans	64	-13	33	+ 15	100
25 à 39 ans.....	78	- 7	20	+ 7	100
40 à 59 ans.....	73	- 8	22	+ 6	100
60 ans et plus.....	71	- 3	24	+ 2	100
Ensemble des Français.....	73	- 7	24	+ 7	100

Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, fin 1993.

Exemple de lecture : 64% des moins de 25 ans considèrent que le nombre d'équipements de garde est insuffisant (soit 13 points de moins qu'en fin 1990). Cet avis est celui de 73% de l'ensemble des Français.

Plus d'insatisfaction dans les grosses agglomérations

Enfin, la carence d'équipements est plus fortement ressentie dans les grosses agglomérations, celles de plus de 200 000 habitants (76%) et elle atteint son maximum, nous l'avons vu, dans l'agglomération parisienne (81%, contre 73% en moyenne). L'insatisfaction est moins massive en milieu rural ou de faible urbanisation (elle concerne 70% des personnes résidant dans des agglomérations de moins de 50 000 habitants), ce qui n'était pas le cas en fin 1990 (graphique 3). C'était, au contraire, dans les milieux peu urbanisés que le manque de possibilités de garde était le plus critiqué (82%), alors qu'il ne l'était pas plus qu'en moyenne dans les grosses agglomérations, y compris celle de Paris (79%).

Est-ce à dire que les effets de la politique menée en matière de garde des jeunes enfants ont été mieux perçus ces dernières années dans les petites communes ? En tout état de cause, les places offertes restent très largement jugées insuffisantes, en particulier dans l'agglomération parisienne, un des rares cas où l'insatisfaction s'est au contraire accentuée. Ce résultat est toutefois à rapprocher de la montée de "l'insatisfaction" générale que l'on a pu déceler cette année parmi les habitants de l'agglomération parisienne¹.

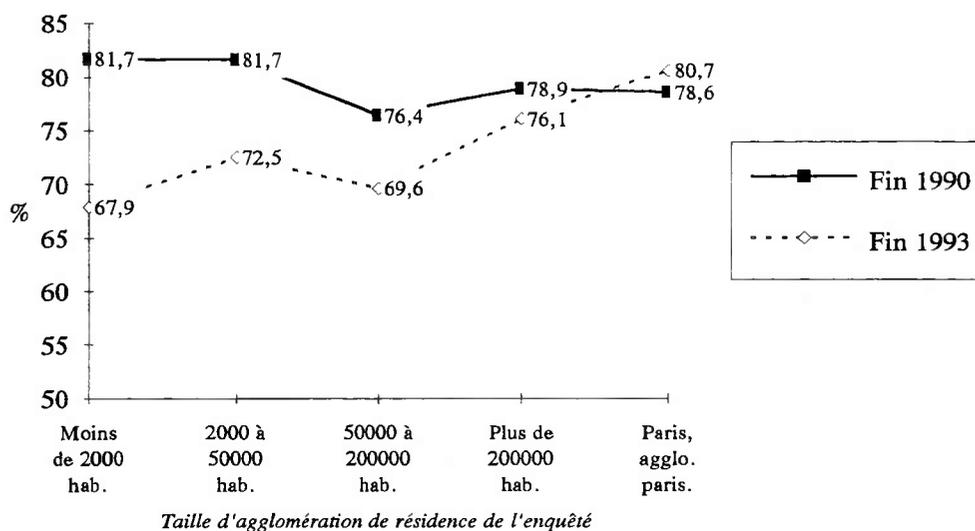
¹ Cf. "Janvier 1994 : crainte du chômage et restrictions sont au plus haut, masquant quelques lueurs d'espoir" -note réservée aux souscripteurs au système d'enquêtes-, par G. Hatchuel, Crédoc, 21 mars 1994.

Graphique 3

Les opinions sur le nombre d'équipements de garde,
selon la taille d'agglomération de résidence de l'enquêté

- Comparaison fin 1990 et fin 1993 -

(Pourcentage de personnes ayant répondu que le nombre des équipements est insuffisant)



Source : CREDOC, Enquêtes Conditions de vie et Aspirations des Français.

On soulignera, en dernier lieu, que les opinions exprimées par les parents sur le nombre de places d'accueil ne semblent pas particulièrement liées au mode de garde qu'ils ont eux-mêmes adopté pour leur dernier enfant en bas âge.

2. Les Français continuent de préférer les modes de garde individuels

Comme cela a été le cas depuis plusieurs années dans l'enquête du CREDOC, les Français ont été interrogés, en fin 1993, sur leurs "préférences" en matière de mode de garde "lorsque la mère travaille". D'autre part, la question se réfère précisément au mode de garde "le plus satisfaisant" pour un enfant en bas âge et n'appelle donc qu'une seule réponse. Enfin, aucune proposition n'est formulée à l'enquêté ; les réponses sont librement exprimées et seulement ensuite postcodées¹.

¹ On se référera aux rapports déjà cités pour apprécier les raisons ayant conduit à adopter la formulation de la question (voir libellé précis au tableau 6).

La solution de garde considérée par les Français comme la plus satisfaisante quand la mère travaille est, d'abord, la **nourrice (assistante maternelle) agréée** : 29% de nos concitoyens la citent. Si l'on y ajoute les partisans de la nourrice non agréée (6%), c'est 35% des Français qui peuvent être considérés comme des adeptes de la "nourrice". La garde par les **grands-parents** prend la seconde place (27% des citations), tandis que la crèche collective recueille 18% des réponses. La garde à domicile par personne rémunérée obtient la faveur de moins de 10% de la population. Enfin, des solutions telles que la crèche familiale ou la halte-garderie sont celles qui sont le moins citées.

Il est intéressant de constater que **les préférences des Français en matière de modes de garde ont peu évolué depuis 1987**. On notera simplement que la nourrice agréée a gagné 3 points entre la fin 1990 et la fin 1993 et qu'elle se place à présent devant le recours aux grands-parents. Ces derniers étaient jusqu'alors autant préférés que la nourrice, voire même un peu plus en fin 1987. D'autre part, la crèche collective qui, de 1987 à 1990, tendait à recueillir un peu plus de faveur, reperd à nouveau du terrain en fin 1993 (recul de 5 points, tableau 6).

Tableau 6

Les préférences des Français en matière de modes de garde des enfants en bas âge

- Evolution 1987-1993 -

(en %)					
Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge lorsque sa mère travaille ¹ ?					
	Fin 1987	Fin 1988	Fin 1989	Fin 1990	Fin 1993
Nourrice (assistante maternelle) agréée .	23,8	26,0	26,2	26,3	29,1
Garde par les grands-parents	26,8	26,6	26,5	26,0	27,2
Crèche collective, crèche (s.a.i.)	17,1	18,1	21,4	23,2	18,2
Garde à domicile par personne rémunérée	10,0	9,1	9,7	10,2	8,0
Nourrice non agréée	6,0	7,8	6,9	6,3	6,4
Crèche familiale	5,9	5,6	3,7	3,2	5,2
Halte-garderie.....	1,3	1,6	1,2	1,0	1,5
Autre	1,7	2,8	1,9	2,3	1,8
Ne sait pas.....	7,5	2,4	2,5	1,5	2,6
Ensemble des Français	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes Conditions de vie et Aspirations des Français.

¹ Il s'agit d'une question ouverte, sans proposition de réponse.

Autrement dit, les Français continuent d'exprimer très majoritairement leur préférence **pour un mode de garde individuel**¹ lorsque la mère travaille (71 %). Les partisans d'un mode de garde collectif sont en effet minoritaires puisqu'ils constituent, comme dans les années 1987 et 1988, à peu près un cinquième de la population (hors crèches familiales, dont on peut dire qu'elles se situent à mi-chemin entre les équipements collectifs et la garde individuelle).

On ne peut, bien sûr, analyser les préférences indépendamment de l'offre. La carence d'équipements collectifs de garde peut en effet expliquer l'expression de préférences qui traduisent aussi ce qu'on appellera une adaptation à une situation donnée, c'est-à-dire une situation de carence reconnue : on l'a vu, 73 % des Français estiment que les équipements de garde d'enfants sont en nombre insuffisant. On connaît aussi les carences d'équipements en certaines régions ou dans les zones rurales dans lesquelles la crèche collective semble parfois être une notion un peu abstraite, car inconnue.

Mais si les résultats obtenus ne se réduisaient qu'à cela, on devrait relever l'expression d'un sentiment d'insuffisance d'équipements de garde bien plus important chez ceux qui, contraints par l'offre, jugent les modes de garde individuels comme les plus satisfaisants. Or, ce n'est pas le cas² : certes, 77 % de ceux qui trouvent que le mode de garde le plus satisfaisant est la nourrice non agréée estiment que les places d'accueil sont en trop petit nombre ; c'est aussi le cas de 70 % de ceux qui optent pour la nourrice agréée et de 71 % de ceux qui choisissent les grands-parents. Mais c'est également le cas de 75 % des enquêtés qui préfèrent la crèche collective. Ces pourcentages ne sont donc pas très significativement différents de la moyenne (73 %). L'écart est un peu plus sensible dans le cas de la "garde à domicile" : 83 % des personnes qui préfèrent cette solution jugent insuffisant le nombre des équipements de garde.

Il reste que les préférences évoquées ci-dessus sont celles exprimées par l'ensemble de la population : les personnes n'ayant jamais eu d'enfant y sont donc incluses, de même que les femmes inactives ou les personnes âgées. Or, on peut penser que leurs positions ou leurs attentes en matière de modes de garde sont relativement différentes de celles des parents de jeunes enfants ou de celles des jeunes femmes actives.

¹ Individuel ou quasi individuel. Une nourrice agréée garde en général deux ou trois enfants.

² Les résultats de fin 1993 confirment en cela ceux des analyses antérieures ; cf. rapports déjà cités.

Ce n'est, en réalité, pas vraiment le cas : les préférences exprimées par les groupes le plus directement concernés par le problème de la garde des enfants ne sont pas fondamentalement différentes de celles fournies par l'ensemble de la population. Ainsi, 36% des parents d'enfants de moins de trois ans optent pour la nourrice (dont 7% pour la nourrice non agréée) et 28% pour les grands-parents. De même, le pourcentage de ceux qui préfèrent la crèche collective est de 20% chez les parents d'enfants en bas âge, contre 18% dans l'ensemble de la population (tableau 7).

L'attrait des crèches collectives n'est pas plus important chez les femmes actives ayant eu un enfant (17%). **Par contre, celles-ci privilégient nettement plus les nourrices (41%, dont 9% optent pour la nourrice non agréée), tandis que la garde par les grands-parents leur apparaît beaucoup moins souvent comme la solution la plus satisfaisante (16%, contre 27% en moyenne).** Enfin, la garde rétribuée à domicile est deux fois plus souvent citée qu'en moyenne par les femmes actives ayant eu un ou plusieurs enfants (tableau 7).

Tableau 7
Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant
pour un enfant en bas âge lorsque sa mère travaille ?
(fin 1993)

	(en %)			
(Effectifs)	Ensemble des Français (2001)	Ensemble des personnes ayant eu un enfant (1502)	Ensemble des femmes actives ayant eu un enfant (279)	Ensemble des personnes ayant un enfant de moins de trois ans (243)
Nourrice (assistante maternelle) agréée.	29,1	28,8	32,0	29,4
Nourrice non agréée	6,4	6,7	9,0	6,9
Garde par les grands-parents	27,2	27,9	16,4	27,9
Crèche collective, crèche (s.a.i.)	18,2	17,5	17,0	19,6
Garde à domicile par personne rémunérée	8,0	9,2	15,9	7,8
Crèche familiale	5,2	4,8	5,5	3,7
Halte-garderie.....	1,5	1,4	-	-
Autre	1,8	1,4	2,6	2,9
Total (yc ne sait pas)	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, fin 1993.

Les suffrages en faveur de la nourrice sont encore plus nombreux chez les femmes actives de moins de 50 ans ayant eu un enfant : 44% d'entre elles pensent que c'est là le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge lorsque sa mère travaille. D'ailleurs, on constate que les préférences de ces femmes s'orientent de plus en plus depuis sept ans vers les nourrices, et en particulier les nourrices agréées, au détriment des crèches collectives et des grands-parents (tableau 8). C'est là l'évolution la plus marquante observée au cours de ces dernières années.

Tableau 8

**Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant
pour un enfant en bas âge lorsque sa mère travaille ?**

- Population des femmes actives de moins de 50 ans ayant eu un enfant -

<i>(Effectifs)</i>	(en %)		
	Données 1987-1988	Données 1989-1990	Données 1993
	(378) (1)	(416) (2)	(213) (3)
Nourrice (assistante maternelle) agréée	26,0	27,6	34,6
Nourrice non agréée	6,8	9,6	9,6
	} 32,8	} 37,2	} 44,2
Garde par les grands-parents.....	22,4	18,9	17,0
Crèche collective, crèche (s.a.i.).....	21,9	24,0	17,8
Garde à domicile par personne rémunérée	12,2	13,0	12,0
Crèche familiale	4,4	4,1	4,4
Autre	4,7	2,4	3,4
Total (yc ne sait pas).....	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes Conditions de vie et Aspirations des Français.

(1) Données regroupées des vagues de fin 1987 et fin 1988.

(2) Données regroupées des vagues de fin 1989 et fin 1990.

(3) Résultats de la vague de fin 1993.

Qui préfère la crèche collective ?

On dénombre, et cela n'est pas sans liaison avec les caractéristiques de l'offre, relativement plus de partisans de la crèche collective à Paris et dans l'agglomération parisienne : 31% des parisiens et 35% des habitants de la petite couronne citent ce mode de garde comme étant le plus satisfaisant quand la mère travaille (contre 18% en moyenne dans l'ensemble de la population). Le mentionnent également un peu plus souvent, les étudiants (26%), les moins de 25 ans (22%), les diplômés (22% de ceux qui possèdent le baccalauréat ou un diplôme du supérieur), ainsi que les personnes qui

restent au foyer (22 %). La préférence pour ce mode de garde apparaît aussi un peu plus fréquente dans les ménages disposant d'un revenu mensuel compris entre 12 000 et 15 000 Francs (22 % également).

La préférence pour la nourrice

Les adeptes de la garde par la nourrice (agrée ou non) se rencontrent au contraire davantage parmi les ruraux : 42 % des personnes résidant dans des communes de moins de 2 000 habitants considèrent que la nourrice est le mode de garde le plus satisfaisant (contre 35 % en moyenne). Cette solution est aussi plus souvent citée par les professions intermédiaires (43 %), les ouvriers (40 %), voire les indépendants (hors professions libérales, 39 %) et les employés (38 %). Un peu plus fréquemment choisie par les 25-39 ans (40 %), la nourrice rencontre aussi un peu plus de faveur auprès des personnes actives (40 % des femmes et 38 % des hommes), ainsi que chez les individus peu diplômés (39 % de ceux qui disposent d'un diplôme inférieur au baccalauréat). C'est enfin une préférence qui, comme celle exprimée pour la crèche, émane un peu plus souvent de personnes plutôt aisées financièrement (38 % de celles dont le foyer dispose de revenus mensuels supérieurs à 12 000 Francs).

La préférence pour les grands-parents

L'attrait pour la garde de l'enfant par les grands-parents quand la mère travaille apparaît plutôt le fait des personnes âgées (60 ans et plus) et des retraités (35 %, contre 27 % en moyenne dans l'ensemble de la population). C'est aussi une formule un peu plus souvent souhaitée quand les revenus sont faibles : 34 % des personnes ayant un revenu inférieur à 8 000 Francs par mois citent les grands-parents comme mode de garde "idéal". Le mentionnent aussi un peu plus souvent qu'en moyenne les non-diplômés (33 %), les inactifs (32 % des hommes et 30 % des femmes), ainsi que les habitants des communes rurales (31 %).

La préférence pour la garde à domicile par personne rémunérée

Enfin, les partisans de la garde rétribuée à domicile, nettement moins nombreux (8 % des Français), sont des personnes qui font plus souvent partie des couches sociales élevées : ce mode de garde est cité comme le plus satisfaisant par 20 % des cadres

supérieurs et professions libérales, 17% des diplômés du supérieur et 12% des individus dont le foyer dispose de plus de 15 000 Francs de revenus mensuels. Ce type de garde apparaît aussi un peu plus souvent préféré par les femmes actives (14%), les personnes de 40 à 59 ans (10%) et dans les grosses agglomérations, y compris l'agglomération parisienne (10%).

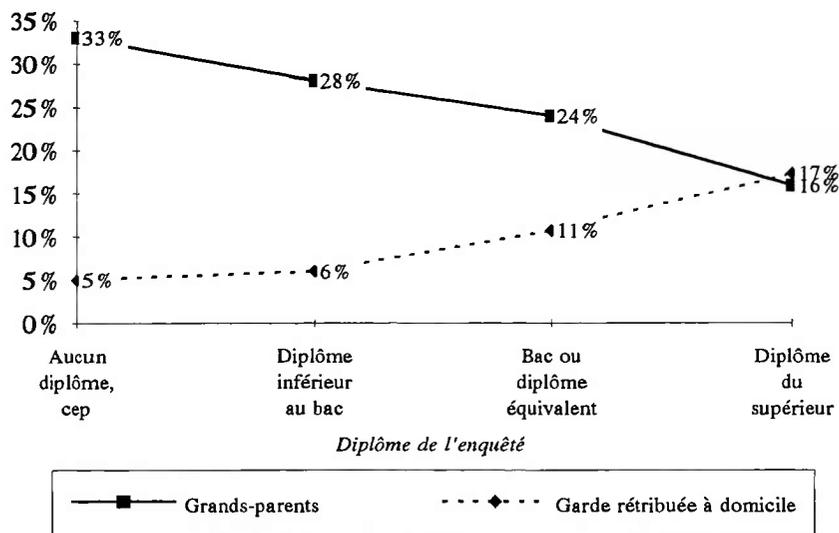
Deux remarques complémentaires méritent, enfin, d'être avancées :

- Le pourcentage de citations des "grands-parents" comme mode de garde le plus satisfaisant lorsque la mère travaille s'atténue lorsque le diplôme de l'enquêté augmente : il passe de 33% chez les non-diplômés à 16% chez les diplômés du supérieur. A l'inverse, la part de ceux qui citent "la garde rétribuée à domicile" augmente régulièrement avec le diplôme (de 5% à 17%, graphique 4).

Graphique 4

Plus les Français sont diplômés, moins ils préfèrent les grands-parents et plus ils optent pour la garde rétribuée à domicile

- Pourcentage de personnes ayant cité les grands-parents ou la garde à domicile par personne rémunérée -



Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, fin 1993.

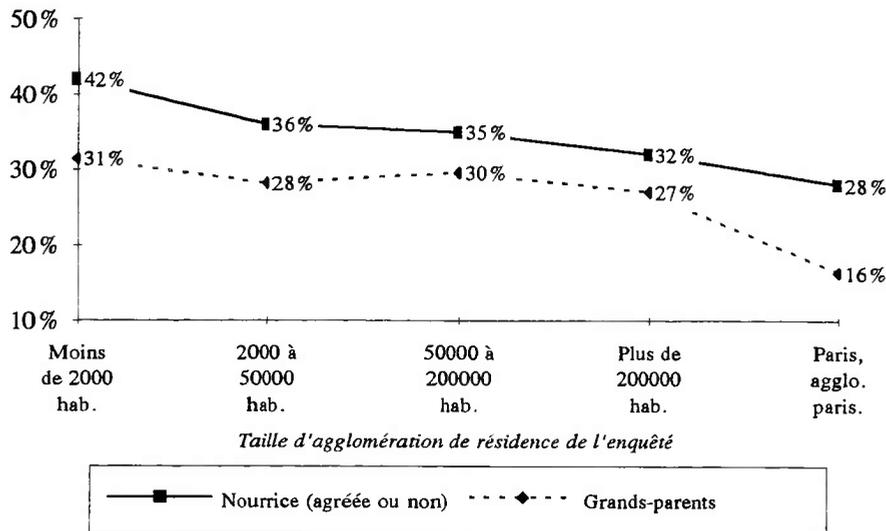
- La préférence pour "la nourrice (agrée ou non)" diminue lorsque la taille de l'agglomération croît : le pourcentage de citations passe de 42% dans les communes de moins de 2 000 habitants à 28% à Paris et dans l'agglomération parisienne. Il en va de même de celle affichée pour les "grands-parents" (de 31%

à 16%, graphique 5). C'est, par contre, la préférence envers "la crèche collective" qui s'accroît lorsque la taille d'agglomération s'élève.

Graphique 5

L'attrait pour les grands-parents ou pour la nourrice diminue au fur et à mesure que la taille d'agglomération croît

- Pourcentage de personnes ayant cité les grands-parents ou la nourrice (agrée ou non) -



Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, fin 1993.

Mais les Français n'ont pas seulement été interrogés sur leurs préférences en matière de modes de garde des jeunes enfants ; ils l'ont été aussi sur leurs pratiques, afin de tenter d'appréhender, autant que faire se peut, les décalages éventuels entre souhaits et réalité.

3. La mère au foyer est toujours le mode de garde majoritairement adopté

Comme cela avait été le cas de 1987 à 1990, les Français ont été interrogés, dans l'enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", sur leurs pratiques relatives "à leur dernier enfant en bas âge". La question posée était précisément centrée sur "le mode de garde principalement adopté"¹. Bien entendu, la question n'était posée qu'aux parents, c'est-à-dire aux personnes ayant ou ayant eu au moins un enfant.

¹ Sur les raisons de ces choix, cf. rapports déjà cités.

Au vu des résultats, on constate que c'est encore la mère elle-même qui, dans la majorité des cas, continue d'assurer la garde de son enfant : pour 53% des Français ayant eu un enfant, c'est la "mère au foyer" qui a gardé leur dernier enfant en bas âge ; dans 7% des cas, c'est aussi la mère qui a assuré principalement cette "garde" en travaillant à domicile. On notera cependant un recul du recours à "la mère au foyer" au fil du temps : en fin 1987, cette solution avait été adoptée par 59% des parents (soit une baisse de 6 points en six ans). Le moindre recours à la solution de la mère au foyer a conduit à une utilisation sensiblement plus importante de la nourrice (agrée ou non) : en fin 1993, 18% des parents déclarent avoir fait appel à une nourrice pour faire garder leur dernier enfant (dont 8% à une nourrice non agréée), contre 11% il y a six ans (tableau 9).

La solution de la garde par les grands-parents concerne toujours environ une personne sur dix, sans guère de changement depuis 1987. Enfin, la crèche reste un mode de garde finalement peu utilisé par les parents : moins de 5% l'ont adoptée pour leur dernier enfant (tableau 9).

Tableau 9

Quelle solution avez-vous principalement adoptée pour la garde de votre dernier enfant en bas âge¹ ?

- Champ : personnes ayant ou ayant eu au moins un enfant, soit 75% de l'ensemble des personnes interrogées en fin 1993 -

	Fin 1987	Fin 1988	Fin 1989	Fin 1990	Fin 1993
Mère au foyer.....	59,4	59,0	58,5	56,7	53,5
Garde par les grands-parents	9,8	10,8	9,9	11,2	11,1
Nourrice (assistante maternelle) agréée	6,6	6,2	7,0	7,5	9,7
Nourrice non agréée	4,8	6,5	6,7	7,8	8,2
Mère travaillant à domicile	7,1	5,3	5,6	4,8	6,7
Crèche collective, crèche (s.a.i.)	3,8	3,1	2,9	4,3	4,5
Garde à domicile par personne rémunérée	3,2	3,7	3,7	3,3	2,9
Crèche familiale	0,5	1,0	0,8	0,4	0,7
Halte-garderie.....	0,7	0,6	1,0	0,3	0,7
Autre	1,9	3,2	3,3	3,1	2,0
Ne sait pas.....	2,3	0,5	0,5	0,5	-
Total.....	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
<i>(Effectifs)</i>	<i>(1501)</i>	<i>(1515)</i>	<i>(1460)</i>	<i>(1488)</i>	<i>(1502)</i>

Source : CREDOC, Enquêtes Conditions de vie et Aspirations des Français.

¹ Il s'agit d'une question "ouverte", pour laquelle l'enquêteur ne proposait donc pas de liste-réponse. Une seule réponse était demandée.

Même si elle est un peu moins choisie qu'auparavant, la solution de la "mère au foyer" continue d'être plus fréquemment adoptée par les personnes non-diplômées (64%, contre 53% en moyenne et 34% chez les diplômés du supérieur) et dans les foyers peu aisés : cette solution a été utilisée par 64% des individus dont les revenus mensuels ne dépassent pas 8 000 Francs dans leur foyer (contre 38% chez ceux disposant de 15 000 Francs et plus par mois). C'est une solution qui apparaît aussi moins fréquente dans l'agglomération parisienne (44%), ceci étant lié en partie au taux d'activité plus élevé des franciliennes.

Enfin, la garde par la mère reste relativement importante chez les moins de 40 ans (44%, comme en fin 1990) ; elle apparaît néanmoins un peu moins majoritaire qu'il y a trois ans chez les 40-59 ans (51%, contre 56% en fin 1990). C'est, en tout état de cause, la solution qui reste aujourd'hui la plus utilisée par les parents d'enfants de moins de trois ans (44%, comme en fin 1990).

Mais tous les enfants ne sont pas gardés par leur mère : avec l'accroissement du travail féminin, le recours à "l'extérieur" s'impose de plus en plus. Examinons donc l'importance du recours aux différents modes d'accueil "extérieurs". Pour ce faire, nous avons exclu des analyses suivantes les cas où l'enfant était gardé par sa mère (mère au foyer ou mère travaillant à domicile).

Quand les parents confient leurs enfants à "l'extérieur", ils utilisent surtout la nourrice

Hors la solution de la mère, c'est celle de la nourrice (agrée ou pas) qui continue d'être avant tout adoptée par les parents qui travaillent : 45% d'entre eux ont eu recours à une nourrice pour faire garder leur dernier enfant (dont 21% à une nourrice non agréée). La garde par les grands-parents vient après, cette solution ayant été adoptée par 28% des Français concernés (tableau 10). Le recours à la crèche collective reste relativement modeste : seulement 11% des familles concernées ont eu accès à ce mode d'accueil. Enfin, les autres solutions (dont la garde rétribuée à domicile, la halte-garderie ou la crèche familiale) apparaissent "marginales".

On remarquera que le recours à la nourrice n'a cessé de progresser depuis les années 1987-1988, tandis que l'appel aux grands-parents est resté stable depuis 1990. Plus étonnant peut apparaître l'absence d'évolution en ce qui concerne la crèche qui, en fin 1993, n'apparaît pas beaucoup plus utilisée qu'il y a six ans. Toutefois, dans la

population des parents ayant un enfant de moins de 6 ans, le recours à la crèche a sensiblement augmenté entre fin 1990 et fin 1993 (+ 7 points), au détriment, semble-t-il, de la nourrice non agréée (- 3 points, cf. tableau 10).

Tableau 10
Solution principalement adoptée pour la garde du dernier enfant en bas âge
(hors garde par la mère)

- Evolution 1987-88 à fin 1993¹ -

	Ensemble des Français ayant un enfant de moins de six ans			Ensemble des Français ayant eu un enfant		
	1987-88	1989-90	Fin 1993	1987-88	1989-90	Fin 1993
Nourrice agréée	24 } 44	26 } 48	29 } 46	19 } 36	20 } 39	24 } 45
Nourrice non agréée.....	20 } 44	22 } 48	17 } 46	17 } 36	19 } 39	21 } 45
Garde par les grands-parents	30	21	22	30	28	28
Crèche collective.....	11	11	18	10	10	11
Autres solutions.....	15	20	14	24	23	16
Total	100	100	100	100	100	100
(Effectifs)	(394)	(420)	(219)	(1003)	(1096)	(598)

Source : Enquêtes Conditions de vie et Aspirations des Français.

Autrement dit, on peut penser, au vu de ces résultats, que les parents optaient pour la nourrice non agréée probablement parce qu'ils n'avaient guère d'autres solutions. La création, ces dernières années, de places de crèches supplémentaires a donc probablement permis à une partie d'entre eux d'avoir recours, pour leur enfant, à la crèche collective, en remplacement de la nourrice non agréée. Il reste que l'assistante maternelle est la solution extérieure principalement adoptée par les parents ayant un enfant de moins de six ans : 29% d'entre eux y ont eu recours pour la garde de leur dernier enfant, soit un pourcentage en hausse de 5 points par rapport aux années 1987-1988 (tableau 10).

Des différences selon les groupes sociaux

Le recours aux différents modes de garde "extérieurs" (hors mère au foyer et mère travaillant à domicile) varie selon les catégories :

¹ Pour accroître la taille des sous-populations, les analyses ont été effectuées sur les données regroupées des vagues de fin 1987 et de fin 1988, ainsi que des vagues de fin 1989 et fin 1990. Cf. rapports déjà cités.

- Ainsi, alors qu'en moyenne, 11 % des Français ont eu recours, pour la garde de leur dernier enfant en bas âge, à la *crèche collective*, ce pourcentage est de 16 % chez les cadres et de 19 % chez les diplômés du supérieur. Il reste bien plus élevé à Paris et dans la couronne parisienne qu'en province (23 %, contre 8 %).
- Le recours aux grands-parents (28 % en moyenne) est moins fréquent chez les cadres (16 %) que chez les ouvriers (30 %). Il atteint 37 % chez les individus qui n'ont aucun diplôme et 38 % chez ceux qui disposent, dans leur foyer, de revenus mensuels inférieurs à 10 000 Francs (contre 21 % pour les bénéficiaires de revenus supérieurs à 15 000 Francs et 18 % pour les diplômés du supérieur). Il est de 34 % dans les communes de moins de 2 000 habitants, contre 24 % à Paris et dans la couronne. C'est enfin une solution qui a été adoptée par les personnes aujourd'hui plus âgées : 46 % des 60 ans et plus ont eu recours aux grands-parents pour faire garder leur dernier enfant.
- Le recours à la nourrice, agréée ou non, varie peu selon les catégories (45 % en moyenne), sous deux réserves : on y recourt plus souvent quand les revenus sont élevés (50 % pour les foyers disposant de plus de 12 000 Francs mensuels, contre 39 % pour ceux dont les revenus ne dépassent pas 10 000 Francs par mois). On utilise également moins souvent l'assistante maternelle à Paris et dans l'agglomération parisienne (39 %) où le recours à la crèche collective est plus répandu qu'ailleurs.

C'est plutôt l'utilisation respective de la nourrice agréée ou non agréée qui varie selon le statut social : chez les employés et les ouvriers, un quart ont fait appel à une nourrice non agréée et un autre quart à une assistante maternelle agréée. Chez les non-diplômés, 21 % ont eu recours à une nourrice non agréée et 17 % à une nourrice agréée. Par contre, l'assistante agréée prend l'avantage chez les cadres (32 % ont adopté cette solution, contre 20 %, celle de la nourrice non agréée), chez les diplômés du supérieur¹ ou quand les revenus sont élevés². On notera néanmoins que le recours à une nourrice non agréée reste dans la plupart des cas plus fréquent que l'utilisation de la crèche collective, même dans les catégories aisées.

¹ 30 % des diplômés du supérieur ont eu recours à la nourrice agréée et 15 % à la nourrice non agréée.

² Chez les personnes disposant de plus de 15 000 Francs/mois dans leur foyer, 28 % ont opté pour la nourrice agréée et 22 % pour la nourrice non agréée.

Du point de vue des évolutions, on constate que le recours à la *nourrice agréée* s'est globalement renforcé entre la fin 1990 et la fin 1993 (+ 4 points), et ce dans toutes les couches sociales, y compris chez les parents d'enfants de moins de trois ans (+ 5 points). Le recours à cette solution apparaît cependant un peu moins fréquent dans deux cas : à Paris et dans l'agglomération parisienne et dans les villes comprenant entre 50 000 et 200 000 habitants (- 3 points).

La solution de la *nourrice non agréée* tend, au contraire, à être moins utilisée au cours de ces trois dernières années dans bon nombre de catégories. Elle l'est cependant davantage dans quelques groupes: chez les ouvriers (+ 4 points), chez les non-diplômés (+ 6 points), dans les foyers disposant de revenus mensuels inférieurs à 10 000 Francs (+ 9 points), ainsi que dans les grosses agglomérations de province (+ 7 points).

Le recours à la *crèche collective*, qui ne s'est globalement pas développé entre la fin 1990 et la fin 1993 (11% des parents ayant eu un enfant), apparaît un peu plus important cette année dans trois cas : chez les cadres (+ 2 points), chez les diplômés du supérieur (+ 5 points), chez les parents de jeunes enfants (+ 6 points pour les parents ayant au moins un enfant de moins de trois ans). Par contre, la crèche a perdu des adeptes à Paris et dans la couronne parisienne (- 6 points), même si elle y reste plus utilisée qu'ailleurs.

Enfin, le recours aux *grands-parents* qui a eu plutôt tendance à régresser dans la population semble au contraire avoir été davantage utilisé ces dernières années par les parisiens et les habitants de l'agglomération parisienne (+ 10 points entre fin 1990 et fin 1993).

4. L'inadéquation entre les préférences et les pratiques persiste

Comme cela a pu être fait dans les travaux antérieurs du CREDOC, la comparaison des réponses concernant "*le mode de garde adopté*" et de celles relatives au "*mode de garde le plus satisfaisant quand la mère travaille*" permet d'obtenir une indication sur **l'inadéquation de l'offre à la demande**, même si la mesure des "*écarts*" entre les pratiques et les préférences ne peut être qu'en grande partie théorique¹.

¹ Cf. rapports déjà cités.

En tout état de cause, les résultats de fin 1993 vont dans le même sens qu'auparavant : **il existe toujours des "décalages" importants entre les souhaits et la réalité.** Ainsi, s'agissant de l'ensemble des personnes ayant eu un enfant (et n'ayant pas adopté la garde par la mère), on relève (tableau 11) :

- une demande insatisfaite en crèches collectives : 11 % ont adopté ce mode de garde pour leur dernier enfant, 19% considèrent que c'est le plus satisfaisant quand la mère travaille.
- Le "transfert" se fait surtout sur la nourrice non agréée qui est nettement plus utilisée qu'on ne le souhaiterait : 21% des pratiques, 8% des "préférences". Les décalages sont nettement moins forts pour le recours aux grands-parents (28 % des pratiques, 24 % des "préférences").
- Il apparaît une certaine demande insatisfaite en nourrice agréée : 30% des parents auraient souhaité y avoir recours, 24 % ont pu le faire.

Tableau 11

Les préférences et les pratiques en matière de modes de garde (fin 1993) (1)

	Ensemble des Français ayant eu un enfant et n'ayant pas adopté la garde par la mère		Ensemble des personnes ayant un enfant de moins de six ans et n'ayant pas adopté la garde par la mère	
	Mode de garde adopté pour le dernier enfant	Mode de garde le plus satisfaisant quand la mère travaille	Mode de garde adopté pour le dernier enfant	Mode de garde le plus satisfaisant quand la mère travaille
	(en %)			
Nourrice agréée	24	30	29	30
Nourrice non agréée	21	8	17	9
Grands-parents.....	28	24	22	24
Crèche collective	11	19	18	23
Crèche familiale.....	(2)	(5)	(3)	(4)
Garde rétribuée à domicile.....	7	10	(3)	(7)
Autres, halte-garderie, nsp	7	4	(8)	(3)
Total	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, fin 1993.

(1) Les chiffres entre parenthèses correspondent à des sous-échantillons relativement faibles.

Pour les parents d'enfants de moins de six ans, c'est sur le recours à la nourrice non agréée que l'on observe les plus fortes inadéquations : 17% l'ont adopté, alors que 9% seulement préfèrent ce mode d'accueil. Le "décalage" persiste aussi en ce qui concerne la crèche collective (18% des pratiques, contre 23% des "souhaits"). La solution de la nourrice non agréée compense donc encore le manque de places de crèches (tableau 11).

Comparés aux résultats des vagues antérieures, ceux de fin 1993 montrent que les inadéquations entre modes de garde "souhaités" et solutions adoptées tendent à s'accroître en ce qui concerne la nourrice (agréée ou pas); l'écart apparaît un peu moins élevé en matière de crèche collective, même si l'inadéquation reste encore forte (tableau 12).

Tableau 12

Les inadéquations entre les pratiques et les préférences
en matière de modes de garde (1)

- Ensemble des Français ayant eu un enfant et n'ayant pas adopté la garde par la mère -

	Ecart entre les pratiques et les préférences		
	1987-1988	1989-1990	Fin 1993
Nourrice agréée.....	- 3	- 4	- 6
Nourrice non agréée	+ 6	+ 12	+ 13
Grands-parents	+ 3	+ 4	+ 4
Crèche collective	- 10	- 12	- 8
Crèche familiale	(- 3)	(- 2)	(- 3)
Garde rétribuée à domicile.....	- 1	- 4	- 3
Autres, halte-garderie, nsp.....	+ 8	+ 8	+ 3

Source : CREDOC, Enquêtes Conditions de vie et Aspirations des Français.

(1) Données regroupées des vagues de fin 1987 et fin 1988; données regroupées des vagues de fin 1989 et fin 1990 et données de la vague de fin 1993.

Les chiffres entre parenthèses concernent des sous-échantillons relativement faibles.

Exemples de lecture :

En 1987-1988, le pourcentage de parents ayant pu adopter la crèche collective (solution adoptée pour le dernier enfant) était inférieur de 10 points à celui des parents préférant ce mode de garde (mode de garde le plus satisfaisant quand la mère travaille). En fin 1993, l'écart est de 8 points.

En fin 1993, le pourcentage de parents ayant adopté la nourrice non agréée est de 13 points supérieur au pourcentage de parents partisans de ce mode d'accueil ; cet écart était de 6 points en 1987-1988.

D'autre part, en reprenant la méthode comparative déjà utilisée¹, on peut classer les modes d'accueil selon la valeur d'un "indice théorique de satisfaction". Ainsi, relève-t-on que, pour l'ensemble des Français ayant eu un enfant et n'ayant pas adopté la garde par la mère², "l'indice de satisfaction" continue d'être le plus élevé chez les utilisateurs de la crèche collective. Il l'est considérablement plus que pour les utilisateurs de la nourrice non agréée (77%, contre 34%). On relève aussi un écart très sensible dans les indices de satisfaction des utilisateurs des nourrices agréées et non agréées (73%, contre 34%).

Enfin, il est intéressant de remarquer que, depuis les années 1987-1988, l'indice de satisfaction n'a pas évolué en ce qui concerne la crèche collective, tandis qu'il s'est sensiblement élevé pour ce qui est de la nourrice agréée et de la garde à domicile par personne rémunérée. Par contre, en matière de nourrice non agréée, l'insatisfaction apparaît bien plus importante en fin 1993 (tableau 13).

Tableau 13

"Indice théorique de satisfaction" selon les modes de garde

- Ensemble des Français ayant eu un enfant et n'ayant pas adopté la garde par la mère -
(en %)

	Pourcentage de ceux qui ont recouru au mode de garde et qui considèrent ce mode comme étant le plus satisfaisant	
	1987-1988	Fin 1993
Crèche collective	77	77
Nourrice agréée.....	67	73
Garde rétribuée à domicile.....	46	71
Garde par les grands-parents	62	65
Nourrice non agréée	43	34

Source : CREDOC, Enquêtes Conditions de vie et Aspirations des Français.

Exemple de lecture : En fin 1993, 73% de ceux qui ont adopté la nourrice agréée considèrent que c'est le mode de garde le plus satisfaisant quand la mère travaille (contre 67% en 1987-1988). Par contre, seuls 34% des utilisateurs de la nourrice non agréée considèrent ce mode de garde comme le plus satisfaisant (43% en 1987-1988).

Autrement dit, la nourrice non agréée apparaît bien comme une solution "de remplacement" utilisée par les parents qui ont à faire garder leurs enfants, et cette solution leur apparaît plutôt insatisfaisante. En revanche, la nourrice agréée ou la garde à domicile par personne rémunérée sont des solutions qui semblent de plus en plus convenir à leurs utilisateurs.

¹ Cf. "Accueil de la petite enfance et activité féminine", par G. Hatchuel, Collection des rapports du Crédoc, n° 61, mai 1989.

² On se limitera ici à l'échantillon des parents ayant eu un enfant, celui des parents ayant un enfant de moins de trois ans (et n'ayant pas adopté la garde par la mère) étant trop peu important sur une seule vague d'enquête.

On peut aussi apprécier "*les insatisfactions*" en comparant les proportions de ceux qui, préférant un certain mode de garde, n'ont pu l'adopter. Ainsi, seulement 45 % de ceux qui considèrent la crèche collective comme le mode d'accueil le plus satisfaisant quand la mère travaille ont eu recours - ou ont pu avoir recours - à ce mode de garde. C'est le cas pour 59 % des partisans de l'assistante maternelle agréée, 52 % de ceux de la garde à domicile, 75 % de ceux optant pour les grands-parents et 84 % de ceux préférant la nourrice non agréée (tableau 14).

Tableau 14

"La satisfaction" selon les modes de garde

- Ensemble des Français ayant eu un enfant et n'ayant pas adopté la garde par la mère -

	(en %)	
	Pourcentage de ceux qui considèrent le mode de garde comme le plus satisfaisant et qui l'ont adopté	
	1987-1988	Fin 1993
Crèche collective	43	45
Nourrice agréée.....	61	59
Garde rétribuée à domicile.....	46	52
Garde par les grands-parents	75	75
Nourrice non agréée	75	84

Source : CREDOC, Enquêtes Conditions de vie et Aspirations des Français.

Exemple de lecture : En fin 1993, 45 % de ceux qui considèrent la crèche collective comme le mode de garde le plus satisfaisant quand la mère travaille ont pu y avoir accès (contre 43 % en 1987-1988). Autrement dit, 55 % des partisans de la crèche ont dû adopter une autre solution pour faire garder leur dernier enfant.

Autrement dit, les attentes en matière de crèches collectives restent celles pour lesquelles "*les déceptions*" sont les plus fortes, même si un léger "mieux" peut être constaté au cours du temps : 55 % des partisans de ce mode de garde n'ont pu y avoir accès (57 % en 1987/88). Les carences de l'offre en places de crèches continuent donc d'être fortement ressenties par les parents. La garde à domicile connaît, quant à elle, une amélioration plus sensible : 48 % de ses partisans n'ont pu l'utiliser (contre 54 % il y a cinq ans), tandis que l'insatisfaction a gagné 2 points en ce qui concerne la nourrice agréée (41 % n'ont pu y avoir recours, contre 39 % en 1987/88). C'est sur la nourrice non agréée que les attentes sont le plus comblées : 16 % seulement des partisans de ce mode de garde n'ont pu l'adopter (contre 25 % il y a cinq ans, cf. tableau 14).

En résumé, les comparaisons effectuées mettent en évidence quatre résultats principaux :

- *Une "insatisfaction" croissante des utilisateurs de la nourrice non agréée* : les deux tiers des parents qui ont recours à cette solution ne la citent pas comme le mode de garde le plus satisfaisant (contre 57% dans les années 1987/88). Ils auraient préféré plutôt avoir recours à une nourrice agréée, voire à une crèche collective : 28% de ceux qui ont adopté la nourrice non agréée déclarent préférer l'assistante maternelle (contre 11% en 1987/88) et 14% (contre 20%) préfèrent la crèche.
- *La demande non satisfaite en crèches collectives reste cependant relativement forte* : 55% des parents préférant ce système de garde n'y ont pas eu recours (contre 57% il y a cinq ans) . 17% ont fait appel aux grands-parents (19% en 1987/88) et 15% à une nourrice non agréée (contre 18%).
- *Les utilisateurs de la nourrice agréée apparaissent aujourd'hui bien plus satisfaits* de cette solution qu'il y a cinq ans, même si ce sont ceux qui ont pu faire appel à la crèche collective qui demeurent le plus satisfaits. Les premiers tendent aujourd'hui à rejoindre les seconds : l'écart entre les "indices de satisfaction" respectifs de ces deux modes d'accueil était de 10 points en 1987/88 ; il n'est plus que de 4 points en fin 1993.
- *Au total, le décalage général entre les souhaits et les pratiques reste important* : globalement, hors réponses "autres" ou "ne sait pas", si l'on recense tous ceux pour lesquels le mode de garde adopté n'est pas le mode de garde le plus satisfaisant, le taux atteint 38%. 38% des parents n'ont donc pas eu recours au mode de garde qui leur paraît le plus satisfaisant. Ce taux était de 41% en 1987-1988.

En réalité, une partie de ce décalage ne tient pas véritablement aux politiques menées en matière de petite enfance. En effet, l'impossibilité de recourir à la garde par les grands-parents, pour ceux qui considèrent ce mode comme le plus satisfaisant, ne peut guère être imputée aux carences de l'offre. Dans ces conditions, on note que, hors attentes vis-à-vis de la garde par les grands-parents, 34% de l'ensemble des Français ayant eu un enfant n'ont pas eu recours au mode de garde qu'ils considèrent comme étant le plus satisfaisant. La proportion était de 36% il y a six ans.

Autrement dit, malgré une légère amélioration, **encore un tiers des parents, obligés de faire garder leur enfant en bas âge, adoptent une solution qui n'est pas celle pour laquelle ils expriment leur préférence.**

CHAPITRE II

La conciliation entre vie familiale et vie professionnelle

L'étude du CREDOC réalisée l'an dernier¹ avait mis en évidence combien les Français sont attachés à l'idée que les parents de jeunes enfants, et surtout les mères elles-mêmes, puissent avoir la possibilité d'adapter ou de moduler leurs horaires de travail pour accorder activité professionnelle et vie familiale.

Le débat engagé en fin 1993 - début 1994 sur "l'allocation de libre choix" et sur l'extension au deuxième enfant de l'Allocation Parentale d'Education (APE), nous a incités à interroger à nouveau les Français sur leurs préférences en matière de conciliation vie professionnelle - vie familiale. Deux questions, déjà posées l'an dernier, ont donc été reprises au début 1994. C'est aux résultats obtenus en réponse à ces questions que ce chapitre est consacré :

- *Faut-il mieux, selon nos concitoyens, inciter par des aides financières les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler ou faut-il plutôt leur offrir davantage d'équipements de garde leur permettant de continuer à exercer ?*
- *Quelle est, selon les Français, la solution préférable quand les parents de jeunes enfants travaillent ? L'arrêt temporaire d'activité ou le temps partiel ?*

Les résultats mettent en évidence de sensibles inflexions d'opinions sur ces sujets depuis la fin 1992.

1. L'incitation à l'arrêt temporaire d'activité de la mère regagne du terrain

A la question : "*Faut-il favoriser, par des aides financières, la cessation temporaire d'activité des mères de jeunes enfants ou, au contraire, faut-il leur permettre de continuer à travailler en leur offrant plus d'équipements et de services pour la garde de leurs enfants ?*", **71% des Français choisissent l'aide financière facilitant l'arrêt temporaire d'activité**, soit un pourcentage en hausse de 12 points en un an

¹ Rapport N° 141 de la Collection des rapports du CREDOC, déjà cité.

(tableau 15). Le taux d'adhésion à une mesure de ce type rejoint, en fait, celui obtenu en fin d'année 1990 (soit 75 %), en considérant la comparaison possible, compte tenu des modifications intervenues dans le libellé de la question¹.

En tout état de cause, la très nette progression des opinions à laquelle on avait assisté entre 1990 et 1992, visant à favoriser la poursuite de l'activité de la mère grâce à l'offre d'un plus grand nombre d'équipements de garde, s'est à présent brutalement "stoppée" : les partisans de cette solution ne représentent plus, en fin 1993, que 28 % de la population, alors qu'ils en constituaient 40 % un an plus tôt (tableau 15).

Tableau 15
Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus en accord ?

	(en %)	
	Fin 1992	Fin 1993
Il faudrait permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant plus d'équipements et de services pour la garde de leurs enfants	40,2	27,9
Il faudrait aider, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler	59,1	71,3
Ne sait pas	0,7	0,8
Total	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes Conditions de vie et Aspirations des Français.

On ne peut pas, bien sûr, ne pas s'interroger sur cette évolution sensible. Sans pour autant minimiser l'importance du phénomène constaté, deux éléments méritent cependant d'être rappelés :

- D'une part, le questionnaire d'enquête comportait en fin 1992 quelques questions préalables sur le travail féminin et, notamment, sur les mesures à prendre dans les entreprises pour permettre d'aménager le temps de travail des parents. Ce contexte n'a-t-il pu en réalité, l'année dernière, influencer sur les réponses ?

¹ Cette question a été abordée dans l'enquête depuis 1987, mais son libellé a connu des modifications au cours du temps. On trouvera, au tableau 15 bis, le rappel des résultats obtenus de 1987 à 1993, ainsi que le libellé précis utilisé chaque année. Une comparaison "stricto sensu" ne peut être faite qu'entre la fin 1992 et la fin 1993, années où la question a été posée de manière strictement identique.

Tableau 15 bis

Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus en accord ? (1)

- Comparaison des résultats de fin 1987 à fin 1993 -

	(en %)					
	Fin 1987	Fin 1988	Fin 1989	Fin 1990	Fin 1992	Fin 1993
Il faudrait permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant plus d'équipements et de services pour la garde de leurs enfants	18,3	28,2	21,7	24,3	40,3	27,9
Il faudrait aider, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler	80,0	70,8	77,9	75,4	59,1	71,3
Ne sait pas	1,2	1,0	0,5	0,4	0,6	0,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes Conditions de vie et Aspirations des Français.

(1) Les questions n'étaient pas strictement identiques toutes les années. Le libellé figurant dans le tableau est le dernier en date, celui de fin 1992 et fin 1993. Pour les autres années, les libellés étaient les suivants :

1987 Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus en accord ?

1. Il faudrait plutôt permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur fournissant davantage de services et d'équipements pour la garde de leurs enfants.
2. Il faudrait plutôt inciter, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler.

1988 Pour les femmes qui travaillent, faire garder leurs enfants n'est pas toujours facile. Quelle vous semble être la meilleure solution ?

1. Leur permettre de continuer à travailler en leur offrant davantage de services et d'équipements.
2. Les inciter, par des aides financières, à cesser temporairement de travailler.

1989-1990 : Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus en accord ?

1. Il faudrait plutôt permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant bien plus d'équipements pour la garde de leurs enfants.
2. Il faudrait plutôt inciter, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler.

- D'autre part, le terrain de l'enquête de cette année a eu lieu en décembre 1993-janvier 1994, c'est-à-dire à un moment où s'est développé un débat public relativement médiatisé sur l'élargissement de l'Allocation Parentale d'Education (APE) et/ou sur la création d'une éventuelle "allocation parentale de libre choix". On peut évidemment se demander si ce débat n'a pas favorisé l'évolution constatée, en rendant davantage "plausible", dans les esprits, la possibilité de création d'une aide financière pour la cessation temporaire d'activité.

On constate, en tout état de cause, que l'évolution mise en évidence concerne l'ensemble de la population, dans toutes ses composantes : dans tous les groupes sociaux, même dans les catégories jusque-là plutôt favorables à la poursuite du travail de la mère (les cadres, les diplômés, les parisiens, les personnes aisées), les opinions ont très nettement évolué vers l'aide financière à la cessation temporaire d'activité. Ce choix apparaît donc maintenant majoritaire dans toutes les couches sociales.

Les variations des réponses selon les critères socio-démographiques

Cependant, même si on assiste à une *évolution générale de regain de faveur envers les aides financières à la cessation temporaire d'activité*, il reste que des différences persistent (majorité plus ou moins forte) selon les caractéristiques telles que le sexe, la situation professionnelle, le niveau de diplôme, les revenus, le lieu de résidence ou encore le nombre d'enfants à charge.

D'abord, comme en fin 1992, les aides financières pour l'arrêt temporaire des mères de jeunes enfants sont un peu plus souvent réclamées par les hommes (74 %) que par les femmes (69 %). Mais cette solution a gagné 12 points en un an, chez les premiers comme chez les secondes.

Certes, les femmes actives restent un peu plus nombreuses (35 %) à souhaiter davantage d'équipements et de services pour que les mères continuent de travailler, mais elles le sont nettement moins qu'il y a un an (- 13 points). De fait, la solution de l'allocation parentale pour financer un arrêt d'activité temporaire est à présent choisie par 65 % des femmes actives (contre 52 % en fin 1992). Ce sont les hommes inactifs qui sont le plus favorables à une telle solution (à 76 %, cf. tableau 16).

Tableau 16
Les préférences selon le sexe et l'activité des enquêtés¹

	Préférence pour :		Total (yc nsp)
	Aides en services	Aides financières	
Homme inactif	23 (- 10)	76 (+ 9)	100
Homme actif	27 (- 15)	73 (+ 16)	100
Femme inactive	28 (- 11)	71 (+ 11)	100
Femme active	35 (- 13)	65 (+ 13)	100
Ensemble des Français	28 (-12)	71 (+ 12)	100

Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, fin 1993.

¹ Entre parenthèses, figurent les écarts par rapport aux résultats de fin 1992.

Exemple de lecture : En fin 1993, 23% des hommes inactifs préfèrent la solution de permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant plus d'équipements et de services (soit 10 points de moins qu'en fin 1992). Cette solution est choisie par 28% de l'ensemble des Français.

On remarquera que c'est chez les actifs que les positions en faveur des aides financières se sont le plus largement diffusées en un an.

Les ouvriers et les femmes au foyer constituent les groupes le plus favorables (à 79% et à 78%) à l'aide financière incitative à l'arrêt temporaire de travail des mères de jeunes enfants. Ils le sont encore plus que les retraités (74%). Les cadres sont un peu plus souvent qu'en moyenne partisans d'un accroissement de l'offre d'équipements de garde, mais ce sont surtout les cadres moyens qui sont dans ce cas. En effet, les cadres supérieurs et professions libérales font partie des groupes qui, avec les employés, les étudiants et les ouvriers ont évolué le plus favorablement vers une demande d'aides financières permettant l'arrêt temporaire d'activité : 64% des cadres supérieurs optent, en effet, pour cette dernière solution, contre 46% en fin 1992 (tableau 17).

Tableau 17
Les préférences selon la catégorie professionnelle¹

	Préférence pour :		Total (yc nsp)
	Aides en services	Aides financières	
Ouvrier	20 (- 16)	79 (+ 16)	100
Reste au foyer	22 (- 8)	78 (+ 10)	100
Retraité	25 (- 8)	74 (+ 7)	100
Indépendant (hors prof. lib.) ..	27 (- 2)	73 (+ 3)	100
Employé	27 (- 22)	72 (+ 21)	100
Cadre supérieur, prof. libérale	35 (- 18)	64 (+ 18)	100
Etudiant	39 (- 19)	60 (+ 18)	100
Profession intermédiaire	41 (- 11)	58 (+ 11)	100
Ensemble des Français.....	28 (-12)	71 (+ 12)	100

Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, fin 1993.

¹ Entre parenthèses, figurent les écarts par rapport aux résultats de fin 1992.

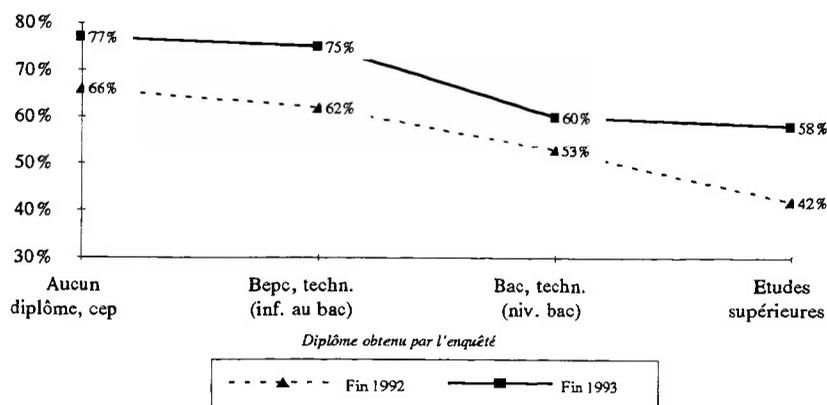
Exemple de lecture : En fin 1993, 79% des ouvriers préfèrent la solution d'aider, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler (soit 16 points de plus qu'en fin 1992). Cette solution est choisie par 71% de l'ensemble des Français.

De même, les diplômés du supérieur qui, il y a un an, étaient majoritaires (57%) à promouvoir la poursuite de l'activité des mères de jeunes enfants, ne sont plus en fin 1993 que 40%. 58% d'entre eux optent désormais pour l'aide financière incitative à l'arrêt temporaire d'activité. Toutefois, cette dernière solution reste toujours davantage préconisée par les non-diplômés que par les diplômés (graphique 6).

Graphique 6

**La préférence pour l'aide incitative à l'arrêt temporaire d'activité,
selon le diplôme de l'enquêté**

- Pourcentage de réponses : "il faudrait aider, par des aides financières,
les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler" -



Source : CREDOC, Enquêtes Conditions de vie et Aspirations des Français.

D'autre part, plus on a eu d'enfants, plus on opte pour l'aide financière favorisant l'arrêt temporaire de la mère. Ainsi, les personnes qui n'ont jamais eu d'enfant ou qui en ont eu un seul souhaitent un peu plus fréquemment une offre plus importante de services pour les mères (environ 33 %, contre 28 % en moyenne). Par contre, au-delà de deux enfants, l'attrance pour l'aide financière est plus forte : elle atteint 80 % à partir de quatre enfants.

Remarquons aussi que les personnes ayant à charge un enfant de moins de trois ans penchent un peu plus qu'en moyenne en faveur des aides financières incitant la mère à interrompre momentanément son activité professionnelle (75 %, contre 71 % en moyenne). Cette préférence a très sensiblement augmenté en un an (+ 13 points).

Certes, la demande d'accroissement des équipements de garde continue d'être plus forte à Paris et dans la couronne parisienne qu'en province (39 %, contre 26 %), mais elle a très sensiblement régressé en un an (- 17 points). C'est d'ailleurs dans Paris intra muros que l'évolution a été la plus forte (- 23 points). De fait, les Parisiens sont à présent majoritaires à souhaiter une aide financière incitative à la cessation d'activité (55 %, contre 34 % il y a un an, tableau 18).

Tableau 18
Les préférences selon le lieu de résidence de l'enquêté¹

	Préférence pour :		Total (yc nsp)
	Aides en services	Aides financières	
Paris	42 (- 23)	55 (+ 21)	100
Petite couronne	38 (- 16)	62 (+ 16)	100
Grande couronne	37 (- 14)	63 (+ 15)	100
Province	26 (- 11)	73 (+ 11)	100
Ensemble des Français.....	28 (-12)	71 (+ 12)	100

Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, fin 1993.

¹ Entre parenthèses, figurent les écarts par rapport aux résultats de fin 1992.

Exemple de lecture : En fin 1993, 42% des Parisiens optent pour la solution de permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant plus d'équipements et de services pour la garde de leurs enfants (soit 23 points de moins qu'en fin 1992). Cette solution est choisie par 28% de l'ensemble des Français.

Enfin, la préférence pour l'aide financière favorisant l'arrêt temporaire d'activité semble avoir gagné aussi les personnes les plus aisées, celles disposant de revenus mensuels supérieurs à 15 000 Francs : les deux tiers d'entre elles (66 % exactement) expriment cette préférence, contre seulement 46% il y a un an. Le choix de cette solution s'est d'ailleurs renforcé aussi dans toutes les classes d'âge, et en particulier

chez les moins de 25 ans : 65 % d'entre eux se prononcent en sa faveur (contre 50 % en fin 1992).

Finalement, cette tendance générale favorable à l'aide financière incitant à l'arrêt temporaire d'activité des mères a même gagné les individus que l'on peut considérer comme les plus fervents défenseurs du travail féminin. Ainsi, 58 % des personnes qui pensent que les femmes "devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent" optent pour une telle aide financière (contre 44 % en fin 1992). C'est même le cas de 44 % de ceux qui pensent pourtant que les femmes devraient "toujours" travailler (tableau 19). Bien entendu, les "opposants" au travail féminin restent, et ce plus largement encore qu'il y a un an, convaincus de cette solution : pensent ainsi 84 % de ceux qui considèrent que les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge (+ 11 points par rapport à la fin 1992).

Opter pour une telle "allocation parentale" va évidemment de pair avec l'idée que lorsque les parents de jeunes enfants travaillent, la solution préférable est que l'un des deux parents s'arrête momentanément de travailler (81 %). Mais ce choix est aussi devenu très majoritairement exprimé par les personnes qui considèrent plutôt souhaitable que l'un des deux parents réduise son temps de travail (68 %) ou que les deux parents travaillent un peu moins (64 %). Autrement dit, l'idée d'une aide financière pour l'arrêt temporaire d'activité semble avoir gagné des adeptes même chez les partisans du temps partiel. **Comme si, en quelque sorte, il paraissait presque plus plausible aujourd'hui de pouvoir obtenir une telle aide financière plutôt que d'arriver à exercer à horaires réduits.**

Enfin, cette évolution très favorable à "l'allocation parentale d'arrêt temporaire" se retrouve aussi dans des groupes dont on aurait pu penser qu'ils préféreraient le développement de services et d'équipements de garde. Par exemple, 66 % des enquêtés estimant que pour aider les familles, il est préférable de développer les aides en nature sont pourtant partisans de cette allocation parentale (tableau 19).

Tableau 19

Le pourcentage d'individus exprimant leur préférence pour l'aide financière incitative à l'arrêt temporaire d'activité

- Variation de ce pourcentage au sein de différents groupes d'opinions -

	(en %)	
Opinions sur le travail des femmes :		
. Elles ne devraient jamais travailler	87	(+ 1)
. Elles ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge	84	(+ 11)
. Elles ne devraient travailler que si la famille ne peut vivre avec un seul salaire	80	(+ 10)
. Elles devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent	58	(+ 14)
. Elles devraient toujours travailler	44	(+ 12)
Quand les parents de jeunes enfants travaillent, il est plutôt préférable que :		
. L'un des deux parents s'arrête momentanément de travailler	81	(+ 8)
. L'un des deux parents réduise son temps de travail	68	(+ 17)
. Les deux parents réduisent faiblement leur temps de travail	64	(+ 17)
. Les deux parents continuent à exercer leur activité	39	(- 2)
Pour mieux aider les familles, il est préférable de :		
. Leur fournir principalement des aides en espèces (en argent)	77	(+ 9)
. Leur fournir principalement des aides sous forme d'équipements collectifs ou de services (gardes d'enfants, aides ménagères, ...)	66	(+ 15)
Ensemble des Français	71	(+ 12)

Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, fin 1993.

1 Entre parenthèses, figurent les écarts par rapport aux résultats de fin 1992.

Exemple de lecture : En fin 1993, 87% de ceux qui pensent que les femmes ne devraient jamais travailler optent pour la proposition d'aider, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler (soit 1 point de plus qu'en fin 1992). Cette solution est choisie par 71% de l'ensemble des Français.

Ainsi les Français se montrent-ils cette année particulièrement favorables à ce que l'on puisse faciliter l'arrêt temporaire d'activité de la mère, grâce à une allocation parentale. L'inflexion mise en évidence peut d'ailleurs, par son ampleur, être assimilée à un "mouvement de fond" puisqu'elle touche largement toutes les catégories sociales. D'ailleurs, cette évolution très significative trouve aussi confirmation dans les réponses obtenues à l'autre question posée sur le thème de la conciliation "vie professionnelle-vie familiale".

2. Les solutions souhaitables pour les couples bi-actifs ayant de jeunes enfants

La question précédente concernait en fait les préférences des Français entre l'arrêt temporaire d'activité de la mère de jeunes enfants (grâce à une aide financière) et sa poursuite d'activité. En réalité, toute une série de solutions peut s'offrir aux deux parents de jeunes enfants quand tous les deux travaillent. C'est la raison pour laquelle, pour mieux connaître les opinions des Français sur les solutions préférables dans le cas où les deux parents exercent, une question en "deux temps", déjà posée en fin 1992, a été à nouveau soumise en fin 1993 à l'ensemble de la population :

a) *Quand les parents de jeunes enfants travaillent, est-il, selon vous, plutôt préférable que ...*

1. *Les deux parents continuent à exercer leur activité*
2. *Les deux parents réduisent faiblement leur temps de travail*
3. *L'un des deux parents s'arrête momentanément de travailler*
4. *L'un des deux parents réduise son temps de travail*

b) *(A ceux qui ont opté pour les réponses 3 et 4 de la question précédente)
Lequel des deux parents de préférence ?*

1. *Le père*
2. *La mère*
3. *Celui qui a le salaire le plus bas*

Les résultats confirment, on va le voir, que les Français sont, avant tout, attachés à l'arrêt temporaire d'activité de la mère et le sont plus encore qu'il y a un an. Toutefois, la cessation temporaire d'activité du parent "qui a le plus faible salaire" gagne du terrain. Il s'agit donc à la fois d'un désir, majoritairement exprimé dans la population, de voir les parents s'occuper pleinement de leurs jeunes enfants, mais aussi de préserver - tant que faire se peut - les revenus du foyer.

C'est en effet sur les modalités préférées de l'aménagement du temps de travail que des modifications sensibles sont intervenues entre la fin 1992 et la fin 1993, et non sur la nécessité elle-même de moduler l'activité de l'un ou des deux parents. En effet, trois éléments principaux se dégagent des tableaux 20 et 21 :

- Les solutions visant à adapter les horaires de travail sont, de loin, préférées au statu quo lorsque les parents de jeunes enfants exercent une activité professionnelle : **89% des Français considèrent souhaitable que des aménagements soient apportés aux horaires de travail des parents**. Seuls 11% estiment donc qu'il est préférable que les deux parents continuent à exercer leur activité professionnelle

à temps plein. C'est aussi le cas de seulement 11 % des femmes actives. En réalité, les pourcentages atteints ici sont très proches de ceux de fin 1992 : 91 % de nos concitoyens prônaient déjà une adaptation des horaires de travail. C'est dire combien les Français sont attachés à l'idée que les jeunes couples puissent moduler leurs horaires d'activités pour accorder famille et travail.

- Par contre, l'arrêt temporaire d'activité de l'un des deux parents l'emporte à présent largement sur la réduction des horaires de travail (tableau 20) : 56 % des Français trouvent préférable que l'un des deux parents s'arrête momentanément de travailler (contre 45 % en fin 1992). La réduction du temps de travail des deux parents ou de l'un des deux est, par contre, en net recul (33 % en fin 1993, contre 46 % un an plus tôt).

On note cependant qu'en fin 1993, les femmes actives optent encore un peu plus souvent pour la réduction du temps de travail (à 47 %) que pour la cessation temporaire d'activité (41 %), surtout quand elles ont des enfants à charge (tableau 21).

Tableau 20
Les solutions préférables quand les deux parents travaillent

(Evolution fin 1992 - fin 1993)

	(en %)	
	Fin 1992	Fin 1993
Quand les parents de jeunes enfants travaillent, est-il, selon vous, plutôt préférable que ...		
Les deux parents continuent à exercer leur activité	9,4	11,0
Les deux parents réduisent faiblement leur temps de travail	11,6	9,7
L'un des deux parents s'arrête momentanément de travailler	44,6	55,6
L'un des deux parents réduise son temps de travail	34,2	23,5
Ne sait pas	0,2	0,2
Total	100,0	100,0
→ Lequel des deux parents de préférence ?		
Le père	1,0	0,4
La mère	74,1	65,9
Celui qui a le salaire le plus bas	24,1	32,5
Ne sait pas	0,8	0,2
Total	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes Conditions de vie et Aspirations des Français.

- Enfin, pour les Français c'est encore, avant tout, à la mère de s'adapter à la situation. En effet, parmi les 79% de Français préférant un changement dans le rythme d'activité de l'un des deux parents, les deux tiers estiment que c'est plutôt à la mère de s'y plier. Les femmes actives elles-mêmes l'admettent à 61%. Il reste que 33% des enquêtés considèrent que c'est à celui des deux membres du couple qui a le plus faible salaire de faire cet effort : la solution économiquement la plus rationnelle recueille donc, cette année, sensiblement plus de suffrages (24% en fin 1992, tableau 20).

Remarquons enfin que moins d'1% de la population attend que ce soit le père qui s'arrête ou réduise son temps de travail.

Tableau 21
Les solutions préférables quand les deux parents travaillent (fin 1993)

	Ensemble de la population	(en %)	
		Femmes actives	Femmes actives ayant au moins un enfant de moins de 16 ans
Quand les parents de jeunes enfants travaillent, est-il, selon vous, plutôt préférable que ...			
Les deux parents continuent à exercer leur activité	11,0	11,4	12,0
Les deux parents réduisent faiblement leur temps de travail	9,7	13,2	12,1
L'un des deux parents s'arrête momentanément de travailler	55,6	41,3	38,6
L'un des deux parents réduise son temps de travail	23,5	33,8	37,3
Ne sait pas	0,2	0,2	-
Total	100,0	100,0	100,0
→ Lequel des deux parents de préférence ?			
Le père	0,4	1,4	2,1
La mère	65,9	61,3	61,6
Celui qui a le salaire le plus bas	32,5	37,0	35,7
Ne sait pas	0,2	0,3	0,6
Total	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, fin 1993.

En synthétisant les résultats des deux questions (tableau 22), c'est l'**arrêt temporaire de travail de la mère** qui continue de recueillir le plus d'avis favorables (39%) ; viennent ensuite deux autres solutions : l'arrêt temporaire d'activité du parent qui a le salaire le plus bas (16%) et la réduction du temps de travail de la mère (14%). Ces trois solutions ont connu en un an une évolution très sensible :

- La préférence pour l'arrêt temporaire d'activité de la mère s'est renforcée (+ 4 points entre fin 1992 et fin 1993), ainsi que celle pour l'arrêt d'activité du parent qui a le salaire le plus bas (+ 6 points) ;
- Par contre, un moins grand nombre de Français se prononcent en faveur de la réduction du temps de travail de la mère (- 10 points, tableau 22).

Tableau 22
Les solutions préférables quand les deux parents travaillent

(en %)		
Quand les parents de jeunes enfants travaillent, est-il, selon vous, plutôt préférable que ¹ ...		
	Fin 1992	Fin 1993
La mère s'arrête momentanément de travailler	34,4	38,5
Celui qui a le salaire le plus bas s'arrête momentanément de travailler	9,6	16,4
La mère réduise son temps de travail	24,0	13,7
Les deux parents continuent de travailler	9,4	11,0
Les deux parents réduisent faiblement leur temps de travail	11,6	9,7
Celui qui a le salaire le plus bas réduise son temps de travail	9,4	9,3
Autre, ne sait pas*	1,6	1,4
Total	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes Conditions de vie et Aspirations des Français.

¹ Classement par ordre décroissant des réponses de fin 1993.

* Y compris les solutions "le père s'arrête momentanément de travailler" et "le père réduit son temps de travail".

Ces résultats viennent donc corroborer ceux obtenus à la question précédente : les Français se montrent cette année davantage favorables à l'arrêt temporaire d'activité de la mère, plus qu'à des aménagements de son temps de travail. Ils se montrent même plus favorables à l'arrêt d'activité du père si celui-ci a un salaire moins élevé que sa conjointe.

Ces évolutions apparaissent relativement générales dans l'ensemble de la population : on relève une tendance systématique à moins prôner la réduction du temps de travail,

et, en contrepartie, à plus souvent préconiser l'arrêt temporaire d'activité de la mère ou du parent qui dispose du plus petit salaire. Deux types d'évolutions plus accentuées méritent cependant d'être signalés :

- L'arrêt temporaire d'activité de la mère est encore plus sensiblement évoqué cette année par les parents ayant à charge un enfant de moins de trois ans (+ 13 points en un an, contre + 4 points en moyenne) ;
- La solution du recours aux horaires réduits pour la mère semble avoir nettement reculée cette année dans la catégorie des employés (- 16 points, contre - 10 points en moyenne).

Il reste que même si la solution de l'arrêt momentané d'activité de la mère est celle qui apparaît le plus souvent souhaitée, quelques variations apparaissent selon les groupes.

Les femmes actives sont moins favorables à l'arrêt temporaire d'activité

En fin 1993, les solutions préconisées par les femmes en général n'apparaissent pas fondamentalement différentes de celles évoquées par les hommes. Mais les différences s'accroissent sensiblement quand on tient compte à la fois du sexe et de l'activité (tableau 23).

Ainsi, les femmes actives sont celles qui demeurent le moins favorables à l'arrêt d'activité de la mère : 27% d'entre elles optent pour cette solution, contre 36% des hommes actifs et 42% des femmes inactives. Elles apparaissent plus sensibles au temps partiel, aussi bien pour la mère elle-même (19%, contre 14% en moyenne), que pour celui des deux conjoints qui a le salaire le plus bas (14%, contre 9%). De façon générale, elles constituent un des groupes les plus favorables aux horaires réduits, soit pour elles-mêmes, soit pour les deux membres du couple. Ce sont évidemment elles qui préconisent le plus souvent le partage des rôles en la matière.

Tableau 23
Les solutions préférables quand les deux parents travaillent,
selon le sexe et l'activité (fin 1993)

	(en %)				
	Homme actif	Homme inactif	Femme active	Femme inactive	Ensemble des Français
La mère s'arrête momentanément de travailler	36	47	27	42	39
Celui qui a le salaire le plus bas s'arrête momentanément de travailler	17	16	14	18	16
La mère réduit son temps de travail	15	9	19	12	14
Les deux parents continuent de travailler ...	11	11	11	11	11
Les deux parents réduisent leur temps de travail	9	10	13	9	10
Celui qui a le salaire le plus bas réduit son temps de travail	11	6	14	7	9
Total (yc "autre, ne sait pas").....	100	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, fin 1993.

Exemple de lecture : 36 % des hommes actifs optent pour l'arrêt momentané d'activité de la mère. C'est l'avis de 39 % de l'ensemble des Français.

Les cadres sont le moins partisans de l'arrêt momentané d'activité

La solution de l'arrêt temporaire de travail de la mère de jeunes enfants recueille une majorité de suffrages chez les retraités (52 %) ; elle est aussi très souvent citée par les femmes au foyer (47%). Par contre, les cadres y sont nettement moins favorables (25 %), tandis que les ouvriers y adhèrent pour 40 % d'entre eux. On remarquera d'ailleurs que plus le statut social est élevé, moins cette solution est envisagée (tableau 24).

De façon plus générale, on note que seule la catégorie des cadres préfère le travail à temps partiel (quel que soit le parent concerné) à l'arrêt temporaire d'activité (44 %, contre 40 %). Ceux-ci semblent aussi un peu plus attachés aux solutions de "partage des rôles" (les deux parents continuent ou les deux parents travaillent moins).

Tableau 24

Les solutions préférables quand les deux parents travaillent,
selon la catégorie professionnelle de l'enquêté (fin 1993)

	(en %)					
	Cadre, profes. libérale	Employé	Ouvrier	Femme au foyer	Retraité	Ensemble des Français
La mère s'arrête momentanément de travailler	25	33	40	47	52	39
Celui qui a le salaire le plus bas s'arrête momentanément de travailler	15	15	21	20	14	16
La mère réduit son temps de travail	15	16	14	11	10	14
Les deux parents continuent de travailler	14	12	9	(5)	13	11
Les deux parents réduisent leur temps de travail	13	11	(6)	(7)	7	10
Celui qui a le salaire le plus bas réduit son temps de travail	16	11	(8)	(9)	(3)	9
Total (yc "autre, ne sait pas")	100	100	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, fin 1993.

Les pourcentages entre parenthèses portent sur des effectifs peu importants.

Exemple de lecture : 25% des cadres et professions libérales optent pour l'arrêt momentané d'activité de la mère. C'est l'avis de 39% de l'ensemble des Français.

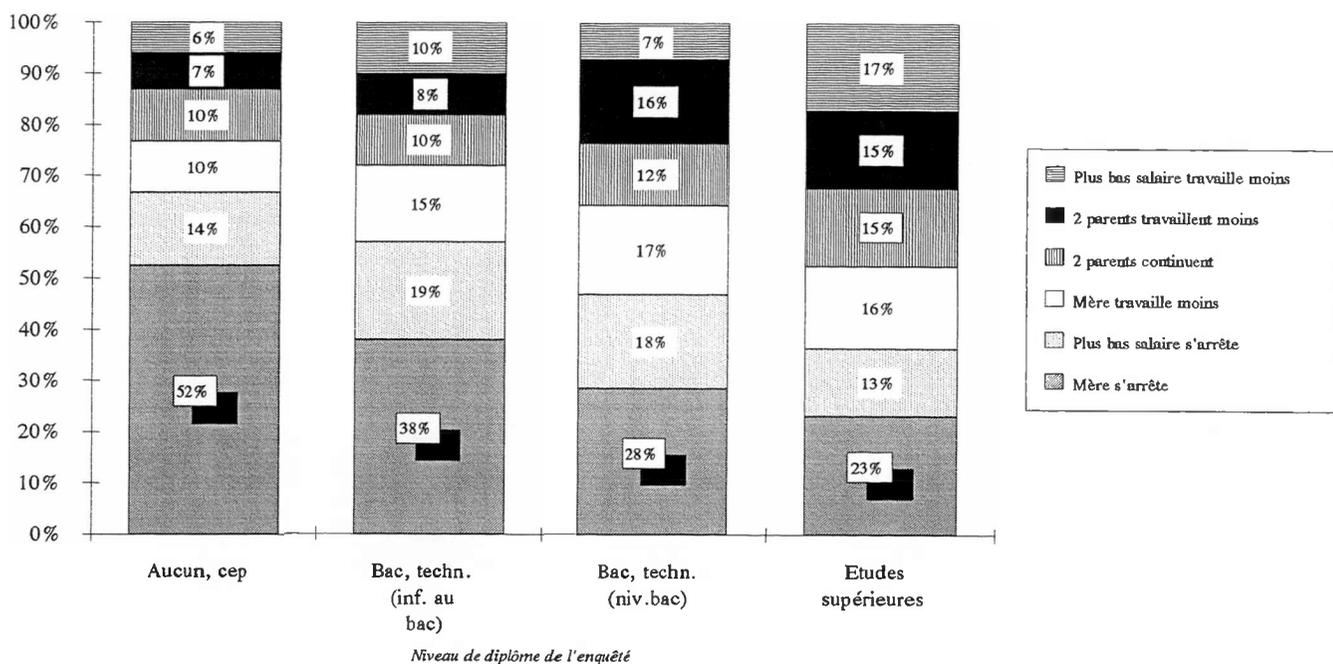
Plus on est diplômé, moins on opte pour l'arrêt temporaire de travail de la mère

L'analyse des préférences selon le diplôme de l'enquêté met en évidence que plus les Français sont diplômés, moins ils sont favorables à l'arrêt de l'activité professionnelle de la mère (graphique 7) : le pourcentage passe de 52% chez les non-diplômés à 23% chez les diplômés du supérieur¹. Les diplômés qui, il y a un an, préféraient d'abord le temps partiel à l'arrêt de l'activité de la mère sont à présent plus nombreux à opter pour la seconde de ces deux solutions (23% la proposent, contre 16% qui prônent le temps partiel de la mère). Par contre, ils continuent de souhaiter près de trois fois plus que les non-diplômés la réduction du temps de travail de celui qui a le plus bas salaire (17%, contre 6%). Au total, les diplômés du supérieur préconisent à 48% le travail à horaires réduits (quel que soit le parent concerné), contre 36% qui prônent l'arrêt d'activité de l'un des parents. Enfin, les diplômés se montrent aussi plus sensibles aux solutions "égalitaristes" : par exemple, 15% pensent qu'il est préférable que les deux parents continuent de travailler (contre 11% en moyenne) ; 15% également

¹ Par ailleurs, la part des partisans de l'arrêt momentané de la mère croît avec l'âge (de 27% chez les moins de 25 ans à 53% chez les 60 ans et plus).

considèrent qu'il appartient aux deux parents de travailler un peu moins (contre 10% en moyenne).

Graphique 7
Les préférences quand les parents travaillent,
selon le diplôme de l'enquêté



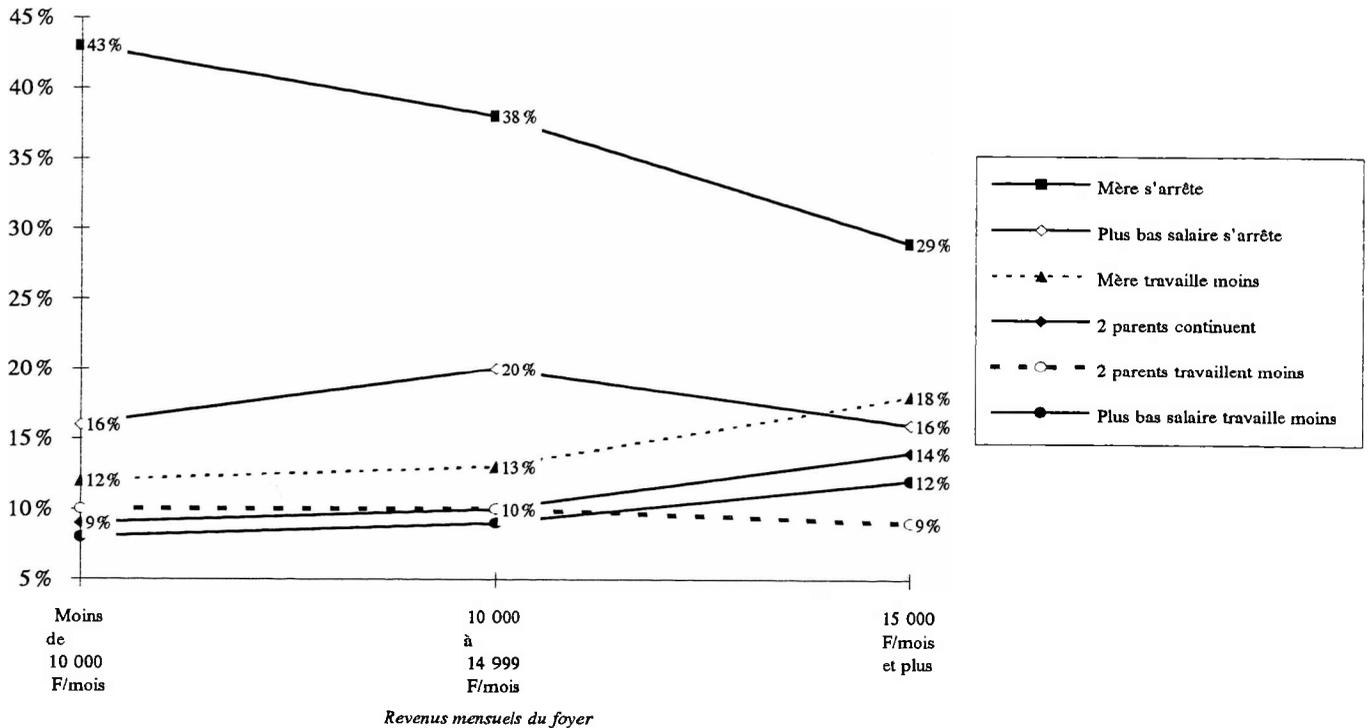
Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, fin 1993.

Des variations selon le revenu

Le revenu dont dispose le foyer ne semble pas tout à fait neutre non plus dans les préférences exprimées. On constate en effet que le souhait du temps partiel (pour la mère ou pour le conjoint qui a le salaire le plus bas) est plus fréquent lorsque les revenus sont élevés, tandis que l'arrêt temporaire d'activité de la mère est sensiblement moins envisagé. Cette dernière solution est au contraire davantage souhaitée dans les ménages moins aisés financièrement : 43% des personnes ayant des revenus mensuels inférieurs à 10 000 Francs optent pour l'arrêt momentané de travail de la mère, contre 29% de celles disposant de 15 000 Francs et plus par mois. La poursuite de l'activité des deux parents tend aussi à être un peu plus souvent préconisée dans les ménages aisés (graphique 8).

Graphique 8

Les préférences quand les parents de jeunes enfants travaillent,
selon les revenus mensuels du foyer de l'enquête



Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, fin 1993.

Remarquons encore que les habitants de l'agglomération parisienne sont moins favorables qu'en moyenne à l'arrêt temporaire d'activité de la mère (29%, contre 39% en moyenne) ; ils optent en revanche plus que l'ensemble des Français pour la poursuite de l'activité des deux parents (16%, contre 11%), voire pour la réduction du temps de travail des deux parents (13%, contre 10%).

Enfin, les personnes qui ont eu des enfants sont plus attachées à la cessation temporaire d'activité de la mère : c'est le cas pour 41% d'entre elles, contre 32% de celles qui n'ont jamais eu d'enfants. Les parents d'enfants de moins de trois ans, quant à eux, tendent à la fois à être sensibles à l'arrêt temporaire de travail de la mère (à 41%) ou au travail à temps partiel de l'un ou des deux parents (à 39%). C'est surtout sur la question de l'arrêt de travail de celui des deux conjoints qui dispose du

salaires le plus faible que les parents de jeunes enfants semblent plus réticents qu'en moyenne (11 % précisément, contre 16 % en moyenne).

Des choix liés aux opinions sur l'activité féminine

Bien entendu, les préférences des Français quand les parents de jeunes enfants travaillent ne sont pas sans rapport avec ce qu'ils pensent du travail féminin en général. Ainsi, l'arrêt temporaire d'activité de la mère est souhaitée par les trois quarts des personnes qui estiment que les femmes ne devraient jamais travailler et par plus de la moitié (53 %) de celles qui considèrent qu'elles ne devraient jamais exercer lorsqu'elles ont des enfants en bas âge. Le taux d'adhésion à cette formule n'est plus que de 24 % chez les partisans du libre choix de la femme de travailler ("les femmes doivent travailler dans tous les cas où elles le désirent"). Ceux-ci optent un peu plus souvent pour la poursuite de l'activité des deux parents (16 %, contre 11 % en moyenne), ou surtout pour le travail à temps partiel : 43 % d'entre eux préconisent les horaires réduits de l'un ou des deux parents (contre 33 % en moyenne).

En définitive, si l'on ne retient globalement que deux groupes, celui des personnes favorables à l'arrêt temporaire d'activité de l'un des deux parents (56 % de la population) et celui des individus préconisant le recours au temps partiel de l'un ou des deux parents (33 % de la population), on peut observer combien leurs profils s'opposent (tableau 25).

Le premier comporte une sur-représentation de personnes inactives, âgées, non-diplômées, disposant de ressources modestes et globalement plutôt défavorables au travail féminin.

Le second groupe se caractérise par une proportion plus importante de femmes actives, de diplômés du supérieur, de cadres supérieurs, très attachés au libre travail des femmes. Mais même dans ces catégories, la préférence pour le temps partiel n'atteint jamais, cette année, les 50 % (sauf pour les moins de 30 ans diplômés du supérieur).

Tableau 25
Les solutions préférables lorsque les deux parents de jeunes enfants travaillent
(fin 1993)

Catégories préconisant plus qu'en moyenne le travail à temps partiel (quels que soient le ou les parents concernés)		Catégories préconisant plus qu'en moyenne l'arrêt temporaire d'activité (quels que soient le ou les parents concernés)	
Personnes de moins de 30 ans disposant du bac ou d'un diplôme du supérieur	53,2	Femme au foyer	68,0
Diplômé du supérieur	48,6	Age : 65 ans et plus	67,5
Femme active	47,1	Ne dispose d'aucun diplôme (ou seulement du CEP)	66,5
Cadre ou profession libérale	45,4	Retraité	65,6
Célibataire	42,4	Appartient à un couple dont les deux membres sont inactifs	65,4
Appartient à un couple dont les deux membres sont actifs	42,0	Ouvrier	62,3
Femme de 25 à 39 ans	41,9		
Age : moins de 35 ans	39,6		
Revenu du foyer : 15 000 F et plus	39,3		
Opinions caractéristiques		Opinions caractéristiques	
La famille n'est pas le seul endroit où l'on se sent bien	43,8	La famille est le seul endroit où l'on se sent bien et détendu	75,8
Les femmes devraient travailler dans tous les cas où elles le désirent	43,5	Les femmes ne devraient jamais travailler lorsqu'elles ont des enfants en bas âge.....	72,4
Ensemble de la population	33,2	Ensemble de la population	55,6

Source : CREDOC, Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français, fin 1993.

Exemple de lecture : 45% des cadres préconisent la solution de travail à temps partiel (quel que soit le parent concerné), contre 33% en moyenne chez l'ensemble des Français.

DEUXIEME PARTIE

**Opinions sur les prestations familiales
et sur les prestations sociales**

Cette deuxième partie vise à décrire les opinions des Français à propos des prestations familiales et sociales fin 1993, et à analyser les évolutions qu'elles ont subies au cours des dernières années. Nous examinerons successivement deux chapitres :

- Le premier chapitre traite **de questions générales sur les prestations familiales** : *Quels sont les Français qui en bénéficient ? Comment les prestations familiales devraient-elles être calculées ? Les individus faisant de fausses déclarations sont-ils nombreux ?* Ces questions seront complétées par une série de jugements sur d'autres prestations sociales : quelle est l'opinion des Français sur le RMI ? Quelles sont, selon eux, les prestations sociales à augmenter en priorité ?
- Le second chapitre aborde **la question spécifique des prestations familiales accordées aux parents de jeunes adultes** qui ne sont pas autonomes financièrement : *doit-on continuer à verser des allocations aux parents ayant des enfants qui, restant à leur charge, ne vivent plus sous leur toit ? Quel devrait être l'âge limite de perception des allocations familiales pour les enfants étudiants ou chômeurs ? Ces prestations sont-elles aujourd'hui suffisamment élevées ?*

*

*

*

CHAPITRE I

Les prestations familiales et sociales

Le questionnaire d'enquête comportait cette année une série d'interrogations relativement généralistes, permettant de mesurer le degré de concernement ou d'adhésion des Français envers le système des prestations familiales. Certaines questions, posées quelques années auparavant, ont en particulier été reprises lors de la dernière vague d'enquêtes pour apprécier les éventuelles inflexions de l'opinion publique sur ces sujets. Six résultats principaux se dégagent des questions successivement abordées :

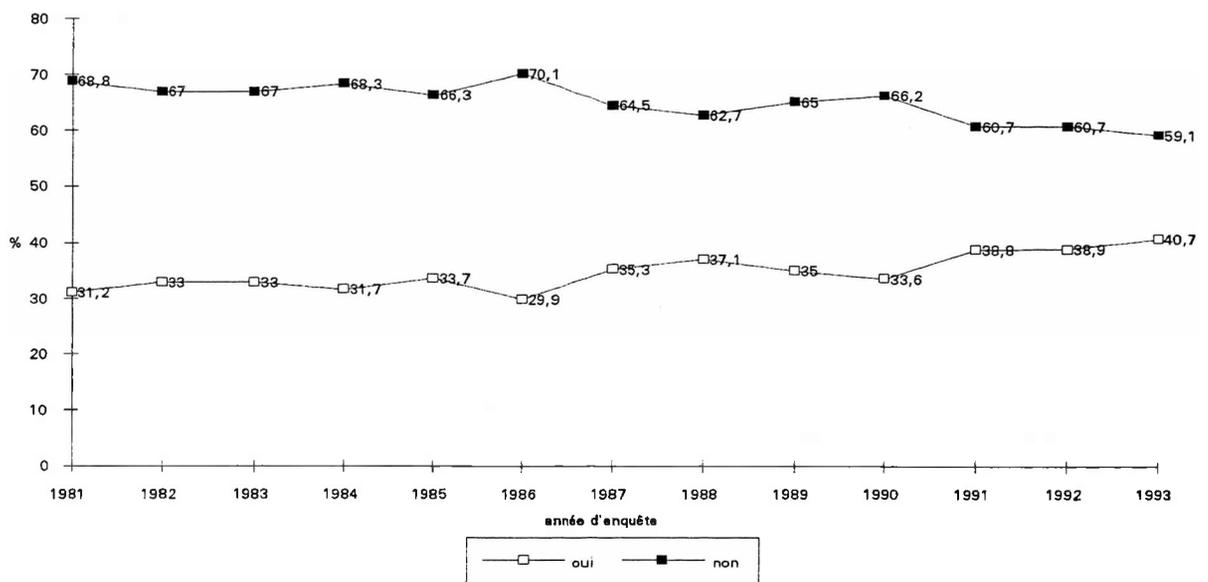
- Fin 1993 - début 1994, quatre Français sur dix bénéficient de prestations familiales ou d'une allocation-logement. Ils étaient trois sur dix fin 1981.
- Le mode de distribution actuel des prestations familiales ne satisfait qu'une très petite partie de la population : la majorité estime qu'un mode de calcul inversement proportionnel au revenu serait plus juste.
- Plus de la moitié des Français (54%) est d'accord avec l'idée qu'il y a beaucoup de gens qui font de fausses déclarations pour bénéficier des prestations familiales. Ce pourcentage est même en légère augmentation depuis deux ans.
- Les partisans de l'aide en espèces pour les familles regagnent du terrain et sont presque aussi nombreux que ceux qui optent pour une aide en nature sous forme d'équipements et de services.
- Une majorité de Français (57%) considère que le RMI peut donner, à ceux qui en bénéficient, le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir. Cependant, au fil du temps, davantage de personnes redoutent les effets pervers de cette prestation en matière de recherche d'emploi.
- Les prestations familiales sont toujours depuis trois ans celles auxquelles les Français sont le plus attachés, celles qu'ils souhaitent voir augmenter en priorité. Mais, dans le même temps, ils se montrent de plus en plus demandeurs d'une augmentation des prestations-chômage et du RMI.

1 - Les bénéficiaires de prestations familiales et de logement

L'enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français" n'a pas pour objet de mesurer avec précision le revenu des enquêtés, ni le montant des prestations familiales dont ils peuvent bénéficier. Elle permet cependant d'apprécier le poids que représentent les allocataires de prestations familiales dans l'ensemble de la population : fin 1993, environ quatre Français sur dix (41% exactement) déclarent toucher des prestations familiales ou de logement. Ce chiffre est très proche de ceux relevés en 1991 et en 1992. Cependant, fin 1981, cette proportion était de 31% (cf. graphique 9). Il y a donc eu une progression du nombre d'allocataires dans la population française, qui s'est faite d'une manière presque constante depuis le début des années 80. Elle est liée à la création et à l'élargissement d'un certain nombre d'allocations ces douze dernières années.

Graphique 9

Vous, ou votre foyer, touchez-vous actuellement des prestations familiales ou une allocation logement (y compris APL) ?



Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

Les bénéficiaires de prestations familiales ou d'allocation-logement se caractérisent essentiellement par le fait que leur situation financière est moins bonne qu'en moyenne. Ils ont aussi très souvent des enfants à charge vivant avec eux à domicile :

- Plus des trois quarts des prestataires ont en effet des enfants de moins de 16 ans à leur charge ; 19% d'entre eux ont trois enfants de cet âge ou plus.
- Le revenu dont ils bénéficient est assez faible : ainsi, 44% d'entre eux disposent dans leur foyer d'un revenu par personne inférieur à 4 000 Francs (contre 31% en moyenne). De fait, ils sont plus souvent ouvrier ou employé et 55% d'entre eux sont locataires de leur logement.

Tableau 26
Quelques caractéristiques distinctives des bénéficiaires
de prestations familiales (fin 1993)

	(en %)	
	% chez les allocataires	% dans l'ensemble de la population
A au moins un enfant de moins de 16 ans à charge	76,1	38,3
dont : 2 enfants de moins de 16 ans	30,4	13,0
3 enfants de moins de 16 ans	19,0	7,9
A moins de 40 ans et vit en couple avec enfant(s).....	49,7	23,4
Age : 25 à 49 ans	71,9	47,0
Est locataire de son logement	55,1	39,6
Réside dans un HLM, ILN.....	25,7	16,6
Dispose, dans son foyer, d'un revenu de moins de 4 000 Francs par personne (revenu par U.C.)	44,5	31,2
Situation professionnelle : ouvrier	22,5	16,3
Situation professionnelle : employé.....	22,2	16,2

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : 76% des allocataires de prestations familiales ont à charge un enfant de moins de 16 ans, contre 38% dans l'ensemble de la population.

2 - Pour les Français, les allocations familiales devraient être calculées en fonction inverse du revenu

Il existe toujours dans la population un assez large consensus au sujet du mode de calcul des allocations familiales : les Français expriment en effet très clairement leur préférence pour que celles-ci aient un rôle de **redistribution verticale**¹ et soient donc prioritairement versées aux foyers disposant de faibles revenus. Ainsi, 63% de nos concitoyens estiment aujourd'hui que les allocations familiales devraient être progressivement diminuées quand les ressources augmentent et près d'un quart (24%) seraient même partisans de les supprimer au-delà d'un certain seuil de revenus. Finalement, seuls 11% de la population expriment, fin 1993, leur accord avec le mode de distribution actuel des allocations familiales.

Tableau 27

Actuellement, les allocations familiales sont les mêmes pour tous quel que soit le revenu. Trouvez-vous ...?

	(en %)		
	Fin 1990 (A)	Fin 1993 (B)	Différence (B)-(A)
Que c'est bien ainsi	17,0	11,3	-5,7
Qu'elles devraient être supprimées à partir d'un certain revenu	18,2	23,6	+5,4
Qu'elles devraient être calculées en fonction du revenu (diminuées progressivement quand le revenu augmente).....	60,3	62,5	+2,2
Ne sait pas	4,5	2,6	-1,9
Total.....	100,0	100,0	-

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

Quelques évolutions notables en trois ans

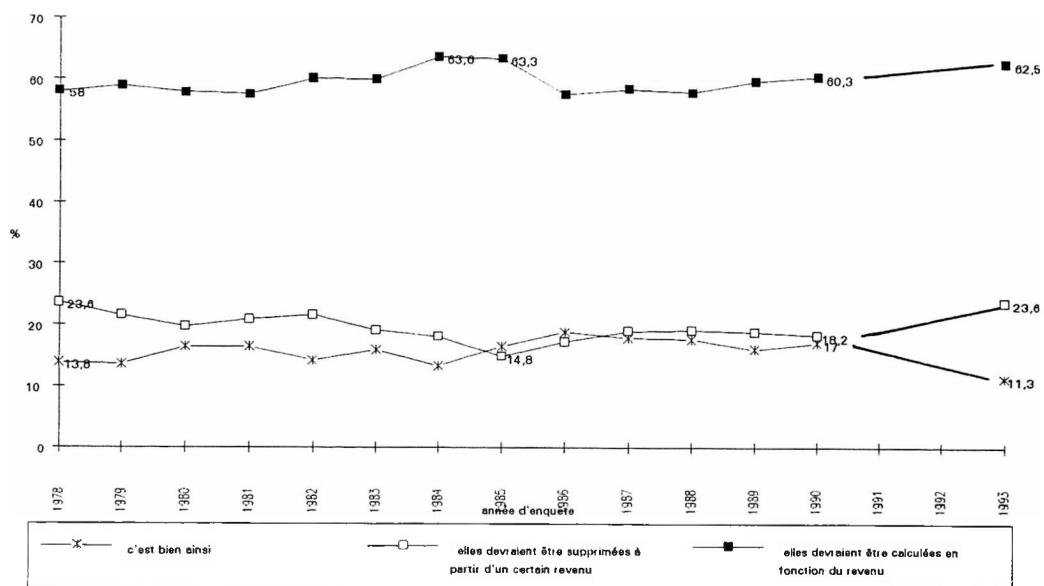
Cette question concernant le mode de calcul des allocations familiales a été posée chaque année dans le système d'enquêtes entre 1978 et 1990. Elle a toujours révélé une nette préférence des Français pour la formule de calcul inversement proportionnel au revenu (graphique 10). Les réponses de fin 1993 le confirment : la proportion de la

¹ On pourra notamment se reporter au rapport "Les Français face aux politiques familiales au début 1992", Collection des rapports du CREDOC, n° 122, Septembre 1992. On y notait en particulier que fin 1991, neuf Français sur dix pensaient qu'on devrait davantage aider les familles aux revenus les plus faibles, plutôt que d'aider indifféremment tous les ménages. D'autre part, 70% des Français se disaient alors d'accord pour supprimer les prestations familiales aux foyers ayant les plus hauts revenus.

population favorable à un mode de distribution en fonction du revenu a pratiquement retrouvé son importance de 1984 (64%), plus haut niveau atteint sur toute la période. De plus, on observe une montée très sensible en trois ans des partisans de la suppression pure et simple des allocations familiales au-delà d'un certain niveau de ressources (24% en fin 1993, contre 18% fin 1990).

Au total, la proportion d'individus favorables au mode de calcul actuel est au plus bas depuis 1978 : 11%, contre 17% en fin 1990 ou 14% au début de la période.

Graphique 10
Opinions sur le calcul des allocations familiales



Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

Autrement dit, on relève deux évolutions sensibles en trois ans (tableau 27) :

- Les partisans de la suppression des allocations au-delà d'un certain seuil de revenu sont plus nombreux (+ 5 points).
- Le nombre de Français considérant bien adapté le mode de distribution actuel a diminué (- 6 points).

Dans l'ensemble, l'idée de supprimer les allocations familiales au-delà d'un certain niveau de revenus a cru en importance dans quasiment toutes les catégories sociales. Cependant, cette progression s'est faite davantage dans certains groupes. Ainsi, les cadres supérieurs sont-ils deux fois plus nombreux qu'il y a trois ans à exprimer cette opinion (+ 15 points). La progression est également sensible chez les personnes de 35 à 49 ans (+ 10 points), chez les cadres moyens (+ 10 points), chez les actifs et les diplômés (cf. tableau 28). De fait, dans ces catégories sensiblement moins nombreuses en fin 1990 à prôner la suppression des allocations familiales pour les hauts revenus, cette idée est maintenant autant partagée qu'en moyenne.

Tableau 28

Le pourcentage d'individus qui estiment que les allocations familiales devraient être supprimées à partir d'un certain revenu
- Evolution pour quelques catégories entre 1990 et 1993 -

	(en %)		
	Fin 1990 (A)	Fin 1993 (B)	Différence (B)-(A)
Cadre supérieur, profession libérale	12,1	26,9	+14,8
35-49 ans.....	16,9	27,0	+10,1
Profession intermédiaire.....	12,6	22,2	+9,6
Homme actif.....	15,4	23,1	+7,7
Diplômé du bac ou du supérieur	13,9	21,5	+7,6
A au moins un enfant de moins de 16 ans	16,2	23,3	+7,1
Actif occupé.....	16,8	23,8	+7,0
Ensemble des Français.....	18,2	23,6	+5,4

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

Quelques caractéristiques socio-démographiques sur-représentées dans chaque groupe d'opinion

Quatre résultats principaux ressortent de l'analyse des réponses par catégories :

- Parmi ceux qui pensent qu'il faut conserver le système d'allocations familiales tel qu'il existe actuellement, on rencontre plus fréquemment qu'en moyenne des individus disposant de revenus élevés et des personnes diplômées : 36% des individus de ce groupe disposent, en effet, de plus de 15 000 Francs de revenus mensuels dans leur foyer (contre 25% dans l'ensemble de la population) et 34% des personnes de ce groupe sont diplômées du bac ou du supérieur (contre 26% en moyenne). Cependant, si 16% des personnes aisées financièrement pensent qu'il faut conserver le système de prestations en l'état, 59% d'entre elles estiment que le montant des allocations familiales doit dépendre du revenu et un quart (23% exactement) va jusqu'à accepter leur suppression au-delà d'un certain seuil (tableau 29).

Tableau 29
Opinions des individus cadres, diplômés ou disposant
de hauts revenus, sur le mode de calcul des allocations familiales

	(en %)			
	Cadre supérieur	Diplômé du bac ou études supérieures	Dispose de revenus supérieurs à 15 000 F mensuels	Ensemble de la population
Les allocations familiales doivent :				
• Etre maintenues en l'état	18	15	16	11
• Etre supprimées à partir d'un certain revenu	27	21	23	24
• Etre calculées en fonction du revenu	52	62	59	62
Ensemble *	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

* Y.c ne sait pas et non-réponse.

Ces trois attitudes proviennent notamment des différences d'âge qui existent entre les individus bénéficiant de ressources élevées. Ainsi, avant l'âge de la retraite, 23% des personnes qui ont entre 40 et 59 ans et qui disposent, dans leur foyer, de plus de 15 000 Francs de revenus mensuels trouvent bon le système actuel d'allocations familiales, alors que seulement 12% des personnes âgées de 25 à 39 ans, disposant de ce niveau de revenus, sont de cet avis (cf. tableau 30).

Tableau 30
Différences d'opinions selon l'âge
chez les bénéficiaires de revenus supérieurs à 15 000 F/mois

	(en %)		
	25-39 ans	40-59 ans	Ensemble des personnes disposant de plus de 15 000 F. de revenus mensuels
Les allocations familiales doivent :			
• Etre maintenues en l'état	12	23	16
• Etre supprimées à partir d'un certain revenu	22	24	23
• Etre calculées en fonction du revenu	64	51	59
Ensemble *	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

* Y.c. ne sait pas et non-réponse.

- Parmi les Français qui estiment que l'on devrait supprimer les allocations familiales au-delà d'un certain seuil de revenu, on ne distingue pas de caractéristiques dominantes. Tout au plus, rencontre-t-on là plus souvent qu'en moyenne des

personnes de 40 à 59 ans (36%, contre 31% en moyenne) ou des individus qui ne possèdent aucun patrimoine (17% n'en possèdent aucun, contre 13% en moyenne).

- Comme presque les deux tiers des Français pensent que les allocations familiales devraient être calculées en fonction du revenu, les caractéristiques de ce groupe ne sont pas très différentes de celles de l'ensemble de la population. Tout au plus peut-on remarquer que les personnes âgées de 25 à 39 ans expriment un peu plus fortement que les autres leur souci de justice pour la distribution des allocations familiales : 67% d'entre elles sont favorables à un système de prestations dégressives suivant le revenu (contre 62% en moyenne).
- Enfin, être allocataire ou non de prestations familiales n'influe pas sur l'opinion que les Français ont du mode de calcul : 64% des allocataires et 62% des non-allocataires expriment leur préférence pour un système inversement proportionnel au revenu.

Le souhait d'un mode de calcul dégressif va de pair avec un certain esprit de solidarité envers les défavorisés.

Les individus qui estiment que les allocations familiales sont globalement insuffisantes, et ceux qui pensent que la prise en charge par la collectivité des familles défavorisées leur permet "de vivre", sont un peu plus nombreux à exprimer le souhait que les prestations familiales soient calculées en fonction du revenu. C'est également le cas de ceux qui pensent aussi que les indemnités de chômage devraient être modulées suivant les ressources globales du foyer.

Tableau 31

Correspondances entre quelques opinions sur les diverses prestations
et le souhait que les allocations familiales soient calculées en fonction du revenu
(en %)

Les indemnités de chômage devraient être modulées selon les ressources globales du foyer.....	66,9
Les prestations destinées aux familles sont globalement insuffisantes.....	65,2
La prise en charge, par la collectivité, des familles aux ressources insuffisantes leur permet de vivre.....	64,9
Ensemble de la population.....	62,5

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : 67% des personnes qui estiment que les indemnités de chômage devraient être modulées selon les ressources globales du foyer pensent aussi que les allocations familiales devraient être corrélées au revenu (contre 62% en moyenne).

A l'inverse, ceux qui pensent que les prestations familiales sont suffisantes ou que certaines personnes vivent dans la pauvreté parce qu'elles "n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir", sont un peu plus souvent satisfaits du mode de calcul actuel des allocations familiales.

3 - Une majorité de Français pensent que beaucoup de gens font de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales

Plus de la moitié des Français (54% exactement) pensent, fin 1993, "qu'il y a beaucoup de gens qui font de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales". Cette proportion était de 50% en fin 1991. En fait, les différentes prises de position sur ce sujet se sont affirmées en l'espace de deux ans : plus d'individus adoptent aujourd'hui l'opinion la plus dure (tout à fait d'accord : +8 points) ; parallèlement, les personnes qui ne se prononcent pas sont moins nombreuses (18% de non-réponses, contre 25% en 1991). Cependant, il reste que cette question est l'une des rares qui suscite autant de non-réponses.

Tableau 32

Etes-vous d'accord avec la phrase suivante : "Il y a beaucoup de gens qui font de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales" ?

	(en %)		
	Fin 1991 (A)	Fin 1993 (B)	Différence (B)-(A)
Tout à fait d'accord	24,5	32,1	+7,6
Plutôt d'accord	26,0	22,1	-3,9
Peu d'accord	15,3	17,6	+2,3
Pas du tout d'accord	8,9	10,1	+1,2
Ne sait pas	25,3	18,1	-7,2
Total	100,0	100,0	-

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

3-1 La profession et le niveau de revenu influent sensiblement sur l'idée que les Français se font du nombre de "fausses déclarations"

Les employés et, dans une moindre mesure, les ouvriers, figurent, avec les individus qui disposent, dans leur foyer, de 6 000 à 12 000 Francs de revenus mensuels, parmi ceux qui pensent le plus que beaucoup de gens font de fausses déclarations pour

profiter des prestations familiales : 62% des employés, 59% des ouvriers et 58% des bénéficiaires d'un revenu de 6 000 à 12 000 Francs par mois sont en effet de cet avis (54% en moyenne).

En revanche, les cadres supérieurs et professions libérales surtout, les professions intermédiaires, les étudiants et les personnes aux revenus élevés sont plus partagés sur cette question : ils sont plus nombreux que la moyenne à ne pas être d'accord avec cette opinion (c'est le cas de 30% des membres de professions intermédiaires et de 40% des cadres supérieurs, contre 28% en moyenne), même si ceux qui la partagent atteignent, chez eux aussi, la majorité (tableau 33).

Enfin, on notera que les inactifs se gardent davantage que les autres de donner leur avis : 22% des retraités et 24% des femmes au foyer ne se prononcent pas sur la fraude aux prestations familiales. C'est également le cas chez ceux qui ne déclarent pas le montant du revenu mensuel de leur foyer (26%).

Tableau 33

Opinions des Français sur la question : "Il y a beaucoup de gens qui font de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales", selon la catégorie socio-professionnelle et le revenu (en %)

	D'accord *	Pas d'accord **	Ne sait pas	Total
Profession et catégorie sociale				
Indépendant	53	27	20	100
Cadre supérieur, prof. lib. ...	48	40	(12)	100
Profession intermédiaire.....	54	30	16	100
Employé	62	26	13	100
Ouvrier.....	59	22	19	100
Etudiant.....	59	31	(10)	100
Retraité.....	49	29	22	100
Autre inactif.....	50	26	24	100
Revenu mensuel du foyer				
Inférieur à 6 000 Francs.....	51	26	23	100
De 6 000 à 11 999 Francs.....	58	26	16	100
12 000 Francs et plus.....	53	30	16	100
Non déclaré	49	25	26	100
Ensemble	54	28	18	100

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Entre parenthèses : échantillon de faible taille

* Cumul des réponses tout à fait d'accord et d'accord.

** Cumul des réponses peu d'accord et pas du tout d'accord

Exemple de lecture : 62% des employés sont d'accord pour dire qu'il y a beaucoup de gens qui font de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales, contre 54% en moyenne dans l'ensemble de la population.

3-2 Quelques opinions et caractéristiques de ceux qui estiment important le nombre des fausses déclarations

Les individus qui estiment que beaucoup de gens font de fausses déclarations pour bénéficier des prestations familiales (réponses "tout à fait d'accord") portent un regard sur l'ensemble des prestations familiales ou sociales différent de la moyenne de la population.

Ainsi, s'ils jugent plus souvent que les prestations familiales n'aident pas assez les parents d'enfants étudiants ou chômeurs (61 % le pensent, contre 51 % en moyenne), ils estiment plus fréquemment que les aides ne doivent pas être versées si ces derniers vivent en dehors du foyer (38 %, contre 31 %). Le développement du sens des responsabilités est un souci qui semble guider leur jugement. C'est cette opinion que l'on retrouve également dans leurs attitudes vis-à-vis des prestations sociales ou de la pauvreté : 42 % des individus du groupe pensent que la prise en charge des familles défavorisées leur enlève le sens des responsabilités (contre 33 % en moyenne), 46 % d'entre eux jugent que le RMI peut avoir un effet désincitatif à la recherche d'emploi (39 % en moyenne), et 32 % estiment enfin que la pauvreté provient d'un manque "d'effort pour s'en sortir" (tableau 34).

A propos du chômage et de l'immigration, leur opinion par rapport à la moyenne est aussi très distincte. Ainsi, pour 28 % d'entre eux, les mesures prises pour lutter contre le chômage ne sont pas du tout efficaces. De même, 23 % considèrent les "étrangers" comme les principaux bénéficiaires des prestations sociales (18 % en moyenne) ; d'ailleurs, l'immigration préoccupe ici 20 % des individus¹ (contre 14 % en moyenne).

Ces attitudes se conjuguent avec un sentiment plus souvent exprimé d'un certain "mal-être" général. En témoigne la forte inquiétude que représente pour eux l'éventualité d'un accident de centrale nucléaire, d'une maladie grave ou même d'une guerre. En tout état de cause, celle-ci semble toucher davantage les individus de ce groupe que l'ensemble de la population.

¹ Résultat obtenu en cumulant les deux réponses à la question : *Parmi les sujets suivants, quels sont les deux qui vous préoccupent le plus ?*. 1. Le chômage, 2. Les maladies graves, 3. La dégradation de l'environnement, 4. La pauvreté en France, 5. La pauvreté dans le monde, 6. La drogue, 7. La violence et l'insécurité, 8. Les tensions internationales, 9. Les conflits sociaux, 10. L'immigration, 11. L'Europe.

Tableau 34

Quelques opinions et inquiétudes sur-représentées chez les individus qui sont tout à fait d'accord avec l'idée que beaucoup de personnes font de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales

(32% de la population)

Opinions sur les prestations familiales		
Est tout à fait d'accord pour dire que les prestations familiales n'aident pas assez les familles ayant des enfants étudiants ou au chômage.....	61%	+ 10
Pense qu'on ne doit pas verser les prestations familiales aux parents si un enfant à leur charge ne vit plus sous leur toit	38%	+ 7
Opinions sur les prestations sociales		
Estime que la prise en charge des familles défavorisées leur enlève le sens des responsabilités	42%	+ 9
Pense que le RMI risque d'inciter les gens à s'en contenter et de ne pas chercher du travail.....	46%	+ 7
Estime que les étrangers forment la catégorie de population qui bénéficie le plus des prestations familiales.....	23%	+ 5
Opinions sur la pauvreté et le chômage		
Pense que certaines personnes vivent dans la pauvreté parce qu'elles n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir	32%	+ 5
Pense que les mesures de lutte contre le chômage sont totalement inefficaces.....	28%	+ 6
Inquiétudes		
Est beaucoup inquiet d'une agression dans la rue	38%	+ 8
Est beaucoup inquiet d'un accident de la route	48%	+ 8
Est beaucoup inquiet d'un accident de centrale nucléaire	34%	+ 5
Est beaucoup inquiet d'une guerre.....	40%	+ 5
Est beaucoup inquiet de l'éventualité d'une maladie grave	60%	+ 5

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : Parmi ceux qui pensent qu'il y a beaucoup de fausses déclarations, 61% estiment que les prestations familiales n'aident pas les familles ayant des enfants étudiants ou chômeurs (soit 10 points de plus qu'en moyenne).

3.3 Les parisiens sont ceux qui ont le plus modifié leur opinion sur la fraude envers les prestations familiales

L'opinion des individus "tout à fait" d'accord avec l'idée qu'il y a beaucoup de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales a progressé de 8 points en deux ans.

Ce pourcentage a cependant évolué de façon encore plus spectaculaire chez les habitants de l'agglomération parisienne (+ 16 points, cf. tableau 35). De la même façon, les célibataires, les hommes actifs, les personnes ayant à charge au moins deux enfants sont aujourd'hui plus nombreux à penser qu'il y a beaucoup de fausses déclarations pour bénéficier des prestations familiales. Dans les catégories les plus jeunes (moins de 25 ans et 25-34 ans), ainsi que parmi les chômeurs, la proportion de personnes qui partagent cette opinion s'est également accrue un peu plus qu'en moyenne.

Tableau 35

Le pourcentage d'individus tout à fait d'accord avec l'idée qu'il y a beaucoup de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales

- Evolution 1991-93 pour quelques catégories -

	Fin 1991 (A)	Fin 1993 (B)	Différence (B)-(A)
Réside à Paris ou dans l'agglomération parisienne	20,3	36,2	+ 16,1
Célibataire	21,3	34,6	+ 13,3
Dispose d'un revenu mensuel, dans son foyer, de 6 000 à 12 000 F.....	24,3	36,6	+ 12,3
A moins de 25 ans.....	28,1	38,9	+ 10,8
Homme actif.....	26,4	37,0	+ 10,6
A au moins deux enfants de moins de 16 ans	24,2	34,2	+ 10,0
Dispose du BEPC ou un diplôme technique inférieur au bac	26,2	35,7	+ 9,5
A entre 25-34 ans.....	26,3	35,0	+ 8,7
Chômeur	30	38,2	+ 8,2
Ensemble des individus "tout à fait d'accord" avec l'idée que beaucoup de gens font de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales	24,5	32,1	+ 7,6

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

Ces éléments sont à rapprocher du constat de la forte poussée du mécontentement de la population française entre fin 1992 et fin 1993, et notamment de l'insatisfaction record mise en évidence au début 1994 chez les habitants de la région parisienne¹.

4 - Les aides aux familles : des prestations en espèces ou en nature ?

Un peu plus de la moitié de la population (51 %) estiment aujourd'hui préférable, pour mieux aider les familles, de leur fournir une aide sous forme d'équipements collectifs ou de services. Cette majorité est cependant en nette diminution par rapport à fin 1991 : 59 % des Français préféraient alors l'aide en nature. Avec la rigueur de la crise et la montée des difficultés budgétaires des ménages, les partisans de l'aide en espèces se sont donc sensiblement renforcés : ils représentent 47 % de la population (+ 7 points en deux ans).

Finalement, les Français apparaissent assez partagés sur cette question. Un sur deux préconise l'aide sous forme d'équipements et de services, mais une proportion presque équivalente souhaite plutôt des aides en espèces.

Tableau 36

A votre avis, entre les deux solutions suivantes,
laquelle vous semble préférable pour mieux aider les familles ?

	(en %)			
	Fin 1991	Fin 1992	Fin 1993	Evolution 1993-1991
Leur fournir principalement des aides en espèces (argent)	39,9	48,2	47,1	+ 7,2
Leur fournir principalement des aides sous forme d'équipements collectifs ou de services (gardes d'enfants, aides ménagères)	59,3	51,1	51,4	- 7,9
Ne sait pas	0,8	0,7	1,5	-
Total	100,0	100,0	100,0	-

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

¹ G. Hatchuel, note déjà citée, CREDOC, mars 1994.

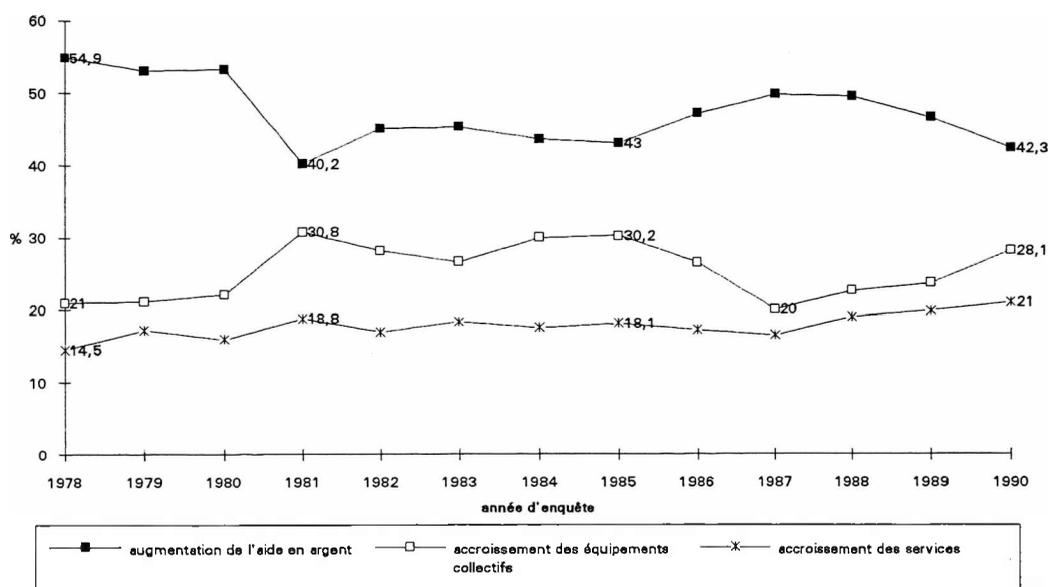
Les évolutions depuis les années 1980

De 1978 à 1990, une question assez proche sur "l'accroissement de l'efficacité de l'aide aux familles" était posée dans le système d'enquêtes¹, mais trois solutions étaient alors proposées : augmentation de l'aide en argent, accroissement des équipements collectifs (équipements destinés à la garde des enfants, aux soins, aux vacances...) et accroissement des services (aides ménagères aux mères de famille...).

De 1981 à 1985, l'aide en nature, analysée globalement, était plutôt préférée par les Français, surtout en 1981 ou 1985 (graphique 11) : elle était citée par 45 à 50% de la population. Entre 1986 et 1989, l'aide en espèces a prévalu sur l'aide en nature. Enfin, depuis 1990 et surtout 1991 (année de la nouvelle formulation de la question), l'aide en nature a repris le dessus (tableau 37).

Graphique 11

Parmi les solutions suivantes, laquelle vous semble préférable pour accroître l'efficacité de l'aide aux familles ?



Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

¹ Les trois premières années (1978 à 1980), la question était posée d'une manière légèrement différente. Le libellé exact de la question était le suivant : "Vous savez que les familles qui ont des enfants touchent des prestations familiales destinées à les aider et à compenser les charges que représentent ces enfants. Parmi les solutions suivantes, laquelle vous semble préférable pour accroître l'efficacité de cette aide ?". Les modalités de réponses étaient les mêmes que celles proposées les années suivantes.

C'est en 1991 que l'aide en espèces a atteint son taux le plus bas (40%) - comme en 1981-, mais depuis, celui-ci s'est notablement accru, se rapprochant maintenant du taux maximum de 1987 (tableau 37).

Tableau 37
Evolution des proportions d'individus favorables à l'aide en espèces
ou à l'aide en nature

Années	(en %)	
	Aide en espèces	Aide en nature
1981	40,2	49,6
1982	45,0	45,0
1983	45,2	44,9
1984	43,5	47,4
1985	43,0	48,3
1986	46,9	43,7
1987	49,7	36,4
1988	49,4	41,4
1989	46,4	43,4
1990	42,3	49,1
1991*	39,9	53,9
1992*	48,2	51,1
1993*	47,1	51,5

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

* nouvelle formulation.

Les évolutions récentes par catégories

Entre fin 1991 et fin 1993, la demande d'aides en espèces s'est accrue de 7 points pour atteindre 47% des Français. Mais la progression a été sensiblement plus rapide dans certaines catégories de population. Ainsi, les inactifs, et en particulier les femmes au foyer, sont nettement plus nombreux à opter pour la solution de l'aide en argent : 60% d'entre elles sont de cet avis au début de 1994, contre 45% deux ans plus tôt. Les personnes de plus de 65 ans qui, fin 1991, se prononçaient sensiblement moins que la moyenne pour ce type d'aides ont aussi évolué rapidement sur ce point, comme si elles ressentaient maintenant plus les difficultés matérielles auxquelles les familles ont à faire face : 47% d'entre elles préfèrent aujourd'hui l'aide en espèces, contre 32% il y a deux ans (tableau 38).

Tableau 38

Le pourcentage d'individus estimant préférable, pour mieux aider les familles,
de leur fournir principalement des aides en espèces

- Evolution pour quelques catégories entre 1991 et 1993 -

(en %)

	Fin 1991 (A)	Fin 1993 (B)	Différence (B)-(A)
Inactif autre que retraité	44,9	60,5	+ 15,6
65 ans et plus	32,4	46,9	+ 14,5
Aucun diplôme (ou CEP seulement).....	43,3	55,8	+ 12,5
Célibataire	36,0	48,3	+ 12,3
Retraité.....	32,9	43,6	+ 10,7
Réside dans une commune de moins de 2000 hab.	43,5	53,7	+ 10,2
Moins de 25 ans	41,0	50,7	+ 9,7
Femme.....	39,9	49,0	+ 9,1
25-34 ans.....	44,4	53,4	+ 9,0
Ensemble des Français	39,9	47,1	+ 7,2

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

Les opinions des partisans de l'aide en espèces et de ceux de l'aide en nature

La position adoptée par chacun sur l'alternative "aide en nature/aide en espèces" est assez révélatrice de son état d'esprit général et des opinions qu'il émet sur les prestations ou l'aide sociale :

- Ainsi, les partisans de l'aide en espèces pour les familles reconnaissent plus qu'en moyenne l'utilité des prestations familiales et les jugent d'ailleurs globalement insuffisantes. Pour les trois quarts d'entre eux, sombrer dans la pauvreté relève nettement plus d'une question de "malchance" que d'un manque de volonté pour s'en sortir. Ils estiment, en outre, que la prise en charge par la collectivité des familles aux ressources insuffisantes leur permet de vivre : c'est le cas de 71% d'entre eux (contre 63% en moyenne). Ils affichent donc globalement une position que l'on dira davantage solidaire avec les personnes les plus défavorisées.

Tableau 39
Quelques opinions caractéristiques des partisans de l'aide en espèces
 (47% de la population)

	(en %)
On devrait augmenter en priorité les prestations familiales.....	31,8 + 7
Les prestations familiales sont globalement insuffisantes	75,8 + 7
La prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur permet de vivre.....	71,5 + 6
Les prestations familiales n'aident pas assez les familles ayant des enfants étudiants ou au chômage.....	55,9 + 5
Si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas eu de chance	75,1 + 5

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : 76% des partisans de l'aide en espèces pour les familles jugent que les prestations familiales sont globalement insuffisantes, contre 69% dans l'ensemble de la population (+ 7 points).

- A l'inverse, les partisans de l'aide sous forme de services et d'équipements collectifs sont plus méfiants vis-à-vis des prestations sociales. Ainsi sont-ils un peu plus nombreux qu'en moyenne à estimer que l'aide accordée aux familles par le biais des prestations familiales est suffisante (35%, contre 29% en moyenne) ; d'ailleurs, plus d'un tiers d'entre eux (36% exactement, contre 32% dans l'ensemble de la population) pensent que nombreuses sont les fausses déclarations pour toucher les prestations familiales. Enfin, ils se méfient davantage des effets pervers qui pourraient résulter d'un système social trop généreux : 39% des personnes de ce groupe pensent que la prise en charge des familles défavorisées leur enlève tout sens des responsabilités (contre 33% en moyenne). **Autrement dit, leur choix de favoriser plutôt l'aide en nature relève d'un certain désir d'éviter une éventuelle "déresponsabilisation" des allocataires de prestations sociales.**

Tableau 40
Quelques opinions caractéristiques des partisans de l'aide en nature
 (51% de la population)

	(en %)
Les prestations familiales sont globalement suffisantes	35,3 + 6
La prise en charge des familles défavorisées leur enlève tout sens des responsabilités	39,5 + 6
Si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir	31,1 + 4
Tout à fait d'accord avec l'idée qu'il y a beaucoup de gens qui font de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales	35,8 + 4

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : 35% des partisans de l'aide en nature (services et équipements collectifs) jugent que les prestations familiales sont globalement suffisantes, soit 6 points de plus que la moyenne de la population.

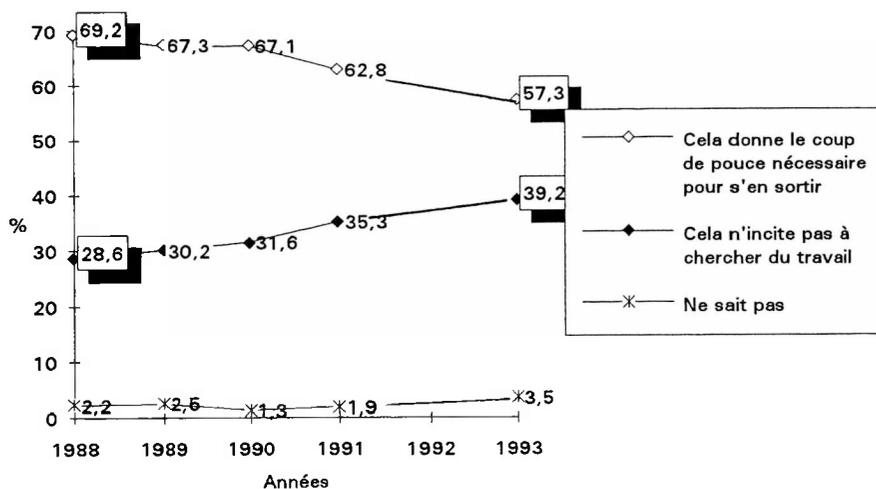
5 - Le Revenu Minimum d'Insertion : "un coup de pouce pour s'en sortir"

Une majorité de Français (57% exactement fin 1993) considère toujours que le RMI peut donner le coup de pouce nécessaire aux bénéficiaires pour s'en sortir¹. Cependant, cette opinion, même si elle reste dominante, n'est plus aussi forte qu'il y a cinq ans, c'est-à-dire lors de la mise en place de cette allocation. En effet, fin 1988, plus des deux tiers de nos concitoyens (69%) partageaient cet avis (graphique 12).

Durant cette période, la crainte de voir les personnes concernées se contenter du RMI sans chercher du travail s'est donc accrue : cette crainte était évoquée par 29% de la population fin 1988, contre 39% aujourd'hui (+ 10 points en cinq ans).

Graphique 12

Au sujet du revenu minimum d'insertion (RMI), pensez-vous plutôt que :



Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

5-1 Une progression du nombre de Français estimant que le RMI n'incite pas à chercher du travail ...

Le durcissement de la position à l'encontre du RMI peut sembler quelque peu contradictoire avec le mouvement général, constaté par ailleurs dans l'enquête, d'un retour aux opinions favorables aux politiques de redistribution sociale². En effet, 65%

¹ Le libellé exact de la question, posée depuis fin 1988, est le suivant : "Au sujet du RMI, pensez-vous plutôt que : 1. Cela risque d'inciter les gens à s'en contenter, à ne pas chercher du travail". 2. "Cela leur donnera le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir".

² Cf. G. Hatchuel : "Janvier 1994 : crainte du chômage et restrictions sont au plus haut, masquant quelques lueurs d'espoirs", note déjà citée, Mars 1994.

des Français estiment fin 1993 que la prise en charge des familles défavorisées leur permet de vivre, et non qu'elle leur enlève le sens des responsabilités (14 points de plus qu'en 1991). De même, 70% de la population considèrent que c'est par malchance plutôt que par manque d'effort que certaines personnes vivent aujourd'hui dans la pauvreté (10 points de plus que fin 1991).

Nous allons tenter de mieux comprendre cette contradiction apparente. Examinons d'abord quels ont été les groupes les plus sensibles à la montée relative des "doutes" sur les effets du RMI.

Une montée des craintes sur les effets pervers du RMI

La progression du nombre d'individus estimant que le RMI n'incite pas à chercher du travail n'est, en effet, pas aussi forte dans toutes les catégories de population, même si elle apparaît dans tous les groupes : **elle est notablement plus importante chez les indépendants (exploitants agricoles, artisans, commerçants ou chefs d'entreprise)** et chez les retraités : 62% des premiers et 45% des seconds pensent que le RMI risque d'inciter les bénéficiaires à ne pas chercher du travail (tableau 41). Les retraités étaient, fin 1988, moins enclins que la moyenne à dénoncer les effets pervers de la prestation ; ils le sont désormais un peu plus. Les indépendants croyaient déjà beaucoup à ces effets négatifs il y a cinq ans ; c'est maintenant le cas pour presque les deux tiers d'entre eux.

Mais les variations sont également nettes dans divers groupes assez différents : les professions intermédiaires, les hommes actifs par exemple (tableau 41). Même chez les jeunes de moins de 25 ans, qui portent globalement une appréciation généralement favorable au RMI, on relève une sensible progression des interrogations sur les effets désincitatifs de cette prestation.

Cette progression générale s'est cependant effectuée en deux temps :

- Elle s'est largement diffusée entre 1988 et 1991 dans de nombreuses catégories, dont les retraités, les jeunes et les cadres moyens (tableau 41).
- Elle a continué depuis à progresser, mais à un rythme plus ralenti, pour ces catégories. Elle s'est par contre considérablement diffusée chez les indépendants et, par contrecoup, chez les hommes actifs et les habitants de petites communes, mais aussi chez les ouvriers.

Tableau 41

Le pourcentage d'individus qui pensent que le RMI n'incite pas à chercher du travail

- Evolution pour quelques catégories entre 1988 et 1993 -

(en %)

	Fin 1988	Fin 1991	Fin 1993	Evolution :	
				1988-91	1991-93
Exploitant agricole, artisan, commerçant, chef d'entreprise	43,9	41,8	62,2	- 2,1	+ 20,4
Retraité	27,5	39,3	45,0	+ 11,8	+ 5,7
65 ans et plus	26,9	37,3	42,6	+ 10,4	+ 5,3
Profession intermédiaire	22,6	33,9	38,0	+ 11,3	+ 4,1
Réside dans une commune de moins de 2000 habitants	30,9	36,9	45,5	+ 6,0	+ 8,6
Ne dispose d'aucun diplôme ou du CEP	30,1	37,1	42,4	+ 7,0	+ 5,3
Moins de 25 ans	21,0	31,4	33,1	+ 10,4	+ 1,7
Homme actif	31,6	35,2	43,2	+ 3,6	+ 8,0
Ouvrier	28,1	30,9	37,7	+ 2,8	+ 6,8
Ensemble des Français	28,6	35,3	39,2	+ 6,7	+ 3,9

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

En fait, les Français qui voient dans le RMI davantage un effet désincitatif au travail plutôt qu'un "moyen de s'en sortir", portent un jugement critique sur l'Etat Providence¹. A l'origine de cette attitude, on trouve probablement une volonté accrue de faire appel à la responsabilité individuelle pour tenter de résoudre ses propres problèmes et **celle d'éviter de favoriser toute forme "d'assistanat"**. De fait, les membres de ce groupe veulent plus qu'en moyenne limiter les formes d'aides collectives aux individus ou aux familles pour les inciter à trouver eux-mêmes les moyens de se prendre en charge. En témoigne certains de leurs jugements : 61 % des personnes du groupe estiment, par exemple, que la nouvelle allocation unique dégressive va inciter les chômeurs à reprendre plus rapidement un travail (contre 52 % en moyenne), et 45 % pensent que la prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur enlève tout sens des responsabilités (contre 33 % en moyenne).

¹ Cela avait déjà été mis en évidence dans les rapports "*Le RMI à l'épreuve de l'opinion*", V. Payet-Thouvenot, Collection des rapports du CREDOC, n°88, Octobre 1990 et "*Pauvreté et revenu minimum d'insertion : attitudes et opinions*", J.L. Volatier, Collection des rapports du CREDOC, n°104, Juillet 1991.

Ceci les conduit à penser, plus fréquemment qu'en moyenne, que les prestations familiales sont globalement suffisantes (33% des personnes de ce groupe le croient). Ces individus pensent aussi plus souvent qu'en moyenne que les grands enfants doivent préférentiellement se débrouiller sans l'aide financière de leurs parents quand ils quittent le domicile parental (18% sont tout à fait" d'accord avec cette affirmation, contre 14% en moyenne), et qu'à partir de ce moment là, les prestations familiales ne doivent plus être versées (35%, contre 31%).

Mais surtout leur référence à la responsabilité et à la volonté individuelle transparaît dans une double attitude :

- Un jugement plus critique sur les aides destinées aux "pauvres". Ainsi, 40% des individus du groupe estiment que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir (contre 27% en moyenne). De même, 15% (soit deux fois plus qu'en moyenne) préfèrent en priorité une diminution du RMI plutôt que la réduction d'une autre prestation sociale (tableau 42).
- Une contestation plus forte des bénéficiaires des prestations sociales : ainsi, 37% sont tout à fait d'accord avec l'idée qu'il y a beaucoup de gens qui font de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales (5 points de plus qu'en moyenne). De même, 23% (contre 18% en moyenne) citent "les étrangers" comme les principaux bénéficiaires des prestations sociales¹.

¹ Il s'agit d'une question "ouverte" ainsi libellée : *"En France, comme dans de nombreux pays étrangers, diverses prestations sont distribuées en cas de maladie, de chômage, de retraite, de maternité, etc... A votre avis, quelle est la catégorie de population qui en bénéficie le plus ?"*

Tableau 42
Quelques opinions sur-représentées chez les individus qui pensent
que le RMI n'incite pas à chercher un travail

(39,2% de la population)

	(en %)	
Si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir.....	40,3	+ 13
La prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur enlève tout sens des responsabilités.....	45,3	+ 12
La diminution des ressources des chômeurs (avec la nouvelle allocation dégressive) va les inciter à reprendre plus rapidement un emploi	61,5	+ 9
La solution préférable pour couvrir les dépenses d'indemnisation du chômage est de diminuer ces dépenses	29,5	+ 9
On devrait diminuer en priorité le RMI	14,9	+ 8
Les prestations familiales sont globalement suffisantes.....	33,4	+ 5
Les "étrangers" sont la catégorie qui bénéficie le plus des prestations sociales	22,9	+ 5
Tout à fait d'accord avec l'idée qu'il y a beaucoup de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales	37,5	+ 5
Les allocations familiales ne doivent pas continuer à être versées aux parents ayant à leur charge un enfant qui ne vit plus sous le même toit qu'eux	34,9	+ 4
Un jeune qui quitte le foyer de ses parents doit se débrouiller sans eux (tout à fait d'accord)	18,2	+ 4

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : parmi ceux qui pensent que le RMI n'incite pas à chercher du travail, 40% estiment que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir, soit 13 points de plus que dans l'ensemble de la population.

Il est d'ailleurs intéressant de qualifier un peu plus précisément un groupe "extrême", celui des individus qui pensent **à la fois** que le RMI risque d'inciter ses bénéficiaires à ne pas chercher du travail et que nombreuses sont les personnes qui font de fausses déclarations pour bénéficier des prestations familiales. Ce groupe est non négligeable en nombre, puisqu'il constitue aujourd'hui presque un quart (24% exactement) de la population. Il représentait 22% des Français en fin 1991.

Sont particulièrement sur-représentés dans ce groupe les indépendants (hors professions libérales). 38% d'entre eux sont maintenant d'accord avec l'idée qu'il y a beaucoup de gens qui font de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales et que le RMI n'incite pas à chercher du travail ; "seulement" 21% le pensaient en 1991 (soit + 17 points en deux ans, cf. tableau 43).

Mais la progression de cette opinion a aussi été significativement plus élevée qu'en moyenne chez les chômeurs (+ 9 points), chez les bénéficiaires de revenus moyens-hauts (10 000 à 12 000 Francs mensuels), chez les cadres (+ 5 points) et plus généralement, chez les hommes actifs (+ 6 points).

Tableau 43

Le pourcentage d'individus estimant à la fois que le RMI n'incite pas à chercher du travail et qu'il y a beaucoup de gens qui font de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales

- Evolution pour quelques catégories entre 1991 et 1993 -

	(en %)		
	Fin 1991 (A)	Fin 1993 (B)	Différence (B)-(A)
Exploitant agricole, artisan, commerçant, chef d'entreprise	21,2	37,8	+16,6
Chômeur	14,1	22,9	+8,8
Dispose d'un revenu mensuel, dans son foyer, compris entre 10 000 et 12 000 F	22,5	30,7	+8,5
Homme actif	22,4	28,3	+5,9
Cadre supérieur, profession intermédiaire	18,9	23,6	+4,7
Réside dans une commune de moins de 2000 habitants	21,9	26,4	+4,5
Homme marié	23,3	27,6	+4,3
Homme	22,4	26,2	+3,8
25-39 ans	20,5	24,1	+3,6
Ensemble des Français	22,2	23,7	+1,5

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

Exemple de lecture : En 1993, 38% des exploitants-artisans-commerçants-chefs d'entreprise sont d'accord avec les deux opinions citées. Ils étaient 21% dans cette même catégorie en 1991.

L'ensemble de ces individus ont des attitudes critiques, identiques, mais encore plus affirmées, que celles exprimées par les enquêtés estimant que le RMI a des effets négatifs sur la recherche d'emploi (cf. tableau 42 ci-dessus) : ils mettent encore davantage en cause les politiques "d'assistance" générées par le système social, voire les individus qui en bénéficient (tableau 44).

Tableau 44

**Quelques opinions sur-représentées dans le groupe d'individus estimant à la fois
que le RMI n'incite pas à chercher un travail et qu'il y a beaucoup de gens qui font
de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales**

(23,7% de la population)

La prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur enlève tout sens des responsabilités	50	+ 16
Si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir	41	+ 14
La diminution des ressources des chômeurs (avec la nouvelle allocation dégressive) va les inciter à reprendre plus rapidement un emploi	64	+ 11
Catégorie bénéficiant le plus des prestations sociales : les étrangers	26	+ 8
Les allocations familiales ne doivent pas continuer à être versées aux parents ayant à leur charge un enfant qui ne vit pas chez eux	39	+ 8
Souhaite que la société se transforme profondément par des réformes radicales	37	+ 8
On devrait en priorité diminuer le RMI	15	+ 8
Les prestations destinées aux familles sont globalement suffisantes	35	+ 6

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : 50% des individus du groupe estiment que la prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur enlève tout sens des responsabilités, soit 16 points de plus que dans l'ensemble de la population.

Exigence humanitaire et effets pervers de l'aide aux plus défavorisés

Comparons maintenant l'évolution des réponses fournies à la question sur le RMI et celles concernant une autre interrogation relevant en apparence du même registre (tableau 45).

Tableau 45

**De quelle opinion vous sentez-vous le plus proche ? Faire prendre en charge
par la collectivité les familles aux ressources insuffisantes ...**

(en %)

	Fin 1986	Fin 1987	Fin 1988	Fin 1989	Fin 1990	Fin 1991	Fin 1992	Fin 1993	Evolution fin 91 -fin 93
Cela leur permet de vivre	64	59	61	63	58	51	62	65	+ 14
Cela leur enlève tout sens des responsabilités	36	39	37	36	40	47	37	33	- 14
Ne sait pas	-	2	2	1	1	1	1	2	-
Ensemble	100	100	100	100	100	100	100	100	-

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

Le paradoxe est net : 65% des Français (soit 14 points de plus qu'en fin 1991) estiment aujourd'hui que la prise en charge des familles défavorisées leur permet de vivre, et non qu'elle leur enlève le sens des responsabilités. Autrement dit, de plus en plus de Français mettraient en cause les effets pervers du RMI (+ 4 points en deux ans), mais de plus en plus d'individus estimerait aussi que la prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur permet de vivre (+ 14 points en deux ans).

En fait, ce paradoxe est constitué par une série d'évolutions divergentes. Le croisement des réponses aux deux questions permet en effet de constituer quatre groupes de Français (tableau 46) :

Tableau 46
Quatre groupes de Français face aux prestations destinées aux plus défavorisés
- Evolution 1988-1993 -

	(en %)					
	Fin 1988	Fin 1989	Fin 1990	Fin 1991	Fin 1993	Evolution 1991-1993
1. La conception humanitaire de l'aide aux défavorisés : Le RMI aide à s'en sortir et la prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur permet de vivre	46,9	47,0	44,0	38,9	42,4	+ 3,5
2. Favorables à l'aide aux familles défavorisées, mais soucieux des effets pervers du RMI : Le RMI risque de ne pas inciter à chercher du travail, mais la prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur permet de vivre	12,6	14,6	13,8	11,6	20,7	+ 9,1
3. Croient aux effets pervers de l'aide aux défavorisés : Le RMI risque de ne pas inciter à chercher du travail et la prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur enlève tout sens des responsabilités	15,6	15,2	17,7	23,3	17,7	- 5,6
4. Estiment que le RMI donne le coup de pouce pour s'en sortir, mais en déresponsabilisant les bénéficiaires : Le RMI aide à s'en sortir et la prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur enlève tout sens des responsabilités	21,2	19,5	22,2	23,4	14,2	- 9,2
Autre, ne sait pas	3,7	3,7	2,3	2,8	5	-
Ensemble de la population	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	-

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

- Le premier groupe est composé des personnes qui souscrivent avant tout à la **conception humanitaire de l'aide aux plus défavorisés** : le RMI aide "à s'en sortir" et la prise en charge des familles aux ressources insuffisantes "leur permet de vivre". Ce groupe représente 42 % de la population, contre 39 % il y a deux ans. Il a donc cru dans la période. Cette évolution a surtout touché les habitants de l'agglomération parisienne (+ 13 points, contre + 3 points en moyenne), les cadres supérieurs (+ 13 points), les femmes actives (+ 9 points), les diplômés (+ 7 points), voire les employés (+ 7 points).

Leur attitude repose sur une conception non moralisatrice : 84 % des individus de ce groupe (contre 70 % en moyenne) estiment, fin 1993, que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas eu de chance et non parce qu'elles n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir.

- Le second groupe est constitué de personnes qui pensent à la fois que la prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur permet de vivre, mais que le RMI risque de ne pas inciter les bénéficiaires à chercher du travail. Alors que ce groupe constituait 12 % de la population il y a deux ans, il en regroupe maintenant 21 % (+ 9 points). Cette position traduit certainement une double préoccupation : celle du risque ressenti d'effets pervers du RMI (avec une certaine contestation de cette prestation), mais aussi celle d'une plus grande nécessité -sûrement conjoncturelle- de permettre aux familles frappées par la crise économique ou par le chômage de disposer d'un minimum vital ("cela leur permet de vivre").

En réalité, ce groupe s'est surtout gonflé dans la période **chez les indépendants, c'est-à-dire les exploitants agricoles, artisans, commerçants**¹ (+ 17 points, contre + 9 en moyenne) et, par contrecoup, les habitants de petites agglomérations de moins de 2 000 habitants (+ 12 points), les hommes actifs (+ 12 points), mais aussi chez les ouvriers (+ 12 points) ou les personnes disposant, dans leur foyer, de revenus moyens, de 8 000 à 12 000 Francs par mois (+ 12 points, cf. tableau 47).

En fait, le regard porté dans ce groupe envers les bénéficiaires des politiques de pauvreté est très critique, notamment envers les RMistes. Ainsi, 26 % des membres du groupe considèrent aujourd'hui que ce sont "les étrangers" qui bénéficient le plus des prestations sociales (contre 18 % en moyenne) ; seuls 5 % estiment qu'il faudrait augmenter en priorité le RMI (contre 18 % en moyenne).

¹ Hors professions libérales.

Tableau 47

Le pourcentage d'individus estimant à la fois que le RMI n'incite pas à chercher du travail et que la prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur permet de vivre

- Evolution pour quelques catégories entre 1991 et 1993 -

	Fin 1991 (A)	Fin 1993 (B)	Différence (B)-(A)
Exploitant agricole, artisan, commerçant, chef d'entreprise	9,4	26,7	+17,3
Ouvrier	10,3	22,4	+ 12,1
Dispose d'un revenu mensuel compris entre 8 000 et 12 000 Francs	12,6	24,4	+11,8
Réside dans une commune de moins de 2 000 habitants.	12,2	23,9	+11,7
Homme actif	9,3	20,9	+11,6
Ensemble	11,6	20,7	+ 9,1

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

Exemple de lecture : En 1993, 27% des indépendants pensent à la fois que le RMI n'incite pas à chercher du travail et que l'aide aux familles aux ressources insuffisantes leur permet de vivre. Ils étaient 9% dans cette même catégorie en 1991.

- Le troisième groupe est composé **d'individus estimant que les aides aux plus défavorisés contribuent à les déresponsabiliser** : le RMI n'incite pas à chercher du travail, la prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur enlève tout sens des responsabilités.

En réalité, ce groupe représente, fin 1993, 18% de la population, mais il est en diminution par rapport à fin 1991 (- 6 points). Cette diminution s'est faite encore plus rapidement au sein des employés (- 9 points), des femmes actives (- 11 points), des habitants de l'agglomération parisienne (- 7 points) et des 40-59 ans (- 7 points).

Ces "départs" ont accru le côté critique des membres de ce groupe, au sein duquel sont sur-représentés les indépendants et les hommes de 40 à 59 ans. Ici, 52% des individus estiment que c'est le manque d'effort qui explique que certaines personnes vivent dans la pauvreté (contre 27% en moyenne). 29% estiment qu'on devrait diminuer en priorité les prestations-chômage ou le RMI (contre 15% en moyenne). Mais la critique envers "les étrangers", qui seraient les principaux bénéficiaires des prestations sociales, n'est pas ici aussi vive que dans le groupe précédent.

- Enfin, le quatrième groupe est en très sensible diminution : il ne représente plus que 14% de la population, contre 23% il y a deux ans. On y trouve **des partisans du RMI, mais qui considèrent que l'aide aux familles aux ressources insuffisantes déresponsabilise les bénéficiaires.**

Si la diminution de ce groupe a été de - 9 points en moyenne entre 1991 et 1993, cette réduction a surtout été sensible chez les indépendants (- 21 points) et les cadres supérieurs (- 19 points) et, par contrecoup, à la fois chez les habitants de petites communes (- 12 points) ou de l'agglomération parisienne (- 15 points).

Ces mouvements ont fait que ce groupe ne se caractérise plus particulièrement, fin 1993, par des opinions ou des variables de situations particulières.

Cette description rapide des quatre groupes concernés et de leur évolution permet de mieux comprendre les variations d'opinions qui ont pu intervenir sur ces sujets entre fin 1991 et fin 1993. **Trois grands mouvements sont apparus :**

- Une bonne partie des **travailleurs indépendants** présents dans le groupe 4 en fin 1991 est passée dans les groupes 2 et 3 en fin 1993. Une partie de ceux du groupe 3 est aussi passée vers le groupe 2. Autrement dit, les indépendants ont évolué **à la fois** vers une mise en cause accrue du RMI et vers le sentiment qu'il est nécessaire d'aider les familles aux ressources insuffisantes, compte tenu de la conjoncture économique défavorable (tableau 48).
- Une partie des **parisiens** - et des cadres supérieurs - sont passés du groupe 4 vers le groupe 1 (croissance de l'exigence humanitaire envers les familles aux ressources insuffisantes).
- Une partie des **femmes actives et des employés** est passée du groupe 3 vers les groupes 1 et 2. Il s'agit là aussi surtout de la croissance de "l'exigence humanitaire" envers les familles défavorisées.

Tableau 48
Quelques évolutions fin 1991 - fin 1993

	(en %)		
	Fin 1991 (A)	Fin 1993 (B)	Evolution (B - A)
% de travailleurs indépendants estimant que :			
• le RMI risque de ne pas inciter à chercher du travail ..	41,8	62,2	+ 20,4
• la prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur permet de vivre	35,9	54,1	+ 18,2
% d'habitants de l'agglomération parisienne estimant que :			
• la prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur permet de vivre	51,9	73,7	+ 21,8
% de femmes actives estimant que :			
• la prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur permet de vivre	47,1	67,7	+ 20,6
% d'employés estimant que :			
• la prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur permet de vivre	52,0	68,1	+ 16,1

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

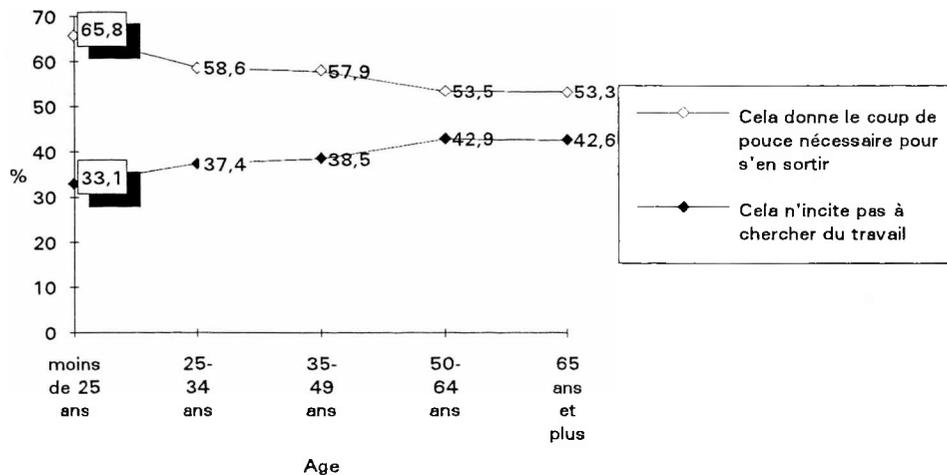
Les évolutions mises en évidence au niveau global sont donc la résultante des variations intervenues au sein de ces divers groupes socio-démographiques, notamment celles ayant touché les travailleurs indépendants.

5-2 ...Mais une majorité reste acquise à l'idée que le RMI peut constituer un coup de pouce utile

Si 39% des Français ont un jugement négatif sur le RMI, la majorité (57%) reste acquise à l'idée qu'il donne à ceux qui en bénéficient le "coup de pouce nécessaire pour s'en sortir". Cet avis est d'autant plus partagé que les individus sont jeunes, célibataires ou se trouvent au chômage : 64% des chômeurs ont cette opinion, comme les deux tiers des moins de 25 ans (graphique 13) et 62% des célibataires. Les femmes au foyer, les étudiants, les cadres supérieurs et professions libérales, les personnes diplômées du bac ou du supérieur sont également plus enclins à croire en l'utilité du RMI pour ses bénéficiaires, plutôt qu'à ses effets négatifs sur la recherche d'emploi.

Graphique 13

L'opinion émise au sujet du revenu minimum d'insertion (RMI), selon l'âge



Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Les Français qui voient dans le RMI une chance pour permettre de s'en sortir font preuve, d'une manière générale, d'une plus grande solidarité à l'égard des plus défavorisés (tableau 49). Ainsi se montrent-ils plus compréhensifs envers les populations en situation précaire : 79% d'entre eux estiment que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas eu de chance (contre 70% en moyenne). Ils considèrent plus fréquemment que le RMI est la prestation sociale à augmenter en priorité (27% le pensent, contre 18% en moyenne) et que la diminution des ressources des chômeurs entraînée par la nouvelle allocation dégressive rendra plus difficile leur recherche d'emploi (52%, contre 45% en moyenne).

Tableau 49

**Quelques opinions sur-représentées chez les individus qui pensent que le RMI
constitue "un coup de pouce pour permettre de s'en sortir"**

(57,3% de la population)

(en %)

Si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas eu de chance	79,3	+ 9
La prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur permet de vivre ..	74,0	+ 9
On devrait augmenter en priorité le RMI	26,5	+ 8
La diminution des ressources des chômeurs (avec la nouvelle allocation dégressive) va rendre plus difficile leur recherche d'emploi	51,9	+ 7
Les prestations destinées aux familles sont globalement insuffisantes	72,6	+ 4
Le chômage est le premier sujet de préoccupation actuel	42,0	+ 4
Les allocations familiales doivent continuer à être versées aux parents ayant à charge un enfant qui ne vit plus sous le même toit qu'eux	72,6	+ 4

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : Parmi les individus qui estiment que le RMI donne "le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir", 79% pensent que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas eu de chance, soit 9 points de plus que dans l'ensemble de la population.

6 - Les prestations sociales à augmenter en priorité

Les **prestations familiales** restent, cette année encore, de toutes les prestations sociales, celles que les Français souhaitent voir augmenter en priorité : c'est le sentiment d'un quart (24%) des personnes interrogées.

Viennent ensuite, dans l'ordre, le RMI, puis les prestations vieillesse, mentionnées par 18% et 17% de la population. Les prestations chômage occupent la quatrième position de la hiérarchie, avec 15% des réponses. Ce sont les prestations logement, les pensions d'invalidité ou même les prestations maladie que nos concitoyens envisagent le moins d'augmenter.

L'observation des réponses apportées à cette question depuis trois ans appelle trois remarques principales (tableau 50) :

- Le fort attachement des Français à la politique familiale ne se dément pas : depuis trois ans, les **prestations familiales** gardent la première place du palmarès des prestations à augmenter prioritairement.

- La population est de plus en plus demandeuse d'une augmentation des prestations chômage (+ 7 points depuis fin 1991) et du RMI (+ 5 points).
- Ce mouvement s'est principalement opéré au détriment des prestations vieillesse (- 4 points) et des remboursements maladie (- 4 points).

Tableau 50
Les prestations à augmenter en priorité, selon les Français⁽¹⁾
 - Evolution fin 1991 à fin 1993 -

<i>Classement par ordre décroissant des réponses en 1993</i>	(en %)		
	Fin 1991	Fin 1992	Fin 1993
Prestations familiales	25,7	25,7	24,4
Revenu Minimum d'Insertion	13,2	17,0	18,0
Prestations vieillesse, retraites	21,1	18,2	16,6
Prestations de chômage	7,9	9,9	14,8
Remboursements maladie de la Sécurité Sociale	12,6	9,9	8,7
Pensions d'invalidité ou d'handicap	8,5	8,2	7,3
Prestations de logement	6,9	5,6	6,5
Ne sait pas	4,2	5,5	3,7
Total	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

(1) - Le libellé exact de la double question posée est le suivant : "Si, parmi les prestations sociales suivantes, l'on devait aujourd'hui en diminuer une au profit d'une autre, laquelle augmenteriez-vous en priorité, laquelle diminueriez-vous ?".

Les prestations "sacrifiées"(à diminuer en priorité) restent, quant à elles, les mêmes : il s'agit d'abord des prestations de logement que 29% des Français seraient prêts à voir réduites, suivies par les remboursements maladie de la Sécurité Sociale (17%). Corrélativement à une plus grande sensibilité de nos concitoyens pour l'augmentation du RMI ou des prestations chômage, ces derniers sont de moins en moins favorables à ce que ces deux formes d'aides soient diminuées, tandis qu'ils sont un peu plus souvent prêts à sacrifier les prestations vieillesse, voire les prestations familiales (tableau 51).

Tableau 51
Les prestations à diminuer en priorité, selon les Français¹
 - Evolution fin 1991 à fin 1993 -

<i>Classement par ordre décroissant des réponses en 1993</i>	(en %)		
	Fin 1991	Fin 1992	Fin 1993
Prestations de logement	26,6	29,6	28,7
Remboursements maladie de la Sécurité Sociale	15,7	16,7	17,1
Prestations vieillesse, retraites	7,1	8,0	11,4
Prestations familiales	8,5	9,0	11,0
Revenu minimum d'insertion	11,0	9,3	7,5
Prestations de chômage	12,6	11,0	7,3
Pensions d'invalidité ou d'handicap	4,5	3,8	5,6
Ne sait pas	14,0	12,6	11,4
Total	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

¹ cf. libellé exact de la question au tableau 50.

L'écart le plus important entre le nombre de personnes qui souhaitent voir augmenter une aide et celles qui préfèrent, au contraire, la voir diminuer (tableau 52) concerne toujours les prestations de logement (écart négatif de 22 points) : il s'agit des aides que le plus grand nombre de Français sont finalement prêts à sacrifier.

L'écart positif le plus élevé concerne toujours également les prestations familiales (+ 13 points) : bien plus nombreux sont les individus qui les classent comme "prestations à augmenter" que ceux qui les désignent comme "prestations à diminuer". Remarquons cependant que cet écart positif s'est quelque peu effrité depuis deux ans : il est passé de + 17 à + 13 points (tableau 52).

L'évolution la plus marquante concerne le RMI, prestation dont l'écart positif n'a cessé de s'amplifier en trois ans (il est passé de + 2 à + 10 points), ainsi que les prestations chômage (l'écart qui était négatif fin 1991 et fin 1992 est devenu positif fin 1993). **Autrement dit, ce sont principalement le RMI et les allocations de chômage qui ont connu l'évolution la plus favorable au cours de ces trois dernières années, au détriment des prestations vieillesse (l'écart a régressé de 9 points entre fin 1991 et fin 1993) et des remboursements maladie (- 5 points dans la période).**

Tableau 52

Ecarts entre les pourcentages de ceux qui souhaitent augmenter une aide
et ceux qui souhaitent la diminuer

- Evolution fin 1991 à fin 1993 -

	Fin 1991	Fin 1992	Fin 1993
Prestations familiales	+ 17,2	+ 16,7	+ 13,3
Revenu Minimum d'Insertion	+ 2,2	+ 7,7	+ 10,5
Prestations de chômage	- 4,7	- 1,1	+ 7,5
Prestations vieillesse, retraites	+ 14,0	+ 10,2	+ 5,2
Pensions d'invalidité ou d'handicap	+ 4,0	+ 4,4	+ 1,7
Remboursements maladie de la Sécurité Sociale	- 3,1	- 6,8	- 8,4
Prestations logement	- 19,7	- 24,0	- 22,2

Source : Crédoc, Enquêtes Conditions de vie et Aspirations des Français.

Exemple de lecture : L'écart entre le pourcentage d'individus favorables à l'augmentation des prestations familiales et le pourcentage de ceux qui sont favorables à leur diminution est de + 13 points fin 1993.

Enfin, même si les prestations familiales conservent leur caractère prioritaire, c'est vers des aides aux catégories les plus défavorisées (RMistes, chômeurs) que les Français semblent faire évoluer leurs choix.

En tout état de cause, on constate toujours que les préférences portant sur les prestations à augmenter sont souvent le reflet de motivations personnelles : on opte plus fréquemment pour les prestations familiales lorsque l'on a des enfants, pour les prestations vieillesse, lorsque l'on est âgé et retraité, pour les prestations de logement lorsque l'on est jeune, pour les prestations chômage, lorsque l'on est sans emploi, etc...

Précisons, à cet effet, les principales caractéristiques des "partisans" et des "détracteurs" de chacune des aides soumises à l'arbitrage des Français.

6-1 Les prestations familiales

Les partisans de l'augmentation des prestations familiales (24% de la population) se recrutent toujours avant tout parmi les personnes qui ont des enfants à charge : 56% des individus de ce groupe ont des enfants de moins de 16 ans au foyer (contre 38% dans l'ensemble de la population)¹. Plus généralement, il s'agit ici de couples de moins de 40 ans avec enfants (37%, contre 23% en moyenne), d'individus mariés

¹ On remarquera d'ailleurs que plus le nombre d'enfants est élevé, plus la part d'individus favorables à l'augmentation des prestations familiales est importante : de 31%, lorsqu'il y a un enfant, cette part passe à 43%, lorsqu'il y a au moins trois enfants de moins de 16 ans au foyer.

dont seulement l'un des deux conjoints est actif (34%, contre 24% en moyenne). Les femmes de 25 à 39 ans sont un peu plus représentées ici (21%), ainsi que les ménages de condition modeste (25% des membres du groupe disposent, dans leur foyer, d'un revenu par unité de consommation inférieur à 3 000 Francs par mois). Assez logiquement, les partisans d'une augmentation des prestations familiales sont donc plus souvent des allocataires (57%) et des personnes plutôt favorables à des aides redistributives monétaires. Ainsi, 85% des individus de ce groupe considèrent que les prestations versées aux familles constituent une aide globalement insuffisante, 61% préfèrent des aides financières plutôt qu'en services ou en équipements collectifs, 61% sont "tout à fait d'accord" avec l'idée que les prestations familiales n'aident pas assez les familles ayant des enfants étudiants ou au chômage. Enfin, les individus qui souhaitent en priorité une augmentation des prestations familiales penchent un peu plus souvent que l'ensemble des Français pour une diminution du RMI, des prestations maladie ou de vieillesse (tableau 53).

Tableau 53

**Quelques caractéristiques distinctives des partisans
d'une augmentation des prestations familiales
(24% de la population)**

	(en %)	
. A des enfants de moins de 16 ans	56	+ 18
. Touche des prestations familiales (y.c. aide au logement)	57	+ 16
. A moins de 40 ans, vit en couple avec des enfants	37	+ 14
. Vit dans un couple dont un seul des membres est actif	34	+ 10
. Dispose d'un revenu par unité de consommation inférieur à 3 000 F par mois	25	+ 8
. Femme de 25 à 39 ans	21	+ 5
. Les prestations familiales sont une aide globalement insuffisante	85	+ 16
. Préfère des aides en espèces	61	+ 14
. Tout à fait d'accord avec l'idée que les prestations familiales n'aident pas assez les familles ayant des enfants étudiants ou au chômage	61	+ 10
. Souhaite la diminution du RMI	12	+ 5
. Souhaite la diminution des remboursements maladie	22	+ 5
. Souhaite la diminution des prestations vieillesse	15	+ 4

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : parmi les individus qui souhaitent voir augmenter en priorité les prestations familiales, 56% ont des enfants de moins de 16 ans au foyer, soit 18 points de plus que dans l'ensemble de la population.

Mais encore convient-il de remarquer que, même au sein de la population des **non-allocataires** de prestations familiales de moins de 65 ans, l'attachement à ces prestations est fort : ceux-ci les classent aussi en tête des prestations à augmenter en priorité, à égalité avec le RMI (c'est le cas de 18% d'entre eux, contre 24% en moyenne). Au-delà de cet âge, ce sont évidemment les prestations-vieillesse qui prennent la tête.

Les adeptes de la **diminution des prestations familiales** (11 % de la population) sont un peu plus souvent des femmes de 40 à 59 ans (23 %, contre 16 % en moyenne), des personnes de plus de 40 ans vivant seules et sans enfants (18 %, contre 13 %), des personnes résidant dans de grosses agglomérations provinciales de plus de 200 000 habitants (30 %, contre 21 %). Ce sont aussi des individus qui estiment plus souvent qu'en moyenne que les prestations versées aux familles sont suffisantes (42 %, contre 29 %). On trouve un peu plus souvent exprimé dans ce groupe le désir de voir augmenter les aides au logement (12 %, contre 7 % en moyenne), les prestations vieillesse (24 %, contre 17 %) ou encore le RMI (26 %, contre 18 %). On relèvera enfin, comme fin 1992, une légère tendance à davantage proposer une diminution des prestations familiales lorsque le niveau d'étude s'élève.

6-2 Le revenu minimum d'insertion

Opter pour l'**augmentation du RMI** (18 % de l'ensemble des Français), c'est avant tout afficher des positions de solidarité envers les plus défavorisés. Ainsi, les individus qui font ce choix estiment plus souvent que le RMI aide les gens "à s'en sortir", plus qu'il ne les incite à ne pas travailler (84 % le pensent, contre 57 % en moyenne), ou que la prise en charge par la collectivité des familles défavorisées leur permet de vivre, plus qu'elle ne les déresponsabilise. Ces personnes font aussi plus fréquemment partie des couches sociales le plus favorisées financièrement et culturellement : 23 % des partisans d'une augmentation du RMI sont diplômés du supérieur (contre 16 % en moyenne dans la population), 26 % sont des cadres (contre 18 %), 34 % disposent, dans leur foyer, d'un revenu mensuel de plus de 15 000 Francs. Sont enfin un peu plus souvent représentés dans ce groupe des individus d'âge moyen, n'ayant pas d'enfants et résidant en province (tableau 54).

On remarquera que les partisans d'une augmentation du RMI souhaitent un peu plus qu'en moyenne une diminution des prestations familiales.

Tableau 54
Quelques caractéristiques distinctives des partisans
d'une augmentation du revenu minimum d'insertion

(18% de la population)

	(en %)	
. Dispose dans son foyer d'un revenu mensuel supérieur à 15 000 Francs	34	+ 9
. CSP : cadre supérieur, profession intermédiaire	26	+ 8
. Est diplômé du supérieur	23	+ 7
. 30-49 ans, diplômé du bac ou du supérieur	17	+ 6
. A moins de 40 ans, n'a pas d'enfants et vit en province	20	+ 5
<i>Pense que :</i>		
. Le RMI donne le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir	84	+ 27
. La prise en charge des familles défavorisées leur permet de vivre	75	+ 10
. La diminution des ressources des chômeurs va rendre plus difficile leur recherche d'emploi	53	+ 7
. Souhaite la diminution des prestations familiales	16	+ 5

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : parmi les individus qui souhaitent voir augmenter en priorité le RMI, 23% sont diplômés du supérieur, soit 7 points de plus que dans l'ensemble de la population.

Quant au choix de la **diminution du RMI** (7% en moyenne), il va plus souvent de pair avec des opinions peu favorables aux mesures d'aides aux défavorisés ou aux chômeurs. Parmi les adeptes de cette solution, les indépendants (hors professions libérales) sont un peu plus représentés (14%, contre 7% dans l'ensemble de la population).

6-3 Les prestations vieillesse, les retraites

Les partisans de l'**augmentation des prestations vieillesse** (17% de la population) sont plus nombreux, assez logiquement, chez les individus âgés et donc retraités (38%, contre 23% en moyenne), principalement non-diplômés et disposant de ressources peu importantes. Cette population regroupe aussi plus qu'en moyenne des personnes n'ayant pas ou plus d'enfants à charge, ne bénéficiant pas de prestations familiales et disposant de revenus mensuels inférieurs à 6 000 Francs. Enfin, ceux qui désirent une augmentation des retraites penchent un peu plus souvent que la moyenne des Français pour une diminution des prestations familiales et du revenu minimum d'insertion (tableau 55).

Tableau 55
Quelques caractéristiques distinctives des partisans
d'une augmentation des prestations vieillesse

(17% de la population)

	(en %)	
. Est âgé de 50 ans et plus et n'a aucun diplôme (ou le cep)	46	+ 18
. Retraité	38	+ 15
. Femme de 60 ans et plus	26	+ 12
. Est seul, sans enfants et est âgé de plus de 40 ans	24	+ 11
. Femme veuve	13	+ 6
. Dispose d'un revenu mensuel compris entre 4 000 et 6 000 F ...	15	+ 5
. Souhaite la diminution des prestations familiales	16	+ 5
. Souhaite la diminution du RMI	11	+ 4

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : parmi les individus qui souhaitent voir augmenter en priorité les prestations vieillesse, 46 % sont âgés d'au moins 50 ans et n'ont aucun diplôme, soit 18 points de plus que dans l'ensemble de la population.

Corrélativement, ceux qui souhaitent le plus une **diminution des prestations vieillesse** sont plus souvent des jeunes (35 % du groupe ont moins de 30 ans, contre 24 % en moyenne) ; ces individus désireraient aussi plus souvent une **augmentation des prestations logement** (12 %, contre 6 %).

6-4 Les prestations de chômage

Les partisans d'une **augmentation des prestations de chômage** (15 % de la population) se rencontrent logiquement chez les personnes préoccupées par le problème du chômage. Les chômeurs et les ouvriers, catégorie fortement frappée par ce mal, sont donc sur-représentés ici : 17 % de ces individus sont chômeurs (contre 11 % dans l'ensemble de la population), 26 % sont ouvriers (contre 16 % en moyenne). Ce sont aussi un peu plus souvent des jeunes peu diplômés (25 % ont moins de 30 ans et détiennent au plus un brevet élémentaire, contre 15 % en moyenne), ainsi que des hommes célibataires (14 %, contre 10 %). Par contre, on ne relève pas, chez ces individus, de réponses caractéristiques en matière de diminution de l'une ou l'autre des prestations proposées.

Les adeptes de la **diminution des prestations de chômage** (7 % en moyenne) sont avant tout des personnes plutôt hostiles aux mesures prises en faveur des chômeurs et plus généralement aux mesures sociales visant à aider les plus défavorisés. On

dénombrer, parmi ces individus, deux fois plus d'artisans, commerçants, chefs d'entreprise que dans l'ensemble de la population (15 %).

6-5 Les remboursements maladie de la Sécurité Sociale

Aucune caractéristique distinctive ne domine chez les individus qui souhaitent une **augmentation des remboursements maladie de la Sécurité Sociale** (9 % de l'ensemble des Français).

En revanche, les partisans d'une **diminution des remboursements maladie** (17 % de la population) apparaissent plus typés : il s'agit plus souvent de cadres supérieurs et professions libérales (11 %, contre 6 % en moyenne), de diplômés du supérieur (23 %, contre 16 %), et notamment de diplômés d'un certain âge (11 % de ces individus sont des diplômés de plus de 50 ans, contre 6 % en moyenne dans la population). Ces personnes seraient également un peu plus souvent prêtes à voir augmenter les prestations familiales (32 %, contre 24 % en moyenne).

6-6 Les pensions d'invalidité ou d'handicap

Il y a peu à dire sur ce sujet. Assez naturellement, les partisans d'une **augmentation des pensions d'invalidité** (7 % de la population) regroupent plus fréquemment des retraités (37 %, contre 23 % en moyenne), des personnes âgées (40 % ont 60 ans et plus, contre 25 % en moyenne) et des personnes atteintes d'infirmité, de handicap ou de maladie chronique durable (34 %, contre 23 %). La réduction des prestations logement est ici plus souvent envisagée que dans l'ensemble de la population (par 40 % des individus du groupe, contre 29 % en moyenne).

6-7 Les prestations logement

Peu nombreux également (7 % de la population), les partisans de l'**augmentation des prestations logement** sont plus fréquemment des jeunes diplômés (17 % de ces partisans ont moins de 30 ans et possèdent au moins le baccalauréat, contre 9 % en moyenne), des étudiants (12 %, contre 5 %). Ces personnes souhaiteraient plus volontiers voir diminuer les prestations de vieillesse (21 %, contre 11 %) ou encore les prestations familiales (20 %, contre 11 % également en moyenne).

Le nombre de personnes favorables à la **diminution des prestations logement**, celles que les Français dans leur ensemble souhaiteraient le plus voir diminuer (29% en moyenne), augmente avec l'âge : de 24% chez les moins de 25 ans, la proportion passe à 32% chez les personnes âgées de 60 ans et plus. On retrouve donc un peu plus souvent, dans ce groupe, des inactifs (47%, contre 42% en moyenne), et notamment des femmes mariées inactives (25%, contre 21%). Il s'agit aussi plus souvent d'une population de propriétaires (48%, contre 42% en moyenne), vivant en pavillon (69%, contre 62%).

En résumé, les arbitrages que font les individus entre les différentes prestations sociales restent, comme en fin 1992, globalement liés au désir de pouvoir en bénéficier directement. De fait, l'âge est à l'origine de variations sensibles, les attentes n'étant pas les mêmes aux différentes étapes du cycle de vie (tableaux 56 et 57).

Ainsi, le choix d'une augmentation des prestations familiales est plus fréquent lorsque l'on a moins de 40 ans, c'est-à-dire quand les enfants sont encore relativement jeunes et ouvrent droit aux prestations de ce type. Après 40 ans, ce choix est moins prioritaire : c'est entre 40 et 59 ans que le souhait de voir au contraire diminuer les prestations familiales est le plus souvent formulé.

Vouloir une augmentation des prestations de chômage est plus fréquent durant la période d'activité (avant 60 ans), et plus particulièrement encore chez les jeunes qui sont les plus nombreux à être frappés par le mal. C'est également avant 40 ans que l'augmentation du RMI est le plus souvent citée.

Plus on est âgé, plus on désire voir augmenter les prestations vieillesse et de fait, moins on souhaite les voir diminuer. De même, plus on est âgé, c'est-à-dire plus la probabilité d'avoir recours aux soins médicaux est forte, moins on opte pour la réduction des remboursements maladie. L'augmentation des pensions d'invalidité est également plus demandée lorsque l'on est âgé. En revanche, les personnes âgées voient plutôt dans les prestations de logement le moyen de faire des économies, tandis que les jeunes qui ont des difficultés à s'installer sont moins partisans de les sacrifier (tableaux 56 et 57).

Enfin, on notera que plus on est diplômé, plus on est partisan de l'augmentation du RMI et des prestations logement et plus on est favorable à une réduction des prestations familiales ou des remboursements maladie de la Sécurité Sociale.

Tableau 56

Les préférences, selon l'âge, en matière de prestations à augmenter

	(en %)				
	Moins de 25 ans	25 à 39 ans	40 à 59 ans	60 ans et plus	Ensemble Français
Prestations familiales	30	31	22	16	24
Revenu Minimum d'Insertion	20	21	19	12	18
Prestations vieillesse, retraites	6	11	17	28	17
Prestations de chômage	20	16	15	11	15
Remboursements maladie (S. Sociale)	7	9	9	9	9
Pensions d'invalidité	6	4	8	12	7
Prestations de logement	9	6	7	6	7
Total (yc nsp)	100	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Tableau 57

Les préférences, selon l'âge, en matière de prestations à diminuer

	(en %)				
	Moins de 25 ans	25 à 39 ans	40 à 59 ans	60 ans et plus	Ensemble Français
Prestations familiales	10	8	14	12	11
Revenu Minimum d'Insertion	7	9	6	8	7
Prestations vieillesse, retraites	18	13	11	6	11
Prestations de chômage	8	8	7	7	7
Remboursements maladie (S. Sociale)	20	19	17	14	17
Pensions d'invalidité	9	7	5	3	6
Prestations de logement	24	28	28	32	29
Total (yc nsp)	100	100	100	100	100

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Finalement, l'examen de toutes ces questions conduit à une double conclusion qui peut sembler paradoxale. D'un côté, le souhait de voir les prestations sociales exercer un rôle accru de redistribution verticale est assez fort : les Français préféreraient un calcul des allocations familiales inversement proportionnel au revenu et ils souhaitent de plus en plus qu'on augmente les prestations de chômage et le RMI. D'un autre côté, les "effets pervers" des politiques sociales sont plus souvent dénoncés par la population : comme on l'a vu précédemment, davantage de Français pensent que beaucoup de gens font de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales et, d'autre part, plus nombreux sont ceux qui voient dans le RMI un risque de ne pas inciter à la recherche d'un emploi.

Ces éléments, apparemment contradictoires, tiennent, on l'a vu, à deux phénomènes :

- La montée du sentiment que, compte tenu de la croissance du chômage et de la précarisation que celui-ci peut entraîner, il est nécessaire que la société puisse permettre à chacun de disposer d'un minimum qui lui permette "de vivre".
- Mais aussi, l'impression, chez certains, que le développement du RMI peut précisément inciter les bénéficiaires à s'en contenter et à ne pas chercher de travail, en un mot, à les déresponsabiliser.

Il est vrai que chaque groupe social, en fonction de ses sensibilités propres, met plus ou moins l'accent sur ces deux phénomènes, qui paraissent, en tout état de cause, effectivement tous deux présents fin 1993 - début 1994.

CHAPITRE II

Les allocations familiales pour les jeunes adultes

Le système français d'allocations familiales prévoit des majorations selon l'âge des enfants (à 10 ans, puis à 15 ans), ainsi qu'une prolongation de la durée de versement au-delà de 16 ans pour certaines catégories, notamment les enfants étudiants¹. Mais, dans tous ces cas, les allocations familiales ne sont versées que si les enfants vivent sous le même toit que leurs parents.

Le système français devrait-il prévoir également de poursuivre le versement des allocations familiales aux parents d'un enfant qui ne vit plus chez eux, mais qui est encore à leur charge ? Et jusqu'à quel âge, selon les Français, un enfant étudiant, chômeur ou actif devrait-il ouvrir droit aux allocations familiales ? Enfin, quel jugement la population porte-t-elle sur les prestations accordées aux parents qui ont à leur charge des enfants étudiants ou chômeurs ? Sont-elles, à leurs yeux, suffisantes ?

Voici quelques-unes des questions abordées dans la vague de fin 1993 de l'enquête "*Conditions de vie et Aspirations des Français*". Globalement, **les enquêtés attendent que les allocations familiales prennent mieux en compte la charge que représentent, pour leurs parents, les enfants étudiants ou au chômage**. Certes, les situations familiales et sociales influent sur les réponses, mais les attentes restent globalement les mêmes quelles que soient les catégories concernées.

¹ L'âge limite du droit aux allocations familiales est de 16 ans, âge jusqu'auquel la scolarité est obligatoire en France. Il est porté à 18 ans pour les enfants sans activité professionnelle et à 20 ans pour les enfants apprentis, en formation professionnelle, handicapés ou étudiants.

1 - Un souhait : continuer à servir les allocations familiales aux parents dont les enfants à charge ne vivent plus sous leur toit

Presque sept Français sur dix (69 %) estiment que les allocations familiales devraient continuer à être versées aux parents d'un enfant qui ne vit pas sous le même toit qu'eux, mais est encore à leur charge. On trouve ici un révélateur du souci aigu exprimé par les Français à propos de leurs grands enfants : de même que 60% de nos concitoyens estiment que les parents doivent continuer à aider leur enfant même s'il a quitté le domicile familial (cf. troisième partie), 69% considèrent que la société doit également reconnaître ce devoir parental (tableau 58). Autrement dit, pour les Français, le versement des prestations familiales doit moins tenir compte du lieu de logement de l'enfant que de la charge effective supportée par ses parents.

Ceci peut s'expliquer par deux types de raisons. Premièrement, de nombreux jeunes n'ont pas forcément le choix : ils doivent quitter le domicile parental pour poursuivre leurs classes secondaires ou surtout faire des études supérieures dans un lieu qui n'est pas celui de résidence de leurs parents ; deuxièmement, dans les familles nombreuses, les enfants quittent le foyer sensiblement plus tôt que les enfants uniques¹, sans être toujours indépendants financièrement. Dans ces deux cas, les enfants quittant le domicile familial restent à la charge de leurs parents pendant un certain temps : les dépenses parentales iraient même alors plutôt en s'accroissant du fait des frais occasionnés pour le logement du jeune. Pour l'opinion publique, il semble donc normal que les allocations familiales continuent à être versées aux parents qui se trouvent dans une telle situation.

Tableau 58

Selon vous, les allocations familiales devraient-elles continuer à être versées aux parents d'un enfant qui ne vit pas sous le même toit qu'eux mais qui est encore à leur charge ?

	(en %)
	Fin 1993
. Oui	68,7
. Non	30,7
. Ne sait pas	0,6
Total	100,0

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

¹ Voir l'article de Guy Desplanques dans "Population et Sociétés" de l'INED, Juillet-Août 1994.

Un souhait encore plus fort chez les familles nombreuses ...

Les plus gros partisans du versement des allocations familiales dans le cas où l'enfant ne vit plus chez ses parents, mais est encore à leur charge, sont les familles nombreuses. C'est le cas de 72% des individus vivant dans un foyer comprenant au moins cinq personnes ou de ceux ayant au moins deux enfants de moins de 26 ans dans leur ménage (tableau 59). Mais les variations selon la taille du foyer restent finalement relativement faibles.

Tableau 59

Les partisans du versement d'allocations familiales aux parents d'un enfant qui ne vit pas sous le même toit qu'eux mais qui est encore à leur charge

- Analyse selon le nombre d'enfants de moins de 26 ans présents dans le foyer de l'enquêté -

(en %)	
Appartient à un foyer comprenant :	Fin 1993
. Aucun enfant.....	67,9
. Un seul enfant	66,2
. Au moins deux enfants	72,0
. Ensemble des Français	68,7

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

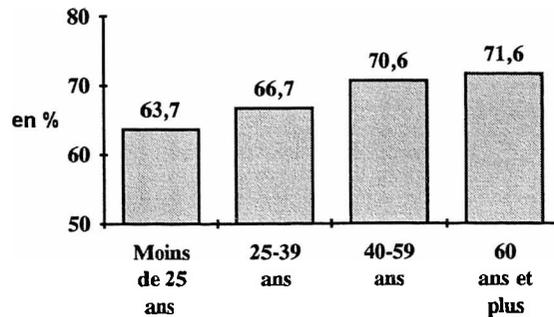
... et chez les Français les plus âgés

L'âge de l'enquêté exerce ici également une certaine influence. Les individus les plus âgés sont, plus souvent qu'en moyenne, favorables à ce que le versement des allocations familiales se poursuive, tandis que les plus jeunes (moins de 25 ans) en sont moins partisans : c'est le cas de 72% des personnes de 60 ans et plus, contre 64% des moins de 25 ans (graphique 14).

Graphique 14

**Les partisans du versement d'allocations familiales aux parents d'un enfant
qui ne vit pas sous le même toit qu'eux mais qui est encore à leur charge**

- Analyse selon l'âge de l'enquêté -



Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Des conceptions légèrement différentes selon le milieu social d'appartenance ...

Bien sûr, des variations apparaissent lorsqu'on analyse les réponses de la population suivant les professions et catégories sociales, ainsi que selon les revenus du foyer. Mais elles restent finalement peu importantes.

En tout état de cause, c'est dans les populations aisées (cadres supérieurs, individus dont le revenu mensuel du foyer est supérieur à 15 000 Francs) que l'on est davantage partisan du soutien de la collectivité, et non dans les milieux modestes. Ceci peut paraître quelque peu surprenant quand on sait qu'une proportion plus élevée d'ouvriers que de cadres (supérieurs ou moyens) considère insuffisantes les prestations destinées aux familles : 80% des ouvriers le pensent, contre 62% des cadres.

Mais peut-être les catégories plus aisées se sentent-elles plus enclines à songer aux études relativement longues que poursuivront leurs enfants et qu'elles devront financer en partie.

D'autre part, il est vrai que les ouvriers sont plus nombreux à accepter la présence à leur domicile de leurs enfants vivant en couple, si ceux-ci n'ont pas les moyens de s'installer : 60% des ouvriers pensent que les parents doivent accepter sous leur toit le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas de ressources suffisantes, contre seulement 23% des cadres (cf. troisième partie).

Tableau 60

Les partisans du versement d'allocations familiales aux parents d'un enfant qui ne vit pas sous le même toit qu'eux, mais qui est encore à leur charge

- Analyse selon le revenu et la PCS de l'enquêté -

	(en %)
Catégorie socio-professionnelle :	Fin 1993
. Exploitant agricole, artisan, commerçant	55,3
. Cadre supérieur, profession libérale	72,3
. Profession intermédiaire.....	69,0
. Employé	66,9
. Ouvrier.....	65,5
. Etudiant	72,3
. Retraité	72,3
. Autre inactif (femme au foyer)	72,8
Revenu mensuel dont dispose le foyer de l'enquêté :	
. Moins de 6 000 Francs	66,5
. De 6 000 à moins de 10 000 Francs.....	66,6
. De 10 000 à moins de 15 000 Francs	69,6
. 15 000 Francs ou plus	71,0
. Ensemble des Français.....	68,7

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

On remarque que l'opinion des retraités (72%), ainsi que celle des femmes au foyer (73%), rejoignent ici l'avis des catégories aisées. Il en va de même pour les étudiants (72%) : certainement expriment-ils là la conscience qu'ils ont du poids qu'ils représentent pour leurs parents, mais aussi leur désir que la société reconnaisse la nécessité de leur indépendance au-delà d'un certain âge sans que leur famille en pâtisse.

Par contre, ce sont les indépendants qui exprime le moins le désir de voir les allocations familiales maintenues quand les grands enfants ne résident plus au domicile familial.

Directement lié au statut social, le niveau de diplôme possédé influe également sur la question du droit aux allocations quand l'enfant ne vit plus chez ses parents. Cet effet s'exerce lorsque l'on a passé le cap du baccalauréat : 73% des individus possédant ce diplôme (ou ayant suivi des études supérieures) optent pour la poursuite du versement d'allocations familiales (contre seulement 67% des personnes ne possédant aucun diplôme ou de celles disposant du BEPC).

L'opinion émise est aussi en partie liée à une attitude générale sur les relations parents-grands enfants

Enfin, sans que les variations constatées ne remettent en cause ce désir **général** de la population de voir les allocations familiales maintenues quand les enfants, quel que soit leur lieu de résidence, restent à la charge de leurs parents, on relève que :

- Ce désir est encore plus fort quand on estime que les prestations familiales n'aident pas assez les familles ayant des enfants étudiants ou au chômage : 74 % de ceux qui considèrent tout à fait insuffisante l'aide aux enfants étudiants ou chômeurs souhaitent le maintien des allocations quand les enfants à charge n'habitent plus au domicile parental (contre 69 % en moyenne).
- Ce désir est par contre moins fort quand on pense que le jeune qui quitte le foyer parental doit voler de ses propres ailes : ainsi, "seulement" 61 % de ceux qui pensent qu'un jeune doit se débrouiller seul s'il a quitté le domicile parental sont partisans du maintien des allocations (contre 69 % en moyenne). C'est aussi le cas de "seulement" 62 % des enquêtés qui estiment, qu'au-delà d'un certain âge, il ne faut plus aider son enfant sous peine de le déresponsabiliser.

2 - L'âge limite du droit aux allocations familiales

Jusqu'à quel âge les Français considèrent-ils qu'un enfant étudiant, chômeur ou actif doit ouvrir droit aux allocations familiales ? Cette question a déjà été abordée dans l'enquête "*Conditions de vie et Aspirations des Français*" dans les années 1987 à 1990¹. Il était donc intéressant, trois ans plus tard, d'observer les éventuels changements intervenus.

Les Français estiment, fin 1993, que **les enfants étudiants ou chômeurs devraient donner droit aux allocations familiales jusqu'à un âge moyen de 21 ans et demi** (21,6 exactement, cf. tableau 61). Si l'enfant exerce une activité professionnelle, 19 ans apparaît alors en moyenne comme l'âge limite pour avoir droit à ce type d'aide.

¹ Voir : "*La perception des politiques de la famille*", L. Clerc, G. Hatchuel, J.L. Volatier, Collection des rapports du CREDOC, n°101, Juillet 1991.

Ces résultats sont révélateurs d'un certain consensus sur l'aide accrue que doit apporter la collectivité aux familles dont les enfants poursuivent des études au-delà de la scolarité obligatoire, ou à ceux qui sont à la recherche d'un emploi. Cependant, on n'envisage pas, dans l'ensemble, le prolongement de l'aide de la collectivité au-delà de 22 ans. Autrement dit, si l'ensemble de la population reconnaît l'importance des études, celles-ci sont envisagées comme relativement courtes.

Il est intéressant en outre de remarquer que les Français privilégient implicitement la condition d'étudiant par rapport à celle de chômeur, dans la mesure où il existe des bourses pour les étudiants dépourvus de ressources, tandis que les jeunes chômeurs n'ayant jamais travaillé ne touchent pas d'allocations-chômage. Dans ce contexte, il n'aurait pas été anormal que les enquêtés citent un âge encore plus élevé pour les enfants au chômage, surtout lorsqu'on sait qu'aujourd'hui même les jeunes diplômés passent par des périodes de chômage parfois prolongées.

Force est de constater, en tout état de cause, que les âges limites cités dépassent largement ceux qui sont prévus dans le cadre actuel de la législation concernant la distribution des allocations familiales : 22 ans au lieu de 20 pour les étudiants, 22 ans au lieu de 18 pour les chômeurs, 19 ans au lieu de 16 pour les actifs¹.

Tableau 61

Jusqu'à quel âge un enfant devrait-il,
selon vous, donner droit aux allocations familiales ?

(en années)

	Fin 1993	
	Age moyen	Ecart moyen à la valeur moyenne
S'il est étudiant ou en formation professionnelle ?	21,6	2,9
S'il est chômeur ou à la recherche d'un emploi ?.	21,6	2,8
S'il exerce une activité professionnelle ?.....	19,1	2,3

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

¹ A condition bien entendu qu'il y ait, par ailleurs, au moins deux enfants dans la famille.

2-1 - Quelques évolutions entre 1987 et 1993

Il est assez délicat de comparer les résultats obtenus dans les années 1987 - 1990 à ceux de cette année. En effet, entre 1987 et 1990, la question sur l'âge limite des enfants ouvrant droit aux allocations familiales était posée en deux temps. D'abord, on demandait aux Français si cette limite devait être la même pour tous les enfants ou bien dépendre de leur situation. La majorité des Français estimait alors qu'on devait tenir compte de la situation de l'enfant (tableau 62).

Tableau 62

L'âge limite du droit aux allocations familiales pour un enfant doit-il être ... ?

	(en %)			
	Fin 1987	Fin 1988	Fin 1989	Fin 1990
Le même pour tous les enfants	38,7	38,6	41,3	32,6
Dépendre de la situation de l'enfant (études, chômage, ...)	60,5	61,0	58,1	67,4
Total (y compris NSP)	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

C'est seulement ensuite qu'on demandait à chacun des deux groupes quel était, pour eux, cet âge limite.

Très peu de variations sont apparues d'une année sur l'autre entre 1987 et 1990 sur les âges limites cités : la population estimant que l'âge limite du droit aux allocations familiales devait être le même pour tous citait un âge moyen de 18 ans et demi.

Tableau 63

**Age limite du droit aux allocations familiales
pour les partisans d'un âge identique pour tous les enfants**

- 33 % à 49% des Français selon les années -

(âge moyen en années)			
Fin 1987	Fin 1988	Fin 1989	Fin 1990
18,5	18,2	18,7	18,5

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

Quant à ceux qui pensaient que l'âge limite devait dépendre de la situation de l'enfant, ils le situaient à 21 ans et demi pour un enfant étudiant, 21 ans pour un enfant chômeur, et 18 ans et demi pour un enfant actif.

Tableau 64

**Age limite du droit aux allocations familiales
pour les partisans d'une différenciation selon la situation de l'enfant**

- 58 % à 67 % des Français selon les années -

(âge moyen en années)

	Fin 1987	Fin 1988	Fin 1989	Fin 1990
S'il est étudiant ou en formation professionnelle ?	21,2	21,2	21,5	21,4
S'il est chômeur ou à la recherche d'un emploi ?	20,8	20,8	21,2	20,9
S'il exerce une activité professionnelle ?.....	18,3	18,3	18,3	18,5

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

Bien entendu, on ne peut directement comparer les résultats du tableau 61 et ceux du tableau 64, car ils ne concernent pas les mêmes populations. Mais en effectuant une moyenne pondérée année par année¹, on peut ramener les âges moyens déclarés entre 1987 et 1990 à l'ensemble de la population. Cela revient à supposer que les réponses sur l'âge limite auraient été les mêmes si les trois cas évoqués (enfant étudiant, chômeur, actif) avaient été successivement soumis à tous les enquêtés, comme cela a été le cas cette année. Cette hypothèse n'est probablement pas exacte, mais c'est la seule qui permette d'effectuer des comparaisons. En tout état de cause, cela revient à baisser d'un an environ l'âge moyen considéré comme limite pour un enfant étudiant ou chômeur, tandis que cela laisse inchangé l'âge limite pour un enfant actif (tableau 65).

Tableau 65

Age limite du droit aux allocations familiales selon la situation de l'enfant

- Données recalculées sur l'ensemble de la population -

(âge moyen en années)

	Fin 1987	Fin 1988	Fin 1989	Fin 1990	Fin 1993
S'il est étudiant ou en formation professionnelle ?	20,1*	20,0*	20,3*	20,4*	21,6
S'il est chômeur ou à la recherche d'un emploi ?..	19,9*	19,8*	20,2*	20,1*	21,6
S'il exerce une activité professionnelle ?.....	18,4*	18,3*	18,5*	18,5*	19,1

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

* Moyenne pondérée

¹ On intègre donc dans la moyenne pondérée de chacun des trois cas cités au tableau 65 l'âge déclaré par les enquêtés estimant que l'âge limite doit être identique pour tous les enfants (moyennes effectuées pour chaque année, de 1987 à 1990).

L'observation du tableau 65 permet de tirer deux conclusions principales sur l'évolution intervenue ces dernières années :

- Les Français ont tendance à souhaiter un allongement de la durée de versement des allocations, notamment quand les enfants ne sont pas autonomes financièrement¹. Lorsque ceux-ci sont étudiants ou chômeurs, on estime aujourd'hui qu'ils doivent donner droit aux allocations familiales jusqu'à environ 21 ans et demi, contre environ 20 ans il y a trois ans. Lorsque l'enfant exerce une activité professionnelle, l'âge jugé limite est maintenant de 19 ans, contre 18 ans et demi en fin 1990.
- Les Français ne fixent plus, fin 1993, de limite d'âge différente selon que l'enfant est étudiant ou chômeur. Cela signifie qu'ils reconnaissent davantage les difficultés inhérentes à la situation de chômage et qu'ils placent maintenant sur le même plan le soutien qu'il faut apporter aux familles ayant des enfants étudiants ou à celles dont les enfants d'âge adulte n'ont pas d'emploi. C'est dire que la population considère de plus en plus que les familles ont un rôle à jouer dans l'aide et l'entretien des jeunes sans emploi et qu'elle attend, en contrepartie, que la collectivité reconnaisse également ce rôle.

2.2 Les variations de l'âge limite selon les principales caractéristiques socio-démographiques

Comme nous l'avions observé lors de travaux antérieurs², les variations de l'âge limite souhaité pour le droit aux allocations familiales des enfants étudiants ou chômeurs **dépendent plus de facteurs culturels** (niveau de diplôme, profession et catégorie sociale) **que des critères économiques** (niveau de revenus) **ou démographiques** (âge, sexe).

En réalité, l'âge limite déclaré pour les enfants étudiants peut être considéré comme un indicateur de l'intérêt accordé par chacun au fait de suivre des études supérieures, ou comme un indicateur de la durée des études prévues pour un enfant : plus l'âge proposé est élevé, plus on considère "normal" pour un enfant d'envisager des études longues qui nécessitent une aide prolongée de la part de la collectivité. On note d'ailleurs à ce propos que les Français qui estiment que les parents doivent inciter

¹ On peut rappeler à ce sujet que, fin 1990, 84% des Français estimaient qu'il fallait mieux aider les enfants les plus âgés (plus de 15 ans) plutôt que les plus jeunes (moins de 3 ans), cf. *"La perception des politiques de la famille"*, déjà cité.

² Cf. CREDOC, collection des rapports, N° 101, juillet 1991, déjà cité.

leurs enfants à faire les études le plus longues possibles (soit 37% de la population) sont également favorables à ce que le versement des allocations familiales soit prolongé le plus tard possible quand l'enfant est étudiant (22 ans, contre 21,4 ans en moyenne pour ceux qui pensent que l'enfant doit acquérir une expérience professionnelle le plus tôt possible).

De même, l'âge limite déclaré pour les enfants au chômage peut être considéré comme un indicateur du degré de prise de conscience de la difficulté pour un jeune de trouver un emploi, et donc comme un révélateur de la sensibilité à la nécessité, dans une famille, de subvenir aux charges occasionnées par la présence de jeunes sans travail : plus l'âge proposé est élevé, plus on considère "normal" que la famille, et donc aussi la collectivité, soutiennent un enfant au chômage.

De fait, les réponses varient en fonction du statut socio-culturel des répondants comme si la hiérarchie des réponses semblait traduire une certaine norme sociale.

C'est ce qu'on peut observer en remarquant que certaines PCS se prononcent systématiquement en faveur d'un âge limite plus faible qu'en moyenne (indépendants, retraités, ouvriers), tandis que c'est le contraire pour d'autres, au moins à propos des enfants étudiants ou chômeurs. Ainsi l'âge limite souhaité est-il, dans ces cas, plus élevé chez les cadres, moyens ou supérieurs (tableau 66) : il est de 22 ans à 22 ans et demi, contre 21,6 ans en moyenne. Par contre, il est plus faible d'une à deux années chez les ouvriers ou les travailleurs indépendants.

Tableau 66

Age limite jusqu'auquel un enfant doit donner droit aux allocations familiales, selon la PCS de l'enquête

(âge moyen en années)

	Enfant étudiant	Enfant chômeur	Enfant actif
Exploitant agricole, artisan, commerçant, chef d'entreprise.....	20,6	20,5	18,4
Retraité	20,9	20,9	18,7
Ouvrier	21,4	21,3	19,0
Autre inactif (femmes au foyer)	21,8	21,9	19,5
Employé.....	21,9	21,9	19,2
Profession intermédiaire.....	22,0	22,1	19,1
Cadre supérieur, profession libérale..	22,5	22,5	19,0
Etudiant	22,5	22,7	19,9
Ensemble.....	21,6	21,6	19,1

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

L'âge limite souhaité est aussi systématiquement plus élevé chez les étudiants, et ce quelle que soit la situation de l'enfant. Dans le cas de l'enfant étudiant, il y a probablement là la prise de conscience du coût que les études représentent pour une famille. Mais dans le cas où l'enfant est au chômage, les étudiants souhaitent également un prolongement de l'aide bien au-delà de 22 ans (22,7 ans exactement). Même dans le cas de l'enfant actif, leurs réponses les situent largement au-delà de la moyenne (presque 20 ans, contre 19,1).

De la même façon, le diplôme est un critère très discriminant sur la question de l'âge limite du droit aux allocations familiales, surtout quand il s'agit d'enfants étudiants ou au chômage : l'âge jusqu'auquel on considère que les allocations familiales doivent être versées croît avec le niveau de diplôme. Il est ainsi, en moyenne, proche de 22 ans et demi (22,3 exactement) pour les enfants étudiants ou sans travail chez les diplômés du bac ou du supérieur, alors qu'il est de 21 ans pour les enquêtés non-diplômés (tableau 67). Signalons que 22 ans est un âge à partir duquel un étudiant peut avoir obtenu un diplôme "bac + 4" ou "bac + 5" et peut donc commencer à chercher un emploi.

En revanche, le niveau de diplôme n'est pas du tout corrélé avec l'âge jugé limite pour donner droit aux allocations familiales dans le cas d'un enfant actif : quel que soit le niveau de diplôme, l'âge cité tourne autour des 19 ans (tableau 67).

Tableau 67

Age limite jusqu'auquel un enfant doit donner droit aux allocations familiales, selon le niveau de diplôme de l'enquêté

	<i>(âge moyen en années)</i>		
	Enfant étudiant	Enfant chômeur	Enfant actif
Aucun, CEP	21,2	21,2	19,1
BEPC, BEPS, BE.....	21,6	21,5	19,0
Bac, études supérieures	22,3	22,3	19,2
Ensemble.....	21,6	21,6	19,1

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Par contre, les variations sont plus faibles en fonction du sexe de l'enquêté, de son âge (sauf chez les jeunes de 24 ans) et de son niveau de revenu.

Dans les trois cas proposés (enfant étudiant, au chômage ou actif), les femmes ont certes donné en moyenne des limites d'âge supérieures à celles fournies par les hommes, mais les différences sont relativement faibles (tableau 68). Le rôle plus grand joué par la femme dans l'éducation des enfants explique peut-être ces décalages.

De même, les variations par âge sont relativement peu importantes au-delà de 25 ans. Par contre en-deçà, l'âge limite attendu est sensiblement supérieur (tableau 69) : on retrouve là le constat fait par les étudiants sur la nécessité que la collectivité reconnaisse mieux le coût que représente un jeune pour ses parents.

Tableau 68

Age limite jusqu'auquel un enfant doit donner droit aux allocations familiales, selon le sexe de l'enquêté

(âge moyen en années)

	Enfant étudiant	Enfant chômeur	Enfant actif
Homme	21,4	21,3	18,9
Femme	21,8	21,8	19,2
Ensemble	21,6	21,6	19,1

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Tableau 69

Age limite jusqu'auquel un enfant doit donner droit aux allocations familiales, selon l'âge de l'enquêté

(âge moyen en années)

	Enfant étudiant	Enfant chômeur	Enfant actif
24 ans et moins	22,1	22,3	19,7
25-34 ans	21,5	21,4	18,9
35-49 ans	21,9	21,8	19,1
50-64 ans	21,5	21,6	18,9
65 ans et plus	21,0	20,9	18,9
Ensemble	21,6	21,6	19,1

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Enfin, le niveau de revenu ne semble exercer ici qu'un effet relativement faible : quel que soit le revenu, les âges limites déclarés sont en effet, pour chacune des trois situations envisagées, très proches (tableau 70). L'écart maximum est de un demi-point dans le cas de l'enfant actif. Il est de 0,4 point pour les deux autres catégories : il oppose globalement les tranches de revenus les moins élevées aux tranches les plus hautes, très vraisemblablement à cause du lien entre niveau de diplôme et niveau de revenu.

Tableau 70

Age limite jusqu'auquel un enfant doit donner droit aux allocations familiales, selon le revenu mensuel du foyer

	<i>(âge moyen en années)</i>		
	Enfant étudiant	Enfant chômeur	Enfant actif
Moins de 6 000 Francs	21,4	21,5	19,2
de 6 000 à 8 000 Francs	21,5	21,8	19,3
de 8 000 à 10 000 Francs.....	21,6	21,6	18,8
de 10 000 à 12 000 Francs	21,4	21,5	19,0
de 12 000 à 15 000 Francs	21,7	21,5	19,0
15 000 Francs et plus	21,8	21,9	19,1
Non déclaré.....	21,4	20,9	19,2
Ensemble.....	21,6	21,6	19,1

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

En définitive, les principaux critères qui jouent en faveur d'un âge limite élevé sont relatifs à un certain statut socio-culturel : les diplômés du bac ou du supérieur, ceux qui exercent des fonctions d'encadrement proposent des durées de perception des allocations familiales plus longues, probablement relatives à la conception sociale qu'ils ont de la durée des études ou de la prise en charge des enfants au chômage. Dans un cas comme dans l'autre, ils attendent que la solidarité nationale leur apporte davantage de soutien dans le rôle qu'ils ont eux-mêmes à jouer. C'est aussi ce soutien accru de la collectivité envers les jeunes que les moins de 24 ans attendent dans leurs déclarations d'âge limite de perception des allocations familiales.

3 - Une attente d'allocations familiales plus importantes pour les enfants étudiants ou chômeurs

De façon encore plus générale que dans le cas des déclarations sur l'âge limite du droit aux allocations familiales, les Français considèrent assez massivement que la collectivité ne fait pas assez d'efforts pour les familles ayant des enfants étudiants ou au chômage ; 81% de la population le pensent (tableau 71) : 51% sont "tout à fait d'accord" avec la phrase proposée, 30% sont "plutôt d'accord".

Tableau 71

Etes-vous d'accord avec la phrase suivante : "Les prestations familiales n'aident pas assez les familles ayant des enfants étudiants ou au chômage" ?
(en %)

	Fin 1991 (A)	Fin 1993 (B)	Différence (B)-(A)
Tout à fait d'accord	47,4	50,7	+ 3,3
Plutôt d'accord	32,8	30,3	- 2,5
Peu d'accord	7,8	7,8	0
Pas du tout d'accord	2,6	2,8	+ 0,2
Ne sait pas	9,4	8,4	- 1
Total	100,0	100,0	-

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

Ces résultats confirment combien il paraît important aux Français que la collectivité aide les familles ayant des grands enfants à charge, pas encore autonomes financièrement. Le pourcentage d'enquêtés "tout à fait d'accord" s'est même accru de 3 points en deux ans.

Comme ils représentent les quatre cinquièmes de la population, les Français qui estiment insuffisantes les prestations familiales pour les enfants chômeurs ou étudiants ont nécessairement des caractéristiques proches de celles de l'ensemble de la population. Tout au plus peut-on noter qu'ils sont encore plus attachés au système des prestations familiales : par exemple, 74% pensent que les prestations familiales sont globalement insuffisantes (contre 69% dans l'ensemble) ; 57% estiment que c'est la solidarité nationale qui, avant l'aide de la famille, doit permettre à un jeune en quête de travail de subvenir à ses besoins (contre 53% en moyenne).

Seuls un peu plus de 10% de la population estiment suffisantes les prestations familiales versées aux familles ayant de jeunes adultes à leur charge. Il s'agit plus souvent d'hommes (57%, contre 47% en moyenne), de cadres supérieurs ou de professions intermédiaires (29%, contre 18% en moyenne) et de travailleurs indépendants (13%, contre 7%). En fait, ces individus ne sont pas favorables à l'accroissement des prestations familiales et sociales : 55% des personnes de ce groupe pensent que les prestations familiales sont globalement suffisantes (contre 29% en moyenne), 44% pensent que la prise en charge par la collectivité des familles défavorisées leur enlève tout sens des responsabilités (33% en moyenne). De façon plus générale, 72% du groupe pensent que les parents doivent plutôt inciter leurs enfants à acquérir une expérience professionnelle le plus tôt possible (contre 62% en moyenne).

Remarquons enfin que les personnes qui ne fournissent pas de réponse à cette question (réponses "ne sait pas", soit 8% de la population) sont plus souvent qu'en moyenne âgées de plus de 60 ans (46% le sont, contre 25% en moyenne) et ont fréquemment des revenus modestes : 25% de ces personnes disposent de moins de 6 000 Francs par mois dans leur foyer, contre 18% en moyenne. Ces personnes se caractérisent également par la fréquence de leurs non-réponses sur les questions relatives aux prestations sociales ou familiales.

Au total, il est clair que les Français attendent, dans leur grande majorité, que les prestations familiales apportent un soutien accru aux parents ayant à leur charge des enfants d'âge adulte. Aux objectifs natalistes des prestations familiales, les Français ajoutent ici un objectif de soutien aux grands enfants qui n'ont pas encore de ressources. Cette attente est d'autant plus forte, on va le voir, que la population croit fortement à la nécessité de relations très solidaires entre les parents et leurs grands enfants.

TROISIEME PARTIE

**Les opinions des Français sur quelques aspects
des relations parents/grands enfants**

On vient de le voir, les Français attendent de la collectivité qu'elle accroisse son soutien financier aux familles ayant à leur charge de jeunes adultes. Mais cela ne les empêche pas pour autant de considérer nécessaire l'existence **d'une forte solidarité** des parents envers leurs grands enfants : loin de vouloir laisser la collectivité s'en charger seule, ils considèrent, en grande majorité, qu'il appartient aux parents d'assumer la responsabilité de leurs grands enfants tant que cela est nécessaire, et autant en termes financier que matériel ou psychologique.

C'est donc à l'analyse des opinions sur le rôle des parents - et de la famille - à l'égard de leurs "grands enfants" (âgés de plus de 16 ans) qu'est consacrée cette troisième partie du rapport. Bien entendu, il était difficile, à travers un petit nombre de questions, de surcroît "fermées", de couvrir tout le champ des relations possibles "parents-grands enfants". Aussi avons-nous choisi de fournir ici une série de "coups de projecteur" sur la façon dont les Français voyaient quelques-uns des aspects de ces relations.

Un **premier chapitre** donne un aperçu assez général de la manière dont les Français envisagent les rapports parents/adolescents. Trois points seront successivement évoqués :

- D'abord, la responsabilité et le soutien financier des parents envers leurs grands enfants. On relève à ce propos, chez les Français, une forte solidarité parentale.
- Ensuite, la conception qu'ont nos concitoyens de la vie commune des jeunes n'ayant pas de ressources régulières : si une petite majorité de nos compatriotes approuve la cohabitation des jeunes couples chez leurs parents, la vie commune des jeunes hors du foyer parental n'est pas chose communément acceptée.
- Enfin, la participation financière et matérielle des enfants actifs vivant encore au domicile parental : si les Français reconnaissent que les parents doivent aider leurs enfants, ils jugent nécessaire que s'instaure également une relation **réciproque** lorsqu'un enfant actif vit encore au domicile parental.

Le second chapitre aborde le rôle des parents et celui de la collectivité envers les jeunes adultes à la recherche d'un emploi. Trois sujets seront analysés :

- Les conseils apportés par les parents à leurs enfants pour les aider à trouver leur place sur le marché du travail : est-il préférable d'inciter les jeunes à faire les études les plus longues possibles, ou bien à acquérir très tôt une expérience professionnelle ?
- La responsabilité financière respective des parents et de l'Etat vis-à-vis des jeunes à la recherche d'un travail.
- La façon dont la population voit le rôle des parents dans le cas où l'Etat intervient pour aider les jeunes à la recherche d'un emploi : les parents doivent-ils jouer les intermédiaires entre la collectivité et les jeunes, ou bien faut-il aider directement les jeunes eux-mêmes ?

Enfin, **le troisième chapitre** tente, par la réalisation d'une analyse factorielle, de synthétiser l'ensemble de ces opinions. Il permet de mettre en évidence l'existence, dans la population française, de **six groupes** sensiblement différents par les positions qu'ils adoptent en matière de relations parents-grands enfants.

*

*

*

CHAPITRE I

Les opinions générales des Français sur les relations entre parents et "grands enfants"

Comment les Français envisagent-ils, de façon générale, les relations entre les parents et leurs grands enfants (âgés de plus de 16 ans) ? Pour répondre à cette question, trois thèmes principaux seront successivement étudiés :

- D'abord, la conception que les Français ont de la responsabilité des parents envers les jeunes adultes.
- Ensuite, les opinions sur la cohabitation des jeunes sans autonomie financière.
- Enfin, les jugements de la population sur l'éventuelle participation (financière ou matérielle) à la vie familiale des jeunes actifs qui vivent encore chez leurs parents.

1 - La responsabilité des parents envers leurs "grands enfants" : un véritable consensus

Quatre propositions concernant les relations entre les parents et leurs "grands enfants" de plus de 16 ans ont été soumises à l'appréciation des Français. Les résultats sont révélateurs **d'une volonté de grande solidarité des parents envers leurs enfants** (tableau 72). Les Français se montrent en effet, d'une manière générale, très en accord avec l'idée qu'il faut aider, de quelque manière que ce soit (financière, matérielle ou psychologique), les jeunes arrivés à l'aube de leur vie d'adulte :

- Plus des deux tiers (68 %) des Français repoussent l'idée qu'au-delà d'un certain âge, il ne faut plus aider son enfant sous peine de le déresponsabiliser.
- Cette volonté d'apporter un soutien à son enfant est d'ailleurs confirmée par les réponses fournies à la seconde proposition : 60 % des Français ne croient pas qu'un jeune qui quitte le domicile parental doive se débrouiller seul.

- Que les parents doivent user de leurs relations pour décrocher un travail ou un stage à leur enfant qui en recherche un ne fait pas l'ombre d'un doute : 86% des personnes interrogées approuvent cette idée (55% sont même "tout à fait" d'accord).
- Enfin, 56% des Français trouvent normal que les parents acceptent sous leur toit le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer. C'est sur cette dernière proposition que nos concitoyens émettent cependant un peu plus de réticences, même si la majorité reste acquise à cette idée.

Tableau 72

Les opinions des Français sur les relations "parents/grands enfants"
à travers quatre propositions

(en %)

	D'accord (1)	Pas d'accord (2)	Total (NSP inclus)
. Au-delà d'un certain âge, il ne faut plus aider son enfant sous peine de le déresponsabiliser	32,1	67,6	100,0
. Un jeune qui quitte le foyer de ses parents doit se débrouiller sans eux	40,1	59,9	100,0
. Un parent doit faire "jouer ses relations" pour aider son enfant à trouver un travail ou un stage	85,6	14,3	100,0
. Les parents doivent accepter chez eux le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer	55,9	43,8	100,0

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

(1) Ensemble des réponses "tout à fait d'accord" et "assez d'accord". Voir le détail des résultats en annexe.

(2) Ensemble des réponses "peu d'accord" et "pas du tout d'accord". Voir le détail en annexe.

L'influence, sur les opinions, de la présence d'enfants dans le foyer

Les opinions des chargés de famille (ceux qui ont des enfants de moins de 20 ans à charge) diffèrent peu de celles des personnes sans enfants (tableau 73). Les premiers sont cependant légèrement plus favorables au prolongement de l'aide parentale aussi longtemps qu'elle semble nécessaire, et ce, d'une façon plutôt générale (deux premières questions). En effet :

- 66% des chargés de famille ne croient pas qu' "un jeune qui quitte le foyer de ses parents doit se débrouiller seul", contre 56% des personnes sans enfants.

- 70% des enquêtés ayant des enfants de moins de 20 ans repoussent l'idée qu' "*au-delà d'un certain âge, il ne faut plus aider son enfant sous peine de le déresponsabiliser*", contre 66% des personnes sans enfants.

Mais sur les deux autres sujets plus concrets sur lesquels on les interrogeait, les personnes ayant des enfants sont un peu moins nombreuses à considérer indispensable le soutien des parents : elles sont ainsi relativement moins favorables à ce que les parents hébergent chez eux le conjoint de leur enfant (46% d'entre elles ne sont pas d'accord avec cette idée, contre 42% des individus sans enfants). Elles jugent également un peu moins indispensable que les parents "fassent jouer" leurs relations pour aider leur enfant à trouver du travail, même si elles restent, en très forte majorité (84%), prêtes à utiliser ce moyen pour les aider.

Globalement, si quelques écarts apparaissent, ils sont faibles. Certes, ils traduisent un léger renforcement de l'idée, chez les personnes ayant des enfants, que l'aide parentale dans son principe est indispensable. Mais ces faibles écarts montrent surtout l'étendue de l'accord des Français, qu'ils soient eux-mêmes chargés de famille ou non, sur la solidarité nécessaire entre les parents et leurs grands enfants.

Tableau 73

**Comparaison des opinions sur les relations parents / grands enfants
entre les personnes ayant des enfants et celles n'en ayant pas**

(en %)

	D'accord (1)	Pas d'accord (2)	Total (NSP inclus)
<u>. Au-delà d'un certain âge, il ne faut plus aider son enfant sous peine de le déresponsabiliser :</u>			
• a des enfants (moins de 20 ans).....	30,0	69,8	100,0
• n'a pas d'enfants	33,5	66,2	100,0
<u>. Un jeune qui quitte le foyer de ses parents doit se débrouiller sans eux :</u>			
• a des enfants (moins de 20 ans).....	34,3	65,6	100,0
• n'a pas d'enfants	43,7	56,1	100,0
<u>. Un parent doit faire "jouer ses relations" pour aider son enfant à trouver un travail ou un stage :</u>			
• a des enfants (moins de 20 ans).....	83,8	16,0	100,0
• n'a pas d'enfants	86,8	13,2	100,0
<u>. Les parents doivent accepter chez eux le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer :</u>			
• a des enfants (moins de 20 ans).....	53,8	45,8	100,0
• n'a pas d'enfants	57,2	42,5	100,0

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

(1) Ensemble des réponses "tout à fait d'accord" et "assez d'accord".

(2) Ensemble des réponses "peu d'accord" et "pas du tout d'accord".

Il reste que même si une très large majorité de Français approuve la solidarité entre parents et enfants, quelques différences apparaissent selon les situations.

1-1 Les Français repoussent l'idée qu' "au-delà d'un certain âge, il ne faut plus aider son enfant sous peine de le déresponsabiliser"

Plus des deux tiers des Français (68% exactement) **désapprouvent** donc l'idée qu' "*au-delà d'un certain âge, il ne faut plus aider son enfant sous peine de le déresponsabiliser*". Ce sentiment est plus marqué encore chez certains de nos concitoyens : 37% ne sont en effet "pas du tout d'accord" avec l'idée que les enfants perdent le sens des responsabilités si les parents prolongent leur aide. Encore convient-il cependant de souligner l'aspect généraliste de la formulation de la question posée, notamment la référence à un "certain âge", qui implique que chaque enquêté a pu répondre en fonction de l'idée qu'il se faisait personnellement de cet âge.

Tableau 74

Les opinions des Français sur le fait qu' "*au-delà d'un certain âge, il ne faut plus aider son enfant sous peine de le déresponsabiliser*"

(en %)

	Ensemble de la population	Dont :	
		Ouvrier	Personnes ayant trois enfants à charge
. Tout à fait d'accord.....	11,9	12,2	10,1
. Assez d'accord	20,2	13,5	19,5
. Peu d'accord.....	30,2	27,8	26,6
. Pas du tout d'accord....	37,4	46,5	43,7
. Total (NSP inclus).....	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

C'est dans les milieux modestes et les familles nombreuses qu'on repousse le plus nettement cette idée

Les Français le plus opposés à la formulation proposée (réponse "pas du tout d'accord") se rencontrent plus fréquemment dans les milieux modestes. C'est le cas notamment de 46% des ouvriers (contre 37% en moyenne), de 39% des individus qui disposent de revenus mensuels inférieurs à 4 000 Francs par personne dans leur foyer, ou de ceux qui résident en HLM (41%). On y trouve également plus de chômeurs (42%).

Mais c'est également un peu plus le cas des personnes appartenant à un foyer comportant trois enfants et plus (44%, cf. tableau 74). C'est ce qui explique que les cadres moyens figurent également parmi ceux qui repoussent le plus l'idée avancée (c'est le cas de 42% d'entre eux) : 29% des professions intermédiaires appartiennent en effet à des foyers comportant au moins deux enfants (contre 21% des Français en moyenne).

Mais si l'on tient compte globalement du total des réponses "peu d'accord" ou "pas du tout d'accord", peu de catégories se distinguent vraiment de la moyenne, à part les **ouvriers** (cf. tableau 74).

A l'inverse, il semblerait que certains jeunes adultes en âge de prendre leurs responsabilités sans le soutien parental soient plus "rigoristes" en estimant qu'au-delà d'un certain âge, les enfants risquent d'être moins responsables si les parents leur accordent une quelconque aide : un homme sur cinq de moins de 25 ans, 19% des célibataires de plus de 18 ans vivant chez leurs parents et 14% des étudiants approuvent "tout à fait" l'idée selon laquelle "au-delà d'un certain âge, il ne faut plus aider son enfant sous peine de le déresponsabiliser (contre 12% en moyenne).

S'agit-il là, chez certains jeunes célibataires de plus de 18 ans vivant chez leurs parents, de l'expression de leur désir de quitter plus vite le domicile parental ou de l'affirmation de leur prise de conscience que leur situation actuelle ne saurait se prolonger "au-delà d'un certain âge" ?

Toujours est-il que même chez ces jeunes célibataires, comme dans l'ensemble de la population, une nette majorité repousse l'idée avancée, même si cette majorité est un peu moins forte chez ces jeunes qu'en moyenne (63%, contre 68%).

1-2 "Un jeune qui quitte ses parents doit se débrouiller sans eux" : six Français sur dix rejettent cette idée

Si les Français estiment que l'aide parentale doit se poursuivre même si l'enfant a passé un certain âge, ils pensent que cette aide doit également continuer si l'enfant quitte le domicile familial. En effet, 60% de la population **désapprouvent** l'idée qu' "*un jeune qui quitte ses parents doit se débrouiller sans eux*" (tableau 75).

Tableau 75

**Les opinions des Français sur le fait qu' "un jeune qui quitte
le foyer de ses parents doit se débrouiller sans eux"**

- Analyse selon le nombre d'enfants dans le foyer -

(en %)

	Ensemble de la population	Dont : nombre d'enfants dans le foyer (3)			
		Aucun	Un	Deux	Trois et plus
D'accord (1)	40,1	43,0	34,8	39,0	30,3
Pas d'accord (2)	59,9	56,9	64,9	61,0	69,7
Total (y.c. NSP)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

(1) - Ensemble des réponses "tout à fait " et "assez" d'accord.

(2) - Ensemble des réponses "peu " et "pas du tout" d'accord.

(3) - Nombre d'enfants de moins de 16 ans.

Bien entendu, parmi les raisons qui expliquent cet attachement des Français au soutien que les parents doivent apporter à leurs grands enfants, le contexte économique difficile de ces dernières années (chômage, difficulté de trouver un emploi,...) figure probablement en bonne place. On sait d'ailleurs qu'entre le début des années 80 et celui des années 90, l'âge de départ du domicile parental a sensiblement augmenté¹, ce qui n'a pu que resserrer les relations entre parents et enfants. De fait, le départ d'un jeune adulte du foyer familial est une étape d'autant plus difficile à supporter qu'elle se fait tardivement. D'ailleurs, plus des trois quarts des parents ne souhaitent pas voir leurs enfants quitter leur domicile².

Illustration de ce fait, L. Roussel³ a montré qu'une majorité des enfants mariés (53%) habitait à moins de 20 kms de leur famille d'origine. L'auteur émet l'hypothèse que cette proximité "permet, tout en sauvegardant l'indépendance des enfants, de multiplier les contacts et les services. On veut rester voisins dans l'espace, parce que l'on demeure affectivement proches. De part et d'autre, on est désireux de maintenir à la fois indépendance et solidarité". De plus, l'auteur montre que les liens affectifs semblent particulièrement étroits dans les familles nombreuses, tout comme dans les milieux populaires.

¹ En 1990, à 22 ans, 66% des garçons et 46% des filles habitaient encore chez leurs parents, contre respectivement 60% et 36% en 1982. Source : INSEE, Recensements de 1990 et de 1982.

² Sondage du Pèlerin-Magazine, avril 1987.

³ Voir Louis Roussel, "Familles d'aujourd'hui et familles de demain", Futuribles, 1983.

En tout état de cause, une partie de ces éléments se retrouve dans le constat que l'on peut faire quand on observe quelles catégories rejettent relativement plus qu'en moyenne l'idée qu'un jeune qui quitte ses parents devrait se débrouiller seul. On trouve là :

- **Plus de personnes appartenant à des familles nombreuses**

Alors qu'en moyenne, 60% des Français rejettent cette idée, c'est le cas de 57% de ceux qui n'ont aucun enfant à charge (moins de 16 ans) et de 70% de ceux qui en ont trois ou plus (tableau 75). C'est d'ailleurs aussi chez les individus ayant trois enfants à charge qu'on est le plus ferme dans la désapprobation totale ("pas du tout" d'accord) : cela concerne 46% d'entre eux, contre 32% en moyenne.

- **Plus de jeunes, et surtout d'individus âgés de 25 à 39 ans**

Les divergences de point de vue selon l'âge des enquêtés relèvent peut-être plus ici de l'appartenance à des générations différentes. On observe en effet que les personnes de moins de 40 ans sont plus fréquemment défavorables à ce qu'un jeune parti du foyer familial doive se débrouiller seul : 67% des 25-39 ans sont dans ce cas, contre seulement 49% des plus de 60 ans (tableau 76). Peut-être retrouve-t-on ici le fait que les seniors ont d'autant plus de mal à accepter que l'on "s'installe" sans pouvoir subvenir seul à ses besoins que c'est une situation qu'ils ne connaissaient guère il y a quelques décennies : quand une jeune fille quittait le domicile familial, c'était souvent pour se marier et fonder sa propre famille ; quand un garçon le faisait, c'était parce qu'il était indépendant financièrement grâce à une situation professionnelle stabilisée, même si elle n'était guère privilégiée.

Tableau 76

Les opinions des Français sur le fait qu' "un jeune qui quitte le foyer de ses parents doit se débrouiller sans eux"

- Analyse selon l'âge de l'enquêté -

(en %)

	Ensemble de la population	Dont : âge de l'enquêté			
		Moins de 25 ans	25-39 ans	40-59 ans	60 ans et plus
D'accord	40,1	36,5	33,3	40,1	50,3
Pas d'accord	59,9	63,2	66,7	59,9	49,4
Total (y.c. NSP)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

- Plus de diplômés

Enfin, plus de diplômés du bac ou du supérieur s'opposent à l'idée d'interrompre l'aide des parents parce que le jeune n'habite plus chez eux : c'est le cas de 65% d'entre eux, contre 53% des individus ne disposant d'aucun diplôme (tableau 77). Rappelons à ce propos que chez les diplômés, on envisage encore plus que dans les autres groupes que les enfants fassent des études supérieures relativement longues.

En réalité, le niveau de diplôme exerce là, semble-t-il, un rôle plus important que le montant des revenus, voire que la profession-catégorie sociale. Ainsi, le pourcentage d'individus rejetant l'idée qu'un jeune n'habitait plus chez ses parents devrait se débrouiller seul est certes un peu plus élevé chez les cadres supérieurs (68%), mais il est relativement important aussi chez les employés (66%), les professions intermédiaires (63%), voire chez les ouvriers (62%). En fait, il est surtout "faible" chez les retraités (50%), et un peu moins chez les indépendants (57%).

Tableau 77

Les opinions des Français sur le fait qu' "un jeune qui quitte le foyer de ses parents doit se débrouiller sans eux"

- Analyse selon le niveau de diplôme -

(en %)

	Ensemble de la population	Dont : niveau de diplôme de l'enquêté			
		Aucun (ou CEP)	BEPC, niveau technique	Bac, niveau bac	Etudes supérieures
D'accord	40,1	47,1	38,2	35,5	34,6
Pas d'accord	59,9	52,7	61,7	64,5	65,4
Total (y.c. NSP)	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

A l'opposé, les individus qui approuvent l'idée qu'un jeune doit se débrouiller sans ses parents quand il les quitte sont donc plus souvent des personnes âgées de plus de 60 ans, des retraités - surtout des hommes -, des non-diplômés, des personnes aux revenus bas-moyens et des indépendants (tableau 78).

Tableau 78

Catégories où la proportion d'individus d'accord avec l'idée qu'un jeune quittant ses parents doit se débrouiller sans eux est la plus élevée
(en %)

Est âgé de plus de 60 ans	50
<i>dont : homme de cet âge</i>	54
Retraité	50
Ne détient aucun diplôme (ou le CEP seulement).....	47
Dispose de 6 000 à 10 000 F/mois dans son foyer	45
Exploitant agricole, artisan, commerçant, chef d'entreprise	43
Ensemble des Français	40

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : 54% des hommes qui ont 60 ans ou plus sont d'accord avec l'idée qu'un jeune qui quitte ses parents doit se débrouiller sans eux, contre 40% en moyenne.

1-3 Un quasi-consensus : les parents doivent "faire jouer" leurs relations pour aider leur enfant à trouver un travail

La plupart des Français (86%) s'accordent pour dire qu' "un parent doit utiliser ses relations pour aider son enfant à trouver un travail ou un stage". Plus de la moitié de nos concitoyens (55% exactement) sont même "tout à fait d'accord" avec cette idée (tableau 79). Cela n'est guère très surprenant quand on connaît la situation actuelle du marché de l'emploi : rappelons que 78% des Français se déclarent inquiets, pour eux-mêmes ou pour des proches, du risque de chômage. Ils pensent donc que les parents doivent faire tout ce qui leur est possible pour éviter que leurs enfants connaissent cette situation. Avoir des enfants à charge ou pas ne change d'ailleurs pas le sentiment des Français sur ce sujet.

Tableau 79

Les opinions des Français sur le fait qu'"un parent doit faire jouer ses relations pour aider son enfant à trouver un travail ou un stage"

(en %)

	Ensemble de la population	Dont : âge de l'enquêté	
		60 ans et plus	Moins de 25 ans
. Tout à fait d'accord	54,9	63,5	41,0
. Assez d'accord	30,7	29,1	35,2
. Peu d'accord	8,4	5,5	11,5
. Pas du tout d'accord	5,9	1,9	11,8
. Total (NSP inclus).....	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Comme ils représentent 86% de la population, les enquêtés qui sont favorables au "coup de pouce" des parents pour trouver un emploi à leurs enfants ont nécessairement des caractéristiques proches de celles de l'ensemble des Français. Il reste que certains groupes sont encore plus convaincus de cette idée et que d'autres le sont un peu moins. La ligne de partage se fait essentiellement **en fonction de l'âge et du niveau de formation.**

Ainsi, les personnes les plus âgées et les moins diplômées sont encore plus nombreuses à estimer que les parents doivent faire jouer leurs relations pour trouver un travail à leur enfant : c'est le cas de 93% des personnes de 60 ans et plus (contre 86% en moyenne, cf. tableau 79) et de 92% des non-diplômés. Cette idée est aussi un peu plus massive dans les milieux modestes : elle est partagée par 89% des ouvriers et 90% des individus disposant dans leur foyer de moins de 6 000 Francs par mois.

A l'opposé, 14% de nos concitoyens ne sont pas d'accord avec cette aide des parents. Ils se rencontrent plus souvent chez les moins de 25 ans (c'est le cas de 23% d'entre eux), chez les étudiants (30%) et chez les diplômés du supérieur (24%). Il peut sembler paradoxal que ce soit précisément les jeunes ou les étudiants, c'est-à-dire ceux qui peuvent a priori être le plus susceptibles de bénéficier de l'aide de leurs parents pour trouver un emploi, qui apparaissent plus réticents à en tirer avantage. Mais une partie des étudiants estime sans doute préférable de trouver par eux-mêmes le travail ou le stage qu'ils cherchent, plutôt que de recourir aux relations familiales. Sans doute est-ce là la marque de leur désir d'être reconnus pour leurs capacités personnelles plutôt que de bénéficier de faveurs particulières grâce à leur famille. Par ailleurs, 23% des cadres supérieurs et 20% des cadres moyens partagent également l'idée qu'un parent ne doit pas utiliser ses relations pour aider son enfant à trouver du travail (tableau 80). On aurait pu penser que ceux-ci seraient plus qu'en moyenne enclins à aider leurs enfants grâce à leurs relations professionnelles. Mais peut-être envisagent-ils d'aider plutôt financièrement leurs enfants en attendant que ceux-ci trouvent par leurs propres moyens le travail ou le stage qu'ils désirent.

En tout état de cause, il est intéressant de remarquer que ces résultats correspondent à l'estimation que plus d'enfants d'ouvriers que de cadres obtiendraient un emploi grâce à leur famille¹.

¹ Voir "*La démocratie familiale*", Michel Fize, Presses de la Renaissance, 1990.

Tableau 80

Catégories où la proportion d'individus pas d'accord avec l'idée selon laquelle un parent doit faire jouer ses relations pour trouver un travail à son enfant est la plus élevée

	(en %)
. Etudiant	29,7
. Dispose d'un diplôme du supérieur	24,1
. 24 ans ou moins	23,4
. <i>Dont homme de cet âge</i>	26,6
. Cadre supérieur, profession libérale	23,1
. Profession intermédiaire	20,0
. Réside à Paris ou dans son agglomération	19,7
. 25 - 39 ans	19,4
. Ensemble des Français	14,3

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : 29,7% des étudiants ne sont pas d'accord avec le fait qu'un parent doit "faire jouer" ses relations pour aider son enfant à trouver un travail ou un stage, contre 14,3% des Français.

Mais encore convient-il de remarquer que même au sein des groupes figurant dans le tableau ci-dessus, 70 à 80% des individus approuvent l'idée de l'aide relationnelle des parents pour trouver un emploi.

1-4 Plus d'un Français sur deux accepte l'idée que les parents doivent héberger le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer

Autre signe de la solidarité des parents envers leurs enfants, 56% de la population approuvent l'idée que les parents doivent accepter chez eux le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer. Cette acceptation d'une aide relativement contraignante (cohabitation d'un autre couple au domicile familial) n'allait cependant pas de soi. C'est probablement la raison pour laquelle, sur cette question, les majorités s'inversent selon les groupes sociaux. En tout état de cause, les variations sur cette question sont bien davantage liées à la profession - catégorie sociale, au niveau de formation et au montant des revenus qu'au nombre d'enfants au foyer (54% des chargés de famille approuvent cette cohabitation, contre 57% de ceux qui n'ont pas d'enfants, cf. tableau 73).

Tableau 81

Les opinions des Français sur le fait que "les parents doivent accepter chez eux le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer"

(en %)

	Ensemble de la population	Dont :	
		Ouvrier	Cadre supérieur, profession libérale
. Tout à fait d'accord.....	25,9	29,3	16,0
. Assez d'accord	30,0	30,2	23,2
. Peu d'accord.....	24,7	21,6	32,8
. Pas du tout d'accord....	19,1	18,5	28,0
. Total (NSP inclus).....	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Les partisans de cette cohabitation au domicile parental sont les enquêtés les plus modestes, probablement plus sensibles aussi au questionnement qui comportait l'expression : "si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer". Ainsi, se rencontrent-ils plus souvent parmi les retraités (62 % d'entre eux, contre 56 % dans la population), les individus disposant, dans leur foyer, de revenus mensuels inférieurs à 6 000 Francs (62 % également), ceux qui résident en HLM (60 %), les ouvriers (60 %), les habitants des milieux ruraux ainsi que les non-diplômés (61 %, cf. tableau 82).

Tableau 82

Catégories où la proportion d'individus d'accord avec l'idée selon laquelle "les parents doivent accepter chez eux le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer" est la plus élevée

(en %)

. Retraité.....	62,0
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel inférieur à 6 000 F ...	61,6
. Vit en couple, a plus de 40 ans et n'a pas d'enfants à charge	61,6
. Vit dans une commune de moins de 2 000 habitants.....	60,9
. Ne possède aucun diplôme (ou titulaire du Cep)	60,7
. A 60 ans et plus.....	59,8
. Réside en HLM.....	59,6
. Ouvrier.....	59,5
. Homme	59,2
. Ensemble des Français	55,9

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : 61,6 % des personnes disposant, dans leur foyer, d'un revenu mensuel inférieur à 6 000 Francs sont d'accord avec le fait que les parents doivent accepter chez eux le conjoint de leur enfant si nécessaire, contre 55,9 % des Français.

Le fait d'accepter chez soi le conjoint de son enfant est d'ailleurs très corrélé au niveau de diplôme possédé, ainsi qu'au revenu du foyer. Ainsi, la part d'individus d'accord avec cette idée diminue quand le niveau de diplôme s'élève ou quand le montant des revenus croît (tableau 83) : par exemple, 61 % des non-diplômés acceptent cette cohabitation, contre seulement 43 % des diplômés du supérieur.

Tableau 83

Le pourcentage d'accord avec l'idée que "les parents doivent accepter chez eux le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer"

- Analyse selon le diplôme possédé et le revenu -

	(en %)
Diplôme possédé :	
. Aucun diplôme (ou titulaire du Cep)	60,7
. BEPC, ou diplôme technique de niveau inférieur au Bac	58,0
. Bac, ou diplôme technique de niveau Bac	53,3
. Diplôme du supérieur.....	42,8
Revenu mensuel du foyer :	
. Moins de 6 000 Francs	61,6
. De 6 000 à moins de 10 000 Francs.....	55,9
. De 10 000 à moins de 15 000 Francs	56,9
. 15 000 Francs et plus	50,4
Ensemble des Français.....	55,9

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : 60,7% des non-diplômés sont d'accord avec le fait que les parents doivent accepter chez eux le conjoint de leur enfant si nécessaire, contre 55,9% des Français.

Les Français "tout à fait" favorables à ce type d'entraide représentent un quart (26%) de la population. Ils se recrutent plus parmi les catégories citées ci-dessus, mais aussi chez les moins de 25 ans (30%). Il est intéressant de noter que les deux classes d'âge extrêmes, les moins de 25 ans et les plus de 60 ans, sont donc les plus enclines à accepter la cohabitation du jeune couple au foyer familial. Les plus jeunes le sont certainement par souci pratique, et les plus âgés car ils sont les plus fervents adeptes d'une cellule familiale soudée : c'est dans cette classe d'âge, en effet, que l'on pense le plus que "la famille est le seul endroit où l'on se sente bien" (86% le croient, contre 70% dans l'ensemble de la population). Il est vrai aussi qu'il y a quelques années, cohabiter avec ses enfants, alors que ceux-ci vivaient en couple, était chose plus courante qu'aujourd'hui.

Les catégories aisées et les diplômés refusent plus souvent cette cohabitation

D'un autre côté, un grand nombre de nos concitoyens (44% exactement), plus "rigoristes", n'admettent pas qu'un jeune couple vive au domicile d'un des parents. Les Français qui désapprouvent le plus cette idée sont, de loin, les cadres supérieurs et les professions libérales (61% la refusent, cf. tableau 84), les personnes disposant de ressources confortables, les diplômés (57% de ceux qui possèdent un diplôme du supérieur), les habitants des grosses agglomérations de province (hors Paris et son agglomération).

Tableau 84

Catégories où la proportion d'individus pas d'accord avec l'idée selon laquelle "les parents doivent accepter chez eux le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer" est la plus élevée

	(en %)
. Cadre supérieur, profession libérale	60,8
. Possède un diplôme du supérieur	56,9
. Une seule personne dans le foyer	49,6
. Vit dans une agglomération de 100 000 habitants ou plus (hors Paris et l'agglomération parisienne).....	51,9
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel supérieur à 15 000 F	49,0
. Profession intermédiaire	48,5
. Cinq personnes ou plus dans le foyer	48,4
. Ensemble des Français.....	43,8

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : 60,7% des cadres supérieurs ne sont pas d'accord avec le fait que les parents doivent accepter chez eux le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer, contre 43,8% des Français.

On remarque aussi que refusent plus cette idée à la fois les célibataires, vivant seuls dans leur foyer (50% la désapprouvent) et les enquêtés qui appartiennent à un foyer de cinq personnes et plus (48%). Plusieurs raisons peuvent en effet expliquer le refus de cette cohabitation : le désaccord avec une telle "promiscuité" (effet du statut social), mais aussi le manque de place dans le logement ou la gêne engendrée pour le reste de la famille.

Notons que, parmi les individus les plus fermement opposés ("pas du tout d'accord") à cette cohabitation (19% des Français), on trouve bien évidemment plus de partisans

de la nécessité pour "les grands enfants" de prendre leurs propres responsabilités : ainsi estiment-ils plus souvent qu'en moyenne qu'au-delà d'un certain âge, il ne faut plus que les enfants soient aidés financièrement par leurs parents, qu'ils doivent se débrouiller sans eux s'ils les quittent ; de même, ils désapprouvent davantage le recours aux relations parentales pour obtenir un travail ou un stage (tableau 85). Enfin, près de la moitié d'entre eux (47% exactement) n'acceptent pas du tout la vie en couple de jeunes qui n'ont pas de ressources régulières (+ 10 points par rapport à la moyenne).

Autrement dit, une partie des répondants refuse globalement cette cohabitation **pour des raisons de principe : pour eux, si un enfant n'a pas de ressources régulières, il ne doit pas s'installer en ménage, que ce soit au domicile familial ou ailleurs. 18% des Français au total pensent cela.**

Tableau 85

Quelques opinions sur-représentées chez les individus "pas du tout" d'accord avec l'idée selon laquelle "les parents doivent accepter chez eux le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer"

(soit 19% de la population)

	(en %)	
<u>Est d'accord avec l'idée selon laquelle :</u>		
. Au-delà d'un certain âge, il ne faut plus aider son enfant sous peine de le déresponsabiliser	36 %	+ 4
. Un jeune qui quitte ses parents doit se débrouiller sans eux.....	53 %	+ 7
<u>N'est pas d'accord avec l'idée selon laquelle :</u>		
. Un parent doit "faire jouer" ses relations pour aider son enfant à trouver un travail ou un stage	21 %	+ 7
. Des jeunes peuvent vivre ensemble avant d'avoir des ressources régulières	47 %	+ 10

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : 53% des personnes qui ne sont pas du tout d'accord avec l'idée que les parents doivent accepter chez eux le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer sont d'accord avec l'idée qu'un jeune qui quitte ses parents doit se débrouiller sans eux, soit 7 points de plus qu'en moyenne.

Finalement, l'ensemble des opinions évoquées ci-dessus montrent le rôle important attribué par les Français à la famille et aux parents quand il s'agit d'aider les enfants arrivés à l'aube de leur vie d'adulte. Cette analyse confirme qu' "en cette époque de crise économique, la famille joue vis-à-vis des jeunes un rôle de filet de sécurité, retardant le moment où les enfants se prennent en charge moralement et financièrement en les aidant à passer une période souvent difficile"¹.

Remarquons en effet que si l'on retient les quatre propositions sur lesquelles nous avons interrogé les Français (cf. Tableau 72, ci-dessus), au total 26% d'entre eux optent les quatre fois pour la solidarité des parents envers leurs grands enfants. Cette proportion atteint même 32% chez les ouvriers (contre 23% chez les cadres) et 31% chez les enquêtés aux ressources les plus faibles.

2 - La vie en couple des jeunes ne disposant pas de ressources régulières

On vient de le voir, nos concitoyens sont relativement partagés sur la question de savoir si les parents doivent accueillir chez eux le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer. *Mais que pensent les Français, de façon plus générale, de la cohabitation des jeunes lorsqu'ils ne disposent pas de ressources régulières ? Et ont-ils évolué sur ce sujet depuis sept ans ?* C'est pour répondre à cette double interrogation qu'une question, déjà posée en fin 1986 - fin 1988, a été reprise cette année.

Au début 1994, les Français se prononcent autant **pour** la cohabitation des jeunes sans ressources régulières que **contre** : 38% déclarent être "*tout à fait d'accord*" et 37% "*pas du tout d'accord*". Il reste qu'un quart de nos concitoyens expriment leur indifférence sur ce sujet (tableau 86).

¹ Cf. Gérard Mermet, Franscopie, Edition Larousse, 1993.

Tableau 86

Les opinions des Français sur la vie en couple des jeunes sans ressources régulières
(en %)

De plus en plus souvent, un garçon et une fille choisissent de vivre ensemble avant d'avoir des ressources régulières. Etes-vous tout à fait d'accord, indifférent ou pas du tout d'accord avec cela ?				
	Fin 1986	Fin 1987	Fin 1988	Fin 1993
Tout à fait d'accord	32,4	35,2	37,3	38,0
Indifférent	29,3	26,0	25,1	24,4
Pas du tout d'accord	38,3	38,4	37,1	37,3
Ne sait pas	-	0,4	0,5	0,3
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquêtes "Conditions de vie et Aspirations des Français".

On ne constate pas d'évolution très marquante des opinions : la part des personnes favorables à la cohabitation des jeunes, qui avait sensiblement augmenté entre fin 1986 et fin 1988 (+ 5 points), a très peu évolué depuis (+ 1 point entre fin 1988 et fin 1993). L'indifférence tend donc à être un peu moins importante maintenant qu'il y a sept ans (- 5 points). Mais la proportion des individus opposés à cette cohabitation est restée pour ainsi dire stable au cours de la période.

L'analyse des réponses selon les caractéristiques socio-démographiques met principalement en évidence l'influence de deux critères : l'âge et le niveau de diplôme. Par contre, le sexe n'a pas, à lui seul, d'effet majeur : c'est lorsqu'il est associé à l'âge ou au niveau de formation qu'il vient nuancer les attitudes.

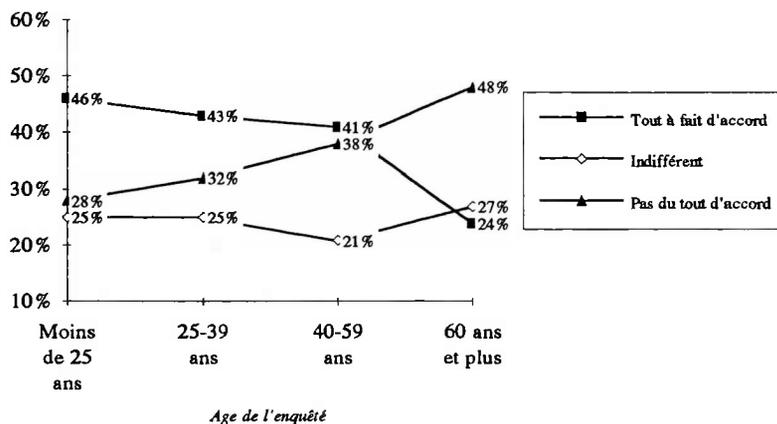
Plus on est âgé, moins on est favorable à la vie en couple des jeunes sans ressources régulières

Plus les Français sont âgés, plus ils se prononcent contre la vie commune des jeunes non autonomes financièrement : la proportion des individus "pas du tout d'accord" passe de 28% chez les moins de 25 ans à 48% chez les 60 ans et plus. A l'inverse, plus on est jeune, plus on est favorable à cette cohabitation. L'attitude d'indifférence varie peu néanmoins en fonction de l'âge (graphique 15).

Graphique 15

Les attitudes vis-à-vis de la vie en couple des jeunes, selon l'âge de l'enquêté

De plus en plus souvent, un garçon et une fille choisissent de vivre ensemble avant d'avoir des ressources régulières. Etes-vous ...



Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Les femmes ne se montrent pas globalement plus favorables que les hommes à la cohabitation des jeunes en couple (respectivement 37% et 39%), mais elle le sont bien davantage lorsqu'elles ont moins de 25 ans : 52% d'entre elles approuvent cette façon de vivre, contre 41% des hommes de cet âge (tableau 87). En revanche, entre 25 et 59 ans, les hommes tendent à être un peu plus d'accord avec la vie commune des jeunes que les femmes. Enfin, ce sont les sexagénaires de sexe féminin qui refusent le plus fréquemment cette cohabitation (à 50%).

Tableau 87

Les attitudes des Français vis-à-vis de la vie en couple des jeunes, selon l'âge et le sexe

		(en %)			
		Tout à fait d'accord	Indifférent	Pas du tout d'accord	Total (yc nsp)
Homme	Moins de 25 ans.....	41	31	28	100
	25 à 39 ans	44	25	31	100
	40 à 59 ans	43	22	35	100
	60 ans et plus	23	31	46	100
Femme	Moins de 25 ans	52	20	29	100
	25 à 39 ans	41	25	34	100
	40 à 59 ans	38	21	40	100
	60 ans et plus	25	24	50	100
Ensemble des Français		38	24	37	100

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : 41% des hommes de moins de 25 ans sont tout à fait d'accord avec la vie commune des jeunes sans ressources régulières. C'est le cas de 38% de l'ensemble des Français.

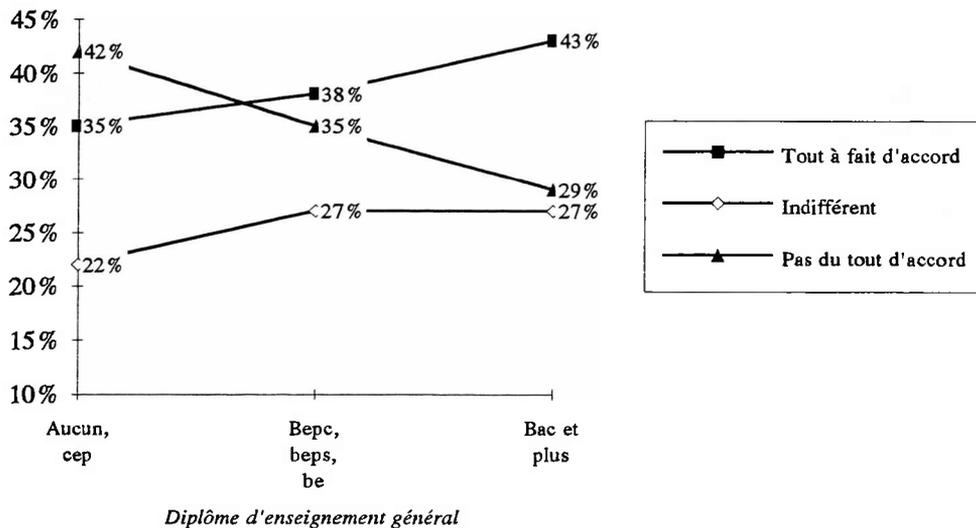
Plus on est diplômé, plus on est favorable à la vie en couple des jeunes sans ressources

Le pourcentage des avis favorables à la vie commune des jeunes croît avec le diplôme (il passe de 35 % chez les non-diplômés à 43 % chez les possesseurs du baccalauréat ou d'un diplôme du supérieur), tandis que la part des réponses "pas du tout d'accord" diminue sensiblement (de 42 % à 29 %, graphique 16). On remarquera que l'écart qui sépare les diplômés des non-diplômés est plus important dans le cas du désaccord (13 points) que dans celui de l'accord (8 points). Autrement dit, le diplôme jouerait un rôle encore plus déterminant dans le cas du refus de la cohabitation que dans celui de son acceptation.

Graphique 16

Les opinions sur la vie en couple des jeunes sans ressources régulières, selon le diplôme de l'enquêté

De plus en plus souvent, un garçon et une fille choisissent de vivre ensemble avant d'avoir des ressources régulières. Etes-vous ...



Source : CREDOC, "Enquête Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

L'analyse des effets croisés de l'âge et du diplôme (tableau 88) montre néanmoins que l'effet d'âge est ici prépondérant sur celui du niveau de formation : avant 50 ans, quel que soit le diplôme possédé, on approuve plus cette cohabitation qu'on ne la repousse. Au-delà, on la désapprouve plus.

L'effet du diplôme joue surtout dans le refus de la cohabitation : les personnes les moins diplômées refusent toujours plus cette vie commune quel que soit leur âge. Remarquons d'ailleurs que près de la moitié des personnes faiblement diplômées de plus de 50 ans expriment leur désaccord avec la vie commune des jeunes (tableau 88).

Tableau 88

Les attitudes des Français vis-à-vis de la vie en couple des jeunes sans ressources régulières, selon l'âge et le diplôme

	(en %)			
	Tout à fait d'accord	Indifférent	Pas du tout d'accord	Total (yc nsp)
Moins de 30 ans :				
Aucun diplôme, cep	49	19	32	100
Bepc, beps, be.....	45	26	29	100
Bac et supérieur	43	33	24	100
30-49 ans :				
Aucun diplôme, cep	41	19	40	100
Bepc, beps, be.....	41	27	32	100
Bac et supérieur	46	27	26	100
50 ans et plus :				
Aucun diplôme, cep	29	24	47	100
Bepc, beps, be.....	21	27	50	100
Bac et supérieur	38	19	42	100
Ensemble des Français	38	24	37	100

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : 49% des personnes âgées de moins de 30 ans non-diplômées sont tout à fait d'accord avec la vie en couple des jeunes sans ressources régulières. C'est le cas de 38% de l'ensemble des Français.

C'est surtout cet effet d'âge qui explique les quelques variations que l'on voit apparaître dans les réponses en fonction de l'activité/inactivité ou de la profession du répondant :

- Les actifs dans leur ensemble acceptent plus la cohabitation que les inactifs (43%, contre 33% respectivement). Ce sont surtout les femmes inactives qui y sont le plus hostiles (43%, contre 37% en moyenne et 38% des hommes inactifs).
- Les retraités sont hostiles à cette cohabitation à 47% (tableau 89). A l'inverse, dans toutes les catégories de salariés, l'acceptation l'emporte. Elle atteint même 49% chez les cadres supérieurs. On note d'ailleurs que plus on s'élève dans l'échelle sociale, moins on s'oppose à la vie en couple des jeunes : 36% des ouvriers s'y opposent, contre 24% des cadres supérieurs (tableau 89).

Tableau 89

Les attitudes vis-à-vis de la vie commune des jeunes sans ressources régulières,
selon la catégorie professionnelle

	(en %)			
	Tout à fait d'accord	Indifférent	Pas du tout d'accord	Total (yc nsp)
Cadre supérieur, profession libérale	49	27	24	100
Profession intermédiaire	42	31	27	100
Employé	44	22	33	100
Ouvrier	46	18	36	100
Indépendant (hors prof. libérale)	30	24	46	100
Retraité	26	27	47	100
Ensemble des Français	38	24	37	100

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : 49% des cadres supérieurs et professions libérales sont tout à fait d'accord avec la vie commune des jeunes sans ressources régulières. C'est le cas de 38% de l'ensemble des Français.

On note cependant que les positions prises par les indépendants se particularisent : celles-ci sont plus proches de l'attitude des retraités (refus de la cohabitation des jeunes) que de celles des autres catégories d'actifs.

D'autre part, remarquons que les personnes divorcées ou séparées sont un peu plus favorables qu'en moyenne à la vie en couple des jeunes (43%, contre 38%), que les célibataires y sont un peu plus souvent indifférents (29%, contre 24%) et que les veufs y sont plus franchement opposés (51%, contre 37%). Avoir des enfants à charge tendrait aussi à favoriser un peu plus l'acceptation de cette forme de vie commune (43% des personnes qui se trouvent dans cette situation l'acceptent).

Un lien avec les convictions religieuses ...

Accepter ou refuser la vie commune des jeunes apparaît sensiblement lié à une certaine éthique et à des principes d'ordre religieux¹ : 54% des individus qui déclarent être "catholiques pratiquants réguliers" désapprouvent la cohabitation des jeunes en couple quand leurs ressources ne sont pas encore assurées ; ils ne sont plus que 39% chez les "catholiques pratiquants occasionnels" et 36% chez les "catholiques non pratiquants". De même, 52% de ceux qui fréquentent régulièrement un lieu de culte s'opposent à cette vie commune, contre 36% de ceux qui ne s'y rendent qu'exceptionnellement et 34% de ceux qui n'y vont jamais.

¹ Même s'il y a là aussi en partie des effets d'âge.

... et avec les opinions générales sur la famille

L'attitude que l'on a vis-à-vis de la cohabitation des jeunes sans ressources n'est pas non plus totalement indépendante des valeurs que l'on attribue à la famille et au mariage. Ainsi, ne pas être d'accord avec cette vie commune va un peu plus souvent de pair avec l'idée de la "famille-refuge" ou de l'indissolubilité du mariage, alors qu'y être favorable s'associe plutôt avec des idées "libérales" comme "la famille n'est pas le seul endroit où l'on se sente bien" ou "le mariage est une union qui peut être dissoute par simple accord des deux parties". L'attitude d'indifférence se rapprocherait aussi, plutôt, de ce dernier type d'opinions.

La manière dont sont envisagées les relations entre parents et enfants n'est pas neutre non plus dans les positions prises à propos de la vie en couple des jeunes sans ressources : être défavorable à cette vie commune s'associe davantage avec l'idée "qu'un jeune qui quitte le foyer de ses parents doit se débrouiller sans eux", tandis qu'y être favorable va de pair avec celle d'une continuité de l'aide parents-enfants. De même, les partisans de la cohabitation sont plutôt d'accord avec le fait que "les parents doivent accepter chez eux le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer" alors que ceux qui la rejettent, refusent un peu plus souvent cette dernière solution (tableau 90).

Tableau 90

Accord ou désaccord avec la vie commune des jeunes

- Quelques opinions et comportements caractéristiques -

(en %)

Individus "tout à fait d'accord" avec la vie en couple des jeunes sans ressources régulières	Individus "pas du tout d'accord" avec la vie en couple des jeunes sans ressources régulières
La famille n'est pas le seul endroit où l'on se sente bien 33% + 3	La famille est le seul endroit où l'on se sente bien 75% + 5
Le mariage peut être dissout par simple accord des deux parties..... 43% + 5	Le mariage est une union indissoluble 31% + 7
Pas d'accord avec l'idée qu'un jeune qui quitte ses parents doit se débrouiller sans eux 64% + 4	D'accord avec l'idée qu'un jeune qui quitte ses parents doit se débrouiller sans eux 44% + 4
D'accord avec l'idée que les parents doivent accepter le conjoint de leur enfant, si besoin 62% + 6	Pas d'accord avec l'idée que les parents doivent accepter le conjoint de leur enfant, si besoin.. 50% + 6
Ne fréquente jamais un lieu de culte 59% + 6	Fréquente régulièrement un lieu de culte 18% + 5

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : Parmi les personnes qui sont "tout à fait" d'accord avec la vie en couple des jeunes sans ressources régulières, 33% pensent que la famille n'est pas le seul endroit où l'on se sente bien, soit 3 points de plus qu'en moyenne.

Autrement dit, accepter ou non la cohabitation s'appuie sur des courants de pensées différents : les individus favorables sont plus souvent des "libéraux" en général, ceux qui y sont défavorables sont plutôt des individus attachés à des valeurs plus traditionnelles.

Le point de vue des personnes âgées concernant la cohabitation des jeunes hors ou au domicile parental peut sembler cependant assez paradoxal. En effet, s'il n'est pas surprenant que les plus de 60 ans soient davantage attachés aux valeurs traditionnelles, et par conséquent soient plus souvent hostiles à la vie en couple des jeunes avant qu'ils aient des ressources régulières, on note aussi qu'ils considèrent que les parents doivent accepter d'héberger chez eux le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer. Peut-être cela provient-il de l'importance plus grande qu'ils accordent à la famille et à la notion d'entraide familiale. Cela tient aussi probablement au fait qu'il y a quelques décennies, cet accueil d'un jeune couple au domicile familial était chose relativement courante.

En tout état de cause, autre preuve de la volonté de forte solidarité parentale exprimée par les Français : même parmi ceux qui sont défavorables à la vie en couple des jeunes sans ressources, 50% se déclarent prêts à admettre l'idée que les parents doivent accepter le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer.

3 - La participation des jeunes actifs qui habitent au domicile de leurs parents

Un grand nombre de jeunes débutant dans la vie professionnelle, devenus par conséquent financièrement indépendants, continuent d'habiter chez leurs parents. Les raisons économiques, mais également le confort ou les facilités que les jeunes y trouvent, constituent les raisons essentielles de la prolongation de leur présence au domicile parental.

Mais si les Français dans l'ensemble sont largement favorables à la solidarité des parents envers leurs grands enfants démunis de ressources, comment voient-ils l'apport des jeunes à l'égard du foyer parental quand ceux-ci disposent de revenus réguliers ? Ceux-ci doivent-ils, selon la population, contribuer financièrement au loyer familial, à la nourriture ou apporter une aide aux diverses tâches ménagères quand ils continuent d'habiter chez leurs parents ?

L'opinion des Français sur ce sujet semble très claire : **il doit y avoir partage des tâches ménagères et des frais quotidiens entre tous les membres du foyer ayant des ressources régulières.** Près de neuf Français sur dix (89% exactement) estiment en effet que les jeunes actifs vivant chez leurs parents doivent assurer une partie des tâches ménagères. Il leur semble également naturel (à 79%) que ces jeunes donnent une participation financière à leurs parents pour couvrir leurs frais de nourriture; enfin, 72% estiment que l'enfant doit contribuer aux frais du logement en apportant sa quote-part au paiement du loyer (tableau 91).

La cohabitation des parents avec les jeunes adultes qui débutent dans la vie active est donc admise par les Français dès que certaines règles sont établies pour le déroulement de la vie familiale. Pas question, par exemple, que le domicile parental fasse office d' "hôtel / restaurant" gratuit.

Tableau 91

Aujourd'hui, de plus en plus de jeunes restent au domicile de leurs parents alors qu'ils exercent une activité professionnelle. Pensez-vous que ces jeunes doivent :

	(en %)		
	Oui	Non	Total (NSP inclus)
. Donner à leurs parents une participation financière équivalente à une part de loyer ?	72,3	27,6	100,0
. Donner à leurs parents une participation financière pour la nourriture ?	78,8	21,0	100,0
. Prendre en charge une partie des tâches ménagères (courses, ménage,...) ?	88,7	11,3	100,0

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Avoir des enfants à charge ne modifie guère l'attitude générale exprimée sur ces sujets. Tout au plus peut-on noter que les chargés de famille sont eux-mêmes légèrement moins exigeants à l'égard des jeunes que les individus n'ayant pas d'enfants : 67% d'entre eux sont en effet partisans de la participation aux frais du loyer (contre 76% des personnes sans enfants) et 75% attendent une contribution à la nourriture (contre 81% des individus n'ayant pas d'enfants). En revanche, les chargés de famille sont aussi exigeants quant à la participation des jeunes aux tâches ménagères que les autres groupes de population (tableau 92).

Tableau 92

Les partisans de la participation à la vie du foyer des jeunes actifs vivant encore chez leurs parents
(en %)

Favorables à :	Individus ayant des enfants de moins de 20 ans	Individus n'ayant pas d'enfants de moins de 20 ans	Ensemble de la population
. une participation financière équivalente à une part de loyer	67,1	75,7	72,3
. une participation financière pour la nourriture...	75,2	81,2	78,8
. la prise en charge d'une partie des tâches ménagères (courses, ménage,...)	88,1	89,0	88,7

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

On note d'ailleurs que parmi les trois propositions de contribution des jeunes actifs à la vie de la famille, deux sont d'ordre financier (loyer, nourriture), tandis que l'autre est d'ordre matériel (tâches ménagères). Or, ces deux groupes de propositions attirent des populations différentes par leurs caractéristiques socio-démographiques, et notamment par leur niveau de vie.

Car, même si les Français sont très majoritairement favorables à une aide des jeunes au foyer parental, les participations financières sont plus souvent souhaitées par les personnes les plus âgées, et par celles qui ont un niveau de vie moins élevé que la moyenne ; à l'inverse, la participation aux tâches ménagères est davantage perçue comme un devoir par les personnes les plus aisées.

3-1 Participer financièrement au loyer ou à la nourriture

Participer aux frais du loyer

Les personnes qui trouvent naturel qu'un jeune actif vivant encore chez ses parents participe aux frais du loyer constituent près des trois quarts de la population (72 % exactement). Elles se rencontrent plus souvent qu'en moyenne parmi les individus disposant de revenus modestes (79%), ayant de lourdes dépenses de loyer (75%), parmi celles qui habitent en HLM (76%), qui ne disposent d'aucun diplôme (77%) ou qui connaissent le chômage dans leur ménage. Les employés, ainsi que les habitants de Paris ou de l'agglomération parisienne, qui supportent certainement des charges locatives plus élevées que la moyenne des Français, sont également plus attachés à la participation du jeune aux frais du loyer (tableau 93).

Les personnes de plus de 60 ans, pour la plupart des retraités, font partie des plus chauds partisans de cette participation financière : 79 % d'entre elles la souhaitent.

Tableau 93

Catégories où est la plus élevée la proportion d'individus qui pensent qu'un jeune actif vivant chez ses parents doit participer financièrement au loyer

	(en %)
. 60 ans et plus.....	78,6
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel inférieur à 6 000 Francs ..	78,5
. Célibataire	78,4
. Appartient à un foyer dont un des membres est actuellement au chômage	78,1
. Ne possède aucun diplôme	77,3
. Vit à Paris ou dans l'agglomération parisienne	77,0
. Employé.....	76,0
. Réside en HLM	75,9
. Considère ses dépenses de loyer comme une lourde charge.....	75,0
. N'a pas d'enfants à charge	74,8
. Ensemble des Français.....	72,3

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : 78,6% des personnes âgées de 60 ans ou plus pensent que les jeunes qui restent chez leurs parents, alors qu'ils exercent une activité professionnelle, doivent contribuer financièrement au loyer, contre 72,3% des Français.

Il reste que même dans les catégories aisées, la participation du jeune au paiement du loyer apparaît souvent comme une "règle" qui va de soi : 68% des cadres supérieurs, par exemple, souhaitent une telle participation.

Participer aux frais de nourriture

Ce sont quasiment les mêmes catégories que celles citées précédemment qui sont sur-représentées au sein des enquêtés qui estiment que les jeunes actifs vivant encore chez leurs parents doivent participer aux frais de nourriture ; néanmoins, les personnes habitant à Paris ou dans la région parisienne y sont moins favorables qu'en moyenne, de même que les résidents en HLM, ou les individus pour qui les charges du loyer sont très lourdes. Par contre, les habitants des agglomérations de taille moyenne (population comprise entre 20 000 et 100 000 habitants) souhaitent davantage la participation des jeunes aux frais de nourriture.

S'il apparaît une telle similitude dans le profil des personnes qui trouvent normal de demander au jeune une contribution pour le loyer, ou pour la nourriture, c'est que, dans les deux cas, il s'agit d'une participation financière aux frais du ménage : d'ailleurs, 87% des individus qui sont partisans d'une participation aux frais de loyer

considèrent également indispensable une contribution pour la nourriture ; inversement, 80% des personnes favorables à une participation à la nourriture le sont également pour le loyer.

A l'inverse, les personnes les plus aisées (cadres supérieurs ou moyens, personnes disposant de revenus élevés, individus pour lesquels les dépenses de loyer sont moins lourdes), les jeunes, les étudiants et les chargés de famille sont un peu moins favorables à une participation financière des jeunes actifs pour le loyer ou pour la nourriture. Tout est cependant relatif : 78% des cadres et 74% des personnes disposant de plus de 15 000 Francs mensuels sont quand même favorables à une participation du jeune aux frais de nourriture du foyer parental (contre 79% en moyenne).

3-2 Prendre en charge une partie des tâches ménagères

Comme près de neuf Français sur dix (89% exactement) pensent qu'un jeune actif résidant chez ses parents doit prendre en charge une partie des tâches ménagères, on observe, finalement, relativement peu de variations socio-démographiques dans le jugement porté. On peut néanmoins noter que ce sont davantage les jeunes de moins de 25 ans (surtout de sexe féminin), les personnes les plus diplômées, les plus aisées financièrement, et celles qui n'ont pas d'enfants à charge qui estiment encore plus légitime qu'en moyenne cette participation matérielle du jeune actif à la vie du foyer parental (tableau 94).

Tableau 94

Catégories où est la plus élevée la proportion d'individus qui pensent qu'un jeune actif vivant chez ses parents doit prendre en charge une partie des tâches ménagères
(en %)

. Femme de 24 ans ou moins	95,6
. Vit en couple, a moins de 40 ans, et n'a pas d'enfants à charge	94,5
. Indépendant (hors profession libérale)	94,1
. Etudiant	94,1
. Possède un diplôme du supérieur	92,6
. 24 ans et moins	91,9
. Cadre (supérieur ou moyen)	91,9
. Femme active	91,4
. Célibataire	91,3
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel supérieur à 15 000 Francs	91,1
. Ensemble des Français.....	88,7

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : 95,6% des femmes de moins de 25 ans pensent que les jeunes qui restent chez leurs parents, alors qu'ils exercent une activité professionnelle, doivent prendre en charge une partie des tâches ménagères, contre 88,7% des Français.

3-3 Une nette majorité de Français attend des jeunes actifs vivant chez leurs parents une vraie participation au foyer familial

On l'a vu, les Français sont nombreux à considérer que le jeune actif habitant encore chez ses parents doit apporter sa contribution au foyer parental : participation au loyer (73%), participation à la nourriture (79%), aide aux tâches ménagères (89%).

De fait, **plus de la moitié de la population (57%)** estime que le jeune actif doit à la fois participer aux frais de logement, de nourriture et aux tâches ménagères. Ce pourcentage important confirme que ce type de cohabitation ne va de soi, pour les Français, que s'il y a bien **échange** entre les parents et les enfants, que si s'instaure **une véritable participation** de l'enfant au foyer parental. D'ailleurs, seulement 2% des enquêtés acceptent l'idée que le jeune ne participe à **aucun** des frais ou travaux du foyer évoqués (tableau 95).

Tableau 95

Opinions des Français sur la participation des jeunes actifs aux différents frais et tâches du foyer
(en %)

% de Français qui pensent que les jeunes actifs doivent participer :	Fin 1993
. au loyer uniquement.....	1,3
. à la nourriture uniquement.....	2,1
. aux tâches ménagères uniquement.....	9,9
. au loyer et à la nourriture.....	6,0
. au loyer et aux tâches ménagères.....	7,8
. à la nourriture et aux tâches ménagères.....	13,5
. aux trois : loyer, nourriture et tâches ménagères.....	57,2
. à aucun des frais ou travaux du foyer.....	2,0
. ne sait pas.....	0,2
. Total.....	100,0

Source : Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993

Cinq groupes principaux se détachent :

- **Les Français qui considèrent que le jeune doit seulement participer financièrement -participation limitée à la nourriture, au loyer ou aux deux-** (9% de la population). On trouve ici une proportion plus importante de personnes qui restent elles-mêmes au foyer (14%). Autrement dit, on peut penser qu'on est peut-être davantage prêt à exonérer le jeune actif de travaux ménagers si quelqu'un s'en occupe déjà.

- **Les Français qui attendent que le jeune participe seulement aux travaux du ménage** (10% de la population). Sont sur-représentés ici les travailleurs indépendants (18%), les cadres supérieurs (14%) et les personnes disposant de revenus élevés (15%). L'aide matérielle réclamée relève probablement ici davantage d'une "règle" de vie indispensable.
- **Les Français qui souhaitent une participation aux tâches ménagères et pour le loyer, mais pas pour la nourriture** (8% de la population). On trouve ici un peu plus de jeunes qu'en moyenne, notamment étudiants (11%). Peut-être considèrent-ils que le jeune actif est finalement peu souvent appelé à manger à la table familiale.
- **Ceux qui souhaitent une participation aux frais d'alimentation et aux tâches ménagères, mais pas au loyer** (13% de la population). Les chargés de famille nombreuses sont ici sur-représentés (20% des personnes ayant au moins trois enfants à charge). Ils estiment peut-être que, compte tenu du nombre de personnes au foyer, le paiement d'une quote-part du loyer s'impose moins.
- **Enfin, les Français qui attendent du jeune actif une participation sur les trois aspects à la fois** (57% de la population) : en réalité, même si quelques variations apparaissent, ce groupe reste majoritaire au sein de quasiment toutes les catégories sociales. Il représente ainsi aussi bien 58% des cadres supérieurs que 55% des ouvriers, 52% des travailleurs indépendants et 57% des employés.

Remarquons cependant que sont sur-représentées ici **les personnes âgées, retraitées**. De fait, on y trouve également plus de non-diplômés qu'en moyenne ou d'habitants de petites communes (tableau 96). Pour ces individus, les valeurs familiales sont importantes : appartenir à un noyau familial, même élargi, nécessite que chacun des membres de ce groupe participe complètement à la vie de famille. Cela ne relèverait-il pas d'anciennes traditions familiales où plusieurs générations vivaient ensemble, et où chacun participait à la vie du ménage en fonction de ses moyens et capacités ?

Tableau 96
Catégories les plus demandeuses d'une participation complète
du jeune actif au foyer familial

	(en %)
. Vit seul, a plus de 40 ans, et n'a pas d'enfants à charge	67,4
. Retraité.....	64,6
. 60 ans et plus.....	64,1
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel compris entre 4 000 et 8 000 Francs.....	63,8
. Vit dans une commune de moins de 2 000 habitants.....	62,5
. Ne possède aucun diplôme (ou titulaire du Cep)	61,6
. Ensemble des Français.....	57,2

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : 64,6% des retraités pensent que les jeunes qui habitent chez leurs parents, alors qu'ils exercent une activité professionnelle, doivent participer à la fois au loyer, aux frais de nourriture et à une partie des tâches ménagères, contre 57,2% des Français.

Enfin, rappelons encore une fois que seulement 2% des Français conçoivent que le domicile parental peut être, pour le jeune actif, un lieu d'hébergement "gratuit", c'est-à-dire n'impliquant pas d'offre de contrepartie de la part de l'enfant.

CHAPITRE II

Le rôle des parents et de l'Etat envers les jeunes adultes à la recherche d'un emploi

Devant l'ampleur de la crise économique qui rend l'entrée dans le monde du travail de plus en plus difficile, la société "adulte" se déclare prête à soutenir et à aider les jeunes à la recherche d'un emploi. Affirmation de cette solidarité parentale, un grand nombre de nos concitoyens (86%) considèrent que les parents doivent avoir recours à leurs relations pour trouver un travail ou un stage à leurs enfants. Mais il existe d'autres formes d'aides à apporter aux jeunes à la recherche d'un emploi, qu'il s'agisse de conseils ou de soutien financier. Ce soutien peut d'ailleurs être aussi bien apporté par la famille que par la collectivité.

Trois sujets seront donc abordés ci-après :

- Quels conseils d'orientation faut-il aujourd'hui donner aux jeunes : est-il préférable de les inciter à faire des études longues, ou à acquérir le plus tôt possible une expérience professionnelle ?
- Qui doit, avant tout, soutenir financièrement les jeunes à la recherche d'un emploi : la famille ou la Nation ? La réponse apportée par chaque enquêté à cette question dépend sensiblement de son âge et de son statut social.
- Enfin, pour mieux soutenir les jeunes, l'Etat doit-il aider directement ces jeunes ou plutôt aider leurs parents ?

*

*

*

1 - Les parents doivent inciter leurs enfants à acquérir très tôt une expérience professionnelle

Même si, globalement, les Français estiment indispensable que les parents aident, d'une quelconque manière, leurs enfants aussi longtemps que cela est nécessaire, ils sont, compte tenu de la situation actuelle du marché de l'emploi, assez enclins (à 62%) à penser que les parents doivent aujourd'hui **plutôt inciter leurs enfants à acquérir une expérience professionnelle le plus tôt possible**, plutôt que de faire des études longues (tableau 97).

Ceci est certainement révélateur du climat d'inquiétude règnant aujourd'hui dans la société française¹ en matière d'emploi. Ainsi relève-t-on, cette année, une montée spectaculaire des préoccupations relatives au chômage : fin 1993, plus de la moitié des Français (52% exactement) classent ce sujet parmi les deux qui les préoccupent le plus, alors qu'ils étaient 44% dans ce cas il y a un an et 27% il y a trois ans.

L'inquiétude personnelle face au chômage touche également de plus en plus d'individus (78% de nos concitoyens, contre 69% l'année dernière) en gagnant en intensité : 54% des Français se disent "beaucoup" inquiets, pour eux-mêmes ou pour leurs proches, du risque du chômage, contre 41% il y a un an.

Tableau 97

Dans la situation actuelle du marché du travail, pensez-vous que, d'une façon générale, les parents doivent inciter leurs enfants :

	(en %)
	Fin 1993
A faire les études le plus longues possible	37,1
A acquérir une expérience professionnelle le plus tôt possible	61,5
Ne sait pas.....	1,4
Total	100,0

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

¹ Voir à ce sujet "*Janvier 1994 : Crainte du chômage et restrictions sont au plus haut, masquant quelques lueurs d'espoirs*", note déjà citée, CREDOC, Mars 1994.

Il reste que des variations sensibles apparaissent dans les réponses à cette question en fonction des caractéristiques socio-démographiques des enquêtés, notamment de leur âge, de leur profession, de leurs ressources, ainsi que de leur nombre d'enfants à charge. Cependant, dans aucun cas, pour aucune catégorie, les majorités ne s'inversent. En tout état de cause, on est davantage favorable aux études longues quand on est jeune, diplômé et que l'on dispose de ressources confortables. On l'est aussi davantage quand on a des enfants à charge.

Préférer les études longues est plus fréquent chez les moins de 40 ans ...

C'est quand on est jeune que l'on est plus attiré par le fait de conseiller aux enfants de faire des études le plus longues possible. La ligne de partage se fait autour des 40 ans. Ainsi, 44% des moins de 25 ans et 48% des 25-39 ans préconisent les études longues (contre 37% en moyenne). Par contre, les deux tiers, puis les trois quarts des personnes plus âgées préconisent plutôt l'acquisition rapide d'une expérience professionnelle (tableau 98).

Au-delà de 60 ans d'ailleurs, les préférences sont nettes quel que soit le sexe : 74% des hommes de cet âge et 73% des femmes pensent que les parents doivent inciter leurs enfants à acquérir rapidement une expérience professionnelle.

Tableau 98
Préférence entre études longues ou expérience professionnelle,
selon l'âge des enquêtés

(en %)

	Faire des études longues	Acquérir vite une expérience professionnelle	Total (NSP inclus)
. 24 ans et moins	43,8	55,7	100,0
. 25 - 39 ans.....	47,7	51,1	100,0
. 40 - 59 ans.....	33,4	64,9	100,0
. 60 ans et plus.....	24,8	73,6	100,0
Ensemble des Français.....	37,1	61,5	100,0

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

... et chez les personnes ayant des enfants à charge

Les variations de réponses sont importantes selon que l'enquêté a des enfants à charge ou n'en a pas. Le fait d'avoir au moins un enfant influe d'ailleurs plus sur les réponses que le nombre précis d'enfants que l'on a, même s'il semble que l'on préconise un peu plus les études longues quand le nombre d'enfants s'élève ou quand la taille de la famille croît.

Ainsi, seulement 31% des enquêtés n'ayant aucun enfant à charge conseillent les études le plus longues possible, contre 47% de celles en ayant au moins un (et 37% en moyenne)¹.

Il reste que plus la taille de la famille augmente, moins on préconise l'acquisition rapide d'une expérience professionnelle, même si cette préconisation reste toujours majoritaire (tableau 99).

Tableau 99

Préférence entre études longues ou expérience professionnelle,
selon le nombre de personnes présentes dans le foyer de l'enquêté

(en %)

	Faire des études longues	Acquérir vite une expérience professionnelle	Total (NSP inclus)
. Une personne	25,9	72,4	100,0
. Deux personnes	31,9	66,7	100,0
. Trois personnes	40,2	59,4	100,0
. Quatre personnes	42,7	54,8	100,0
. Cinq personnes et plus.....	47,3	52,1	100,0
Ensemble des Français.....	37,1	61,5	100,0

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Plus on est diplômé, plus on conseille les études longues

L'incitation à faire de longues études croît avec le diplôme possédé : 44% des diplômés de l'enseignement supérieur préfèrent que les parents incitent leurs enfants à faire des études longues, alors que 67% des non-diplômés pensent, au contraire, qu'ils doivent les inciter à acquérir au plus tôt une expérience professionnelle (tableau 100).

¹ Le pourcentage est de 47% chez les personnes ayant à charge un ou deux enfants et de 48% chez celles en ayant trois ou plus.

Néanmoins, il peut paraître relativement étonnant que même chez les diplômés du supérieur, une majorité (54%) pense que les parents doivent inciter leurs enfants à acquérir une expérience professionnelle le plus tôt possible. Comme s'ils étaient, d'une certaine manière, moins sûrs aujourd'hui de la nécessité pour leurs enfants de suivre le même parcours qu'eux.

Remarquons néanmoins que le libellé de la question (voir tableau 97 ci-dessus) ne personnalisait pas l'interrogation et renvoyait à l'incitation que les parents peuvent, "d'une façon générale", exercer auprès de leurs enfants.

Tableau 100
Préférence entre études longues ou expérience professionnelle,
selon le diplôme possédé par l'enquêté

	(en %)		
	Faire des études longues	Acquérir vite une expérience professionnelle	Total (NSP inclus)
. Aucun diplôme (ou titulaire du Cep).....	31,7	66,6	100,0
. BEPC, ou diplôme de niveau inférieur au Bac	37,2	61,7	100,0
. Bac, ou diplôme technique de niveau Bac.....	41,9	57,4	100,0
. Diplôme du supérieur	43,6	54,3	100,0
Ensemble des Français	37,1	61,5	100,0

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Un effet "profession-catégorie sociale"

L'analyse des réponses selon la profession-catégorie sociale permet de dégager trois grands groupes de population (tableau 101) :

- **Le premier groupe rassemble les personnes ayant une opinion très marquée en faveur de l'acquisition rapide d'une expérience professionnelle.** Il s'agit des retraités (on retrouve là naturellement l'opinion des personnes âgées) et des travailleurs indépendants, qui, pour près des trois quarts d'entre eux, préconisent cette solution.

- **Le deuxième groupe est composé d'individus relativement plus favorables à la poursuite de longues études** : ce sont d'abord les étudiants, seule catégorie qui opte en majorité pour cette option. Mais eux-mêmes sont en cours d'études et leur réponse traduit peut-être, pour eux, une validation de leur choix antérieur. Il est néanmoins, de ce point de vue, remarquable, encore une fois, que 49 % d'entre eux semblent d'une certaine façon revenir sur leur choix passé en préconisant maintenant l'acquisition d'une expérience professionnelle le plus tôt possible.

Dans ce groupe, figurent également les cadres moyens ou supérieurs (45 %) et les employés (42 %). Les chômeurs ont, eux aussi, cette vision des choses, comme si une partie d'entre eux considérait la poursuite d'études longues comme la solution pour faire face aux difficultés actuelles pour obtenir un emploi.

- Enfin, un troisième groupe est constitué des Français ayant des attitudes assez comparables à celles de l'ensemble de la population : on trouve ici notamment les ouvriers et les femmes au foyer.

D'une certaine manière, l'influence du statut social rejoint celle du diplôme possédé : on oppose ici les étudiants et les cadres aux travailleurs indépendants et aux retraités. De même, l'influence du statut social se retrouve en partie dans l'analyse des réponses en fonction du revenu; les populations les plus aisées sont davantage partisans de faire poursuivre aux enfants des études longues : 42 % des personnes disposant dans leur foyer de revenus confortables, c'est-à-dire supérieurs à 10 000 Francs par mois, ont cette préférence (contre 28 % de celles disposant de moins de 6 000 Francs).

Tableau 101

**Préférence entre études longues ou expérience professionnelle,
selon la PCS de l'enquête et son niveau de revenu**

(en %)

Catégorie socio-professionnelle :	Faire des études longues	Acquérir vite une expérience professionnelle	Total (NSP inclus)
. Travailleur indépendant.....	26,0	73,2	100,0
. Cadre supérieur ou moyen.....	44,9	52,0	100,0
. Employé.....	42,0	56,8	100,0
. Ouvrier.....	40,8	58,8	100,0
. Etudiant.....	51,1	48,8	100,0
. Retraité.....	24,6	73,5	100,0
. Femme au foyer.....	36,6	62,7	100,0
. Chômeur.....	42,2	56,3	100,0
Revenu mensuel du foyer :			
. Moins de 6 000 Francs.....	28,4	70,2	100,0
. De 6 000 à moins de 10 000 Francs..	35,1	63,6	100,0
. De 10 000 à moins de 15 000 Francs.	42,3	56,0	100,0
. 15 000 Francs et plus.....	41,3	56,7	100,0
Ensemble des Français.....	37,1	61,5	100,0

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Très directement lié à cet effet "diplôme et statut social", on remarque que les habitants de grosses agglomérations, et notamment les parisiens (ou les franciliens), penchent plus, en termes relatifs, pour l'incitation à faire des études longues. D'ailleurs, plus la taille de l'agglomération de résidence est importante, plus on opte pour cette incitation (tableau 102) : 44% des habitants de Paris et de la région parisienne préfèrent les études. C'est également le cas de 40% des habitants d'agglomérations provinciales de plus de 100 000 habitants, contre 32% des personnes vivant dans une petite commune.

Mais si les habitants des zones rurales optent à 67% pour l'acquisition rapide d'une expérience professionnelle, cela tient aussi à l'effet d'âge précédemment relevé : on trouve en effet dans ces zones plus de retraités et de personnes de plus de 65 ans qu'en moyenne.

Tableau 102

Préférence entre études longues ou expérience professionnelle,
selon la taille d'agglomération de résidence de l'enquête

(en %)

	Faire des études longues	Acquérir vite une expérience professionnelle	Total (NSP inclus)
. Moins de 2 000 habitants	32,2	66,9	100,0
. De 2 000 à moins de 100 000 habitants	35,8	62,0	100,0
. 100 000 habitants ou plus.....	39,5	60,0	100,0
. Paris et agglomération parisienne.....	43,8	53,9	100,0
Ensemble des Français	37,1	61,5	100,0

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Inciter les jeunes à acquérir le plus tôt possible une expérience professionnelle : un moyen de limiter l'aide des parents envers leurs enfants

Lorsqu'on craint qu'un enfant trop longtemps aidé par ses parents perde le sens des responsabilités, ou que l'on préfère que l'enfant qui quitte ses parents se débrouille seul, on est bien plus favorable à ce qu'il acquiert plus rapidement une expérience professionnelle plutôt qu'il ne poursuive de longues études.

Ainsi, 70 % des personnes tout à fait d'accord avec l'idée qu' "*au-delà d'un certain âge, il ne faut plus aider son enfant sous peine de le déresponsabiliser*" estiment qu'il est préférable d'inciter les enfants à acquérir vite une expérience professionnelle (contre 61 % en moyenne).

De même, 72 % des personnes tout à fait d'accord avec l'idée qu' "*un jeune qui quitte ses parents doit se débrouiller sans eux*" souhaitent que les jeunes acquièrent très tôt une expérience professionnelle (+ 11 points par rapport à la moyenne).

Autrement dit, le conseil d'une acquisition rapide d'une expérience professionnelle passe aussi par le sentiment que l'aide des parents aux jeunes doit nécessairement être limitée : c'est le plus tôt possible que l'enfant doit être responsabilisé, en se "frottant" lui-même au marché du travail.

A l'inverse, les personnes qui trouvent normal que les parents aident leurs enfants aussi longtemps que cela est nécessaire sont davantage partisans de conseiller aux jeunes de faire des études le plus longues possible, estimant sans doute que cela leur permettra de trouver plus facilement un emploi (ou bien retardera leur entrée dans la vie active, espérant que la situation économique, et notamment celle du marché du travail, s'améliorera d'ici là). Pour eux, inciter un jeune à faire des études longues, c'est donc aussi en partie accepter l'idée que c'est du rôle des parents d'aider leurs enfants le plus longtemps possible, notamment en finançant une partie de leurs études.

Mais ces personnes plus favorables qu'en moyenne aux études longues attendent aussi, en quelque sorte, une contrepartie de la part de la collectivité : elles pensent que les parents de ces jeunes devraient être aidés plus longtemps par le versement des allocations familiales : jusqu'à ce que l'enfant ait atteint 22 ans s'il est étudiant ou chômeur (contre 21 ans et demi en moyenne).

2 - Qui doit avant tout aider un jeune à la recherche d'un emploi ? La collectivité ou la famille ?

Très attachés, on l'a vu, à l'action solidaire que les parents doivent avoir envers leurs grands enfants, les Français n'en attendent pas moins un effort de la collectivité quand le jeune est à la recherche d'un emploi.

Face à la question difficile qui leur était posée, les Français se partagent en effet en deux groupes presque aussi importants l'un que l'autre : 53 % attendent que ce soit avant tout la solidarité nationale qui permette au jeune à la recherche d'un emploi de subvenir à ses besoins tandis que 46 % confient ce rôle d'abord à la solidarité familiale.

Tableau 103

Lorsqu'un jeune est à la recherche d'un emploi, qu'est-ce qui doit avant tout lui permettre de subvenir à ses besoins ?

	(en %)
	Fin 1993
L'aide de la famille (parents, grands-parents)	45,7
La solidarité nationale (allocations familiales, de chômage, de logement)	53,5
Ne sait pas	0,8
Total	100,0

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Quelques différences sensibles apparaissent selon les catégories sociales ou familiales, qui conduisent, selon les cas, à renverser les majorités : personnes âgées, indépendants et cadres supérieurs mettent d'abord en avant l'aide de la famille ; jeunes et familles modestes attendent surtout l'aide de la solidarité nationale.

les plus jeunes font plutôt appel à la solidarité nationale, les plus âgés à l'aide de la famille

Les deux tiers des jeunes âgés de moins de 25 ans attendent que l'aide pour un jeune à la recherche d'un emploi vienne d'abord de l'Etat, alors que cette opinion n'est partagée que par 47% des personnes de plus de 60 ans (tableau 104).

Cette attitude pourrait s'expliquer d'abord par la connaissance que les jeunes ont de la charge effective qu'ils représentent eux-mêmes pour leurs parents. Mais peut-être tient-elle aussi dans l'affirmation qu'ils ne souhaitent pas dépendre de leur famille dans la période épineuse d'une recherche d'emploi ? Peut-être enfin rejettent-ils aussi sur l'Etat une partie de la responsabilité de la conjoncture actuelle du marché du travail.

En tout état de cause, on ne peut pas ne pas rappeler que près de la moitié des moins de 25 ans estiment que "la famille n'est pas le seul endroit où l'on se sente bien et détendu" (contre 30% des Français en moyenne, et 14% des personnes de 60 ans et plus). Cette opinion a certainement influé aussi sur les réponses fournies.

De fait, une majorité de personnes âgées (52%) optent pour l'aide de la famille, tandis qu'une nette majorité de jeunes (66%) préfèrent la solidarité nationale.

Tableau 104

Les préférences entre aide de la collectivité ou aide de la famille pour le jeune à la recherche d'un emploi

- Analyse selon l'âge de l'enquêté -

	Aide de la famille	Solidarité nationale	Total (NSP inclus)
. 24 ans et moins	32,8	66,4	100,0
. 25 - 39 ans.....	44,5	55,2	100,0
. 40 - 59 ans.....	47,0	51,7	100,0
. 60 ans et plus.....	52,3	46,6	100,0
Ensemble des Français.....	45,6	53,5	100,0

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Ces différences par âge restent valables quel que le soit le sexe de l'enquêté : 69 % des femmes de moins de 25 ans optent pour la solidarité nationale, comme 64 % des hommes de cet âge. De même, au-delà de 60 ans, 50 % des femmes et 55 % des hommes se réfèrent plutôt à l'aide de la famille.

Retraités, travailleurs indépendants et cadres supérieurs optent plus pour l'aide de la famille

La catégorie sociale joue un rôle important sur l'opinion des individus vis-à-vis de l'aide à apporter aux jeunes qui recherchent un emploi. Il est vrai qu'on retrouve ici en partie les effets d'âge déjà présentés. Toujours est-il qu'on se prononce plus souvent en faveur de la solidarité nationale quand on est étudiant ou de milieu modeste. En revanche, on considère plus souvent que cela relève d'abord du rôle de la famille quand on est retraité, indépendant ou cadre supérieur.

De même que l'ensemble des jeunes de moins de 25 ans, les étudiants préfèrent donc que l'aide apportée aux jeunes à la recherche d'un emploi provienne de la **solidarité nationale** : plus des deux tiers d'entre eux (68 %) sont de cet avis, contre 53 % des Français (tableau 105).

Les chômeurs rejoignent également sur ce point les étudiants : 60 % d'entre eux pensent en effet que c'est d'abord la collectivité qui doit soutenir financièrement les jeunes demandeurs d'emploi.

Enfin, les catégories modestes, les ouvriers et les employés, sont également plus nombreuses à partager cet avis. D'ailleurs, quand on s'impose régulièrement des restrictions sur son budget, on opte plus souvent pour l'aide de l'Etat envers les jeunes sans emploi : 56 % des personnes s'imposant des restrictions sont dans ce cas, contre 49 % de celles qui ne s'en imposent pas.

A l'inverse, les retraités (53 %), les travailleurs indépendants (56 %) et les cadres supérieurs (50 %) citent un peu plus qu'en moyenne l'aide de la famille. Si l'on retrouve ici ces catégories, c'est peut-être à la fois pour des raisons de "traditionalisme" - notamment chez les retraités et les indépendants, où unité et solidarité familiales sont des valeurs souvent importantes -, mais aussi pour des raisons d'aisance financière : les catégories de population les plus aisées ont

évidemment moins de difficultés que d'autres pour subvenir aux besoins éventuels de leurs enfants; elles estiment donc que c'est avant tout à la famille de soutenir les jeunes à la recherche d'un emploi.

Il semble cependant que la catégorie sociale exerce sur la réponse à cette question une influence plus forte que le revenu. En effet, même s'il apparaît une distinction très nette entre ceux qui disposent des plus hauts revenus (15 000 Francs et plus par mois pour l'ensemble du foyer) et les autres, on remarque qu'en deçà de ce seuil de ressources, les opinions sont très proches (tableau 105).

Notons cependant que même chez les plus aisés de nos concitoyens, la moitié (49%) estime que c'est la solidarité nationale qui doit avant tout permettre à un jeune à la recherche d'un emploi de subvenir à ses besoins.

Tableau 105

**Les préférences entre aide de la collectivité ou aide de la famille
pour le jeune à la recherche d'un emploi**

- Analyse selon la PCS et le revenu de l'enquêté -

	(en %)		
Catégorie socio-professionnelle :	Aide de la famille	Solidarité nationale	Total (NSP inclus)
. Travailleur indépendant	55,5	43,6	100,0
. Cadre supérieur, profession libérale..	49,9	49,3	100,0
. Profession intermédiaire.....	44,9	55,1	100,0
. Employé.....	40,9	58,9	100,0
. Ouvrier.....	38,4	59,4	100,0
. Etudiant.....	31,6	67,8	100,0
. Retraité.....	53,2	45,4	100,0
. Femme au foyer.....	46,2	53,8	100,0
Revenu mensuel du foyer :			
. Moins de 6 000 Francs	44,1	54,4	100,0
. De 6 000 à moins de 10 000 Francs..	45,1	53,2	100,0
. De 10 000 à moins de 15 000 Francs.	42,9	56,2	100,0
. 15 000 Francs et plus	50,4	49,2	100,0
Ensemble des Français.....	45,6	53,5	100,0

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Les variations des réponses suivant le niveau de diplôme possédé sont moins nettes :

- Optent plus pour l'aide de la famille les non-diplômés (50% le font, contre 46% en moyenne).
- Préfèrent davantage l'aide de la solidarité nationale les diplômés du niveau bac (64% le font, contre 54% en moyenne). Mais les diplômés du supérieur, quant à eux, ne se différencient guère de l'ensemble de la population sur ce sujet.

Le nombre d'enfants à charge n'influe pas sur les réponses

Enfin, force est de constater que le fait d'avoir ou pas des enfants à charge n'influe guère sur la conception que l'on a de l'aide à apporter aux jeunes à la recherche d'un emploi. Quel que soit le nombre d'enfants présents dans le ménage, un peu plus de la moitié des Français souhaitent plutôt une intervention de l'Etat lorsqu'il s'agit d'aider ces jeunes : c'est le cas de 53% de ceux qui n'ont pas d'enfants dans leur foyer, contre 55% de ceux qui en ont un, deux ou trois et plus.

Mais de façon plus générale, les opinions émises ici dépendent également de la conception que chacun a de la famille et de la responsabilité des parents envers leurs grands enfants. Cela apparaît aussi bien chez les partisans de l'aide familiale que chez ceux de l'aide de la collectivité. En effet :

- Les tenants de la **solidarité nationale** se caractérisent certes par des ressources moyennes, une situation d'employé ou d'ouvrier, un niveau de diplôme intermédiaire (niveau bac, sans diplôme du supérieur). S'y ajoutent les jeunes, surtout étudiants. Mais on trouve aussi, dans ce groupe, davantage d'individus estimant, par exemple, que les prestations destinées aux familles sont insuffisantes ou que ces prestations n'aident pas assez les familles ayant des enfants étudiants ou chômeurs (tableau 106).
- Les partisans de l'**aide de la famille** pour les jeunes à la recherche d'un emploi (personnes âgées, indépendants, non-diplômés) sont plus nombreux qu'en moyenne à considérer que la famille est le seul endroit où l'on se sente bien. Mais il s'agit aussi plutôt de tenants de la nécessité pour les parents d'assumer une véritable aide familiale, et ce dans plusieurs domaines. Ils sont ainsi plus qu'en moyenne convaincus qu'il faut utiliser les relations des parents pour trouver un travail aux enfants, ou qu'il faut accepter d'héberger sous son toit le conjoint de son enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer (tableau 107).

Tableau 106

Catégories estimant le plus que lorsqu'un jeune est à la recherche d'un emploi, c'est la solidarité nationale qui doit avant tout lui permettre de subvenir à ses besoins
(en %)

Etudiant	67,8
Age : 24 ans et moins	66,4
Dispose du bac (ou niveau technique égal au bac)	63,9
Chômeur	59,9
Ouvrier	59,5
Employé	58,9
Quelques opinions caractéristiques :	
Pense que la famille n'est pas le seul endroit où l'on se sente bien	63,6
Pas d'accord avec l'idée selon laquelle un parent doit faire jouer ses relations pour aider son enfant à trouver un travail	60,3
Tout à fait d'accord avec l'idée que les prestations familiales n'aident pas assez les familles ayant des enfants étudiants ou au chômage	59,1
Estime que les prestations familiales sont globalement insuffisantes	57,8
Ensemble	53,5

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : Parmi les étudiants, 67,8% pensent que c'est avant tout à la solidarité nationale de subvenir aux besoins d'un jeune à la recherche d'un emploi (contre 53,5% en moyenne).

Tableau 107

Catégories estimant le plus que lorsqu'un jeune est à la recherche d'un emploi, c'est l'aide de la famille qui doit avant tout lui permettre de subvenir à ses besoins
(en %)

Indépendant (hors profession libérale).....	55,5
Retraité	53,2
Age : 60 ans et plus	52,3
Ne dispose d'aucun diplôme (ou du CEP seulement)	50,2
Dispose, dans son foyer, de 15 000 Francs ou plus par mois	50,4
Quelques opinions caractéristiques :	
Estime que les prestations familiales sont globalement suffisantes	54,6
Tout à fait d'accord avec l'idée que les parents doivent accepter chez eux le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer	54,3
Tout à fait d'accord avec l'idée selon laquelle un parent doit faire jouer ses relations pour aider son enfant à trouver un travail	49,1
Estime que la famille est le seul endroit où l'on se sente bien	49,8
Ensemble	45,7

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : Parmi les indépendants, 55,5% estiment que c'est avant tout à la famille de subvenir aux besoins d'un jeune à la recherche d'un emploi (contre 45,7% en moyenne).

3 - Dans tous les cas, il paraît aux Français préférable d'aider le jeune plutôt que ses parents

Si les Français attendent que la société reconnaisse, à travers le maintien des allocations familiales, le soutien financier que les parents apportent à leurs enfants (cf. deuxième partie), ils n'en préfèrent pas moins que les jeunes ayant des difficultés à trouver un emploi soient aidés directement, plutôt que par l'intermédiaire de leurs parents : 81 % de nos concitoyens estiment qu'il vaut mieux aider directement les jeunes confrontés à un marché du travail difficile plutôt que d'aider leurs familles.

Tableau 108

La crise de l'emploi rend l'entrée des jeunes sur le marché du travail difficile.
Selon vous, vaut-il mieux de façon générale :

(en %)

	Ensemble des Français	Dont : âge de l'enquêté		
		Moins de 25 ans	25-59 ans	Plus de 60 ans
Aider les parents de ces jeunes	18,4	6,6	17,2	27,7
Aider directement ces jeunes ..	81,1	93,4	82,6	71,1
Ne sait pas	0,5	-	0,2	1,2
Total	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Le pourcentage atteint ici est si élevé qu'il traduit certainement une préférence très fortement affirmée dans toutes les couches de la société. On relève même que parmi les enquêtés qui estiment que les allocations familiales devraient continuer à être versées aux parents dont l'enfant est encore à leur charge mais ne vit plus sous le même toit qu'eux, 79 % préfèrent l'aide directe aux jeunes.

Cette unanimité ne va pas sans connaître quelques nuances selon les groupes, surtout selon l'âge de l'enquêté ou sa catégorie sociale; mais même si des variations apparaissent, jamais les partisans de l'aide aux parents (plutôt qu'au jeune lui-même) ne dépassent les 30 %.

Un sensible effet d'âge, qui ne change pas le sens des préférences

Plus on est âgé, plus on pense que ce sont les parents des jeunes qu'il vaut mieux aider : 28% des personnes de 60 ans et plus sont de cet avis, contre 18% de l'ensemble des Français et seulement 7% des jeunes de moins de 25 ans (tableau 108). On ne s'en étonnera guère en effet : quasiment tous les enquêtés de moins de 25 ans (93%) préfèrent l'aide directe au jeune.

Conséquence directe de cet effet d'âge, 93% des étudiants déclarent aussi leur préférence pour l'aide directe au jeune, et non à ses parents. Bien sûr, il est probable que dans le cas des étudiants, la dépendance financière peut peser sur les réponses fournies à la question. Il reste que parmi les partisans de l'aide directe au jeune, on trouve aussi : 87% des cadres supérieurs ou moyens, 84% des employés, 83% des ouvriers, 85% des habitants des grosses agglomérations de province et 87% des habitants de la région parisienne.

Tableau 109

Catégories où la proportion d'individus qui pensent qu'il vaut mieux, de façon générale, aider directement les jeunes en recherche d'un emploi, plutôt que leurs parents, est la plus élevée

	(en %)
. 24 ans ou moins	93,4
. Etudiant.....	93,2
. Cadre supérieur, profession libérale	86,8
. Profession intermédiaire	86,6
. Possède le Bac ou un diplôme du supérieur.....	86,2
. Vit à Paris ou dans une agglomération de 100 000 habitants ou plus.....	85,3
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel supérieur à 15 000 Francs.....	84,1
. Ensemble des Français	81,1

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : 93,4% des moins de 25 ans pensent qu'il vaut mieux aider directement le jeune, plutôt que ses parents, quand il est à la recherche d'un emploi, contre 81,1% des Français.

Dans ce mouvement d'ensemble, seuls se détachent les personnes âgées et donc les retraités : 29 % pensent qu'il vaut mieux aider les parents des jeunes concernés, et non ces jeunes eux-mêmes. Cette opinion est d'ailleurs un peu plus diffusée chez les femmes âgées (31 %) que chez les hommes de plus de 60 ans (24 %).

Cette attitude est aussi un peu plus souvent partagée - mais ceci est en lien direct avec l'effet d'âge mentionné - chez les non-diplômés (25 %).

On retrouve, bien entendu, dans ces variations des réponses selon l'âge, le côté plus "traditionaliste" des personnes âgées, plus attachées qu'en moyenne aux valeurs familiales et probablement à l'autorité parentale. D'ailleurs, à l'opposé, on retrouve chez ceux qui souhaitent que l'aide aille directement aux jeunes, un peu plus de partisans de la cessation du soutien des parents à partir d'un certain âge, ou de tenants de l'arrêt des allocations familiales si l'enfant quitte le domicile parental¹. Autrement dit, si l'on souhaite que l'aide aille directement aux jeunes, c'est aussi, dans l'esprit des répondants, parce que c'est une manière pour les parents de se détacher de leurs grands enfants en les aidant à mieux se responsabiliser.

¹ En effet, alors que 81 % des Français citent l'aide directe aux jeunes, c'est le cas de :

- 85 % des personnes tout à fait d'accord avec l'idée selon laquelle au-delà d'un certain âge, il ne faut plus aider son enfant sous peine de le déresponsabiliser ;
- 86 % des personnes qui pensent qu'on ne doit pas verser d'allocations familiales aux parents d'un enfant qui ne vit plus chez eux même s'il est encore à leur charge,
- 92 % des personnes totalement opposées à l'utilisation des relations parentales pour aider un enfant à trouver un travail.

CHAPITRE III

Une synthèse des opinions sur les relations parents/grands enfants

On vient de le voir, les Français se montrent, dans l'ensemble, très favorables à l'idée selon laquelle les parents doivent aider leurs "grands enfants". Mais s'il y a un consensus pour estimer indispensable cette aide, les avis sont plus partagés sur la manière d'apporter son soutien, notamment quand les jeunes arrivent à l'aube de leur vie d'adulte et commencent à chercher un emploi. Les parents doivent-ils continuer à aider leur enfant au-delà d'un certain âge ; doivent-ils accepter d'héberger, si nécessaire, le conjoint de leur enfant ; doivent-ils faire jouer leurs relations pour leur trouver un travail ? Est-ce à la famille ou à l'Etat de prendre en charge les besoins des jeunes à la recherche d'un emploi ? Les parents doivent-ils plutôt inciter les jeunes à faire de longues études, ou à acquérir très tôt une expérience professionnelle ?

Les réponses à ces différentes questions ont été successivement abordées dans les chapitres précédents. Mais il était intéressant de synthétiser l'ensemble des opinions exprimées par les Français sur ce sujet. Une analyse des correspondances multiples a donc été réalisée afin de caractériser ce qu'on pourrait appeler **"l'espace des opinions" de la population en matière de relations parents/grands enfants**. Cette analyse, complétée par une classification, permet de proposer une typologie mettant en évidence l'existence dans la population de six groupes différents, adoptant des positions distinctes sur la responsabilité et l'aide parentale.

A. Une représentation synthétique des opinions des Français

L'Analyse des Correspondances Multiples (ACM) est une analyse synthétique qui permet d'effectuer un "résumé" d'un ensemble de variables. Pour le cas, il s'agit **des opinions des Français sur les relations parents/grands enfants, et sur les problèmes d'aide financière et matérielle des jeunes à la recherche d'un emploi**.

Ce type d'analyse prend également en considération les liaisons qui existent entre les variables et fait apparaître les principaux clivages séparant les divers groupes de population. On peut ainsi construire un "espace des opinions" qui permet de mettre en évidence les affinités qui existent entre les différentes convictions exprimées par réponse à plusieurs questions. Neuf variables actives ont donc été sélectionnées pour réaliser cette analyse. Chacune d'entre elles a déjà été commentée dans les pages précédentes.

Liste des variables actives de l'analyse

- Au-delà d'un certain âge, il ne faut plus aider son enfant sous peine de le déresponsabiliser (d'accord / pas d'accord).
- Un jeune qui quitte le foyer de ses parents doit se débrouiller sans eux (d'accord / pas d'accord).
- Les parents doivent accepter chez eux le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer (d'accord / pas d'accord).
- Un parent doit faire "jouer ses relations" pour aider son enfant à trouver un travail ou un stage (d'accord / pas d'accord).
- De plus en plus souvent un garçon et une fille choisissent de vivre ensemble avant d'avoir des ressources régulières. Etes-vous tout à fait d'accord, indifférent ou pas du tout d'accord avec cela ?
- Dans la situation actuelle du marché du travail, pensez-vous que, d'une façon générale, les parents doivent plutôt inciter leurs enfants :
 - A faire les études le plus longues possible
 - A acquérir une expérience professionnelle le plus tôt possible.
- Lorsqu'un jeune est à la recherche d'un emploi, qu'est-ce qui doit avant tout lui permettre de subvenir à ses besoins ?
 - L'aide de la famille (parents, grands-parents,...)
 - La solidarité nationale (allocations familiales, de chômage, de logement).
- La crise de l'emploi rend l'entrée des jeunes sur le marché du travail difficile. Selon vous, vaut-il mieux de façon générale :
 - Aider les parents de ces jeunes
 - Aider directement ces jeunes.
- Les prestations familiales n'aident pas assez les familles ayant des enfants étudiants ou au chômage (d'accord / pas d'accord).

1 - L'espace des opinions sur les relations parents/grands enfants (premier plan factoriel)

L'analyse effectuée à partir de ces neuf variables met en évidence deux axes¹, qui structurent l'espace des opinions sur les relations parents/grands enfants.

Le **premier axe (horizontal)** fait apparaître une opposition entre les individus qui, d'une part, considèrent qu'il relève du devoir des parents d'aider leurs grands enfants, et d'autre part, ceux qui pensent qu'il est préférable de laisser aux enfants, à partir d'un certain moment, l'entière responsabilité de leur situation de jeunes adultes. Cet axe reflète, d'une certaine manière, des positions de principe sur la responsabilité des parents à l'égard de leurs enfants.

Le **second axe** correspond, en quelque sorte, à l'opinion des Français sur le rôle des parents, et de la famille en général, en matière d'aide envers les jeunes à la recherche d'un emploi. Il oppose ainsi les partisans de l'aide familiale à ceux qui sont plutôt favorables à l'aide de la collectivité à travers la solidarité nationale.

1.1 *L'Axe 1 : Responsabilité ou absence de responsabilité des parents envers leurs grands enfants*

L'axe horizontal (graphique 17) oppose donc, d'un côté (à gauche), les individus estimant qu'à partir d'un certain moment, ce n'est plus le rôle ni le devoir des parents d'aider leurs enfants, et de l'autre (à droite), ceux qui considèrent que, quel que soit l'âge ou la situation, les parents sont responsables de leurs enfants et doivent continuer à leur apporter un soutien, même quand ils ont quitté le foyer familial.

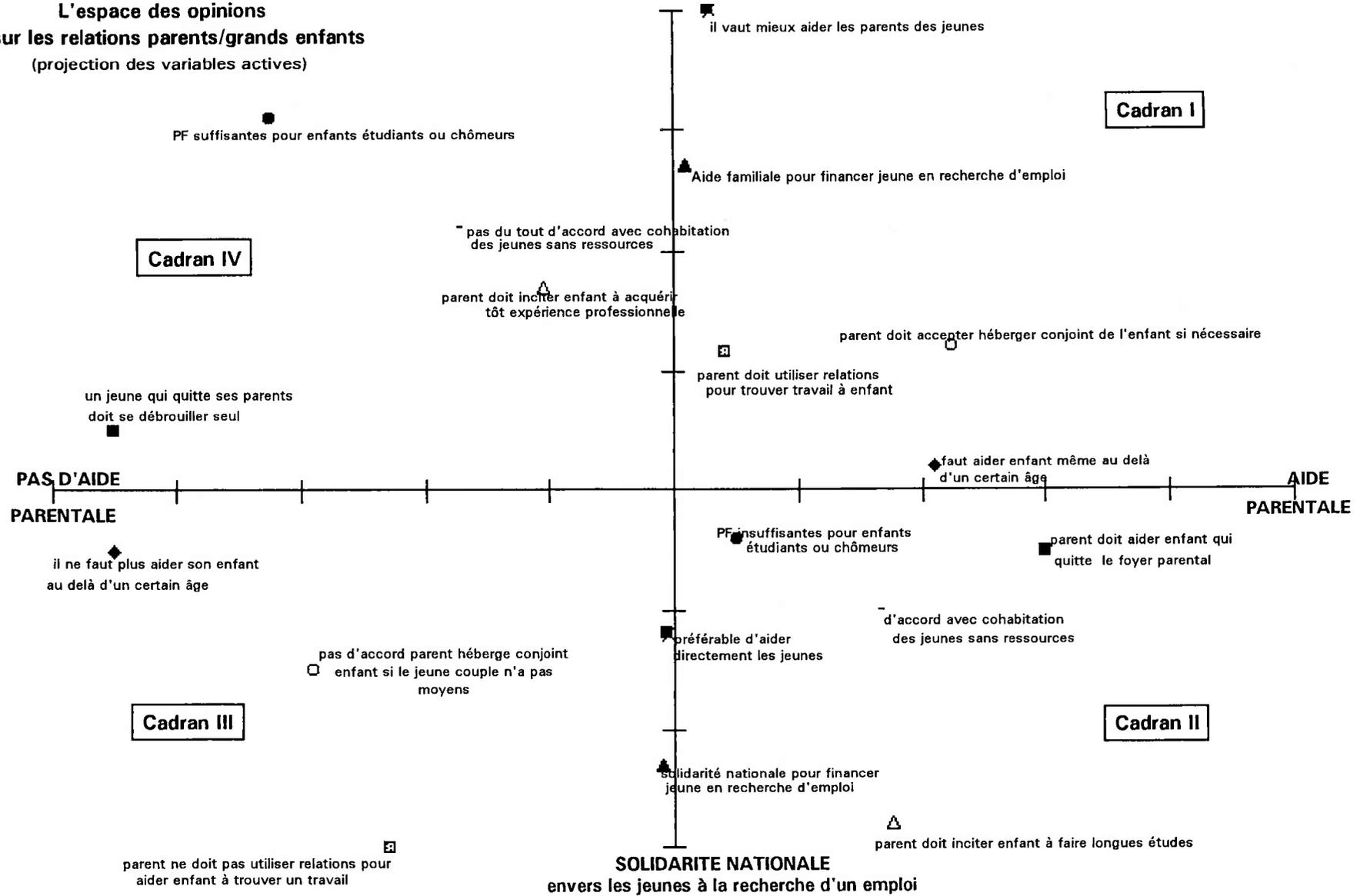
On trouve ainsi, à **gauche de l'axe**, les personnes qui sont favorables à ce que les enfants se prennent en charge et assument leurs responsabilités, les individus qui jugent que le rôle des parents s'arrête un jour, et en particulier quand le jeune quitte le domicile parental. Par conséquent, on y trouve projetés les points suivants : *"au delà d'un certain âge, il ne faut plus aider son enfant sous peine de le déresponsabiliser"*, *"un jeune qui quitte le foyer de ses parents doit se débrouiller sans eux"*.

¹ Le pourcentage d'inertie expliquée par les deux premiers axes s'élève à 26,4%.

Graphique 17

L'espace des opinions
sur les relations parents/grands enfants
(projection des variables actives)

SOLIDARITE FAMILIALE
envers les jeunes à la recherche d'un emploi



De ce côté du graphe, on estime que l'aide financière et matérielle n'est plus du ressort des parents quand il s'agit de jeunes adultes. C'est donc dans cette zone de l'espace qu'on rencontre les Français non partisans de l'hébergement, chez les parents, d'un jeune couple sans ressources, c'est-à-dire ceux qui ne sont pas d'accord avec l'idée que *"les parents doivent accepter chez eux le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer"*.

Au contraire, c'est à **droite du graphique** que l'on trouve les individus favorables à l'aide parentale envers les grands enfants. Ici, on juge que la responsabilité des parents n'a pas de limites : leur devoir est de subvenir, de quelque manière que ce soit, aux besoins de leurs enfants. Les personnes qui se situent à droite de l'espace ne sont donc **pas d'accord** avec les idées selon lesquelles *"au-delà d'un certain âge, il ne faut plus aider son enfant sous peine de le déresponsabiliser"*, *"un jeune qui quitte le foyer de ses parents doit se débrouiller sans eux"*.

Autrement dit, cette zone du graphe est marquée par une très forte solidarité des parents envers leurs enfants : pas question de les laisser se débrouiller seuls, quitte à se priver d'un certain confort personnel en acceptant même d'héberger chez soi le conjoint de son enfant si les ressources du jeune couple sont insuffisantes pour qu'il puisse s'installer.

Autrement dit, **l'axe horizontal permet de mesurer la sensibilité des Français au devoir de responsabilité parentale envers les grands enfants**. Cet axe oppose ainsi les partisans de l'aide parentale (à droite) à ceux qui s'y montrent plutôt hostiles (à gauche).

1.2 L'Axe 2 : Aider les jeunes à la recherche d'un emploi : de la solidarité familiale à la solidarité nationale

L'axe vertical opère une distinction entre :

- D'un côté, les individus qui considèrent que c'est à l'Etat que revient avant tout le rôle de soutenir financièrement les jeunes à la recherche d'un emploi. Ils considèrent que les parents n'ont plus à assurer cette responsabilité, ni même à intervenir d'une façon directe en utilisant leurs relations pour aider le jeune à trouver un travail ou un stage (en bas du graphique 17).

- De l'autre côté, ceux qui pensent que c'est en premier lieu à la famille de prendre en charge les besoins des jeunes à la recherche d'un emploi, et que toute aide extérieure visant à soutenir ces jeunes doit passer par l'intermédiaire des parents (en haut du graphique 17).

Ainsi figurent, **au Sud du graphique**, les individus qui expriment des idées relativement fortes en faveur de la **solidarité nationale** : ce sont les allocations familiales, de chômage ou de logement qui permettront aux jeunes à la recherche d'un emploi de subvenir à leurs besoins. Ces personnes estiment aussi qu'il est préférable d'**aider directement les jeunes** plutôt que d'octroyer ces prestations à leurs parents, car passer par des intermédiaires ne permet pas toujours d'atteindre l'objectif visé. Ainsi, considère-t-on normal ici de faire supporter par l'Etat ou les institutions l'entière responsabilité de la situation actuelle du marché du travail, situation qui pénalise les plus jeunes et ceux qui tentent d'y entrer : on pense donc que c'est à la collectivité d'assumer cette responsabilité en apportant son aide aux jeunes chômeurs. Pour ces individus, la famille et la société ont ainsi des rôles bien distincts qu'elles doivent chacune savoir respecter : ils estiment, en tout état de cause, que la recherche d'un emploi appelle plutôt une mobilisation de la collectivité par une action de solidarité nationale. De fait, ces personnes rechignent à l'utilisation des relations parentales pour aider les enfants à trouver un travail, mais les incitent davantage, en cette période de crise de l'emploi, à faire les études le plus longues possible. Autrement dit, dans la partie Sud du graphique, figurent les Français qui considèrent qu'il est du ressort de la collectivité (et non de la famille) de soutenir les jeunes au chômage. Ils estiment aussi qu'il est du ressort des jeunes eux-mêmes de se prendre en charge en utilisant directement l'aide que la collectivité peut leur apporter.

A l'opposé, **au Nord du graphique**, figurent les Français qui considèrent normal que la **solidarité familiale** joue d'abord dans le cas des jeunes chômeurs et que cette action doit s'exercer avant celle de la société. On trouve donc projeté dans cette zone de l'espace le point *"c'est avant tout à la famille (parents, grands-parents,...) de permettre aux jeunes à la recherche d'un emploi de subvenir à leurs besoins"*. Ici, on pense que les parents doivent également jouer le rôle d'intermédiaire entre les enfants et la collectivité, si celle-ci consent à verser des allocations aux jeunes chômeurs : *"il est préférable d'aider les parents plutôt que les jeunes directement"*.

On trouve également dans cette zone les individus qui estiment que *"les prestations familiales aident suffisamment les familles ayant des enfants étudiants ou au chômage"* : peut-être considèrent-ils qu'il existe d'autres priorités pour l'Etat que de soutenir les tout jeunes chômeurs, surtout quand cela fait partie, pensent-ils, du rôle

de la famille ; aussi mettent-ils au second plan les éventuelles allocations qui pourraient être servies par la collectivité aux familles ayant des enfants étudiants ou au chômage.

Au total, l'espace des opinions définit quatre cadrans séparés par chacun des deux axes :

- Le cadran **Nord-Est**, où figurent les partisans convaincus de la solidarité familiale en toute circonstance, que ce soit envers les grands enfants comme envers ceux qui recherchent un emploi (cadran I).
- Le quart **Sud-Ouest**, où aucune entraide de la famille n'est approuvée dès lors que les enfants sont arrivés à l'âge adulte ou qu'ils commencent à chercher un travail (cadran III).
- Le cadran **Sud-Est** regroupe les adeptes de l'aide parentale envers les grands enfants, mais favorables à la solidarité nationale quand il s'agit des jeunes chômeurs (cadran II).
- Le quart **Nord-Ouest**, enfin, caractérise les personnes qui ne sont pas favorables à ce que l'aide parentale continue indéfiniment envers les grands enfants, mais qui sont tout de même partisans d'un soutien de la famille quand les jeunes commencent à chercher un emploi (cadran IV).

2 - Projection des caractéristiques socio-démographiques dans l'espace des opinions

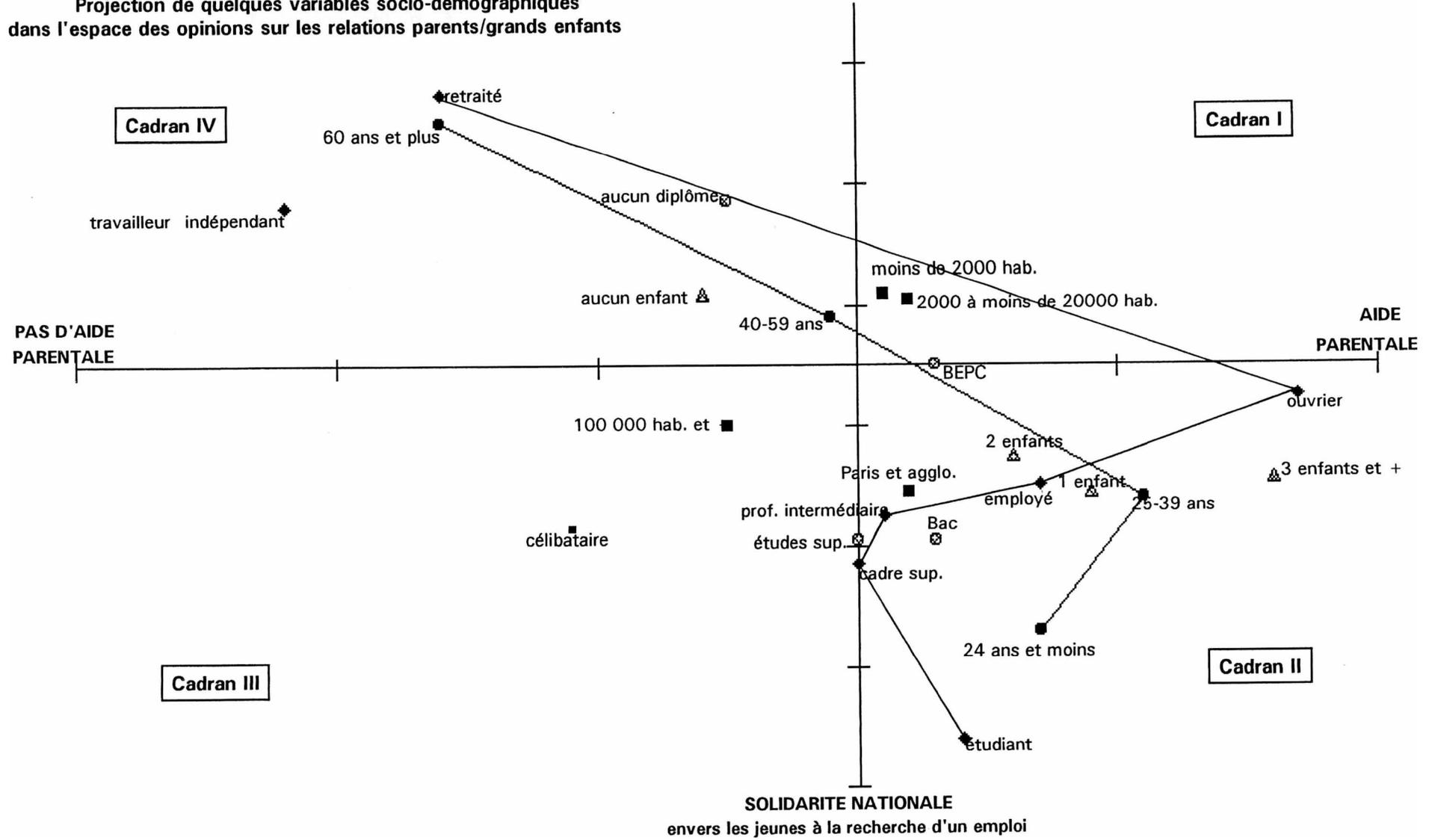
La projection dans l'espace ainsi défini, à titre illustratif, des principales variables socio-démographiques (graphique 18) fait apparaître des clivages assez prononcés entre catégories, et confirme que les opinions de nos compatriotes sur les relations parents/grands enfants dépendent en partie, comme nous l'avons constaté tout au long de l'étude, de leurs caractéristiques socio-démographiques.

Dans le **cadran supérieur gauche** (cadran IV), qui correspond à la zone dans laquelle les individus ne sont pas, dans l'ensemble, favorables à l'aide des parents, mais considèrent tout de même indispensable le soutien familial au moment de la recherche d'emploi, figurent les personnes âgées (de 60 ans ou plus), les retraités, les non-diplômés, et les personnes n'ayant pas d'enfant à charge. Les travailleurs indépendants se trouvent également dans cette zone de l'espace.

Graphique 18

Projection de quelques variables socio-démographiques dans l'espace des opinions sur les relations parents/grands enfants

SOLIDARITE FAMILIALE
envers les jeunes à la recherche d'un emploi



Les individus se situant dans ce cadran ne sont pas du tout d'accord avec la vie en couple des jeunes sans ressources régulières. Aussi estiment-ils qu'il est préférable que les parents incitent leurs enfants à acquérir très tôt une expérience professionnelle afin que ces jeunes puissent subvenir rapidement à leurs besoins.

Le **cadran inférieur droit** (cadran II), qui lui est opposé, regroupe les individus qui s'accordent à penser que l'aide des parents est un devoir vis-à-vis des grands enfants, mais que cette aide revient à la collectivité lorsqu'il s'agit de la période de recherche d'emploi. On y trouve les cadres, moyens et supérieurs, les employés, les hommes et femmes actifs, les personnes entre 25 et 50 ans, et celles ayant à charge des enfants, les habitants de Paris et de l'agglomération parisienne. Les ouvriers font également partie de cette zone, bien qu'ils soient légèrement moins favorables que les autres catégories à la solidarité nationale envers les jeunes chômeurs. Ils se retrouvent, en effet, situés en position presque intermédiaire entre l'aide familiale et celle de l'Etat pour ce qui concerne les jeunes à la recherche d'un emploi, c'est-à-dire quasiment au centre de l'axe 2. Ils sont, en revanche, davantage partisans de l'aide parentale de principe envers les grands enfants.

L'ensemble des individus du cadran II semblent plus "modernistes" en terme de relations parents/enfants : ils acceptent tout à fait la vie en couple des jeunes même sans ressources régulières, et adhèrent au principe d'inciter les jeunes à faire de longues études avant d'entrer sur le marché du travail. Ils sont déjà allocataires de prestations familiales, mais en souhaiteraient davantage pour aider financièrement les enfants chômeurs ou étudiants.

Les enquêtés les plus jeunes (les moins de 25 ans) et, parmi eux, les étudiants figurent également dans le cadran II, mais ils sont beaucoup plus favorables que les autres à l'aide de la collectivité, et à l'incitation à la poursuite d'études le plus longues possible. Comme ils sont sans doute conscients de la charge qu'ils font supporter à leurs parents en tant qu'étudiants ou chômeurs, ils souhaitent peut-être une reconnaissance plus importante de leur statut par la société.

Les célibataires se projettent, quant à eux, dans le **cadran inférieur gauche** (cadran III). Ils sont donc défavorables à l'aide des parents envers leurs grands enfants. Sans enfant ni conjoint eux-mêmes, ils ont une sensibilité toute relative aux problèmes des relations parents/grands enfants, et conçoivent certainement plus difficilement que la famille puisse avoir là un rôle de soutien : ils reportent ainsi toute la responsabilité sur la collectivité ou sur les jeunes eux-mêmes.

On constate, en revanche, qu'aucune catégorie sociale ou familiale ne se situe franchement dans le **cadran supérieur droit** (cadran I). Autrement dit, nos concitoyens considèrent que la famille ne peut supporter à elle seule à la fois la charge des grands enfants et des jeunes à la recherche d'un emploi. C'est certainement ce qui explique la forte attente de la population envers une reconnaissance, par la société, du devoir parental, reconnaissance qui pourrait être assurée par le maintien ou le versement de diverses allocations pour les jeunes arrivés à l'aube de leur vie d'adulte.

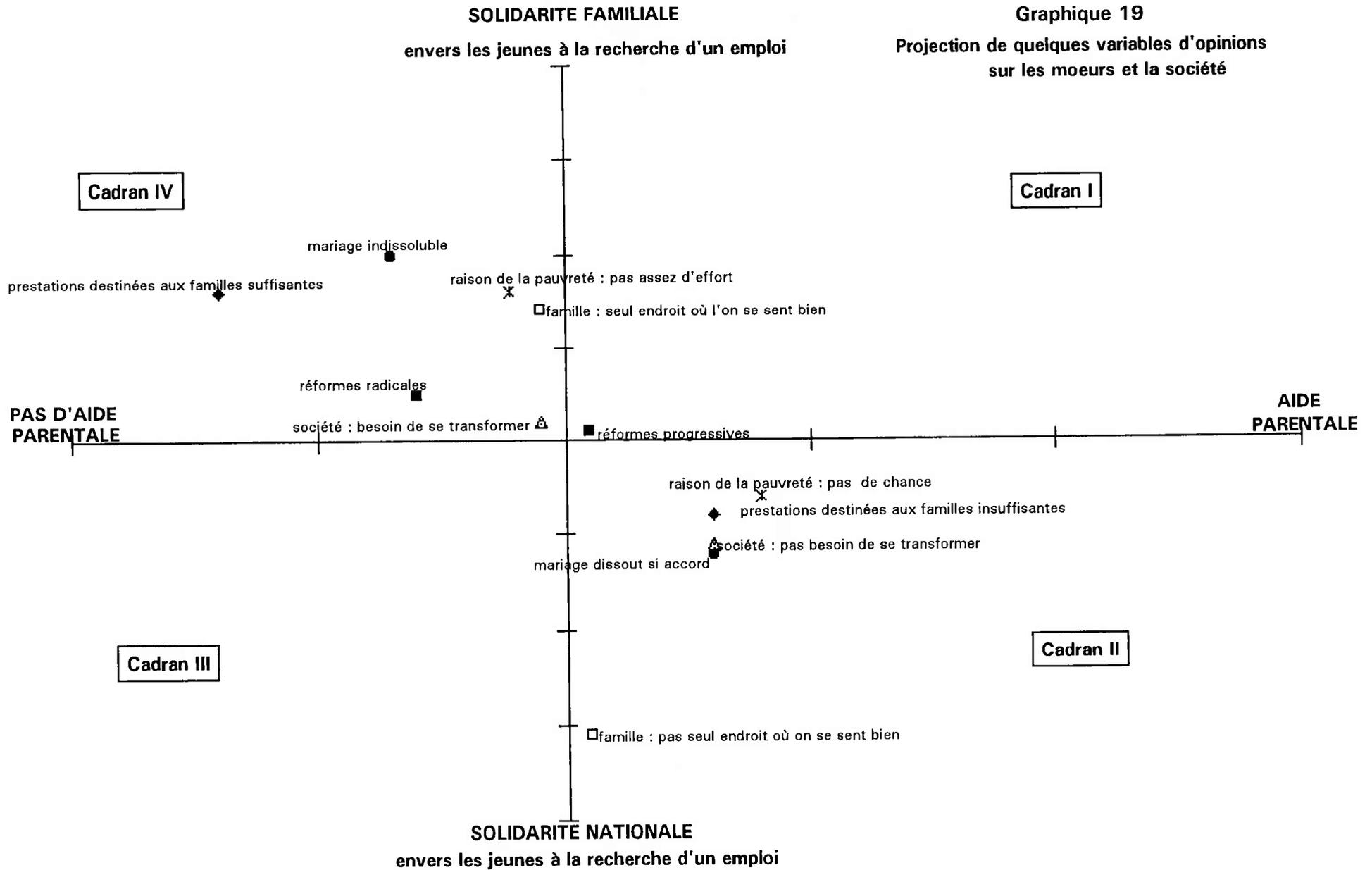
Remarquons enfin que les variables socio-démographiques se projettent, dans l'espace des opinions, sur une diagonale qui va du cadran supérieur gauche au quart inférieur droit, en opposant principalement les personnes âgées aux plus jeunes ou les retraités aux étudiants, c'est-à-dire, opposant d'une certaine façon les individus qui s'éloignent du marché du travail, et ceux qui vont y entrer. Les différences de conception que les Français ont des relations parents/grands enfants relèvent donc, en grande partie -mais pas seulement-, d'une question de génération.

3 - Projection de diverses autres variables dans l'espace des opinions sur les relations parents / grands enfants

Si l'on prend en compte, en effet, d'autres variables d'opinions généralistes, concernant en particulier les réformes à apporter à la société, les attitudes sur la famille, sur le mariage, on remarque qu'elles se projettent également sur une diagonale comparable à celle formée par la projection des critères socio-démographiques : celle-ci met en évidence une opposition "traditionalisme/modernisme" (graphique 19).

Dans le **cadran supérieur gauche**, les individus se caractérisent par des attitudes plutôt "traditionalistes" en matière de moeurs. Ainsi pensent-ils que la famille est le seul endroit où l'on se sente bien et détendu, ou encore que le mariage est une union indissoluble. D'ailleurs, on y rencontre les personnes totalement opposées à la vie en couple des jeunes sans ressources régulières. D'autre part, ils estiment que, si certaines personnes vivent aujourd'hui dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas fait d'effort pour s'en sortir. Enfin, ils montrent une certaine insatisfaction à l'égard de la société : ils pensent qu'elle a besoin de se transformer profondément, et sont, pour cela, partisans de la mise en place de réformes radicales.

Graphique 19
Projection de quelques variables d'opinions
sur les mœurs et la société



A l'opposé, le **cadran inférieur droit** se caractérise par la présence d'individus plutôt "modernistes" en matière de moeurs : ils estiment que le mariage peut être dissout par simple accord des deux parties, ou encore que la famille n'est pas le seul endroit où l'on se sente bien et détendu. Ils acceptent aussi, sans difficulté, la cohabitation des jeunes qui n'ont pas de revenus réguliers. On y trouve également les personnes qui expliquent que si certains de nos concitoyens vivent aujourd'hui dans la pauvreté, c'est "parce qu'ils n'ont pas eu de chance". Enfin, ils ont, vis-à-vis de la société, une attitude moins critique que celle des individus du groupe précédent : pour eux, il n'est pas nécessaire que la société se transforme profondément.

B. Une classification en six groupes

A partir de l'analyse précédente, la population a été scindée en six classes, chacune d'elles regroupant des personnes ayant des opinions assez proches ou identiques concernant les relations "parents/grands enfants". Ces groupes recouvrent ainsi les différentes attitudes de la population française en la matière et à chacun d'eux, correspond quelques variables socio-économiques précises.

Les six groupes peuvent être projetés comme variables supplémentaires dans "l'espace des opinions sur les relations parents/enfants". Cette projection figure au graphique 20.

Les six classes obtenues peuvent, elles-mêmes, être rassemblées en trois groupes :

- **Les opposants à l'aide parentale au-delà d'un certain âge**
 - * *Classe 1* Les fervents partisans de la solidarité nationale envers les jeunes à la recherche d'un emploi (12 % de la population).
 - * *Classe 2* Les partisans de la responsabilité individuelle (12 %).
- **Les opposants prudents à l'aide parentale, mais favorables à l'aide relationnelle des parents pour trouver un emploi**
 - * *Classe 3* 20% de la population.

- **Les partisans de l'aide parentale**

- * **Classe 4** Les partisans de l'aide parentale, surtout quand il s'agit d'aider ses enfants à trouver un emploi (15%).
- * **Classe 5** Les chauds partisans de la solidarité parents/grands enfants (25%).
- * **Classe 6** Les inconditionnels par principe de l'aide parentale, même en cas de recherche d'emploi (15%).

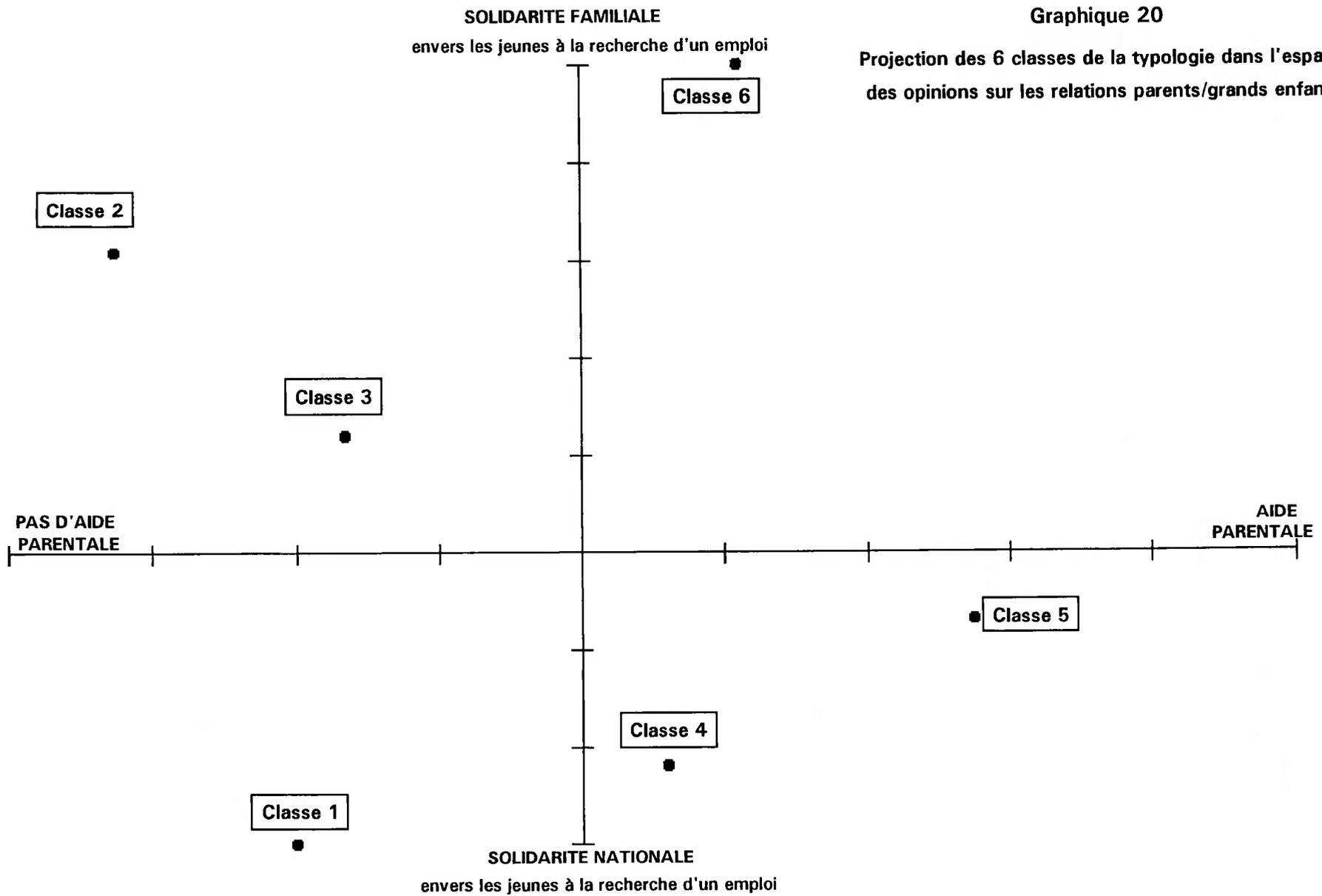
Les principales caractéristiques de chacune des classes évoquées sont présentées dans les pages suivantes. Il est intéressant de remarquer qu'à l'intérieur de chacun des deux groupes d'opposants¹ ou de partisans² de l'aide parentale, des différences existent, certes, quant à la conception que l'on a de l'aide à apporter à un jeune à la recherche d'un emploi ; mais d'autres divergences existent aussi en fonction de l'opposition, de l'acceptation ou de l'indifférence que chacun a vis-à-vis de la vie en couple des jeunes n'ayant encore de ressources régulières. C'est ce qui explique les clivages qui apparaissent ici, notamment en fonction de l'âge.

¹ Classes 1 et 2.

² Classes 4, 5 et 6.

Graphique 20

Projection des 6 classes de la typologie dans l'espace des opinions sur les relations parents/grands enfants



Classe 1 Les opposants à l'aide parentale au-delà d'un certain âge, fervents partisans de la solidarité nationale envers les jeunes chômeurs (12 % de la population)

Cette classe, qui représente plus d'un dixième de la population, regroupe une partie des individus les plus réfractaires au **principe** de l'aide parentale au-delà d'un certain âge : tous sont opposés à l'utilisation des relations des parents pour aider les enfants à trouver un stage ou un travail ; 60 % sont défavorables à l'idée que les parents doivent accepter chez eux le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer (contre 44 % en moyenne).

En contrepartie, ces individus considèrent que c'est avant tout à la collectivité d'aider les jeunes à la recherche d'un emploi (65 % le pensent) et que cette aide doit aller directement aux jeunes eux-mêmes et non à leurs parents. Même si tous jugent néanmoins insuffisantes les prestations familiales destinées aux familles ayant des enfants étudiants ou chômeurs.

On ne s'étonnera pas de trouver ici une **population jeune et plutôt "moderniste"** : 64 % des membres de ce groupe ont moins de 40 ans (contre 44 % en moyenne) ; 13 % sont étudiants et 24 % cadres : 42 % d'entre eux disposent du baccalauréat ou d'un diplôme d'études supérieures. Enfin, 21 % vivent à Paris ou dans son agglomération.

Ces personnes jeunes et de milieu culturel plutôt élevé expriment en général des opinions que l'on dira "modernistes" en matière de mœurs : 44 % ne pensent pas que la famille est le seul endroit où l'on se sente bien et détendu (contre 30 % en moyenne) et 45 % considèrent que le mariage peut être dissout par simple accord des deux parties.

Tableau 110
Principales caractéristiques distinctives des membres de la classe 1
 (12% de la population)

	% de réponses dans la classe	% de réponses dans l'ensemble de la population
. Pas d'accord pour "faire jouer" les relations des parents pour aider leur enfant à trouver un travail.....	100,0	14,3
. Pense que les prestations familiales n'aident pas assez les familles ayant des enfants étudiants ou au chômage	100,0	88,3
. Il vaut mieux aider directement les jeunes à la recherche d'un emploi, plutôt que d'aider les parents de ces jeunes	92,5	81,1
. C'est d'abord à la solidarité nationale de permettre à un jeune à la recherche d'un emploi de subvenir à ses besoins	65,2	53,5
. Pas d'accord avec l'idée que les parents doivent accepter d'héberger le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer.....	60,1	43,8
. Est âgé de 24 ans et moins	24,1	13,4
. Est âgé de 25 - 39 ans.....	40,1	31,1
. Etudiant	12,8	5,4
. Cadre (supérieur ou moyen)	24,0	17,8
. Vit à Paris et dans l'agglomération parisienne	21,5	15,2
. Possède le bac ou un diplôme de l'enseignement supérieur.....	41,6	26,1
. Pense que la famille n'est pas le seul endroit où l'on se sente bien et détendu	43,7	30,2
. Pense que le mariage peut-être dissout par simple accord des deux parties	44,8	37,

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993

Exemple de lecture : les personnes de moins de 25 ans constituent 24,1% des membres de la classe 1, alors qu'elles représentent 13,4% de la population.

Classe 2 Les opposants à l'aide parentale, partisans de la responsabilité individuelle (12% de la population)

Ce groupe, de même taille que le précédent, comporte des individus qui estiment, avant tout, qu'à partir d'un certain âge, les enfants doivent eux-mêmes se prendre en main et être responsables de leur situation. Sans doute est-ce pour cette raison qu'ils considèrent que les prestations familiales pour les familles ayant des enfants étudiants ou au chômage sont suffisantes (tous le pensent), ou que les allocations familiales ne doivent pas continuer à être versées aux parents d'un enfant encore à leur charge, mais qui ne vit plus sous le même toit qu'eux (45% sont de cet avis, contre 31% en

moyenne). De la même façon, 53% repoussent l'idée qu'un parent doive accepter chez lui le conjoint de son enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer.

Pour eux, d'ailleurs, signe de ce désir de responsabilisation du jeune, les parents doivent plutôt inciter leurs enfants à acquérir une expérience professionnelle le plus tôt possible (72% le pensent).

Seule exception : dans ce groupe, on estime que quand le jeune est à la recherche d'un emploi, c'est plutôt à la famille de l'aider et non à la solidarité nationale. Il est vrai qu'ici, on aurait tendance à mettre en avant les risques d'effets pervers des politiques sociales : 50% estiment que le RMI risque d'inciter les gens à s'en contenter et à ne pas chercher de travail (contre 39% en moyenne), 44% croient que la prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur enlève tout sens des responsabilités (33% en moyenne).

On trouve dans ce groupe une sur-représentation de travailleurs indépendants et de cadres (moyens ou supérieurs), vivant plutôt dans de grosses agglomérations de province. On y trouve aussi plus d'hommes qu'en moyenne, notamment des hommes actifs.

Tableau 111
Principales caractéristiques distinctives des membres de la classe 2
(12% de la population)

	% de réponses dans la classe	% de réponses dans l'ensemble de la population
. Pense que les prestations familiales aident suffisamment les familles ayant des enfants étudiants ou au chômage	100,0	11,7
. Pense que les parents doivent inciter les enfants à acquérir une expérience professionnelle le plus tôt possible.....	71,6	61,5
. C'est d'abord à la famille de permettre à un jeune à la recherche d'un emploi de subvenir à ses besoins	58,5	45,6
. Pas d'accord avec l'idée que "les parents doivent accepter d'héberger le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer"	52,9	43,8
. Considère que les allocations familiales ne doivent pas continuer à être versées aux parents d'un enfant qui ne vit plus sous le même toit qu'eux mais est encore à leur charge	44,8	30,7
. Considère qu'un jeune qui quitte le foyer parental doit se débrouiller sans eux	45,8	40,0
. Cadre (moyen ou supérieur)	27,8	17,8
. Travailleur indépendant	12,4	6,7
. Vit dans une agglomération de 100 000 habitants ou plus (hors Paris et l'agglomération parisienne).....	35,2	27,9
. Homme actif	35,1	28,2
. Homme	57,5	47,3
. Pense que le mariage peut être dissout par simple accord des deux parties	47,6	37,6
. Pense que la société n'a pas besoin de se transformer	23,6	14,9
. Estime préférable d'aider les familles par des aides sous forme d'équipements collectifs ou de services	68,8	51,5
. Estime que le RMI risque d'inciter les bénéficiaires à ne pas chercher de travail	50,4	39,2

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993

Exemple de lecture : les hommes constituent 57,5% des membres de la classe 2, alors qu'ils représentent 47,3% de la population.

Classe 3 Les opposants à l'aide parentale, sauf quand il s'agit d'aider le jeune à trouver un emploi (20% de la population).

Ce groupe constitue un cinquième de la population française. Il est composé essentiellement de personnes qui considèrent indispensable la solidarité parentale quand il s'agit d'aider les enfants à trouver un travail : toutes sont partisans de "faire jouer leurs relations". En revanche, elles restent sur des positions plutôt prudentes quand il s'agit de soutenir financièrement les jeunes une fois qu'ils ont quitté le domicile des parents : 49% estiment qu'un jeune qui quitte le foyer de ses parents doit se débrouiller sans eux (contre 40% en moyenne). En tout état de cause, tous les membres de ce groupe sont opposés à la vie en couple des jeunes qui n'ont pas de revenus réguliers.

Par ailleurs, ces personnes estiment insuffisantes les prestations familiales versées aux familles ayant des enfants étudiants ou au chômage, et considèrent préférable d'aider directement les jeunes à la recherche d'emploi, plutôt que leurs parents.

On trouve ici davantage d'individus ayant des revenus faibles (revenu mensuel inférieur à 6 000 Francs pour l'ensemble du foyer), non diplômés ou n'ayant aucun enfant à charge. Il s'agit plus souvent qu'en moyenne de personnes de plus de 50 ans et de femmes inactives, en général plutôt "traditionalistes" en matière de moeurs.

Tableau 112
Principales caractéristiques distinctives des membres de la classe 3
 (20% de la population)

	% de réponses dans la classe	% de réponses dans l'ensemble de la population
. Pas du tout d'accord avec la vie en couple des jeunes qui n'ont pas de ressources régulières.....	99,8	37,3
. D'accord pour "faire jouer" les relations des parents pour aider leur enfant à trouver un travail	100,0	85,7
. Pense que les prestations familiales n'aident pas assez les familles ayant des enfants étudiants ou au chômage	100,0	88,3
. Il vaut mieux aider directement les jeunes à la recherche d'un emploi, plutôt que d'aider les parents de ces jeunes	98,7	81,1
. Pense qu'un jeune qui quitte le foyer de ses parents doit se débrouiller sans eux.....	48,8	40,0
. Dispose, dans son foyer, d'un revenu mensuel inférieur à 6 000 F	22,5	17,5
. Appartient à un foyer ne comprenant aucun enfant.....	67,0	61,6
. Ne possède aucun diplôme (ou titulaire du Cep).....	60,9	52,6
. 50 à 64 ans	27,9	20,8
. Femme inactive	39,6	34,4
. Pense que le mariage ne peut être dissout que dans des cas très graves .	44,8	37,6
. Pense que le mariage est une union indissoluble	28,5	23,9
. Pense que la famille est le seul endroit où l'on se sente bien et détendu	74,5	69,6

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : les personnes de 50 à 64 ans constituent 27,9% des membres de la classe 3, alors qu'elles représentent 20,8% de la population.

Classe 4 Les partisans de l'aide parentale, surtout quand il s'agit d'aider ses enfants à trouver un emploi (15% de la population)

Ce groupe est plutôt favorable à l'aide parentale dans la mesure où ses membres adoptent des positions proches de la moyenne des Français sur ce sujet. Ainsi :

- 68% repoussent l'idée qu'au-delà d'un certain âge, il ne faut plus aider son enfant.
- 60% repoussent aussi l'idée qu'un jeune qui quitte ses parents doit se débrouiller sans eux.

Mais ce qui caractérise le plus les membres de la classe 4 est leur unanimité à considérer qu'un parent doit faire jouer ses relations pour aider son enfant à trouver un travail ou un stage. Pour eux, cette aide doit aller de pair avec le soutien de la collectivité (les prestations familiales n'aident pas assez les familles ayant des enfants étudiants ou au chômage), même s'ils considèrent que devant la crise de l'emploi, il vaut mieux aider directement les jeunes que leurs parents.

Ces individus ne se caractérisent pas particulièrement par certaines variables socio-démographiques. Tout au plus peut-on y relever une certaine "ouverture" d'esprit :

- Tous se disent "indifférents" devant la cohabitation des jeunes sans ressources régulières.
- Leur attitude en matière d'aide envers les plus défavorisés paraît plus "généreuse" qu'en moyenne : 70% estiment que la prise en charge des familles aux ressources insuffisantes leur permet de vivre (contre 65% en moyenne). De même, 76% considèrent que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas eu de chance (70% en moyenne).

Tableau 113

Principales caractéristiques distinctives des membres de la classe 4

(15% de la population)

	% de réponses dans la classe	% de réponses dans l'ensemble de la population
. "Indifférent" vis-à-vis de la vie en couple des jeunes qui n'ont pas de ressources régulières	99,5	24,4
. Il vaut mieux aider directement les jeunes à la recherche d'un emploi, plutôt que d'aider les parents de ces jeunes	100,0	81,1
. D'accord pour "faire jouer" les relations des parents pour aider leur enfant à trouver un travail	100,0	85,7
. Pense que les prestations familiales n'aident pas assez les familles ayant des enfants étudiants ou au chômage	100,0	88,3
. Estime que si certaines personnes vivent dans la pauvreté, c'est parce qu'elles n'ont pas eu de chance	76,2	70,0

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993

Exemple de lecture : les personnes "indifférentes" vis-à-vis de la vie en couple des jeunes sans ressources régulières constituent 99,5% des membres de la classe 4, alors qu'elles représentent 24,4% de la population.

**Classe 5 Les partisans de la solidarité des parents envers leurs grands enfants
(25 % de la population)**

Cette classe est la plus importante en nombre : elle représente un quart de la population. Elle rassemble de fervents partisans de la responsabilité parentale, que le jeune vive ou non au domicile de ses parents. Ainsi, tous les individus de ce groupe s'accordent à penser que les parents doivent utiliser leurs relations pour aider un jeune à trouver un travail, 69% d'entre eux désapprouvent l'idée selon laquelle "un jeune qui quitte le foyer de ses parents doit se débrouiller sans eux", et un même nombre estime qu'il est du devoir des parents d'accepter d'héberger chez eux le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens suffisants pour s'installer.

Dans ce groupe, la conception de la famille repose donc sur une forte solidarité entre les parents et leurs enfants, qui va même, plus largement, jusqu'à l'acceptation complète de la vie en couple des jeunes sans ressources régulières.

Mais s'ils considèrent normale cette aide parentale, les membres de ce groupe attendent aussi, en contrepartie, un effort soutenu de la société : les trois quarts estiment que les prestations familiales sont globalement insuffisantes. De même, tous considèrent que les prestations aux familles ayant des enfants étudiants ou chômeurs sont insuffisamment élevées.

Il faut remarquer d'ailleurs que figurent ici un plus grand nombre de chargés de famille. En effet, cette classe est avant tout caractérisée par une sur-représentation des milieux populaires, au sein desquels on retrouve vivace une certaine tradition ancestrale de l'aide familiale.

Tableau 114
Principales caractéristiques distinctives des membres de la classe 5
 (25 % de la population)

	% de réponses dans la classe	% de réponses dans l'ensemble de la population
. D'accord pour "faire jouer" les relations des parents pour aider leur enfant à trouver un travail	100,0	85,7
. Pense que les prestations familiales n'aident pas assez les familles ayant des enfants étudiants ou au chômage.....	100,0	88,3
. Il vaut mieux aider directement les jeunes à la recherche d'un emploi, plutôt que d'aider les parents de ces jeunes	99,6	81,1
. Tout à fait d'accord avec la vie en couple des jeunes qui n'ont pas de ressources régulières.....	91,6	38,0
. Pense que les prestations destinées aux familles sont globalement insuffisantes.....	74,7	68,7
. Pas d'accord avec l'idée qu' "un jeune qui quitte le foyer de ses parents doit se débrouiller sans eux".....	69,4	60,0
. D'accord avec l'idée que les parents doivent accepter d'héberger le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer	68,9	56,2
. Ouvrier	20,5	16,3
. Employé	19,1	16,2
. A au moins un enfant à charge	43,2	38,4

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : les ouvriers constituent 20,5% des membres de la classe 5, alors qu'ils représentent 16,3% de la population.

**Classe 6 Les inconditionnels de l'aide parentale : tout doit passer par la famille
(15 % de la population)**

Cette classe est certainement une des moins ambiguës de la classification effectuée : ses membres se caractérisent en effet par la préconisation quasi-systématique de l'aide parentale et du recours à la famille pour les jeunes adultes. Cette attitude prévaut chez eux, tout autant en ce qui concerne le principe général de solidarité "parents/grands enfants", que pour ce qui a trait à l'aide aux jeunes à la recherche d'un emploi. Ainsi :

- D'une part, 96% d'entre eux considèrent qu'un parent doit faire jouer ses relations pour aider son enfant à trouver un travail ou un stage. Mais, pour eux, le domaine du devoir parental va aussi jusqu'à accepter l'idée d'héberger le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer (64% d'entre eux l'admettent, contre 56% en moyenne). Cette attitude montre combien la solidarité parentale est ici une valeur importante, puisqu'elle conduit à remettre en cause une opinion générale que l'on dira plutôt "traditionaliste" en matière de mœurs : 44% des membres du groupe ne sont, en réalité, pas du tout d'accord avec la vie en couple des jeunes qui n'ont pas de ressources régulières.
- D'autre part, l'aide de la famille prévaut ici même lorsque le jeune est à la recherche d'un emploi : 52% des membres du groupe estiment que, dans ce cas, c'est avant tout l'aide de la famille qui doit permettre au jeune de subvenir à ses besoins (contre 46% en moyenne). D'ailleurs, tous estiment qu'il vaut mieux aider les parents des jeunes à la recherche d'un emploi, plutôt que soutenir directement ces jeunes eux-mêmes.

On ne s'étonnera pas de trouver ici plus de retraités qu'en moyenne, donc plus de personnes âgées de 60 ans et plus. De fait, y sont sur-représentés : les non-diplômés, les femmes inactives et les habitants de petites communes. Remarquons que 83% des individus du groupe ont eu un enfant. D'ailleurs, pour 80% d'entre eux (contre 70% en moyenne), la famille est le seul endroit où l'on se sent bien.

Tableau 115
Principales caractéristiques distinctives des membres de la classe 6
 (15% de la population)

	% de réponses dans la classe	% de réponses dans l'ensemble de la population
. Pense que les prestations familiales n'aident pas assez les familles ayant des enfants étudiants ou au chômage	100,0	88,3
. Il vaut mieux aider les parents des jeunes à la recherche d'un emploi, plutôt que de soutenir ces jeunes directement	98,5	18,4
. D'accord pour "faire jouer" les relations des parents pour aider leur enfant à trouver un travail	96,1	85,7
. Estime que les allocations familiales devraient continuer à être versées aux parents dont l'enfant à charge ne vit plus chez eux .	79,2	68,7
. D'accord avec l'idée que les parents doivent accepter d'héberger le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer	63,8	56,2
. C'est d'abord à la famille de permettre à un jeune à la recherche d'un emploi de subvenir à ses besoins.....	52,1	45,6
. Pas du tout d'accord avec la vie en couple des jeunes qui n'ont pas de ressources régulières	44,1	37,3
. 60 ans et plus	40,3	24,9
. Retraité	37,3	22,7
. Ne possède aucun diplôme (ou titulaire du Cep).....	64,9	52,6
. Femme inactive	41,8	34,4
. A eu un enfant	83,4	75,1
. Réside dans une commune de moins de 20 000 habitants	51,3	43,6
. Pense que le mariage est une union indissoluble.....	35,7	23,9
. Pense que la famille est le seul endroit où l'on se sente bien	80,1	69,6

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

Exemple de lecture : les personnes âgées de 60 ans et plus constituent 40,3% des membres de la classe 6, alors qu'elles représentent 24,9% de la population.

CONCLUSION

L'allongement des études d'une part, les difficultés économiques d'autre part, constituent les principales raisons qui expliquent que le départ des enfants du foyer familial se fait maintenant plus tardivement qu'il y a quelques années. Cette tendance à la prolongation de la cohabitation des enfants avec leur famille a certainement pour effet de contribuer à créer de nouveaux types de relations entre les parents et leurs grands enfants. Les familles sont, par contre-coup, davantage sollicitées : elles doivent apporter à leurs enfants un soutien non seulement financier, mais aussi psychologique, affectif et matériel. Parallèlement, on ne s'en étonnera pas compte tenu de ces charges accrues, les familles attendent de la collectivité qu'elle accroisse aussi son soutien envers ces jeunes adultes, notamment quand ils sont étudiants, chômeurs ou à la recherche d'un premier emploi.

C'était donc pour tenter de mieux comprendre les attitudes des Français sur ces sujets que nous les avons interrogés en fin 1993-début 1994, d'une part sur leurs opinions quant à l'attitude des parents à l'égard de leurs grands enfants, d'autre part, sur celles relatives aux rôles respectifs de l'Etat et de la famille envers les jeunes adultes à la recherche d'un emploi.

Une forte solidarité des parents envers leurs grands enfants

L'ensemble des opinions recueillies révèle une **volonté de grande solidarité des parents envers leurs enfants**. Les Français attribuent en effet un rôle très important à la famille quand il s'agit d'aider, tant financièrement que matériellement ou psychologiquement, les enfants arrivés à l'aube de leur vie d'adulte. Ainsi, plus des deux tiers (68%) de nos concitoyens repoussent l'idée qu'au-delà d'un certain âge, il ne faut plus aider son enfant sous peine de le déresponsabiliser ; 60% ne croient pas qu'un jeune qui quitte le domicile familial doive se débrouiller seul, et 86% sont favorables à l'utilisation des relations des parents pour aider un enfant à décrocher un travail ou un stage. D'ailleurs, les faibles écarts entre les opinions des chargés de famille et celles des personnes sans enfants montrent l'étendue de l'accord des Français sur la solidarité nécessaire entre les parents et leurs grands enfants.

Cette solidarité familiale s'avère légèrement plus forte dans les milieux populaires et modestes (ouvriers, non-diplômés) que dans les milieux aisés, mais les différences sur ce point dépendent beaucoup de l'idée que chacun se fait de la responsabilisation nécessaire du jeune : en tout état de cause, pour nos concitoyens, la notion de solidarité passe, le plus souvent, avant celle de responsabilisation de l'enfant.

Mais parallèlement, si les Français reconnaissent que les parents doivent aider leurs enfants tant qu'ils en ont besoin, ils jugent également nécessaire que s'instaure **une relation réciproque d'entraide** lorsqu'un enfant actif vit encore au domicile parental. Il paraît naturel, en effet, pour les trois quarts de nos concitoyens que ces jeunes participent financièrement à la vie familiale, et pour 90% d'entre eux qu'ils prennent en charge une partie des tâches ménagères : pas question que le domicile parental fasse office d' "hôtel/restaurant" gratuit.

Les participations financières des jeunes actifs au foyer parental (paiement d'une partie du loyer, prise en charge d'une partie des frais de nourriture) sont encore plus souvent souhaitées par les personnes les plus âgées et par celles ayant un niveau de vie moins élevé que la moyenne ; à l'inverse, la participation aux tâches ménagères est davantage perçue comme un devoir, une "règle de vie" indispensable, par les personnes les plus aisées.

Ainsi, les relations parents/grands enfants semblent fonctionner sur le principe de l'échange dès lors que le jeune est actif. Ainsi s'exprime clairement, au travers de ces résultats, une vraie solidarité de fait entre les générations.

Cette solidarité se manifeste aussi dans un autre type d'attitude : 56% des Français trouvent normal que les parents acceptent sous leur toit le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer. Cette acceptation de cohabitation est d'autant plus importante qu'en réalité, seulement 38% de nos concitoyens approuvent la vie en couple de jeunes ne disposant pas de ressources régulières ; 37% la rejettent et 25% expriment leur indifférence à ce sujet. Accepter ou non la vie en couple des jeunes sans ressources régulières s'appuie, en réalité, sur des courants de pensée différents : ceux qui y sont favorables sont plus souvent des "libéraux", des personnes que l'on peut qualifier de "modernistes" ; ceux qui y sont défavorables sont plutôt des individus attachés aux valeurs plus traditionnelles, et par conséquent les plus âgés de nos concitoyens. Mais il est intéressant de remarquer que même parmi les Français

défavorables à la vie en couple des jeunes sans ressources, la moitié se déclare prête à accepter l'idée que les parents accueillent chez eux le conjoint de leur enfant, si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer.

Les attentes des Français en matière d'aide aux jeunes à la recherche d'un emploi : l'aide nationale est autant sollicitée que la solidarité familiale

Devant l'ampleur de la crise économique, qui rend l'entrée dans le monde du travail de plus en plus difficile, la société "adulte" se déclare prête à soutenir et à aider les jeunes à la recherche d'un emploi. Affirmation de cette solidarité parentale, très nombreux sont les Français qui considèrent que les parents doivent avoir recours à leurs relations pour trouver un travail ou un stage à leurs enfants. Mais il existe d'autres formes d'appuis à apporter aux jeunes à la recherche d'un emploi. De ce point de vue, deux idées se dégagent des réponses fournies par la population :

- **Les Français estiment plutôt que, dans la conjoncture actuelle, les parents doivent inciter leurs enfants à acquérir rapidement une expérience professionnelle** : 62% pensent, en effet, que ce conseil est préférable à celui de faire les études le plus longues possible. L'incitation aux études longues est davantage préconisée par des groupes de population bien spécifiques : les jeunes, les diplômés, les cadres et les personnes ayant elles-mêmes des enfants à charge. Mais il peut paraître étonnant que même dans ces groupes, une majorité (55% environ) estime que les parents doivent inciter à acquérir une expérience professionnelle le plus tôt possible. Comme si, face à la situation actuelle de l'emploi, les diplômés étaient en quelque sorte moins sûrs aujourd'hui de la nécessité pour leurs enfants de suivre des études longues. Toujours est-il que le fait d'inciter les jeunes à acquérir le plus tôt possible une expérience professionnelle, solution davantage souhaitée par les personnes les plus âgées, apparaît aussi pour certains comme un moyen pour les parents de limiter leur aide envers leurs enfants en les engageant à se confronter le plus tôt possible au marché du travail.
- D'autre part, certes, les Français sont partagés sur la question de l'origine de l'aide à apporter aux jeunes à la recherche d'un emploi ; mais **53% attendent d'abord un effort de la collectivité pour permettre à ces jeunes de subvenir à leurs besoins** ; par contre, 46% confient ce rôle d'abord à la solidarité familiale. Autrement dit, particulièrement attachés à l'action solidaire de principe que les parents doivent avoir envers leurs grands enfants, les Français attendent également

une aide de la collectivité. Cette contribution, ils la souhaitent en premier lieu quand l'enfant est à la recherche d'un emploi. Cette demande est d'ailleurs encore plus aiguë chez les jeunes eux-mêmes, mais aussi chez les employés, les ouvriers et les cadres moyens. Et pour les quatre cinquièmes des Français, cette aide doit plutôt être versée **directement au jeune**, plutôt qu'à ses parents.

Mais ce soutien de la collectivité, les Français l'attendent autant pour les enfants chômeurs que pour les enfants étudiants : 81 % de la population considèrent en effet que les prestations familiales sont insuffisantes pour les familles ayant des enfants étudiants et au chômage. D'ailleurs, contrairement aux opinions d'il y a quelques années, les Français considèrent maintenant que l'âge limite de versement des allocations familiales devrait être en moyenne le même pour les enfants étudiants ou au chômage : dans les deux cas, nos concitoyens attendent un allongement de la durée de versement de ces allocations jusqu'à près de 22 ans.

Enfin, cette attente des Français concerne tous les grands enfants, **quel que soit leur lieu d'habitation**. Pour nos concitoyens, le versement des allocations familiales doit en effet moins tenir compte du lieu de logement de l'enfant que de la charge effective supportée par ses parents : sept Français sur dix estiment que les allocations familiales devraient continuer à être versées aux parents d'un enfant qui ne vit pas sous le même toit qu'eux, mais est encore à leur charge.

Ainsi, la population considère de plus en plus que les familles ont un rôle à jouer dans l'aide et l'entretien des jeunes sans emploi, qu'ils soient étudiants ou chômeurs. Mais elle estime aussi qu'en contrepartie, **la collectivité doit également reconnaître ce rôle accru des parents**. Cette reconnaissance passe pour les Français par le désir de voir la collectivité - à travers, notamment, les prestations familiales, mais pas seulement ces allocations - davantage soutenir les foyers ayant des grands enfants à charge. Finalement, ne doit-on pas considérer qu'émerge ainsi, dans les jugements exprimés, l'expression d'une forte demande de prise en charge collective des jeunes que l'on dira "en situation intermédiaire", c'est-à-dire ceux, de plus en plus nombreux, qui se trouvent entre scolarité obligatoire et vie active ?

A N N E X E S

ANNEXE 1

Tableau complémentaire

Je vais vous citer un certain nombre de propositions à propos des enfants de plus de 16 ans (grands adolescents et jeunes adultes) et de leurs relations avec leurs parents. Pour chacune d'elles, pouvez-vous me dire si vous êtes tout à fait, assez, peu ou pas du tout d'accord ?

	(en %)				
	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Peu d'accord	Pas du tout d'accord	Total (NSP inclus)
. Au delà d'un certain âge, il ne faut plus aider son enfant sous peine de le déresponsabiliser	11,9	20,2	30,2	37,4	100,0
. Un jeune qui quitte le foyer de ses parents doit se débrouiller sans eux.....	14,0	26,1	28,3	31,6	100,0
. Un parent doit faire "jouer ses relations" pour aider son enfant à trouver un travail ou un stage	54,9	30,7	8,4	5,9	100,0
. Les parents doivent accepter chez eux le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer	25,9	30,0	24,7	19,1	100,0

Source : CREDOC, Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français", fin 1993.

ANNEXE 2

Questions posées à la demande de la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF)

(Extrait du questionnaire de fin 1993)

- C4 - De plus en plus souvent un garçon et une fille choisissent de vivre ensemble avant d'avoir des ressources régulières. Etes-vous tout à fait d'accord, indifférent ou pas du tout d'accord avec cela ?**
(Enumérez - une seule réponse)
- | | |
|------------------------------|---|
| . Tout à fait d'accord | 1 |
| . Indifférent | 2 |
| . Pas du tout d'accord | 3 |
-
- C7 - Lorsque les parents travaillent, il faut faire garder les enfants en bas âge. Estimez-vous que les équipements de garde (crèches, halte-garderie, ...) sont en nombre suffisant ou insuffisant ?**
(Enumérez - une seule réponse)
- | | |
|---------------------|---|
| . Suffisant | 1 |
| . Insuffisant | 2 |
-
- C8 - Avec laquelle de ces propositions êtes-vous le plus en accord :**
(Présentez la liste - une seule réponse)
- | | |
|--|---|
| . Il faudrait permettre aux mères de jeunes enfants de continuer à travailler en leur offrant plus d'équipements et de services pour la garde de leurs enfants | 1 |
| . Il faudrait aider, par des aides financières, les mères de jeunes enfants à cesser temporairement de travailler | 2 |
-
- C9 - Quand les parents de jeunes enfants travaillent, est-il, selon vous, plutôt préférable que ...**
(Présentez la liste - une seule réponse)
- | | |
|---|---|
| . Les deux parents continuent à exercer leur activité | 1 |
| . Les deux parents réduisent faiblement leur temps de travail | 2 |
| . L'un des deux parents s'arrête momentanément de travailler | 3 |
| . L'un des deux parents réduise son temps de travail | 4 |

1
2 Passez à C11

C10 - Lequel des deux parents de préférence ?*(Enumérez - une seule réponse)*

- | | |
|--|---|
| . Le père | 1 |
| . La mère | 2 |
| . Celui qui a le salaire le plus bas | 3 |

C11 - Quel vous semble être le mode de garde le plus satisfaisant pour un enfant en bas âge, lorsque sa mère travaille ?*(Ne rien proposer - une seule réponse)**(Si nourrice citée, faire préciser si agréée ou pas)*

- | | |
|---|----|
| . Crèche collective, crèche (s.a.i.) | 01 |
| . Nourrice (assistante maternelle) agréée | 02 |
| . Nourrice non agréée | 03 |
| . Crèche familiale | 04 |
| . Garde à domicile par personne rémunérée | 05 |
| . Garde par les grands-parents | 06 |
| . Halte-garderie | 07 |
| . Autre, précisez / _____ / | 08 |

**A CEUX QUI ONT (OU ONT EU) AU MOINS
UN ENFANT POSEZ C12
SI O ENFANT, PASSEZ A C13**

C12 - Quelle solution avez-vous principalement adoptée pour la garde de votre dernier enfant en bas âge ?*(Ne rien proposer - une seule réponse)**(Si nourrice citée, faire préciser si agréée ou pas)*

- | | |
|---|----|
| . Crèche collective, crèche (s.a.i.) | 01 |
| . Nourrice (assistante maternelle) agréée | 02 |
| . Nourrice non agréée | 03 |
| . Crèche familiale | 04 |
| . Garde à domicile par personne rémunérée | 05 |
| . Garde par les grands-parents | 06 |
| . Halte-garderie | 07 |
| . Mère travaillant à domicile | 08 |
| . Mère au foyer | 09 |
| . Autre, précisez / _____ / | 10 |

C13 - Je vais vous citer un certain nombre de propositions à propos des enfants de plus de 16 ans (grands adolescents et jeunes adultes) et de leurs relations avec leurs parents. Pour chacune d'entre elles, pouvez-vous me dire si vous êtes tout à fait, assez, peu ou pas du tout d'accord ?

(Citez un à un - une réponse par ligne)

	Tout à fait d'accord	Assez d'accord	Peu d'accord	Pas du tout d'accord
Au-delà d'un certain âge, il ne faut plus aider son enfant sous peine de le désresponsabiliser.	1	2	3	4
Un jeune qui quitte le foyer de ses parents doit se débrouiller sans eux.	1	2	3	4
Un parent doit faire "jouer ses relations" pour aider son enfant à trouver un travail ou un stage.	1	2	3	4
Les parents doivent accepter chez eux le conjoint de leur enfant si le jeune couple n'a pas les moyens de s'installer.	1	2	3	4

C14 - Aujourd'hui de plus en plus de jeunes restent au domicile de leurs parents alors qu'ils exercent une activité professionnelle. Pensez-vous que ces jeunes doivent :

a) Donner à leurs parents une participation financière équivalente à une part de loyer ?

- . Oui 1
 . Non 2

b) Donner à leurs parents une participation financière pour la nourriture ?

- . Oui 1
 . Non 2

c) Prendre en charge une partie des tâches ménagères (courses, ménage, ...) ?

- . Oui 1
 . Non 2

J7 - Vous, ou votre foyer, touchez-vous actuellement des prestations familiales ou une allocation-logement (y compris A.P.L.) ?

(Enumérez)

- . Oui 1
 . Non 2

M2 - A votre avis, entre les deux solutions suivantes, laquelle vous semble préférable pour mieux aider les familles ?

(Enumérez - une seule réponse)

- . Leur fournir principalement des aides en espèces (en argent) ... 1
- . Leur fournir principalement des aides sous forme d'équipements collectifs ou de services (gardes d'enfants, aides ménagères, ...) 2

M4 - Actuellement, les allocations familiales sont les mêmes pour tous quel que soit le revenu. Trouvez-vous ... ?

(Présentez la liste - une seule réponse)

- . Que c'est bien ainsi 1
- . Qu'elles devraient être supprimées à partir d'un certain revenu 2
- . Qu'elles devraient être calculées en fonction du revenu (diminuées progressivement quand le revenu augmente) 3
- . Ne sait pas 4

M5 - Pour chacune des phrases suivantes au sujet des prestations familiales, vous allez me dire si vous êtes tout à fait d'accord, plutôt d'accord, peu d'accord ou pas du tout d'accord :

(Citez un à un - une réponse par ligne)

	Tout à fait d'accord	Plutôt d'accord	Peu d'accord	Pas du tout d'accord
. Les prestations familiales n'aident pas assez les familles ayant des enfants étudiants ou au chômage	1	2	3	4
. Il y a beaucoup de gens qui font de fausses déclarations pour toucher les prestations familiales	1	2	3	4

M6 - Jusqu'à quel âge un enfant devrait-il, selon vous, donner droit aux allocations familiales ...

(Citez un à un - une réponse par ligne)

- a) S'il est étudiant ou en formation professionnelle ? | ans
- b) S'il est chômeur ou à la recherche d'un premier emploi ? . | ans
- c) S'il exerce une activité professionnelle ?..... | ans

M7 - La crise de l'emploi rend l'entrée des jeunes sur le marché du travail difficile. Selon vous, vaut-il mieux de façon générale :

(Enumérez - une seule réponse)

- . Aider les parents de ces jeunes 1
- . Aider directement ces jeunes 2

M8 - Selon vous, les allocations familiales devraient-elles continuer à être versées aux parents d'un enfant qui ne vit pas sous le même toit qu'eux mais qui est encore à leur charge ?
(Enumérez)

- . Oui 1
- . Non 2

M9 - Lorsqu'un jeune est à la recherche d'un emploi, qu'est-ce qui doit avant tout lui permettre de subvenir à ses besoins ?
(Enumérez - une seule réponse)

- . L'aide de la famille (parents, grands-parents ...) 1
- . La solidarité nationale (allocations familiales, de chômage, de logement) 2

M10 - Dans la situation actuelle du marché du travail, pensez-vous que, d'une façon générale, les parents doivent plutôt inciter leurs enfants :
(Enumérez - une seule réponse)

- . A faire les études le plus longues possible 1
- . A acquérir une expérience professionnelle le plus tôt possible 2

N9 - Si parmi les prestations sociales suivantes, l'on devait, aujourd'hui, en diminuer une au profit d'une autre, laquelle augmenteriez-vous en priorité, laquelle diminueriez-vous ?

a) Prestation à augmenter en priorité
(Présentez la liste - une seule réponse)

- . Prestations familiales 1
- . Prestations de logement 2
- . Prestations de chômage 3
- . Prestations vieillesse, retraites 4
- . Pensions d'invalidité ou d'handicap 5
- . Revenu Minimum d'Insertion 6
- . Remboursements maladie de la Sécurité Sociale 7

b) Prestation à diminuer en priorité
(Présentez la liste - une seule réponse)

- . Prestations familiales 1
- . Prestations de logement 2
- . Prestations de chômage 3
- . Prestations vieillesse, retraites 4
- . Pensions d'invalidité ou d'handicap 5
- . Revenu Minimum d'Insertion 6
- . Remboursements maladie de la Sécurité Sociale 7

N10 - Au sujet du revenu minimum d'insertion (RMI), pensez-vous plutôt que :

(Enumérez - une seule réponse)

- . Cela risque d'inciter les gens à s'en contenter, à ne pas
chercher du travail 1
- . Cela leur donnera le coup de pouce nécessaire pour s'en sortir 2

Dépôt légal : Décembre 1994

ISBN : 2-84104-024-0

COLLECTION DES RaPPORTS

Récemment parus :

Les 9-14 ans : de l'encadrement vers l'autonomie

Denise BAUER - n°148 (1994)

Les opinions des Français face au chômage et aux politiques d'emploi au début 1994 (Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français")

Catherine DUFLOS - n°149 (1994)

Premiers résultats de l'enquête de printemps 1994 (Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français")

Département "Conditions de vie et Aspirations" - n°150 (1994)

Les Français, la nature et l'environnement (Enquête "Conditions de vie et Aspirations des Français")

Ariane DUFOUR (1994)

CREDOC : Collection des Rapports n°151

IFEN : Etudes et Travaux n°2

Evaluation du plan départemental pour le logement des populations défavorisées dans la Nièvre

Patrick DUBECHOT et Michel LEGROS - n°152 (1994)

La restauration hors foyer en 1994

Tome I : Habitudes et pratiques

Pascale HEBEL et Chantal RENAULT - n°153 (1994)

Tome II : Consommations alimentaires

Gloria CALAMASSI TRAN et Pascale HEBEL - n°154 (1994)

L'accueil d'urgence se mobilise

Michel LEGROS - n° 155 (1994)

Président : Bernard SCHAEFER Directeur : Robert ROCHEFORT
142, rue du Chevaleret, 75013 PARIS - Tél. : (1) 40.77.85.00

ISBN : 2-84104-024-0

CREDOC

Centre de recherche pour l'Étude et l'Observation des Conditions de Vie